

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**UNIVERSITE CONSTANTINE 3**

**FACULTE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE**

N° d'ordre : .....

Série : .....

**MEMOIRE**

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE : MAGISTER

OPTION : STRATEGIES ET PRESERVATIONS DU PATRIMOINE

Présenté par : **M<sup>lle</sup> DJABER KHADIDJA**

**THEME :**

**LA MISE EN PATRIMOINE DE L'HERITAGE  
COLONIAL EN ALGERIE : ENTRE AMBITIONS ET  
INCERTITUDES  
CAS DU CENTRE COLONIAL DE LA VILLE DE JIJEL**

**Sous la direction du : Dr. DEKOUMI DJAMEL**

Jury d'Examen :

|              |                            |                                |
|--------------|----------------------------|--------------------------------|
| Présidente : | Meghraoui Chouguiat Nacira | M.C Université de Constantine. |
| Rapporteur : | Dekoumi Djamel             | M.C Université de Constantine. |
| Examineur :  | Ribouh Bachir              | M.C Université de Constantine. |
| Examineur :  | Makhlouf Mokhtar           | M.C Université de Constantine. |

SOUTENU LE : 15/05/2014

# Sommaire

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| - DEDICACES                      |    |
| - REMERCIEMENTS                  |    |
| I. INTRODUCTION GENERALE .....   | 01 |
| II. PROBLEMATIQUE .....          | 05 |
| III.HYPOTHESES .....             | 06 |
| IV.OBJECTIFS DE RECHERCHE .....  | 07 |
| IV.METHODOLOGIE D'APPROCHE ..... | 08 |

## CHAPITRE 01 :

### **CADRE THEORIQUE ET ETAT DE FAIT GLOBAL**

|   |    |
|---|----|
| 1. Introduction .....                             | 11 |
| 2. Définition des concepts .....                  | 12 |
| 2.1.Centre historique.....                        | 12 |
| 2.2.Mémoire .....                                 | 13 |
| 2.3.Histoire.....                                 | 14 |
| 2.4.Identité .....                                | 15 |
| 2.5.Patrimonialisation .....                      | 17 |
| 3. Patrimoine .....                               | 17 |
| 3.1. Définition .....                             | 17 |
| 3.2.Evolution .....                               | 19 |
| 3.3.Composantes .....                             | 20 |
| 3.3.1. Monuments prestigieux ou historiques ..... | 21 |
| 3.3.2. Biens immobiliers patrimoniaux .....       | 22 |
| 3.3.3. Ensembles historiques .....                | 23 |
| 3.3.4. Secteurs sauvegardés .....                 | 24 |
| 3.3.5. Espaces publics .....                      | 25 |
| 3.3.6. Secteurs d'extension urbaine .....         | 26 |
| 3.3.7. Patrimoine Archéologique .....             | 26 |
| 3.3.8. Sites naturels .....                       | 27 |
| 3.4.Problèmes qui menacent le patrimoine .....    | 28 |
| 3.4.1. Urbanisation .....                         | 28 |

|   |    |
|---|----|
| 3.4.2. Dégradations et les destructions .....                           | 29 |
| 3.4.3. Effet démographique .....  | 30 |
| 3.5. Classement et inscription d'un patrimoine .....                    | 30 |
| 3.5.1. Mise en œuvre de Conventions .....                               | 31 |
| 3.5.2. Procédure d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial ..... | 33 |
| 3.5.3. Partenaires et le financement .....                              | 35 |
| 3.6. Biens à classer .....  | 35 |
| 3.7. Valeurs du patrimoine .....  | 36 |
| 3.7.1. Valeur historique .....  | 36 |
| 3.7.2. Valeur architecturale.....                                       | 36 |
| 3.7.3. Valeur esthétique .....  | 36 |
| 3.7.4. Valeur d'usage .....   | 36 |
| 3.8. Patrimoine et urbanisme .....                                      | 37 |
| 4. Conclusion .....   | 38 |

## **CHAPITRE 02**

### **PATRIMOINE EN ALGERIE : ENTRE ANALYSE ET CRITIQUE**

|  |    |
|--|----|
| 1. Introduction .....  | 40 |
| 2. Reconnaissance générale du patrimoine en Algérie .....        | 40 |
| 2.1. Période punique (860 à 146 avant J- C) .....                | 40 |
| 2.1.1. Nécropole de Tipaza .....                                 | 42 |
| 2.1.2. Nécropole de Jijel .....                                  | 43 |
| 2.2. Période romaine 146 avant Jésus-Christ à 429 après J-C..... | 44 |
| 2.2.1. Villes romaines .....                                     | 45 |
| a. Tipaza .....  | 45 |
| b. Timgad (Themugadi) .....                                      | 46 |
| c. Djemila (Cuiloul) .....                                       | 48 |
| 2.3. Période byzantine (535 à 650 A.J) .....                     | 50 |
| 2.3.1. Ensembles monumentaux .....                               | 51 |
| a. Timgad (Thamugadi) .....                                      | 51 |
| b. Tébessa (Theveate).....                                       | 52 |
| 2.4. Période arabe (650 à 1515 A.D).....                         | 53 |
| a. Qalaa des Béni hammad .....                                   | 53 |
| b. Grande mosquée d'Alger (DJama el Kebir).....                  | 55 |

|        |  |    |
|--------|--|----|
| c.     | Méchoùar .....   | 55 |
| d.     | Villes du M'zab.....   | 56 |
| 2.5.   | Période turque (1515 à 1830) .....                             | 56 |
| a.     | Citadelle (casbah) d'Alger .....                               | 57 |
| b.     | Palais du bastion 23 .....                                     | 58 |
| c.     | Palais Mustapha Pacha .....                                    | 58 |
| 2.6.   | Période coloniale française .....                              | 59 |
| 2.6.1. | Centres urbains coloniaux (centres historiques) .....          | 60 |
| 2.6.2. | Equipements .....  | 62 |
| 3.     | Etat du patrimoine en Algérie .....                            | 63 |
| 3.1.   | En matière de la protection du patrimoine.....                 | 64 |
| 3.2.   | En matière de restauration du patrimoine .....                 | 65 |
| 4.     | Evolution législative portant sur le patrimoine .....          | 66 |
| 4.1.   | Période 1830 – 1962 .....                                      | 66 |
| 4.2.   | Période 1962 – 1967 .....                                      | 66 |
| 4.3.   | Période 1967 -1998 .....                                       | 66 |
| 4.3.1. | Ordonnance 67/281 du 20 décembre 1967 .....                    | 66 |
| 4.3.2. | Décret législatif N° 94/07 du 18 mai 1994 .....                | 67 |
| 4.3.3. | Période 1998 - 2002 .....                                      | 69 |
| 4.3.4. | Loi N° 98/04 du 15 juin .....                                  | 69 |
| 4.4.   | Période 2002 – à ce jour .....                                 | 71 |
| 5.     | Organismes Nationaux de la gestion du patrimoine .....         | 74 |
| 6.     | Patrimoine classé en Algérie .....                             | 78 |
| 6.1.   | Actions à entreprendre à cours moyen et long terme.....        | 79 |
| 6.1.1. | A court terme : 2007 – 2009 .....                              | 79 |
| 6.1.2. | A moyen terme : 2009 - 2014 .....                              | 81 |
| 6.1.3. | Actions à long terme : 2014 – 2025 .....                       | 81 |
| 7.     | Etat du patrimoine d'Algérie classé sur la liste mondial ..... | 81 |
| 7.1.   | Casbah d'Alger .....   | 82 |
| 7.2.   | Vallée du M'Zab .....  | 83 |
| 7.3.   | Kalaa des Beni Hammad .....                                    | 84 |
| 7.4.   | Djemila, ou Cuicul .....                                       | 84 |
| 7.5.   | Timgad .....   | 85 |

|  |    |
|--|----|
| 7.6.Tassili n'Ajjer .....                              | 85 |
| 8. Inscription des sites sur la liste indicative ..... | 86 |
| 9. Conclusion .....                                    | 86 |

## **CHAPITRE 03**

### **PATRIMOINE COLONIAL : VISION GLOBALE**

|  |     |
|--|-----|
| 1. Introduction .....  | 88  |
| 2. Patrimoine colonial : vision globale .....                          | 89  |
| 2.1.Explication des termes en relation .....                           | 89  |
| 2.1.1. Colonisateurs .....   | 89  |
| 2.1.2. Colonistes .....  | 89  |
| 2.1.3. Colons .....  | 89  |
| 2.2.Patrimoine colonial .....  | 89  |
| 2.2.1. Premier ton : dimension récente .....                           | 90  |
| 2.2.2. Deuxième ton : dimension politique .....                        | 92  |
| 2.2.3. Rapport : patrimoine colonial/mondialisation .....              | 93  |
| 2.3.Réalité du moment colonial et « la suprématie » de l'empire.....   | 93  |
| 2.4.Problématique du legs colonial .....                               | 95  |
| 3. Ville et urbanisme colonial .....                                   | 95  |
| 3.1.Ville coloniale .....  | 95  |
| 3.1.1. Composition des villes coloniales : Un prototype Européen ..... | 95  |
| 3.1.2. Naissance de l'urbanisme colonial .....                         | 97  |
| 3.1.3. Caractéristiques urbaines et architecturales .....              | 98  |
| 3.1.4. Fonctions urbaines de la ville coloniale .....                  | 99  |
| 3.1.5. Ville coloniale et les officiers du génie .....                 | 99  |
| 4. Architecture coloniale .....  | 101 |
| 4.1.Architecture coloniale : un modèle produit .....                   | 101 |
| 4.2.Matériaux et systèmes constructifs .....                           | 103 |
| 4.3.Procédés réglementaires .....                                      | 104 |
| 4.4.style colonial : son origine et son évolution .....                | 105 |
| 4.5.Protection de l'architecture coloniale .....                       | 106 |
| 4.5.1. Sensibilisation et valorisation .....                           | 106 |
| 5. Patrimoine colonial au Maghreb .....                                | 107 |

|   |     |
|---|-----|
| 5.1.Place du patrimoine colonial au Maghreb .....                 | 107 |
| 5.2.Ville coloniale au Maghreb .....                              | 109 |
| 5.3.Projet du patrimoine partagé : solution et enjeux .....       | 110 |
| 5.3.1. Procédure du convoiement de la modernité européenne .....  | 111 |
| 5.3.2. Orientations portées.....                                  | 111 |
| 5.4.Casablanca : exemple d'une mise en patrimoine d'un héritage   |     |
| Architectural et urbain colonial .....                            | 112 |
| 5.4.1. Situation .....  | 112 |
| 5.4.2. Aperçu historique .....                                    | 113 |
| 5.4.3. Naissance de l'urbanisme et l'architecture coloniale ..... | 115 |
| 5.4.4. Protection de l'héritage de Casablanca .....               | 118 |
| 5. Conclusion .....   | 123 |

## **CHAPITRE 04**

### **L'HERITAGE COLONIAL EN ALGERIE : ENTRE UN ETAT LAMENTABLE ET UN DEMAIN FLOU**

|   |     |
|---|-----|
| 1. Introduction .....   | 124 |
| 2. Génie militaire et la création des villes coloniale en Algérie .....     | 125 |
| 2.1.Temps de la destruction et transformation des villes existantes.....    | 125 |
| 2.2. Premières réalisations du génie militaire .....                        | 126 |
| 2.3.Principe : « faire des villes pour faire la guerre » .....              | 127 |
| 2.4.Adaptation du modèle sur le terrain : l'exemple de Sidi Bel Abbès ..... | 130 |
| 3. Plan d'ensemble .....  | 133 |
| 3.1. Tracé général de la ville .....  | 133 |
| 3.2.Répartition des équipements .....                                       | 134 |
| 3.3.Découpage du sol .....  | 136 |
| 3.3.1. L'îlot- résidence .....  | 136 |
| 3.3.2. L'îlot- équipement civil .....                                       | 136 |
| 3.3.3. L'îlot- militaire .....  | 137 |
| 4. Eléments caractérisant l'espace de formation colonial .....              | 138 |
| 4.1.Volet urbanistique .....  | 138 |
| 4.2.Volet architectural.....  | 139 |
| 5. Ville d'Alger : exemple de la création coloniale .....                   | 140 |
| 5.1. Création dans le coté urbanisme .....                                  | 140 |

|   |     |
|---|-----|
| 5.1.1. Route.....   | 141 |
| 5.1.2. Habitat .....  | 142 |
| 5.1.3. Les moyens de transport .....                                    | 142 |
| 5.2.Création dans le coté architecture .....                            | 143 |
| 6. Héritage colonial aujourd’hui .....                                  | 143 |
| 6.1.Exemples existants des centres coloniaux en Algérie .....           | 144 |
| 6.1.1. Centre colonial de Constantine .....                             | 144 |
| 6.1.2. Centre colonial de Biskra .....                                  | 148 |
| 6.2.Exemples existants des édifices monumentaux .....                   | 151 |
| 6.2.1. Grande-Poste d’Alger .....                                       | 151 |
| 6.2.2. Ensemble résidentiel de l’aéro-habitat.....                      | 152 |
| 6.2.3. Siege de La Wilaya D’Alger.....                                  | 152 |
| 7. Styles architecturaux de la période coloniale en Algérie .....       | 153 |
| 7.1. Style néoclassique (vainqueur) 1830 – 1900.....                    | 153 |
| 7.1.1. Principales caractéristiques.....                                | 154 |
| 7.2.Style néo-mauresque :1900 – 1950 .....                              | 155 |
| 7.2.1. Principales Caractéristiques .....                               | 156 |
| 7.3.Style moderne depuis 1950... ..                                     | 157 |
| 7.3.1. Les principales caractéristiques .....                           | 158 |
| 8. Héritage colonial en Algérie actuelle et la mémoire collective ..... | 158 |
| 9. Législation algérienne vis-à-vis l’héritage colonial .....           | 161 |
| 9.1.Au lendemain l’indépendance.....                                    | 162 |
| 9.2.Loi de « cession des biens de l’Etat » et ses impacts .....         | 163 |
| 9.3.Nouvelle politique vis à vis du legs colonial .....                 | 163 |
| 10. Processus de patrimonialisation .....                               | 164 |
| 10.1.Prise de conscience patrimoniale .....                             | 166 |
| 10.2.Jeux d’acteurs et contextes .....                                  | 167 |
| 10.3.Sélection et justification patrimoniales .....                     | 168 |
| 10.4.Conservation, exposition et valorisation des patrimoines .....     | 169 |
| 11. Conclusion .....  | 171 |

## CHAPITRE 05

### **CENTRE COLONIAL DE JIJEL « PATRIMOINE » ; RICHESSE EN QUESTION**

|   |     |
|---|-----|
| 1. Introduction .....   | 173 |
| 2. Evolution historique de Jijel .....                            | 174 |
| 2.1.Période phénicienne (X <sup>ème</sup> siècle avant J.C) ..... | 174 |
| 2.2.Période romaine 75 avant J.C) .....                           | 176 |
| 2.3.Période Vandale et Byzantine (533 après J.C) .....            | 177 |
| 2.4.Période des arabes VIIIe siècles.....                         | 177 |
| 2.5.Période Ottomane 1514 après J.C) .....                        | 178 |
| 2.6.Période coloniale .....                                       | 179 |
| 3. Aire d'étude .....   | 181 |
| 4. Fondation du centre colonial de Jijel .....                    | 182 |
| 5. Caractéristiques du centre colonial de la ville de Jijel ..... | 185 |
| 5.1.Coté urbain .....   | 185 |
| 5.1.1. Tracé .....  | 185 |
| 5.1.2. Réseau viaire .....  | 188 |
| a. Voies primaires .....  | 189 |
| b. Voies secondaires .....  | 191 |
| c. Voies tertiaires .....   | 192 |
| 5.1.3. Ilots .....  | 193 |
| 5.1.4. Places publiques .....                                     | 194 |
| a. Place du pêcheur .....   | 195 |
| b. Place de la république .....                                   | 195 |
| c. Place Baba Aroudj .....  | 196 |
| d. Place de l'horloge solaire .....                               | 196 |
| e. Place de l'église .....  | 197 |
| 5.2.Coté architectural.....                                       | 198 |
| 5.2.1. Parcelles .....  | 198 |
| a. Parcelles type colonial .....                                  | 199 |
| b. Parcelles type arabe .....                                     | 199 |
| c. Parcelles mixtes .....   | 199 |
| 5.2.2. Typologie de constructions .....                           | 200 |
| a. Typologie d'habitat .....                                      | 200 |

|  |            |
|--|------------|
| b. Typologie des équipements .....   | 203        |
| 5.2.3. Hauteurs de constructions .....   | 205        |
| 5.2.4. Aspect architectural .....  | 206        |
| a. Type colonial .....   | 206        |
| b. Type arabe .....  | 208        |
| 6. Problèmes qui menacent le cadre bâti du centre colonial de Jijel .....  | 208        |
| 6.1. Dégradation du cadre bâti .....   | 208        |
| a. Construction en bon état .....  | 209        |
| b. Constructions en état moyen.....  | 209        |
| c. Constructions en mauvais état .....   | 210        |
| 6.2. Occupation étouffante des îlots .....   | 210        |
| 7. Centre colonial de Jijel « patrimoine » : entre ambitions et incertitudes<br>entre enjeux et réalités .....                 | 214        |
| 8. Opérations d'intervention sur le centre colonial .....  | 215        |
| 8.1. Expérience de l'URBAJ .....   | 215        |
| 8.2. Réhabilitation des immeubles retenus dans le cadre des opérations de<br>Traitement du cadre bâti initiées par l'état..... | 217        |
| 9. Conclusion.....   | 219        |
| <b>I. CONCLUSION GENERALE .....</b>  | <b>221</b> |
| <b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>   | <b>226</b> |
| - <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>  | <b>IX</b>  |
| - <b>LISTE DES PHOTOS.....</b>   | <b>IX</b>  |
| - <b>LISTES FIGURES.....</b>   | <b>IX</b>  |
| - <b>LISTE DES CARTES.....</b>   | <b>IX</b>  |
| - <b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>   | <b>IX</b>  |
| - <b>RESUME.</b>   |            |
| - <b>SUMMARY</b>   |            |
| - <b><u>ملخص</u></b>   |            |

## Remerciement

Tout d'abord, je tiens à remercier "**Allah**" clément et miséricordieux, de m'avoir donné la force et le courage pour mener ce modeste travail.

Mes vifs remerciements vont à **Mr DEKOUMI Djamel**, le directeur de ce mémoire, mon encadreur que je remercie pour sa patience et la justesse de ses orientations.

Je souhaite également présenter mes remerciements à: **Mme Meghraoui Chouguiat Nacira**, **Mr Ribouh Bachir** et **Mr Makhlouf Mokhtar** pour l'honneur qu'ils m'ont fait d'avoir accepté de participer à mon jury et pour qu'ils ont bien voulu évaluer le présent mémoire

Je tiens à remercier aussi mes **enseignants** de la post-graduation option " Stratégies et préservation du patrimoine" et ceux de la graduation.

Je remercie également l'ensemble du personnel de la **DUC** spécialement ceux du bureau « des actes d'urbanisme » pour leurs conseils et critiques et surtout pour leur compréhension, l'ensemble du personnel de **l'A.P.C**, et de la **direction de la culture** de Jijel, et l'ensemble du personnel des services d'archive de Constantine. Aussi je tiens à remercier tous ceux et celle qui ont contribué de loin ou de près à Elaborer ce modeste travail.

## Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à ma **très chère mère** qui m'a accompagné durant Les moments les plus rudes de ce long parcours de mon éducation, celle qu'a Fait preuve de ces plus copieux desseins pour me permettre de goûter le Fardeau de ce monde et de chercher la voie de ma vie avec ces précieux conseils. A mon très **cher père** qui a sacrifié sa vie afin de me voir grandir et réussir dans le Parcours de l'enseignement. Celui qui a toujours resté à mes côtés dans les Moments pénibles de ma vie.

A mes sœurs : **Houria** et **Fatima**.

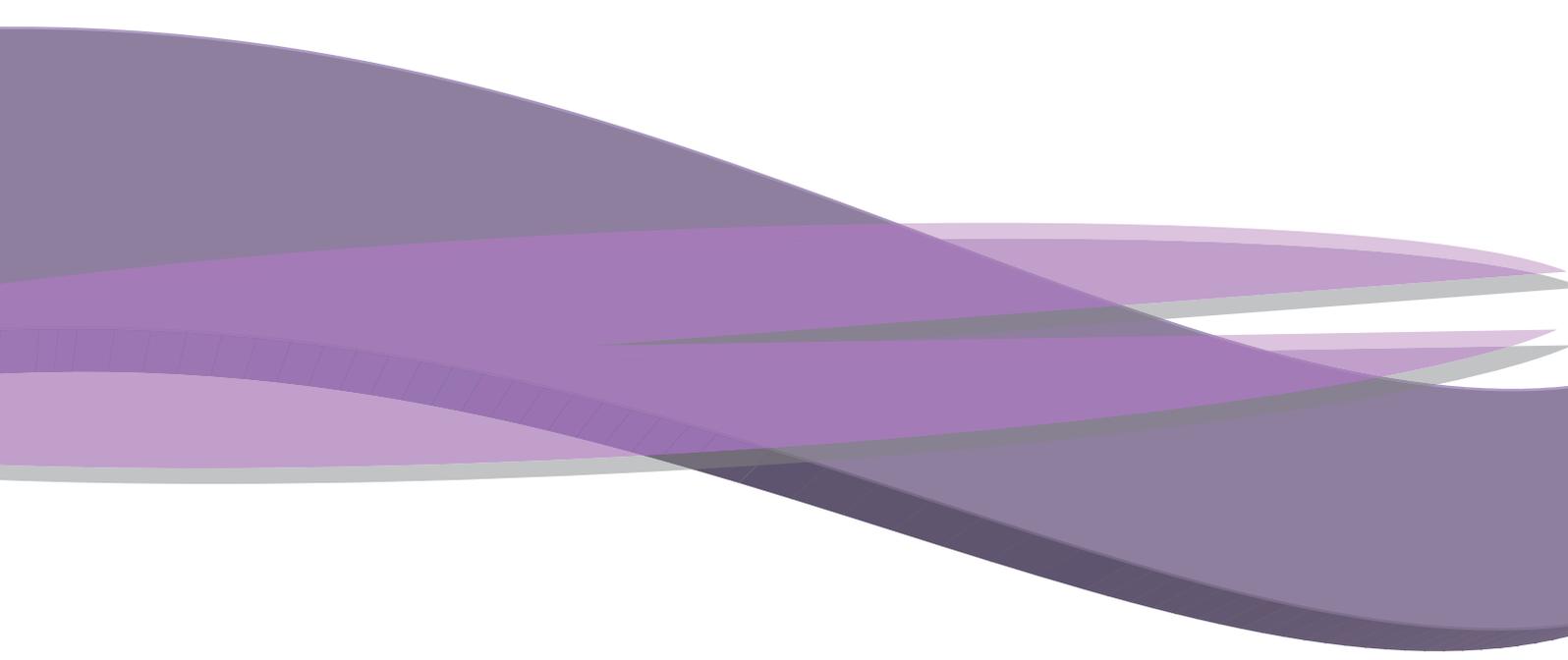
A mes frères : **Abdelkader**, **Abdeslam**, **Mohssine** et mon petit **Abdelhak**.

A mes chères amies « **cima** » et « **Foufa** ».

A mes amies de la post graduation, et surtout « **Nour el Houda** » et « **Imene** »

A tout les gens qui mon aider à aboutir ce mémoire, soit par son soutien morale ou physique.

Enfin, et à tous qui ne sont pas entre ces lignes, et qui sont dans mon esprit.



INTRODUCTION GENERALE  
ET PROBLEMATIQUE

## **I. Introduction générale :**

Le patrimoine semble être aujourd'hui partout et en tout. Il est à la fois culturel et naturel, matériel et immatériel, artistique et technique. Il se manifeste à l'échelle familiale, régionale, nationale, voir mondiale. Il existe un patrimoine génétique, un patrimoine linguistique, un patrimoine historique, un patrimoine archéologique et même un patrimoine ethnologique [...]

Les citoyens ont aujourd'hui un devoir de patrimoine, imposé par des pratiques et des lois destinées à préserver la culture et à fortifier la cohésion sociale. Mais l'éclatement du sens du mot et l'inflation de ses usages ne signifient pas pour autant qu'il englobe tout, qu'il y ait un "tout patrimoine" qui fasse consensus ; selon LAURIER Turgeon dans son livre : "patrimoines métissés, contextes coloniaux et postcoloniaux"<sup>1</sup>.

La notion de patrimoine a connu une explosion depuis quelques années, au sens large du terme, le patrimoine contribue largement à la définition des identités des peuples. Catalysée par l'imminence de la perte, la reconnaissance de l'héritage culturel apparaît nécessaire à sa pérennité.

Chaque héritage d'un peuple donné et d'une civilisation donnée mérite d'être patrimonialisé, protégé et conservé, sans aucune ségrégation ou ignorance, puisque ces héritages constituent l'histoire et l'identité des peuples.

"Si la patrimonialisation des biens collectifs permet de concrétiser des valeurs abstraites comme l'attachement à la nation, à la région ou à la famille, elle tend à les présenter comme des choses déjà-la, autodéterminées, de manière linéaire et téléologique. En exaltant la patrie, on s'est préoccupé essentiellement de la transmission de soi à soi, beaucoup moins de soi à l'autre ou de l'autre à soi. Par la mise en patrimoine, on sélectionne les biens à transmettre et on leur accorde un statut, mais on explique peu comment le patrimoine se construit et se transforme"<sup>2</sup>.

La patrimonialisation d'un héritage ne se réduit pas à un édifice ou à une construction solitaire et isolée, ces dernières années la mise en patrimoine englobe aussi les ensembles urbains et les centres historiques, où le champ d'action s'agrandit, et cela, pour préserver tous

---

1 : LAURIER Turgeon ; "patrimoines métissés, contextes coloniaux et postcoloniaux" ; édition de la maison des sciences de l'homme, Paris les presses de l'université Lval. P17-205.

2 : Idem. P18.

les héritages avec leurs contextes en les transmettant aux générations futures en une seule entité.

Le patrimoine urbain est toujours enrôlé dans les reproductions du centre-ville, qu'elle soit acceptée ou non, puisque cela forme un autre problème qui a relation avec ce qu'on appelle le patrimoine urbain. Plus particulièrement, travailler sur la patrimonialisation de l'urbain nécessite l'interaction et l'appréhension de plusieurs dynamiques des centres-villes dans leur ensemble : la compréhension des dispositifs et des mécanismes de production ou de mutation de la ville en tissu ancien passe nécessairement par l'identification d'enjeux propres aux espaces centraux. Ces derniers varient entre ceux : commerciaux, touristiques, économiques et sociaux ; tous ces enjeux se lisent et se comprennent à travers le prisme patrimonial toujours présent en filigrane.

"Dans ce cadre, agir sur le patrimoine urbain n'est pas neutre, mais bien au contraire, profondément porteur de sens. Un sens politique d'abord, car la modification d'un espace patrimonial (par sa destruction ou sa valorisation) implique une appropriation symbolique de l'espace"<sup>3</sup>.

Les premiers signes ayant pour but de sensibilité patrimoniale moderne remontent à la Renaissance, où le revenu patrimonial d'une entité urbaine n'a été précisément reconnu qu'à la seconde moitié du XIXe siècle, malgré quelques idées théoriques dans les années 1920. Mais, le patrimoine urbain n'a été abordé comme un ensemble de constructions anciennes qu'en 1950.

Aujourd'hui, le patrimoine urbain est au cœur des stratégies et des projets de requalification des habitats, de revitalisation commerciale, de reconquête des friches institutionnelles, industrielles et portuaires, ainsi que de développement touristique.

" Si le patrimoine urbain est de plus en plus fréquemment objet de préoccupations, c'est en effet et encore trop fréquemment de manière incidente et dans un contexte où une maîtrise minimale de la notion, des concepts et des pratiques est présumée. Or la formation des professionnels de l'aménagement demeure, à cet égard et en règle générale, mal adaptée. D'autant plus que certaines pratiques actuelles, dont le marketing territorial, la mise en

---

3 : "Construction politique et sociale des Territoires, Analyser la patrimonialisation des espaces urbain", cahier disponible sur site ([http://citeres.univ-tours.fr/p\\_costtextes\\_en\\_lignecahier\\_costn1construction\\_politique\\_1.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_costtextes_en_lignecahier_costn1construction_politique_1.pdf)) p4-5

lumière et la multiplication de grands équipements, tendent à reléguer au second plan la substance des lieux historiques, au profit de leur promotion et du paraître. Il semble donc souhaitable, voire indispensable, de mieux assumer l'arrimage entre conservation et mise en valeur du patrimoine et urbanisme "4.

Identiquement à ce qui a été cité précédemment, le patrimoine se trouve sous plusieurs images, le patrimoine urbain, naturel, archéologique,... c'est le résultat de l'existence d'un peuple à une période donnée. Chaque pays possède son propre patrimoine qui forme sa propre identité. Mais le patrimoine peut être le résultat d'une domination ou bien une colonisation, en formant ce qui est appelé "**le patrimoine colonial**".

" [...] les "villes coloniales " représentent des " nœuds " significatifs d'articulation des projets coloniaux qui se territorialisent. De plus, elles constituent les lieux où se sont inscrits des projets spatiaux qui, dans leurs visées de transformation de territoires à ordonner par rapport à la métropole, se sont confrontés aux réalités du terrain locales, lesquelles étant placées tout d'abord au second plan par rapport aux intérêts métropolitains se sont vite révélées incontournables et ont exigé pragmatisme et composition "5.

L'Algérie est l'exemple vivant de ces pays qui ont hérité d'un patrimoine colonial français architectural et urbain immense, réparti sur la totalité de son territoire. En effet, dès le début de la colonisation française, ce pays a été considéré comme un champ vierge pour l'essai de toutes leurs expériences, où les premiers dessins de ville étaient la préoccupation initiale des officiers du génie militaire.

Aujourd'hui, l'héritage colonial en Algérie est totalement ignoré, Il ne s'agit pas uniquement d'un rejet de quelques vestiges, mais d'une négation de toute une période historique. Dès les premiers temps de l'indépendance, l'héritage colonial a connu des mouvements de démolition, de réaménagement et de restructuration parce qu'aux yeux des algériens ce legs était et reste toujours symbole des crimes, de violences, d'abus et les séquelles du colonialisme, il existe donc un amalgame entre le colonialisme et l'héritage colonial.

---

4 : BEAUDET Gérard; "Mise en valeur des ensembles urbains" ; Automne 2010 ; disponible sur site : <http://www.urb.umontreal.ca>

5 : VACHER Hélène ; "villes coloniales aux XIXe- XXe siècles, d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Lybie et Iran)" ; édition Maisonneuve et Larose ; p 11-123.

Jusqu'à ces moments l'héritage colonial en Algérie n'a connu aucun signe de patrimonialisation et même pas des actions de conservation, de mise en valeur et de réhabilitation. Malgré que ce type d'héritage occupe une place importante dans le parc du patrimoine national, varie entre des ensembles urbains, des édifices solitaires, des unités industrielles, des infrastructures de base (gares, ponts...) et des fermes d'agricoles.

Jijel à l'instar des villes algériennes, a vécu durant l'époque coloniale plusieurs transformations urbaines et architecturales dès sa prise en 1839. Sur un autre côté, des expropriations, impôts écrasants, infractions de toutes sortes, tentatives d'évangélisation des campagnes, décret Crémieux de 1870 accordant la citoyenneté française aux juifs algériens..., tous ces abus, trouvèrent une population alerte et résistante qui a renforcé la haine et le dédain des indigènes portés aux colonisateurs français.

Après la prise de la ville, les premiers établissements coloniaux correspondaient à une superposition au cadre traditionnel dans la Citadelle. En effet, pour répondre aux premiers besoins de l'armée, les colons avaient entamé des travaux de transformation qui n'ont pas touché la structure originale de la ville. Mais malheureusement à la nuit du 21 au 22 août 1856, une catastrophe dévastatrice (un fort tremblement de terre suivi d'un raz de marré) frappa la ville de Jijel, la vieille cité marquée par plus de 20 siècles d'histoire a été complètement détruite. Cet événement a accéléré la reconstruction de la ville et la reconsidération des traits de son urbanisme ainsi que de son architecture.

Aujourd'hui, l'héritage colonial dans ce pays d'une façon général et dans la ville de Jijel en particulier a connu plusieurs transformations et bouleversements dans le côté : culturel, religieux, idéologique, social et économique. Il constitue un sujet d'actualité qui a intéressé plusieurs chercheurs durant ces dernières années ; en fait, de nombreuses études effectuées sur ce dernier l'ont approché sous différents aspects.

Dans ce sens, notre thème de recherche porte sur la patrimonialisation de l'héritage colonial en Algérie en prenant le cas du centre colonial de la ville de Jijel comme exemple d'étude, et en essayant de mettre la lumière sur les différentes incertitudes et obstacles qui menacent les actions de la mise en patrimoine de ce dernier.

## **II. Problématique :**

L'Algérie est un pays qui a connu plusieurs civilisations et époques qui ont marqué sa propre histoire. Une richesse historique et un long parcours diachronique déclenché depuis la préhistoire jusqu'à celle de la colonisation française, en passant par les civilisations : phénicienne, romaine, byzantine..., et ottomane.

La colonisation française a duré presque 132 ans, durant cette longue période l'Algérie a connu plusieurs transformations sur les plans : politique, social, économique, culturel et surtout **urbanistique et architectural**.

En ce qui concerne ces derniers, la colonisation française a beaucoup marqué les villes algériennes tant sur leurs aspects que sur leurs fonds. De nombreuses lois et décrets exécutifs ont été développés pour la mise en place de plusieurs plans d'actions ayant pour but d'introduire les modifications et les reconstructions voulues.

Au début de la période coloniale, la fondation des villes a été confiée au génie militaire pour répondre aux objectifs de guerre. Pour eux, le territoire algérien était une occasion idéale afin d'expérimenter les champs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Sur un autre plan, et contrairement aux autres colonies françaises, le peuple algérien a énormément souffert durant plus d'un siècle d'une domination tyrannique, à travers abus, oppression et brutalité. Ce procédé a été appliqué par le colonisateur pour imposer son contrôle dès le départ et obliger le peuple "indigène" de cesser toute résistance.

L'Algérie a hérité d'un patrimoine architectural et urbain, datant de cette période, un type d'héritage distribué à travers le territoire national sous forme de : constructions isolées, centres urbains...

Après plus de cinquante ans de l'indépendance, le devenir de cet héritage se trouve dans un état "lamentable", jusqu'à ces dernières années aucune action de patrimonialisation ne la concerner. Ce dernier se retrouve victime d'un amalgame entre séquelles du colonialisme et legs colonial, puisqu'il est fortement lié aux événements de l'époque, il est considéré comme un héritage d'un colonisateur qu'il fallait effacer de la mémoire. Il ne s'agit pas uniquement d'un refus de cet héritage, mais une négation de toute une période qui fait partie de notre propre histoire.

La mise en patrimoine de l'héritage colonial en Algérie fait appel à plusieurs procédés sur le plan politique, législatif, culturel et opérationnel en essayant d'éviter les obstacles qui entravent les opérations ayant pour but de le patrimonialiser et le préserver pour le transmettre aux générations futures.

Les héritages de la période coloniale sont considérés, d'une part comme lieux de mémoire et supports de construction culturelle, de communication, de connaissances et d'identité, et d'une autre part, lieux de contemplation esthétique, de loisir, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique et à la production de revenus touristiques.

Jijel, à l'instar des autres villes algériennes possède un héritage immense qui date de cette époque, le plus remarquable c'est son centre colonial, à cette "petite ville" la mise en patrimoine du legs colonial ne constitue plus une exception.

La patrimonialisation du tissu colonial de la ville de Jijel est toujours freinée, sachant que cet ensemble s'étale sur une superficie importante du centre de la ville avec une richesse architecturale et urbanistique très intéressante. Malheureusement, cette ignorance et cette vision négative ont porté un impact abrogé sur l'état de cet héritage qui se dégrade jour après jour.

En effet, la question de recherche principale porte sur la réalité des obstacles qui empêchent les processus de la mise en patrimoine des héritages coloniaux en Algérie,

En d'autres termes :

***Quels sont au juste les obstacles et incertitudes qui entravent les ambitions de la mise en patrimoine des héritages coloniaux en Algérie ?***

### **III. Hypothèses :**

Notre travail se base et focalise essentiellement sur l'héritage colonial en Algérie et plus exactement sur l'origine des obstacles et incertitudes qui empêchent sa mise en patrimoine, sa classification et sa considération comme patrimoine méritant la préservation et la conservation pour le transférer aux générations futures.

À cet effet, nos hypothèses proposées s'énoncent comme suit :

### **Hypothèse 1 :**

Les incertitudes qui empêchent les ambitions de la mise en patrimoine des héritages coloniaux sont des obstacles culturels liés à l'effet de la mémoire collective de la population algérienne et de son identité. En effet, cette première hypothèse penche plus vers l'idée que l'ignorance de ce legs colonial soit à cause des peines endurées par le peuple (souvenirs douloureux des types de violence).

Malgré le passage de plus de cinquante ans d'indépendance, la patrimonialisation de cet héritage reste considérée symbole de la période coloniale.

### **Hypothèses 2 :**

La deuxième hypothèse est que les incertitudes qui empêchent les ambitions de la mise en patrimoine des héritages coloniaux sont d'ordre politique.

Hypothèse qui pencherait vers l'idée que la patrimonialisation de ce legs peut toucher à la souveraineté nationale. Peut-on mettre en valeur l'héritage d'un colonisateur qui a duré plus que 132 ans ?

## **IV. Objectifs de recherche :**

À part notre premier objectif basé sur la vérification de nos hypothèses qui nécessite une recherche approfondie dans sa partie théorique et pratique, en suivant une méthodologie adéquate pour faire une recherche scientifique, nous espérons répondre aux questions posées et atteindre nos objectifs :

1. Acquérir une méthodologie de recherche scientifique et arriver à faire un document académique adéquat.
2. Arriver à identifier le patrimoine colonial en général et surtout en Algérie pour connaître sa place dans ce pays, atteindre la réalité des incertitudes et des obstacles qui empêchent les actions de sa patrimonialisation.
3. Mettre l'accent sur les différentes faces du patrimoine et arriver de l'aborder dans sa globalité, par sa définition, son évolution, les problèmes qui le menacent, ainsi que les valeurs et les critères de son classement, ensuite voir la relation entre le patrimoine et l'urbanisme.

4. Arriver à mettre l'accent sur le patrimoine des différentes périodes qu'a connu l'Algérie jusqu'à celui de la période coloniale (sujet de notre recherche), voir son état, et arriver à suivre l'évolution de la législation le concernant.
5. En dernier point, notre objectif est d'établir la réalité et donner sens à cette recherche, par l'étude d'un exemple existant qui est le centre-ville de Jijel.
6. Arriver à des conclusions et des constats qui nous permettront de formuler des recommandations concernant la mise en patrimoine de l'héritage colonial en Algérie.

#### **IV. Méthodologie d'approche :**

En vue de mener à bien notre travail de recherche et vérifier les hypothèses citées précédemment, ce travail se composera essentiellement de cinq chapitres.

Notre démarche méthodologique s'appuie sur l'observation et l'analyse, à travers l'étude d'un phénomène observé qui est la marginalisation et l'ignorance de la mise en patrimoine de l'héritage colonial en Algérie, et la concrétisation de ces remarques à travers un exemple existant : le centre colonial de la ville de Jijel.

En effet, deux éléments essentiels pour mener ce travail :

- L'aire d'étude : lieux de l'héritage colonial en Algérie d'une façon générale (le cas du centre colonial de la ville de Jijel) comme appui tangible pour cette analyse.
- La société algérienne puis Jijelienne qui éventuellement nous permettra de comprendre le phénomène observé. " Celui qui l'étudie doit sans cesse passer d'une instance à l'autre et ne peut guère se satisfaire de découvrir une logique dans l'ordre spatial, sans lui chercher une signification dans l'ordre social ".<sup>6</sup>

Afin d'atteindre les objectifs cités dans ce mémoire, nous allons structurer ce travail de recherche en cinq chapitres cohérents et hiérarchisés allant de la macro d'étude jusqu'au micro étude.

Les trois premiers chapitres ont été menés selon une étude livresque par la collecte des données disponibles dans les ouvrages, les revues et les sites web qui traitent du sujet.

---

6 : RONCAYOLO Marcel ; "les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille" ; édition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1996, in mémoire de magister de KHELLAF abdelhafid.

Subséquentement, nous avons essayé de filtrer, raffiner et rapporter les informations d'une façon synthétisée.

Cette méthodologie se développe comme suit :

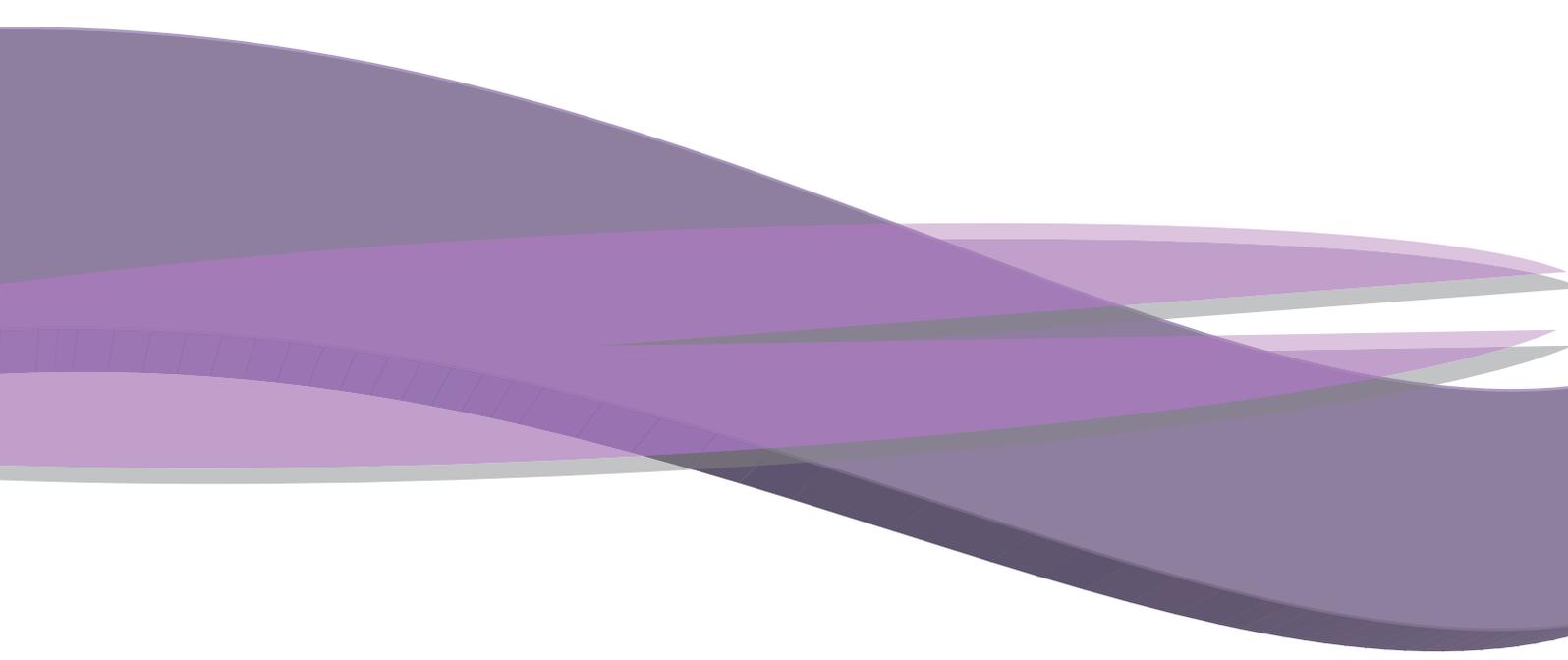
- **Le premier chapitre** : est une étude théorique qui aborde d'une façon générale quelques thématiques sur le patrimoine dans le but d'éviter d'éventuelles ambiguïtés, puisque ce chapitre est considéré comme une introduction aux autres qui vont le suivre.
- **Le deuxième** : est une analyse critique de l'état du patrimoine culturel algérien des différentes périodes et civilisations, ce dernier devrait ainsi représenter "une fenêtre" qui s'ouvrirait sur l'évolution de la législation portant sur le patrimoine en Algérie.
- **Le troisième chapitre** : est une vision globale sur le patrimoine culturel colonial, notre thème de recherche.
- **Le quatrième chapitre** : constitue le début de la partie pratique, ce dernier aborde la réalité du " patrimoine culturel" colonial en Algérie en donnant des exemples réels, ensuite pour enrichir notre recherche.
- **Le cinquième chapitre** : représente le cas d'étude, "échantillon" pour la concrétisation des résultats.

En effet, pour entamer ces deux derniers chapitres, nous avons essayé de baser notre étude sur deux méthodes :

- 1- La collecte d'informations à partir de documents : livres, revues, sites web..., et aux niveaux des différents services administratifs ayant une relation avec le thème (ex. direction de culture de la wilaya de Jijel, celle de l'urbanisme et de la construction, de logement et des équipements publics...).
- 2- Le travail de terrain, par la prise des photos, croquis, contact avec les citoyens pour bénéficier de leurs récits, leurs avis et aussi leurs recommandations et propositions.

Après cette étape, nous avons abordé l'étude analytique et critique des résultats et des phénomènes observés en ajoutant l'étude historique, primordiale à l'identification de l'histoire de la ville de Jijel (notre aire d'étude).

À l'issue de ces cinq chapitres, nous sommes arrivés à une conclusion générale confirmant ou infirmant les hypothèses émises, suivies par la proposition de quelques recommandations ayant pour but d'accomplir les résultats atteints.



**CHAPITRE 01 : CADRE THEORIQUE  
ET ETAT DE FAIT GLOBAL**

## **1. INTRODUCTION :**

Dans ce chapitre, il nous a été indispensable d'aborder quelques notions et définitions nécessaires afin de constituer un cadre référentiel pour les chapitres suivants.

Dans ce sens, quelques notions et concepts ont été cernés comme le centre historique, la mémoire, l'histoire et le patrimoine, un survol sur ce dernier en traitant les différentes étapes de son évolution à travers le temps, ces composantes et les problèmes qui le menacent, afin de saisir une base fondamentale et d'éviter les ambiguïtés possiblement rencontrées dans cette recherche.

Ce chapitre est basé essentiellement sur le concept du patrimoine qui est l'instrument de va-et-vient entre passé, présent et futur, aussi réceptacle des mémoires, il matérialise la valeur symbolique des identités culturelles et constitue un repère structurant de tous ces legs et richesses qui persistent encore.

Il se manifeste par une multiplicité d'expressions tant matérielles (monuments, paysages, objets...), qu'immatérielles (langues, savoir-faire, arts du spectacle, musique...).

La notion de patrimoine s'est considérablement modifiée afin de mieux rendre compte d'une approche plus globale et holistique seule à même de témoigner de l'universalité du génie humain dans ses créations. Ces tons de différentes faces de la notion du patrimoine ainsi la terminologie indispensable pour ce chapitre va être traitée ultérieurement en détail.

## **2. DEFINITION DES CONCEPTS :**

### **2.1. Centre historique :**

Les origines du concept du centre historique sont apparues avec l'élargissement du concept du patrimoine aux sites et aux ensembles par la charte de Venise en 1964, ou le commencement d'application de la notion d'historicité à la ville, où presque la totalité des villes du monde sont les locutions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques.

Le centre historique selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement<sup>1</sup>, constitue : le noyau d'une ville ancienne à caractère évolutif. Cette notion récente peut recouvrir des réalités très différentes. La délimitation spatiale du centre historique est aisée dans le cas des petites villes ayant peu évolué ou dont le développement moderne est périphérique, et dans le cas de villes encloses dans des murs ou des sites naturels ou de villes construites d'une pièce. Cette délimitation est au contraire difficile dans le cas de grandes villes appartenant à des périodes historiques multiples, dont les restes sont fragmentés. Et où les quartiers du XIXe siècle peuvent être légitimement comme historiques.

Le concept du centre historique est généralement lié par le concept de la ville historique récent, il est apparu au fait d'une longue démarche de réflexion inaugurée en 1931 par la Conférence d'Athènes qui se préoccupe des monuments et de leurs abords, et en 1933 par la Charte d'Athènes qui jeta les bases de l'urbanisme fonctionnaliste. En 1957, les architectes des monuments historiques ont invité les pays ne disposant pas encore d'une organisation gouvernementale de protection des monuments à prévoir une structure de tutelle.

L'élargissement du concept du monument historique et la prise en compte des sites et des ensembles a été proposé en 1964, lors de leur second congrès tenu à Venise. Aussi et l'occasion de ce congrès la création l'ICOMOS, Conseil International des Monuments et des Sites, sur la proposition de l'UNESCO, il sera constitué à Varsovie en 1965.

"Le concept de ville historique est définitivement formalisé en 1986 par l'ICOMOS : " les villes, grandes et petites (...) qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles " (ICOMOS, Charte internationale

---

1 : MERLIN Pierre et CHOAY Françoise ; " dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement " ; presse universitaire de France ; 2<sup>ème</sup> édition 1996.

pour la sauvegarde des villes historiques, 6 décembre 1986. Sont éligibles à la procédure de sauvegarde "2.

## 2.2. Mémoire :

La mémoire humaine est un sujet d'étude très ancien, il a attiré un nombre étonnant de penseurs et de chercheurs depuis l'Antiquité, chose vue en consultant les ouvrages historiques sur ce concept.

" Elle est constituée de souvenirs vécus ou racontés, d'un enchevêtrement d'expériences et de récits qui s'enracinent dans une spatialité et une temporalité plus ou moins bien définies.

Cette mémoire constitue en quelque sorte un patrimoine intérieur sur lequel prend racine l'identité de l'individu. La mémoire crée un sentiment de communauté allant de la mémoire familiale, à la mémoire locale, à celle englobant la culture "3. Il est évident que tout participe de la mémoire où en dehors de laquelle il ne saurait y avoir ni compréhension du présent ni même invention.

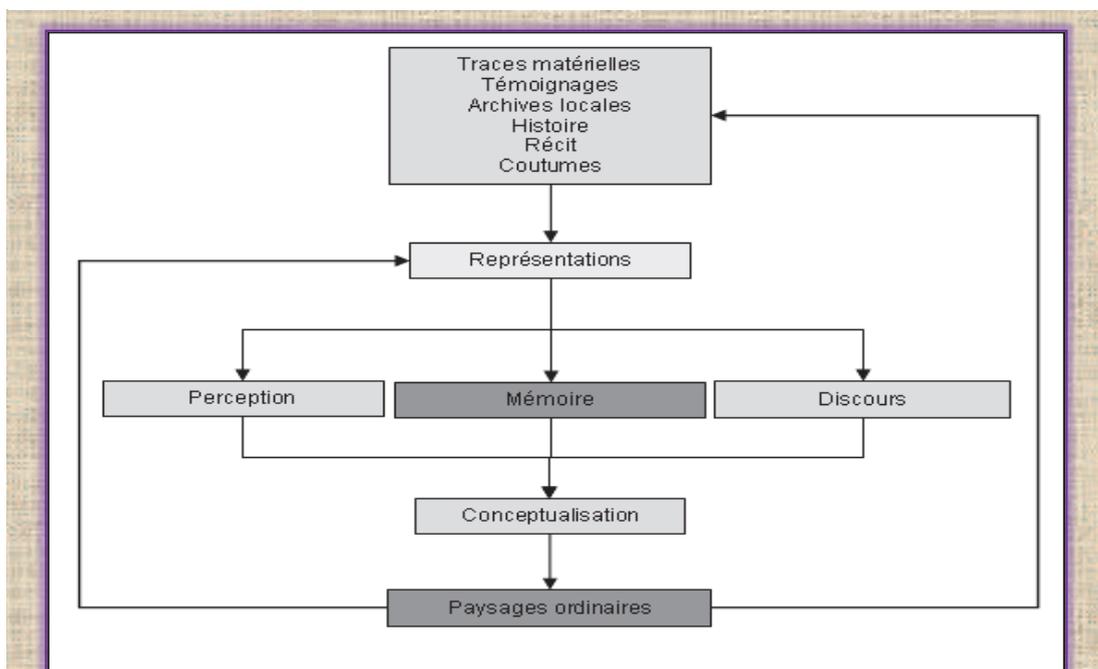


Figure N°01 : Schématisation de la mémoire dans le processus de caractérisation du paysage  
Source : site internet : [www.theses.ulaval.ca](http://www.theses.ulaval.ca)

2 : "Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb : enjeux, diagnostic et recommandations"; publication de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; p10, 11 -257.

3 : NICOLAS Serge ; " La mémoire humaine : Une perspective fonctionnaliste"; l'Harmattan ; p6-230.

En 1926, Watson écrivait "Dans l'opinion populaire, la mémoire est un processus psychologique, des plus inaccessible, un des secrets les mieux étroitement gardés de la nature. C'est une faculté cachée de l'esprit".

De point de vue historique, il apparaît que l'intérêt pour les phénomènes de mémoire a connu de très sensibles balancements même s'ils ont intéressé les philosophes depuis la plus haute antiquité. Les causes, fort étroitement intriquées, sont tout à la fois pragmatiques (la place de la mémoire dans la vie sociale et intellectuelle), idéologiques (le problème des théories en vogue à une époque donnée) et scientifiques (les méthodes d'investigation).

Beaucoup d'ouvrages particulièrement anglo-américains, et plusieurs revues de psychologie l'ont choisi pour thème principal (ex. "Memory" fondée en 1993, "Memory & Cognition" fondée en 1973, "Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior" fondé en 1962 avant de s'appeler en 1985 "Journal of Memory & Language").

Le sujet de la mémoire a attiré en effet depuis quelques années l'attention particulière des psychologues qui en étudient la structure et le fonctionnement. Mais malgré cela, le développement des recherches expérimentales menées dans ce domaine a été montré que l'utilisation souvent restreinte de ce terme (dans son sens de souvenir conscient) n'était en fait que le reflet de la difficulté à en donner la définition.

### **2.3.Histoire :**

Il existe d'abord l'histoire comme le récit du mémorable, l'ensemble des exemples conservés et gardés par la tradition et proposés à l'imitation. Elle peut employer en revanche toute sa rigueur à séparer les types de temporalité. Il y a des moments du mémorable ceux des actions remarquables et inoubliables engendrées par des gens agissants, et il ya aussi des moments sans mémoire, des moments consécutifs de la vie qui se reproduit, engendrées par des gens qui ne font que vivre simplement sans aucun fait remarquable.

Ajoutant aussi l'histoire comme assemblage d'éléments unifiés pour faire une représentation ordonnée, prenant l'exemple la fable de la tragédie ou l'histoire du tableau, qui est ordonné par un démembrement des temps. Où le temps de la fable tragique est interprété par l'action, l'enchaînement construit des causes et des effets, opposé au temps de la succession. Et l'histoire du tableau est basée sur le moment de l'acte, opposé à la dispersion des figures et à l'ordinaire de la coprésence aléatoire des êtres et des choses quelconques.

Il y a, en troisième lieu, un autre sens de l'histoire comme un régime de coexistence. C'est l'espace où la temporalité du mémorable, comme celles de la fable ou du tableau sont rendues mesurables à d'autres temporalités, celles de la succession pure et de la vie sans mémoire des existences ordinaires. C'est le sens d'histoire que les historiens modernes privilégient " science des hommes dans le temps" orientée par l'idée, et qui peut être résumé dans un proverbe arabe que " les hommes sont fils de leur temps plus que de leurs pères ".

Enfin, il ya l'histoire comme un temps orienté : non pas simplement comme mouvement du passé vers le futur, mais comme réalisation d'un certain contenu inhérent.

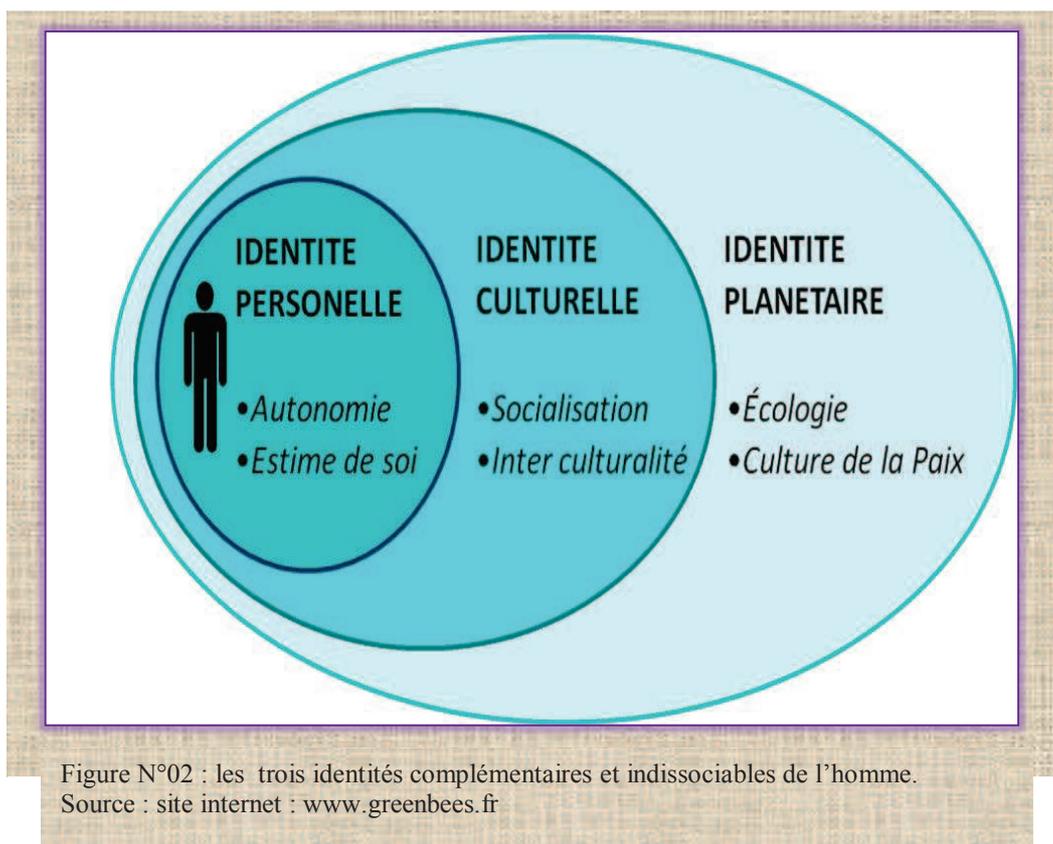
Seul le passé **mémorable** mérite d'être raconté. Le genre historique s'est longtemps tenu à un seul ordre de faits, ces faits qui sont relation avec la politique et qui tombe sous la catégorie de **l'histoire politique** : des guerres, des batailles, des traités, des hauts faits des héros de l'histoire : Alexandre le conquérant, Pompée, Napoléon, etc. Mais le mémorable, c'est aussi ce qui est jugé comme exemplaire et admirable, ce qui fait figure de modèle. D'autre part, étant donné que le passé a disparu, on ne peut pas l'exhiber tel quel.

#### **2.4. Identité :**

L'identité, c'est d'abord un phénomène éditorial. C'est un sujet très intéressant de plusieurs livres, articles, dossiers et revues qui sont entamés l'identité. Pas un jour sans que ne paraissent des publications sur " les conflits identitaires ", " l'identité masculine ", " l'identité au travail ", les " identités nationales " ou " religieuses ". Les sociologues s'intéressent au thème de l'identité sociale ; l'identité au travail, identité masculine en crise. Adisant un autre type d'identité qui attire un nombre important des, psychanalystes et philosophes, ce de l'identité personnelle, ou ce qu'on appelle " quête de soi ", de " troubles identitaires " ou encore " d'identité narrative ".

Depuis les années 80, la vision " essentialiste " des anthropologues a été démarquée et qui consiste à voir les " cultures " comme des réalités homogènes, relativement closes sur elles-mêmes et stables au fil du temps.

Les identités culturelles ont tendance à se reconstituer et se recomposer sans cesse, car elles correspondent à une logique humaine très profonde, c'est pour ça on peut plus déconstruire les identités culturelles par un regard historique extérieur.



L'imaginaire commun est l'un des fondements des groupes humains selon Cornélius Castoriadis dans sa thèse exposée dans **L'Institution imaginaire de la société** (Seuil, 1975). Les représentations identitaires sont, pour les groupes des principes de référence. Les formations identitaires ne sont pas des réalités préexistantes ; elles se créent et se recréent sans cesse, se radicalisent à la faveur des oppositions, des conflits politiques, économiques, territoriaux.

"Selon A.-M. Thiesse, les identités nationales se forment à partir d'un beau récit historique qui plonge ses sources dans un lointain passé, raconte une épopée séculaire où apparaissent des héros nationaux, des épisodes glorieux, des traditions populaires, des paysages emblématiques. L'histoire nationale se produit par la reconstitution rétrospective d'une histoire multiséculaire qui continue à établir un lien entre les ancêtres fondateurs et le présent, une langue, des héros, des monuments culturels, des monuments historiques"<sup>4</sup>.

4 : "Les grandes questions de notre temps"; in sciences Humaines ; Hors-séries N°34 ; septembre, octobre, novembre 2000 ; disponible sur site : <http://www.scienceshumaines.com>.

## **2.5.Patrimonialisation :**

Un processus de patrimonialisation peut être défini comme le passage d'un patrimoine en puissance à un patrimoine reconnu en tant que bien collectif, caractérisé par ses dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles.

Ces dimensions, d'importances relatives se varient selon les types de patrimoine reconnu, et qui lui attribue des valeurs justifiant pour les collectivités sa conservation pour le transmettre aux générations futures. A cet effet, Il s'agit d'un processus de reconnaissance de cet ensemble de biens en tant que bien collectif.

Il semble que le déroulement même de ce processus se varie selon plusieurs critères tel que les pays et les territoires, qu'ils sont fortement influencés par la nature de la demande sociale, souvent plurielle, car elle a une forte dimension identitaire. Sachant que ce processus de patrimonialisation est conditionné par les logiques des acteurs de cette patrimonialisation, leurs modèles imaginaires, référents et anticipations, les conflits entre acteurs et les formes de l'appropriation locale de ce processus.

## **3. PATRIMOINE :**

### **3.1. Définition :**

Le terme patrimoine tire son origine du mot latin " **patrimonium** " qui signifie " biens hérités du père " (*pater*). Au sens propre, le patrimoine concerne, d'une manière générale :

"Ensemble des biens que l'on hérite de ses ascendants ou que l'on constitue pour le transmettre à ses descendants "<sup>5</sup>.

Le patrimoine connu comme un bien reçu et transmissible, duquel la propriété ne se réduit pas d'une famille ou d'un groupe, mais s'attache à la communauté dans son ensemble. De quelque sorte, il concrétise un passé à sauvegarder pour construire le présent et l'avenir.

" Patrimoine ", ce beau et très ancien mot était à l'origine, lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps.

---

5 : Dictionnaire de l'Académie française (9e édition) ; Version informatisée.

Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...) qui en ont fait un concept "nomade", il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante"<sup>6</sup>.

Selon D.Audrerie<sup>7</sup> la notion du patrimoine Il est l'expression irremplaçable de richesse et de la diversité culturelles, témoin inestimable d'un passé commun.

C'est aussi "l'ensemble des biens et des obligations d'une même personne (c'est-à-dire de ses droits et charges appréciables en argent) de l'actif et du passif envisagés comme formant une universalité de droit, un tout comprenant non seulement ses biens présents, mais aussi ses biens à venir "<sup>8</sup>.

Au début, ce terme du patrimoine étymologiquement a été réservé juste au domaine de la famille, parfois peut prendre une signification plus large. Surtout pour ce de l'Empire romaine où ils ont parlé du « **patrimonium populi romani** » ou (le patrimoine du peuple romain), mais le **patrimonium** de l'empereur s'agit de sa propriété propre. Puis, il en est la même chose avec le patrimoine de l'Eglise (biens de l'Eglise, c'est les biens des pauvres, ou Patrimonium Petri), constitué de biens privés qui appartiennent à la communauté (ces biens peuvent être distribués, à l'exception des biens sacrés incessibles).

C'est à un temps plus tard qu'a connu une autre conception plus large, englobe l'ensemble des richesses et des biens culturels valorisables par une société, une nation, une région et qui rassemble patrimoine artistique, archéologique, architectural, historique. L'année du patrimoine.

La meilleure définition est celle donnée par Jean-Pierre Babelon et André Chastel<sup>9</sup>, dans leur ouvrage la notion de patrimoine : Le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans le langage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous -les biens, tous les « trésors » du passé. En fait, cette notion comporte un certain nombre de couches superposées qu'il peut être utile de distinguer. Car elle intervient au terme d'une longue et chaotique histoire du domaine français, des biens français, de la sensibilité française au passé. [...] Dans toute société, dès la préhistoire, comme l'indique la belle étude d'André Leroi-Gourhan, le sens du sacré intervient en invitant

---

6 : CHOAY Françoise; "l'allégorie du patrimoine" ; édition du Seuil 1992 ; p9-267.

7 : AUDRERIE Dominique ; " La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones"; in collection universités Francophones ; édition ESTEM 2000, p10.

8 : CORNU Gérard et autres ; "Vocabulaire juridique"; 1996 ; édition PUF1996; Droit Essais

9 : BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André; "La notion de patrimoine" ; édition Liana Levi 1994 ; p10 et 11- 142

à traiter certains objets, certains lieux, certains biens matériels, comme échappant à la loi de l'utilité immédiate.

L'existence des **lares** familiaux, celle du **palladium** de la cité doivent probablement être replacées à l'origine ou au fond du problème du patrimoine. Il faut en rapprocher le sort de certains objets usuels, armes et bijoux, et même d'édifices, qui, pour des raisons diverses, ont échappé à l'obsolescence et à la destruction fatale pour se voir doter d'un prestige particulier, susciter un attachement passionné, voire un véritable culte.

Le patrimoine sollicite conjointement une intervention volontaire afin d'en assurer préservation et intelligibilité. Il est le lieu de la personne publique, de l'histoire patriotique, de l'identité culturelle. Comme le résumait André Chastel "le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices".

### **3.2. Evolution :**

Le patrimoine a attiré l'attention des spécialistes dans le domaine et surtout les Sociologues, économistes et historiens qui ont penchés sur ce nouveau fait de société, ils ont approfondi sur les termes utilisés, leur signification et leurs sources, c'est pour ça une explosion d'ouvrages a été connue durant ces vingt-cinq dernières années.

Mais l'adoption définitive du terme **patrimoine** pour englober une réalité particulièrement riche et diversifiée est relativement récente. De nombreuses étapes et phases ont été nécessaires pour arriver à ce fait de société de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, à la consécration officielle du terme.

L'apparition du terme " monument historique " qui a donné naissance à une administration étatique particulière et nécessite de pencher sur l'histoire et la signification de ces deux concepts : patrimoine et monument historique, ce dernier qui est le plus ancien par rapport au premier lui-même désormais plus large.

Mais malgré ça, les deux ont plusieurs points de convergence, dont ils ont un caractère spécifique d'attachement à la conservation, à la protection et à la transmission de valeurs ou de biens divers et à la volonté de les arracher à la disparition. Sans oubliant l'effet de la mémoire et de l'oubli sur la transmission des souvenirs matériels ou immatériels, ainsi sur la

préparation des sciences historiques, donnant l'exemple du Paul Ricœur<sup>10</sup> dans son ouvrage récent. C'est pour ça, il apparait certainement que l'attachement d'une société à un patrimoine artistique ou historique est dû à la volonté de la mémoire collective.

Il est évident que le patrimoine d'une société symbolise son fondement en histoire, mais ça ne veut pas dire de vivre sur ces traces sans innovation et sans renouvellement, il est nécessaire que chaque génération crée leurs propres biens matériels et immatériels en fonction des besoins du moment, c'est l'obligation de construire l'avenir. Mais chaque société est exposée à deux mouvements de forces contradictoires : ce de l'oubli, la dégradation et la disparition physique d'une part, et d'autre part la volonté fournie par les individus ou la communauté pour conserver les traces de leur passé, conserver les lieux de mémoire, et les transmettre aux générations futures pour pérenniser des valeurs, une sorte de quête d'immortalité.

Le malheur ici que ce dernier mouvement de la conservation et de transmission peut se limiter juste à une borne très étroite en touchant un individu et son entourage le plus proche (peut être la famille restreinte ou étendue), un groupe social souhaitant de rester à la mémoire s'en maintenir (à l'exemple des patrons militaires ou politiques) ou une société qui préfère son attachement à une communauté. " La notion moderne de patrimoine [...] et ses institutions ne se réduit pas à sa dimension collective, conséquence de son appropriation par l'opinion publique. Certes la notion de patrimoine collectif est un élément majeur des politiques publiques du patrimoine "<sup>11</sup>.

### **3.3.Composantes :**

---

10 : RICOEUR Paul ; "La mémoire, l'histoire, l'oubli", Editions Le Seuil, Paris.

11 : P. IOGNA-PRAT ; "le patrimoine culturel entre le national et le local : chances et limites de la décentralisation" ; thèse de Doctorat ; école doctorale ; université d'ANGERS. 2009. P14, 15,16-801.

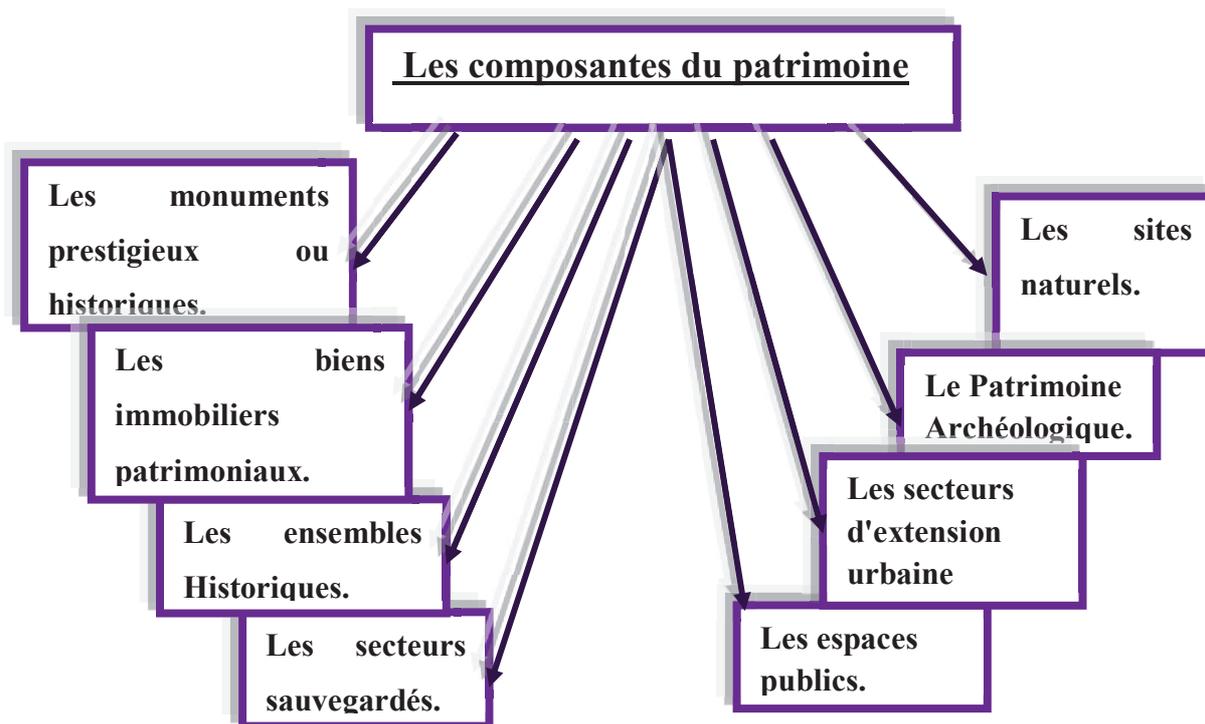


Figure N°03 : les composantes du patrimoine.  
Source : auteur.

### **3.3.1. Monuments prestigieux ou historiques :**

Il s'agit de ce qui est appelé patrimoine monumental, définit par Françoise Choay comme " le monument assure, rassure, tranquillise en conjurant l'être du temps...son rapport avec le temps vécu et avec la mémoire autrement dit, sa fonction philosophique constitue l'essence du monument"<sup>12</sup>. Ces édifices sont des richesses offrant des valeurs inestimables quelque soit historique, artistique ou bien culturelle, célébrant un temps donné et une civilisation donnée. Ces monuments constituent des substances à forte attirance touristique et rendement économique.

12 : CHOAY Françoise ; "L'allégorie du patrimoine"; Edition Le Seuil 1992 ; p15-267.



Photo N°01 :L'abbaye du Mont-Saint-Michel  
Source : site internet : [www.randonnee.gites-de-france.com](http://www.randonnee.gites-de-france.com)

### **3.3.2. Biens immobiliers patrimoniaux :**

Aujourd'hui, le patrimoine ne se réduit seulement des monuments et des grands édifices ayant une architecture et une taille impressionnante, mais aussi les constructions ordinaires et simples aussi constituent un bien patrimonial d'une valeur considérable.

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle une évolution sur ce genre du patrimoine attribuant des valeurs, historiques, esthétiques et culturelles semblables à ceux des monuments historiques, et qui touche le patrimoine architectural, urbain et rural. Plus précisément sont :

- les abords des monuments, mais surtout le tissu urbain dit mineur<sup>13</sup>. Cette dernière constitue l'ensemble du bâti ancien privé, construit sans faire référence à des architectes.

Actuellement, des villages ou des villes entières ou même des ensembles de villes, sont considérés comme biens patrimoniaux.

- Le bâti relatif à l'industrie : la Grande-Bretagne a joué un rôle pionnier pour sa reconnaissance.

---

13 : MERLIN Pierre et CHOAY Françoise ; dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement" ; presse universitaire de France ; 2<sup>ème</sup> édition 1996.

- L'architecture vernaculaire et rurale et les ensembles ruraux : ce sont les pays scandinaves qui l'ont reconnu et protégé, qui créèrent les premiers musées de plein air.
- Malheureusement, ce type de patrimoine se trouve aujourd'hui dans un état menacé et vétuste, parce qu'il reste mal valorisé et conservé et sauf sous forme muséographique.

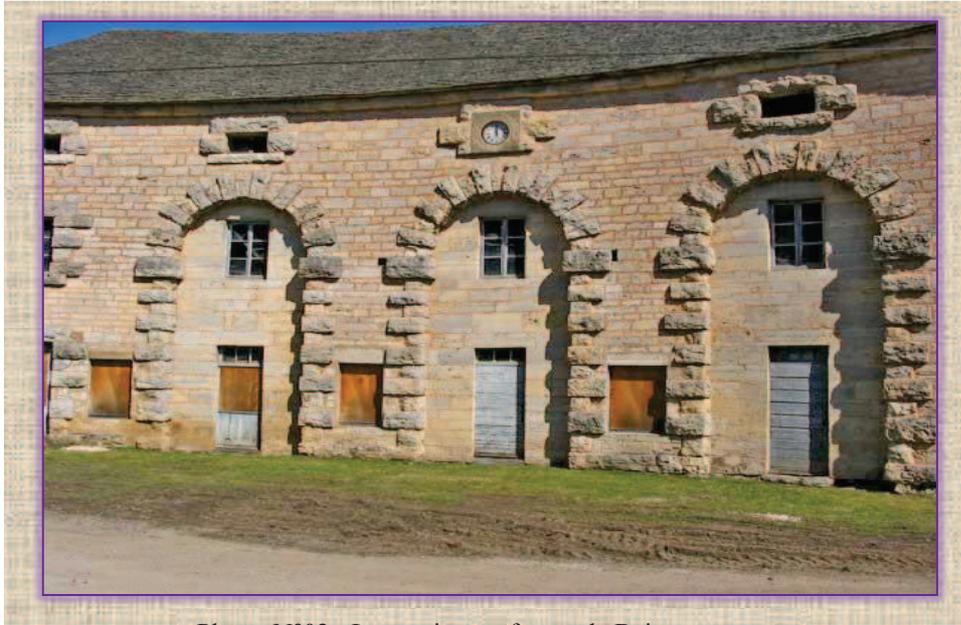


Photo N°02 : Les anciennes forges de Baignes  
Source : site internet : [www.la-haute-saone.com](http://www.la-haute-saone.com)

### **3.3.3. Ensembles historiques :**

Ce concept est apparu au moment où le centre historique est associé de son contexte, ces ensembles constituent un groupe du bâti ancien, vestiges cohérents et expressif dans un milieu urbain ou rural. Bien que la notion de l'ensemble couvre aujourd'hui des entités spatiales différents à grande ou à petite échelle allant de l'îlot, du secteur, du quartier urbain jusqu'à la ville ou le village.



Photo N°03 : Centre historique de Rome.  
Source : site internet : [www.trtfrancais.com](http://www.trtfrancais.com)

#### **3.3.4. Secteurs sauvegardés :**

Le secteur sauvegardé est une démarche d'urbanisme a pour but de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne, et de protéger ce type de patrimoine vivant en lui donnant la valeur qu'il mérite. Il englobe les ensembles immobiliers urbains et ruraux, caractérisés par une suprématie d'habitat homogène et par l'unité architecturale et esthétique.

Ces secteurs sauvegardés offrent des valeurs historiques, architecturales, artistiques ou parfois traditionnelles, justifiant la nécessité de sa prise en charge par sa protection, sa réhabilitation et sa restauration. il peut être source d'inspiration pour les nouveaux ensembles

Le plan permanent de sauvegarde (PPSMVSS) fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols qui doivent comporter l'indication des immeubles qui ne doivent pas faire d'objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Ce plan fixe autant les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain.

En outre, le plan permanent de sauvegarde décrète les mesures particulières de protection, spécialement celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé.

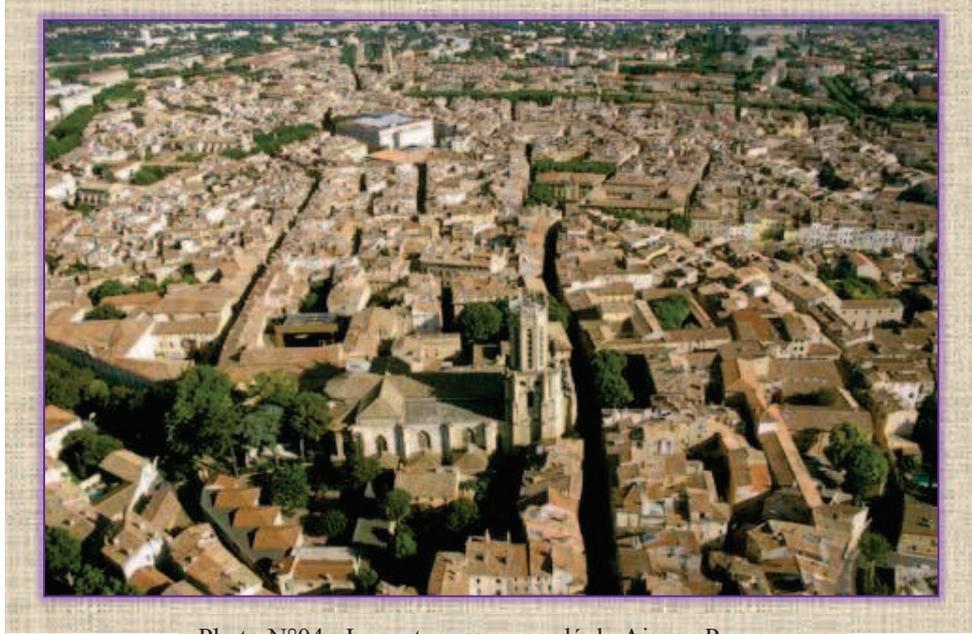


Photo N°04 : Le secteur sauvegardé de Aix-en-Provence  
Source : site internet : [www.meridienmag.fr](http://www.meridienmag.fr)

### **3.3.5. Espaces publics :**

Figurés par les voiries, places, et les jardins publics, des éléments très essentiels pour l'organisation et la structuration de la ville, constituent son ossature, chacun de ces espaces à sa fonction et son rôle adéquat. Au début, ils ont été délaissés ou parfois négligés les espaces, mais ça ne diminue pas son rôle le plus important pour le cadre de vie dans une ville, qui publics ont été progressivement reconnus comme des éléments essentiels du cadre de vie, qui les attribuent un charme et une attractivité unique assurant des ambiances particulières.

Cette ambiance, n'est pas engendrée par le grand nombre des visiteurs ou l'animation trouvée dans ces espaces, mais aussi c'est son traitement spécifique (traitement des sols, localisation, mobilité urbaine...) et les caractéristiques des éléments qui les délimitent (organisation spatiale du parcellaire, les caractéristiques architecturales des constructions qui les entourent...), ces substances les donnent cette richesse et cette valeur.

Ces espaces publics, sont des lieux de mémoire à forte attractivité, l'attachement des personnes à ces espaces est souvent fort, envisagé par les simples actions menées par ces collectivités pour les conserver et les valoriser comme patrimoine.

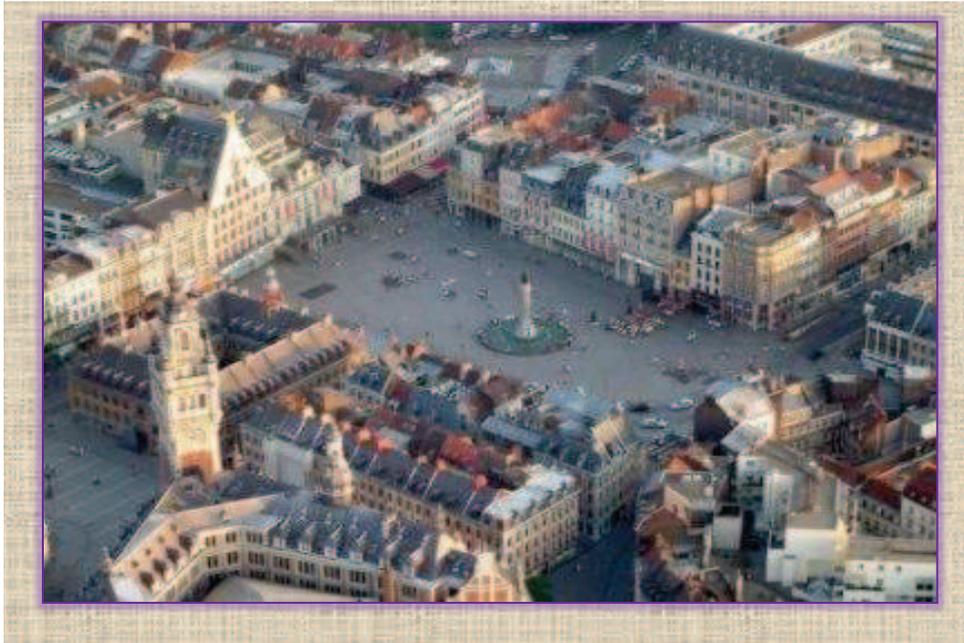


Photo N°05 : La grande place de Lille  
Source : site internet : [www.lille.lesverts.fr](http://www.lille.lesverts.fr)

### **3.3.6. Secteurs d'extension urbaine :**

La réflexion sur les secteurs d'extension de l'urbanisation est un sujet d'actualité, qui consiste à la conservation et la réhabilitation ainsi que la création de certaine harmonie entre la ville et son site.

Des tendances qui ont pour objectif essentiel de ne pas laisser la ville se développer d'une manière désordonnée, déstructurée et dommageable pour l'environnement urbain et même naturel, ainsi elles visent pour ordonnancer ces extensions qui peuvent nuire aux richesses patrimoniales et leurs abords, pour des raisons patrimoniales, économiques et sociales.

### **3.3.7. Patrimoine Archéologique :**

Le patrimoine archéologique constitue toutes découvertes des restes et vestiges des civilisations disparues. Il est composé des monuments prestigieux comme des traces modestes et simples de la vie quotidienne de l'homme.

" Au lieu de préserver le patrimoine archéologique de tout contact avec la ville réelle, en l'isolant ou en le détruisant, on peut en effet étudier les traces et les vestiges du passé,

déterminer ce qui peut encore " vivre " et choisir en toute connaissance de cause, le cadre de cette survie artificielle dans un musée organique dans le tissu urbain moderne "14.

Ce genre du patrimoine est resté toujours exposé à tout type du pillage et de destruction surtout dans les sites isolés ou bien loin des agglomérations populaires. Et parfois les traces découvertes par les individus et même les autorités sont ignorées grâce à l'absence d'une conscience suffisante dans ce domaine.

C'est en effet que des actions tout d'abord de cognition des gens aux valeurs de ce type du patrimoine, et puis les opérations de préservation, restauration et mise en valeur sont très nécessaires et urgentes.



Photo N°06: Site archéologique de Sbeitla  
Source : site internet : [www.toutelatunisie.com](http://www.toutelatunisie.com)

### **3.3.8. Sites naturels :**

"Ces milieux sont vivants, évolutifs et fragiles, et méritent à ce titre d'être gérés et préservés, non seulement des dégradations ou perturbations naturelles, mais également des modes d'utilisation du sol et des activités risquant de leur porter atteinte"15.

---

14 : Archéologie et projet urbain ; Caisse Nationale des Monuments Historiques et des sites, Alitalia ; Banco Di Roma (France) ; 1985 By De Luca Editore s.r.l.

15 : Guide de la protection des espaces naturels et urbains, Documentation française, 1991.

Les sites naturels sont considérés comme patrimoine de grande valeur méritant d'être conservée et protégé vu à son intérêt écologique, sa qualité paysagère et sa rareté.

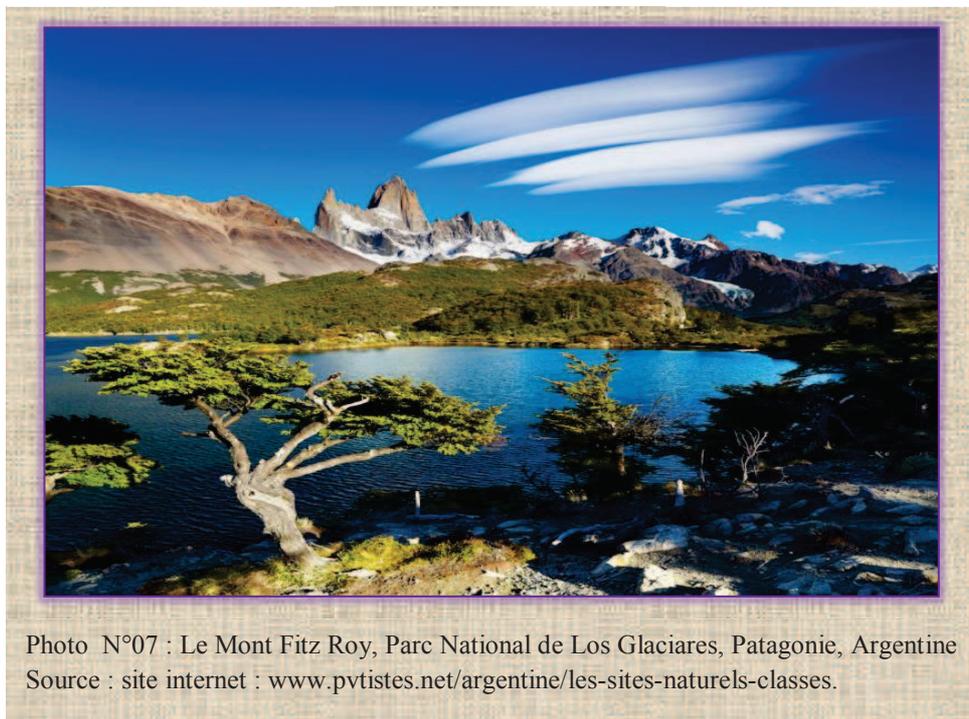


Photo N°07 : Le Mont Fitz Roy, Parc National de Los Glaciares, Patagonie, Argentine  
Source : site internet : [www.pytistes.net/argentine/les-sites-naturels-classes](http://www.pytistes.net/argentine/les-sites-naturels-classes).

### **3.4.Problèmes qui menacent le patrimoine :**

Les biens patrimoniaux sont exposés aux plusieurs menaces qui ont effets très négatifs, ces menaces sont différents, tel que l'effet d'urbanisation, la déstructuration et aussi le problème démographique. Chose qui a conduit pour la mise en place de plusieurs actes et lois pour le conserver et valoriser.

#### **3.4.1. Urbanisation :**

Aujourd'hui, le développement sauvage d'urbanisation et la consommation abusive du sol, et l'extension des villes grâce au fait de la mondialisation et de la globalisation, ont une grande influence sur les biens patrimoniaux, surtout l'urbanisme destructif.

Avec cette destruction, non seulement le patrimoine disparaît, mais aussi l'histoire et l'identité des peuples liés à ces biens, surtout dans les pays qui ne contrôlent pas le développement de son urbanisme. Cette réalité du développement urbain est généralement entrée en conflit avec la préservation du patrimoine urbain et naturel, et en a modifié l'image.

Plusieurs sites patrimoniaux ont été étouffés par une urbanisation rapide et étranglant, ou bien sont détruits carrément pour la construction des grands immeubles notamment dans les milieux à forte attractivité touristique.

L'application des lois préservant ce patrimoine et surtout ces abords est une nécessité urgente pour sauver le reste.

### **3.4.2. Dégradations et les destructions :**

Les richesses patrimoniales sont exposées aux plusieurs menaces telles que sa dégradation et sa destruction causée par des effets d'une part naturels comme les catastrophes naturelles le séisme, les inondations, et la pollution atmosphérique, et d'autre part ceux causés par la main humaine comme les opérations de rénovation menées par des individus, la création des voies traçant ses sites.

"Tous les jours, la liste des monuments en danger s'allonge, il est impossible faute de recensement précis de se faire une idée sur ce qui disparaît ou par le temps qui ronge, le climat est sans doute le principal destructeur des monuments avec l'homme qui met en péril des monuments tout d'abord par ses guerres et ensuite par son ignorance "<sup>16</sup>.



Photo N°08 : La dégradation de la casbah d'Alger

Source : site internet : [www.google.dz](http://www.google.dz)

---

16 : DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul ; " Les maladies de l'environnement : la France en saccage" ; Collection "Le point de la question"; Sous la direction de Paul Alexander ; Edition : E.P 1971 ; 283 p

### **3.4.3. Effet démographique :**

Sous l'effet démographique que connaît notre siècle, les villes en général et algériennes en particulier, ont subi une croissance foudroyante, qui mal maîtrisée s'est accompagnée d'une dégradation progressive de sa spécificité.

Certains quartiers anciens, peu à peu délaissés par leurs habitants ont été abandonnés à la ruine puis par suite logiques entamés par la pioche des démolisseurs.

D'autres quartiers centraux ont, au contraire connu une sur occupation conduisant à une sur densification hypertrophique du tissu ou une partie importante du patrimoine historique a ainsi disparu.

### **3.5. Classement et inscription d'un patrimoine :**

Toutes peuples et les sociétés ont un patrimoine particulier quelque soit matériel ou immatériel. Il existe donc bien un patrimoine dit mondial ou universel.

Les monuments, les lieux de culte, les paysages ruraux et sites naturels laissent leur label, racontent l'histoire locale d'une société en perpétuant les valeurs et les modes de vie régionaux face à un monde globalisé.

Ce patrimoine constitue la richesse culturelle de notre planète qui témoigne des croyances, les traditions et les modes de vie de chaque communauté, région ou État. La destruction de ce patrimoine est quotidienne, et ce en dépit d'une prise de conscience croissante des valeurs culturelles et patrimoniales et leur sauvegarde dans de nombreuses régions, notamment dans les pays industrialisés.

La Conférence d'Athènes de 1937 alerte la communauté internationale sur la conservation du patrimoine culturel mondial. Sa sauvegarde est révélée depuis demi-siècle à l'UNESCO. La Première Guerre mondiale a considérablement enraciné les esprits sur l'idée de destruction. Sous l'impulsion de la Société des Nations.

La convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 notamment, les pays accordent expressément que les sites qui se trouvent sur leur territoire national et qui ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial constituent, sans atteinte de la

souveraineté et pouvoir national et des droits de propriété, un patrimoine mondial à la protection duquel "il incombe à la communauté internationale tout entière de participer".

La convention de 1972 est donc un accord, signé à ce jour par 184 pays, constitue un engagement à contribuer financièrement et intellectuellement à la protection du patrimoine mondial, et visant à sauver et sauvegarder le patrimoine de certains qui ne possèdent pas un fond financier.

### **3.5.1. Mise en œuvre de Conventions :**

En 1972, la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par la conférence générale de l'UNESCO, elle a apporté pour la première fois un cadre permanent juridique, administratif et financier à la coopération internationale. Aussi elle relie pour la première fois deux secteurs différents : la protection du patrimoine culturel et celle du patrimoine naturel.

La convention a demandé un seul critère pour l'inscription sur la liste était une valeur universelle exceptionnelle, un critère très difficile de le définir, c'est pour ça les premiers temps de la convention, son application a été marquée par une manque de cohérence et cohésion.

La Convention de 1972 concerne à la fois les sites culturels, les sites naturels, et les sites dits mixtes, où le patrimoine naturel : monuments naturels, formations géologiques et physiographiques, sites et zones naturels...et dans le patrimoine culturel : monuments, ensembles, sites historiques et les sites mixtes associent les deux.

Le nombre des biens classés comme patrimoine mondial a été évolué, jusqu'il abouti en 1994 plus de 400 sites, cela résulte la prise en charge d'une approche plus systématique pour assurer une représentation plus équitable et logique du patrimoine ayant une valeur exceptionnelle.

La convention a connu une évolution remarquable ces dernières années, la plus importante celle qui porte sur les nouveaux critères pour la gestion et la sauvegarde des sites du patrimoine mondial, désormais aucun site ne peut être inscrit sans qu'il possède au moins un plan de gestion du site qui peut démontrer comment la valeur exceptionnelle du site peut être préservée.

Dans l'introduction de la convention, la Conférence générale a considéré qu'il y a des biens qui dépassent le niveau national et que "la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde ". Il est aussi constaté "que la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder".

En optant la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, chaque état est responsable vis à vis au patrimoine qui se trouve à l'intérieur de ses limites.

A l'exception, des états qui n'ont pas un fonds, la communauté internationale a l'obligation d'aider ces états à s'acquitter de cette responsabilité, et que l'humanité doit se sentir aussi responsable des œuvres de la nature que des œuvres nées des mains de l'Homme. Afin d'assurer un des fondements de cette convention qui est la notion de la durabilité par la préservation de ce patrimoine et sa transmission aux générations futures. Dans ce contexte, la culture est un lien, un pont, l'élément qui permet d'atteindre un équilibre harmonieux entre passé, présent et futur.

Pour qu'un patrimoine soit classé comme patrimoine mondial, il doit y avoir un des dix critères de sélection, ces critères sont expliqués dans les orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial. Ces critères sont régulièrement révisés par le comité pour rester en voie avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial, et que le bien à classer doit :

- i. "Symboliser un chef-d'œuvre du génie créateur humain.
- ii. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
- iii. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.
- iv. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

- v. Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.
- vi. Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères).
- vii. Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle.
- viii. Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo morphiques ou physiographiques ayant une grande signification.
- ix. Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins.
- x. Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation".

La liste du patrimoine mondial contient 660 biens culturels, 166 naturels et 25 mixtes répartis dans 141 Etats parties, sachant qu'un patrimoine doit y avoir un ou plusieurs critères de classement.

### **3.5.2. Procédure d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial :**

Seulement les pays qui ont signé la Convention du patrimoine mondial nommé **Etats-Partie** et ont la volonté d'engagés à protéger leur patrimoine culturel et naturel peuvent soumettre des propositions d'inscription de biens patrimoniaux localisés sur leur territoire sur la liste du patrimoine mondial.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour l'inscription d'un patrimoine sur cette liste, il doit présenter d'une valeur universelle listée par l'état partie.

Quand le choix d'un site pour l'inscription, bien sur après des séries de négociations locales et politiques, dès lors le formulaire de candidature peut être préparé. Ce dernier souligne les critères pour l'inscription et encore le plus possible de détails concernant l'unicité, l'importance et la valeur exceptionnelle du site. Le Bien inscrit au patrimoine doit aussi être nommé, localisé et ses limites clairement définies par une cartographie adéquate.

À partir de 1996, un plan de gestion doit être présenté pour illustrer comment l'intégrité et sa valeur universelle doivent être présentées, recouvrant des aspects comme le transport, la conservation et l'activité touristique.

Ensuite, la candidature est indépendamment évaluée par un expert représentant l'un des deux organismes mandatés par le Centre du patrimoine mondial :

- L'ICOMOS : International Council on Monuments and Sites, qui fournit des évaluations sur les sites culturels.

- L'IUCN: International Union for the Conservation of Nature and Natural Ressources, qui fournit des évaluations sur les sites naturels.

1. "Un pays devient un État partie en signant la Convention du patrimoine mondial et en s'engageant à protéger son patrimoine naturel et culturel.
2. Un État partie prépare une liste indicative de sites du patrimoine culturel et naturel sur son territoire.
3. Un État partie choisit des sites qui peuvent être considérés comme une valeur universelle, en dresse une liste indicative, et en propose l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
4. Le formulaire de candidature dûment complété est envoyé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.
5. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO vérifie que rien ne manque à la proposition d'inscription et la transmet à l'IUCN et/ou à l'ICOMOS pour évaluation.
6. Des experts visitent les sites pour en évaluer la protection et la gestion.
7. L'ICOMOS et/ou l'IUCN évaluent les propositions d'inscription sur la base des critères du patrimoine culturel et naturel.
8. L'ICOMOS et/ou l'IUCN font un rapport d'évaluation.

9. Les sept membres du Bureau du patrimoine mondial examinent les propositions et les évaluations et font des Recommandations au Comité.
10. La décision finale est prise par les 21 membres du comité du patrimoine mondial : inscrit - différé - rejeté".

### **3.5.3. Partenaires et le financement :**

L'UNESCO peut aider les états pour financiers les opérations de sauvetage des sites inscrits par des assistances collectives, bien sûr si l'état concerné demande ça. En fonction de cette assistance, deux millions de dollars sont délivrés tous les ans pour mener les différentes démarches: élaboration d'études, fourniture de techniciens et d'experts, subventions.

Malgré ces aides disposées par le Comité du Patrimoine Mondial reste insuffisantes faces aux nombreuses demandes, néanmoins elles peuvent sauver quelques cas dans des situations graves et menacées. En outre des contributions volontaires menées par des états membres en créant des fonds en dépôt auprès de l'UNESCO, un soutien très important surtout l'exemple du Japon qui a mis en place un fond-en-dépôt pour le financement d'opérations dans plusieurs sites importants en Asie et d'un site en Europe.

"L'impression générale qui se dégage aujourd'hui lorsqu'on aborde le thème de la solidarité internationale en faveur du patrimoine reste, malgré des difficultés inhérentes à une situation économique mondiale difficile, assez favorable. C'est la méthode d'approche et les moyens d'accès aux sources de financement qui sont devenus plus complexes et qui exigent des " fund-raisers " non seulement un réel professionnalisme dans leur domaine mais aussi une très bonne connaissance des biens culturels à protéger "<sup>17</sup>.

### **3.6. Biens à classer :** Le classement peut englober plusieurs catégories :

- Les monuments ou bien toute construction isolée avec les éléments décoratifs et les installations qui en font partie, ajoutant leurs abords et les parties qui les entourent.
- Les sites : sont les œuvres de la nature ou œuvre ordonnancée par l'homme et de la nature suffisamment homogène et caractéristique, et donne une certaine cohérence entre ces éléments.

---

17 : MAGES Stéphanie; "Le classement d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco : comment optimiser les effets en termes d'image, d'attractivité et de fréquentation touristique ; Le cas de Bordeaux ", mémoire de master 1 ; Université de Toulouse-Le-Mirail CETIA.

- Les ensembles architecturaux : qui forment un centre ou un quartier comme ils peuvent être des villes, ce groupement doit être cohérent et homogène et donne des richesses et valeurs.
- Les sites archéologiques.

### **3.7. Valeurs du patrimoine :**

#### **3.7.1. Valeur historique:**

La conservation des traces de la diversité et la richesse historique d'un peuple ou d'une communauté à travers le respect des cotisations successives du temps, parce que cet héritage est le témoin et le label d'un temps donné.

#### **3.7.2. Valeur architecturale:**

Un bien patrimonial est une illustration d'un savoir-faire d'un peuple, il un témoignage historique culturel et architectural. Il raconte d'un part le modèle de vie des civilisations antérieures, les matériaux utilisés, le type de gouvernement... et d'autre part, il constitue une référence et source d'inspiration pour les architectes.

#### **3.7.3. Valeur esthétique:**

La description du style architectural du bien historique du monument ou bien de l'œuvre patrimoniale mène vers une reconnaissance de règles architecturales de l'œuvre immanente à une époque esthétique, découlant d'une société donnée à une période historique donnée.

Cette reconnaissance offrant une valeur de détermination des caractères formels, matériels et ornementaux, caractéristiques d'une période ou d'un moment de développement historique.

#### **3.7.4. Valeur d'usage:**

La pérennité des fonctions d'origine dans certains monuments ou le maintien des modes sociaux dans certains sites historiques justifient les caractères du lieu et de ses vocations malgré, l'intégration des activités modernes dans certains monuments ou sites. Ces valeurs se diffèrent entre identitaire, économique et géopolitique.

- **Identitaire:**

Le patrimoine contribue à l'allégation des dimensions identitaires et culturelles d'une société, parce qu'il traduit son enracinement dans l'histoire. C'est pourquoi, il apparait la nécessité du recours au patrimoine par sa prise en charge.

- **Géopolitique:**

Toutes les conventions et chartes relatent explicitement que la préservation du patrimoine culturel non seulement pour le transmettre aux générations futures, mais aussi il devra être un facteur pour le rapprochement des peuples et des cultures.

À partir de ça, le patrimoine et la culture devraient constituer des déclencheurs et des catalyseurs du développement partagé pour des régions géographiques en ne s'appuyant pas sur les facteurs économiques seulement.

Ajoutant que la notion du patrimoine universelle a aidé pour une perception nouvelle du patrimoine en tant que patrimoine de l'humanité, en ignorant toutes frontières géographiques ou discrimination culturelle, religieuse ou raciale.

- **Economique:**

Le patrimoine constitue un facteur de l'amplification économique en tant que ravitailleur d'emplois et de richesses. Ces dernières années, ce patrimoine à participer au développement du tourisme culturel avec les nouvelles stratégies de valorisation et exploitation utilisant toutes les particularités et ressources présentes dans le territoire.

### **3.8.Patrimoine et urbanisme :**

Il impossible de désassocier un monument de sa périphérie, ou de son environnement, parce qu'elle a été créé en fonction de son contexte, surtout dans les sites urbains, ou cet ensemble monument- contexte constitue ce qui appelé **art urbain**<sup>18</sup>.

Michel Ragon ; a essayer de donner une explication à l'art urbain : ce ne sont pas des monuments qui font à Venise ou à Rome un art urbain dans la ville. C'est la ville tout entière qui est œuvre d'art. [...] L'Art urbain, loin d'être aujourd'hui un passéisme, est au contraire une utopie et rien ne se fait de neuf, rien ne se fait de grand, rien ne se fait de prospectif, sans utopie. Il est des notions qu'il faut réinventer. C'est le cas de l'Art urbain. [...] La beauté n'est forcément monumentale. L'art urbain de demain sera certainement technologique, mais s'il n'est pas en même temps démocratique, nous nous préparons de tristes lendemains.

---

18 : L'Art urbain, selon le Séminaire Robert Auzelle, se définit comme : " ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement".

" La question du patrimoine apparaît en effet presque partout comme enlisée dans les discours consensuels sur l'importance culturelle et identitaire du patrimoine et dans des démarches de sauvegarde qui ne renversent pas les tendances dominantes de dégradation et surtout de perte des héritages matériels et immatériels comme les savoirs faire. Constructifs. Elle impose des démarches visant à renverser les tendances à la dégradation au profit de mouvements d'imposition progressive de processus de protection, de réhabilitation et de restauration, de valorisation et de requalification des constructions et des espaces, de prééminence des choix pensés et construits sur la soumission à la mode et aux produits " <sup>19</sup>.

Il faut donc compris la relation entre le patrimoine et l'urbanisme qui est généralement objet d'une fausse opposition entre protection et modernisation, entre la condamnation de l'urbanisation et son accompagnement. Les débats et les discours actuels nourrissent cette opposition et révoquer les solutions et la condamnation des acteurs à une composante précise de la ville.

"Le patrimoine et l'urbanisme sont en fait organiquement liés et traduisent par ce lien, la culture dominante du cadre local et du contexte. Ils appellent certes pour leur harmonisation, un accord entre les forces et les intérêts qui y sont contenus, ceux des héritiers et celles des entrepreneurs constructeurs, mais cet accord appelle lui même un travail d'ajustement mutuel, de recherche des solutions avant même que ne doivent être faits les arbitrages " <sup>20</sup>.

#### **4. CONCLUSION :**

Ce premier chapitre a mis l'accent sur la définition de quelque concepts nécessaires pour ce travail, abordé le concept du centre historique, mémoire, histoire, identité, aussi le concept du patrimonialisation qui est un processus du passage de l'héritage d'un cas à un autre et qu'il va être utilisé plus tard dans les chapitres qui se suivent parce que notre travail est basé dans sa globalité sur ce processus.

Aussi ce chapitre est s'appuyé sur la notion du patrimoine qui a connu plusieurs définitions à travers le temps. Aussi on a retracé l'évolution de cette notion, ses composantes, ainsi les critères de son classement et ses valeurs.

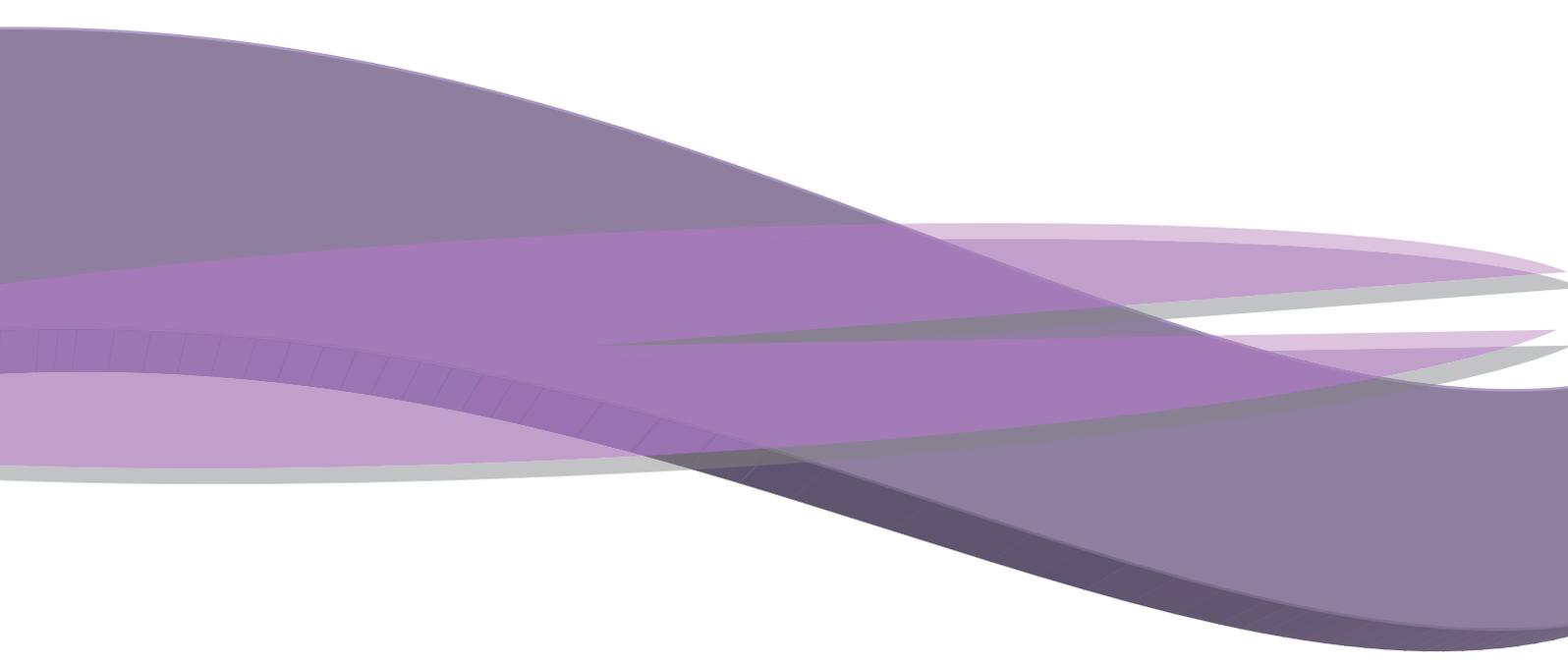
---

19 : BOUMAZA Nadir ; " A propos de patrimoine et d'urbanisme : pour une pragmatique, Discours, enjeux et nécessités d'avancer" ; Patrimoine et urbanisme. Journée d'étude organisée par la délégation la culture de Rabat ; Avril 2002.

20 : Idem.

A vu aussi la relation entre patrimoine et l'urbanisme ou Il faut plus penser à protéger les monuments, mais les abords de ces monuments ainsi que le tissu urbain qui les contient.

Vu que le thème de recherche est basé dans sa partie pratique sur un ensemble urbanistique qui est un des centaines en Algérie de la période coloniale française. Et pour bien cibler le travail objet de recherche, il apparait plus que nécessaire de faire un sur vol travers l'histoire identifiant les civilisations qu'a connu l'Algérie et qui lui offre une richesse unique et une diversité du patrimoine commençant par les traces de la civilisation phénicienne, romaine et byzantine jusqu'aux héritages de la période coloniale française passant par la civilisation ottomane.



CHAPITRE 02 : PATRIMOINE EN  
ALGERIE : ENTRE ANALYSE ET  
CRITIQUE.

## **1. INTRODUCTION :**

La constitution du patrimoine repose sur plusieurs bases, dont les plus importantes sont :

La définition de critères établissant des expressions, des productions, des actes, comme appartenant à la catégorie patrimoniale du pays. Cette construction est essentielle dans la mesure où elle participe de la modélisation des identités sociales comme le cas de l'Algérie.

Le patrimoine en Algérie propose une richesse très diversifiée offrant de multiples architectures : grecque, romaine et plus récemment coloniale. Des monuments érigés par des civilisations ayant vécu sur le pays d'Algérie au fil des siècles et laissant ainsi tour à tour des traces matérielles contribuant à construire notre mémoire identitaire. Mais la question qu'on pose avec acuité dans ce chapitre c'est la politique de sa sauvegarde dans ce pays.

La sauvegarde du patrimoine culturel a été engagée depuis quelques années en Algérie avec l'aide des organismes internationaux (l'UNESCO et l'ICOMOS) qui encouragent les autorités locales de bénéficier de ces biens culturels afin que le patrimoine contribue au développement social et économique.

Ce chapitre va traiter sept (07) points essentiels en relation avec le patrimoine en Algérie, dont le premier c'est une reconnaissance ou une découverte du patrimoine en Algérie des différentes civilisations par la prise de quelques exemples, puis l'état de ce patrimoine, l'évolution législative, les organismes nationaux qui ont pour rôle de gestion et protection du patrimoine, ensuite la reconnaissance du patrimoine classé internationalement et son état actuel.

## **2. RECONNAISSANCE GENERALE DU PATRIMOINE EN ALGERIE :**

Le patrimoine bâti en Algérie offre une richesse et une diversité unique, qui traduit l'enchaînement historique et civilisationnel et qui raconte cette relation de l'habitant par cette région. Ces traces sont très variées et nombreuses, les plus remarquables et les plus agissantes sur le modèle de vie des habitants vont être traitées selon un ordre chronologique :

### **2.1.Période punique (860 à 146 avant J.-C.) :**

La civilisation punique s'était certainement répandue sous des formes diverses, Hippone (Annaba), Cirta (Constantine) et Tiddis ont été des villes puniques.

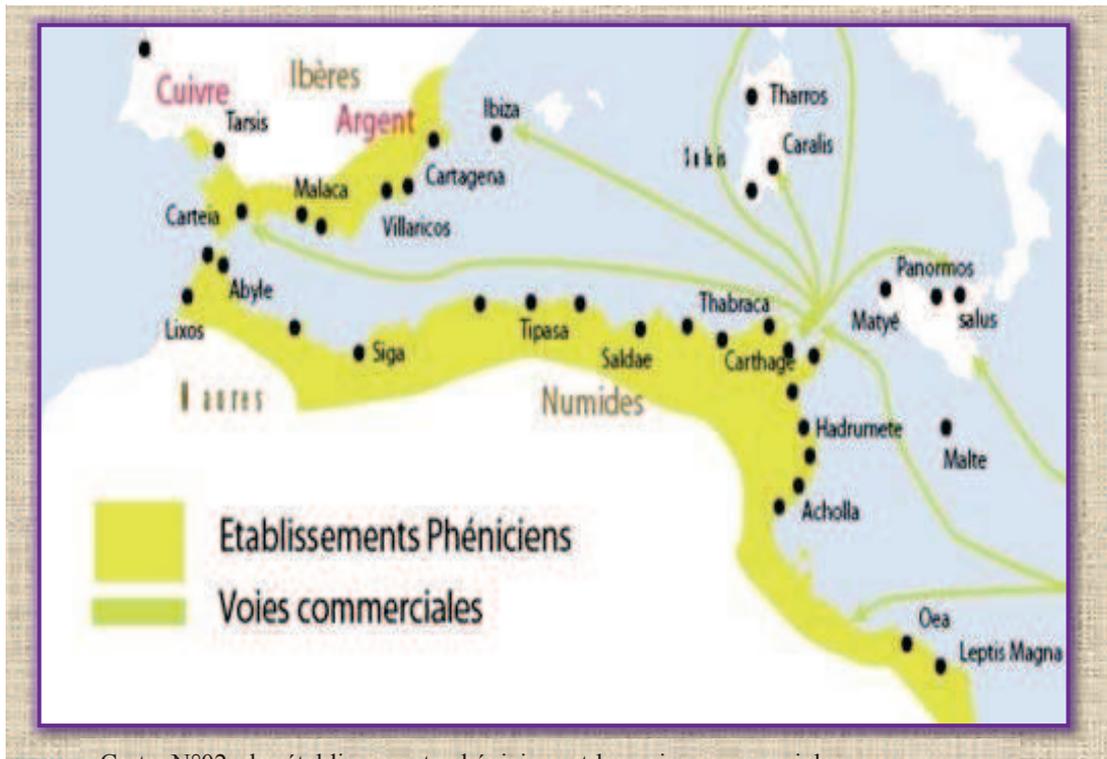
" Entre la première guerre punique (IIIe siècle avant J.-C.) et la chute de Carthage (146 avant J.-C), suivies de la progression indéfectible des romains vers l'ouest, se place une des périodes les moins bien connues de l'histoire de l'Afrique du Nord, celle du royaume berbère de Maurétanie, C'est à cette période que nous devons deux monuments funéraires imposants : le Medracen, près de Batna, et le Tombeau de la chrétienne, près de Tipaza "1.

La plus part des vestiges de cette période sont des nécropoles, trouvées dans quelques régions algériennes tel que : la nécropole de Rachgoun, et de Jijel.



Carte N°01 : Rome et Carthage après la Seconde guerre punique  
Source : site internet : <http://www.cosmovisions.com>

1 : Boutros-Ghali ; "Algérie ; Protection et mise en valeur du patrimoine monumental"; mars-avril 1970 mai-juin 1970, UNESCO : N° de série : 2214/BMS. RD/CLT Paris, décembre 1970, p.09



Carte N°02 : les établissements phéniciens et les voies commerciales  
 Source : site internet : [www.algeriepyrenees.com](http://www.algeriepyrenees.com)

### 2.1.1. Nécropole de Tipaza :

La nécropole de Tipaza est située à l'ouest du port punique. C'est un lieu où il y pratiquait à la fois l'incinération et l'inhumation. D'après des coutumes locales, les corps étaient étendus sur le dos, le visage tourné vers l'ouest et les pieds vers l'est.

Le défunt a été associé d'un trousseau qui reflète clairement la coutume punique, à l'exemple d'un vase à chardon, avec des bandes horizontales de couleur rouge foncé.

"Des cruches à ourlet trilobé, des bijoux, des amulettes, des œufs d'autruche et des scarabées, dont un décoré d'un griffon et d'un cheval, un motif diffusé par le comptoir commercial de Naucratis en Égypte. Les objets retrouvés remontent, dans leur grande majorité, au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais on a également découvert des pièces plus antiques remontant à la première moitié du Ve siècle av. J.-C."<sup>2</sup>.

2 : Les nécropoles phéniciennes d'Algérie sur site : [http://www.chercheproject.eu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=129&Itemid=131&lang=fr](http://www.chercheproject.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=129&Itemid=131&lang=fr)



Photo N°09 : la nécropole de Tipaza.  
Source : site internet : [www.cherchel-project](http://www.cherchel-project).

### **2.1.2. Nécropole de Jijel :**

La nécropole de Jijel se situe entre l'anse des Béni Caïd et la plage de Boussadoune, la nécropole phénicienne de la Pointe Noire, connue des jijeliens par celle du Rabta, elle prend place sur une éminence ou petit colline en tuf battu grâce à l'effet de la mer et les vents. C'est l'une des plus importantes nécropoles phéniciennes de la ville de Jijel et même d'Algérie.

"C'est le lieutenant Dufour, alors commandant du "cercle de Djidjelli" et chef du bureau arabe, qui vers 1885 fit des explorations à la Pointe Noire où il dénombra de (nombreux caveaux simplement recouverts de sable ou de terre). C. Duprat qui fit un séjour à Jijel en 1888 y a fait allusion lors de son étude sur les sépultures antiques de Djidjelli. Il dit « existe à la Pointe-Noire, 2 kilomètres et demi à l'Ouest de Djidjeli, également sur le bord de la mer, un grand nombre d'habitations semblables», à celles qu'il a décrites au nord de la ville. Mais les fouilles méthodiques et scientifiques ont été entreprises par Jeanette et Prosper Alquier.....Le cimetière punique comporte selon P. Alquier; (plusieurs centaines de tombes des différents genres: simples fosses et caveaux avec ou sans escaliers) "<sup>3</sup>.

---

3 : Jijel archéology, site internet : <http://www.jijel-archeo.123.fr>.

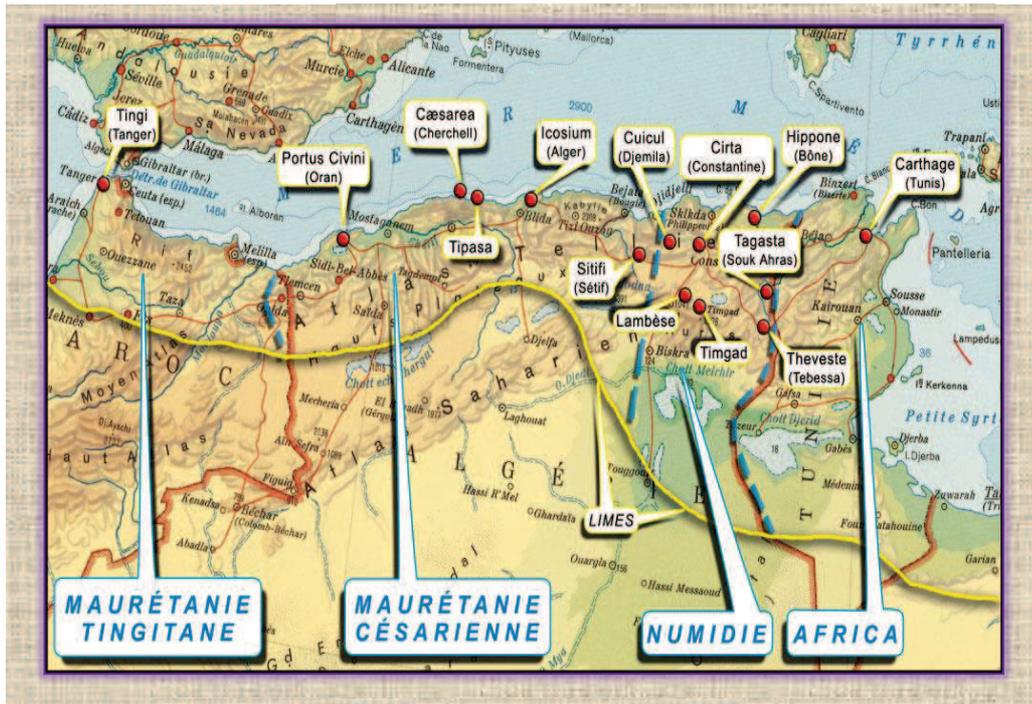


Photo N°10, 11 : la nécropole de Jijel.  
Source : site internet : [www.jijel-archeo.123.fr](http://www.jijel-archeo.123.fr)

## **2.2.Période romaine 146 avant Jésus-Christ à 429 après J-C :**

La domination romaine a duré plus de cinq siècles. La prise de l'Afrique a suivi trois grands axes :

- Le premier suit la côte de la Tunisie vers la Lybie,
- Le second d'est en ouest suit la ligne du plateau intérieur,
- Le troisième, en diagonale nord-est et sud-ouest, représente la voie de pénétration vers la frontière sud et vers l'arrière par Ammaedara (Haidra, Tunisie), Theveste (Tebessa), Thamugadi (Timgad) et enfin Lambaesis (Lambèses)



Carte N°03: les villes romaines au Maghreb.

Source : La Guerre d'Algérie sur site internet [www.m.site-crc.org](http://www.m.site-crc.org)

### 2.2.1. Villes Romaines :

La fondation d'une ville romaine est bien évidemment un acte politique, mais c'est aussi un acte religieux, la fondation de ces villes se déroule selon des rites bien précis.

Il faut tout d'abord sélectionner un lieu d'implantation pour la ville. Des augures (des prêtres) observent des signes dans le ciel afin de repérer un lieu bénéficiant d'une protection divine. En Algérie, les Romains ont laissé des villes et qui constituent un patrimoine bâti, réparti dans le territoire algérien et surtout dans la région de l'Est, à l'exemple de Tipaza, Themugadi (Timgad), Cuicul (Djemila):

#### a. Tipaza :

Comptoir<sup>4</sup> de commerce Punique au V<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., elle est devenue romaine au milieu du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère. C'est l'un des sites les plus reconnus de l'Afrique antique.

La spécificité romaine est apparue à travers : un forum, basilique, théâtre, amphithéâtre et temples.

4 : Un comptoir est un territoire en pays étranger destiné à favoriser le commerce du pays gouvernant ce territoire avec les régions avoisinantes. C'est aussi le nom de l'organisation qui régit ce territoire, fondée sur une entente entre producteurs ou vendeurs, et servant d'intermédiaire entre ceux-ci et leur clientèle.

- Une cathédrale du IV<sup>e</sup> siècle, prend place sur la bordure de la mer, sur la colline de l'ouest, cette cathédrale est le plus vaste monument chrétien d'Algérie.
- A l'entrée de l'ancienne ville, se trouve la basilique Saint-Salsa qu'entourent les centaines de tombes d'un cimetière chrétien.

Dans ce site on trouve aussi une série de thermes, de villas et d'importantes nécropoles.

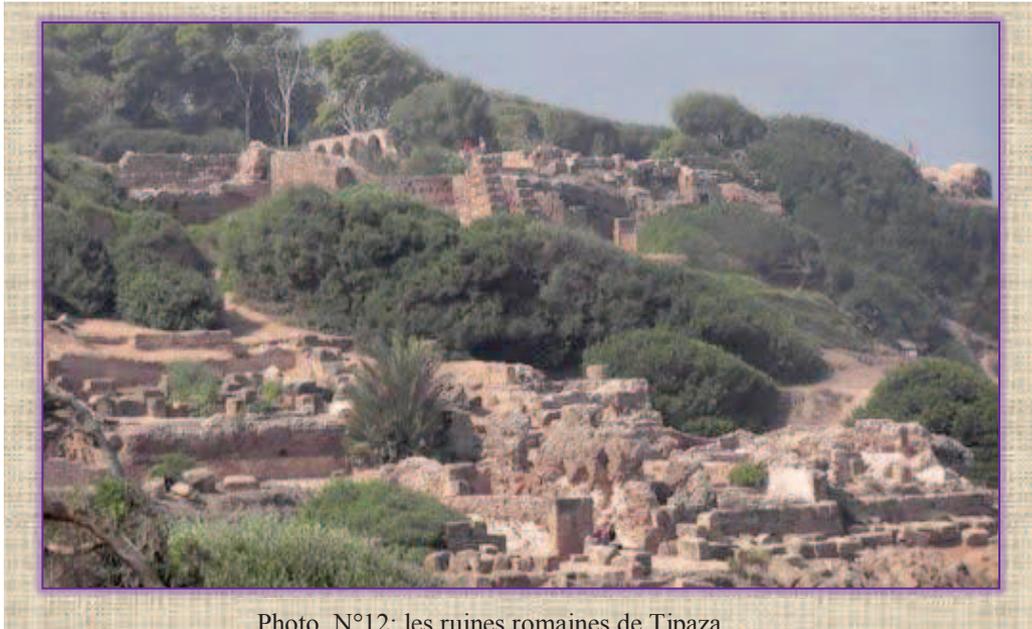


Photo N°12: les ruines romaines de Tipaza.  
Source : site internet : [www.panoramio.com](http://www.panoramio.com)

#### **b. Timgad (Themugadi) :**

La ville a été créée en l'an 100 de notre ère, sous le règne de **Trajan**. Elle devait Être le centre de colonisation officielle de l'Empire romain. Son site fut minutieusement choisi, et composé de :

- **Monuments :**

Timgad est un des immenses musées en plein air, composés d'un :

- **Le Forum**, inséré par la Basilique civile, la Curie 5 municipale et un temple, trace une place de 50 m par 43 m, recouverte de belles dalles ayant servi de tables de Jeu. Aussi des latrines, contiguës, ont été dégagées.

---

5 : Division de la tribu chez les romains, lieu où siégeait le sénat romain, administration pontificale qui assiste le pape dans sa gestion de l'Eglise. Source : le dictionnaire « mediadico », site internet : <http://www.mediadico.com>

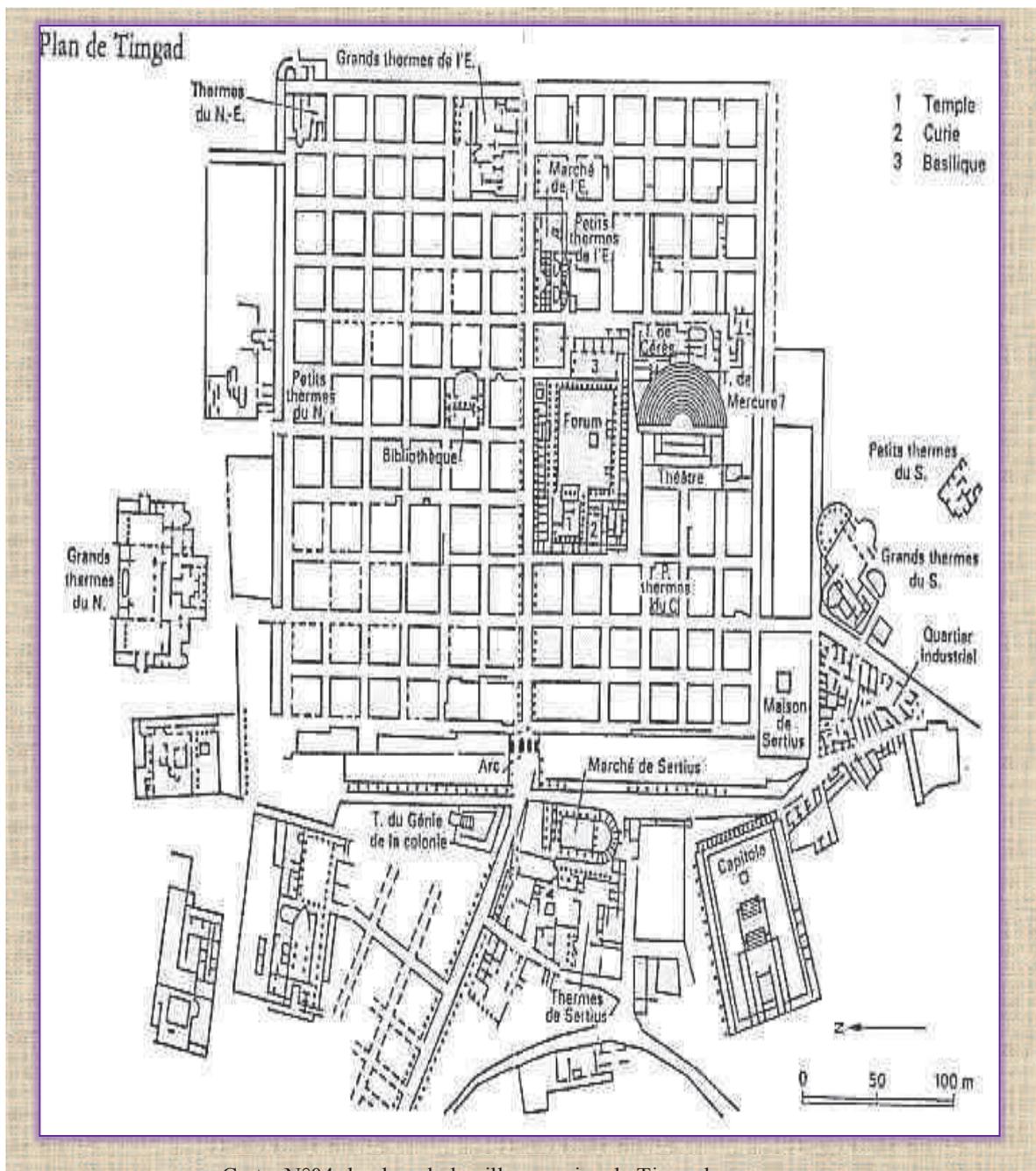
- **Le Théâtre**, au sud, d'une capacité de 4000 spectateurs dans ses trois zones de gradins. Du Capitole, qui dominait la ville, il ne reste plus grand-chose : deux colonnes cannelées de 15 m de haut et une cour entourée de portiques.

- **L'Arc de Trajan**, c'est le plus immortel des arcs de triomphe d'Algérie, " Les fouilles ont mis à jour un remarquable réseau de canalisations. Dans le réseau serré des voies cardinales, les restes de belles et vastes demeures disent clairement que Timgad. Avait su trouver d'autres raisons d'être plus durables et plus diversifiées que celles qui avaient présidé à sa création " <sup>6</sup>.



Figure N°04: la distribution des espaces de la ville romaine de Timgad  
Source : internet

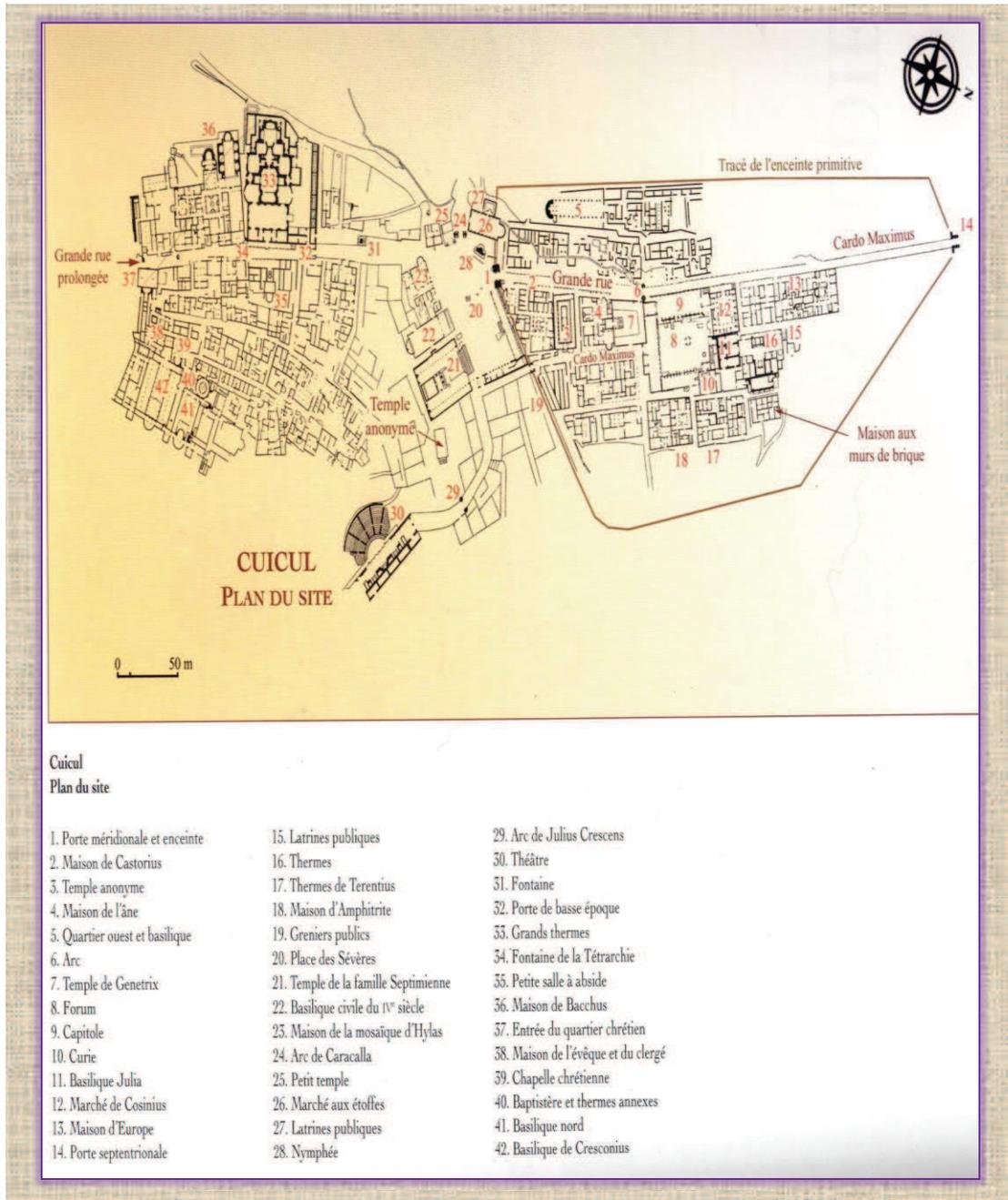
<sup>6</sup> : Boutros-Ghali ; "Algérie ; Protection et mise en valeur du patrimoine monumental"; mars-avril 1970 mai-juin 1970, UNESCO : N° de série : 2214/BMS. RD/CLT Paris, décembre 1970, p.13



Carte N°04: le plan de la ville romaine de Timgad  
Source : internet

### c. Jemila (Cuiloul) :

C'est la nature topographique et les reliefs des lieux ont développé son amplification. Elle devait débiter sur un éperon rocheux entre deux oueds et à l'intérieur d'une enceinte de 400 mètres de longueur par 200 mètres de large.



Carte N°05: le plan de la ville romaine de Djemila  
Source : internet

- **Monuments**

Djemila est partagée longitudinalement par une grande rue qui est le (Cardo maximus) pratiquement droite. Dans le cœur initial ou le centre de la ville, se trouve : les cités romaines, Forum, Capitole, Curie, Thermes et Basilique. Une place irrégulière d'une

harmonie et d'un charme exceptionnel a été créée à la limite du quartier ancien et du quartier neuf (quartier sud) autour de laquelle s'installent :

- **Le temple de la famille des Sévères**, conservé de toutes les ruines.
- **L'arc de Caracalla**, bâti en 216, fortement restauré.
- **Théâtre**, d'une capacité de 3.000 spectateurs.

Le quartier neuf comprend:

- Des Thermes monumentaux.
- Un complexe épiscopal, deux basiliques et un baptistère édifice circulaire, fait d'un couloir annulaire avec au centre une piscine carrée.

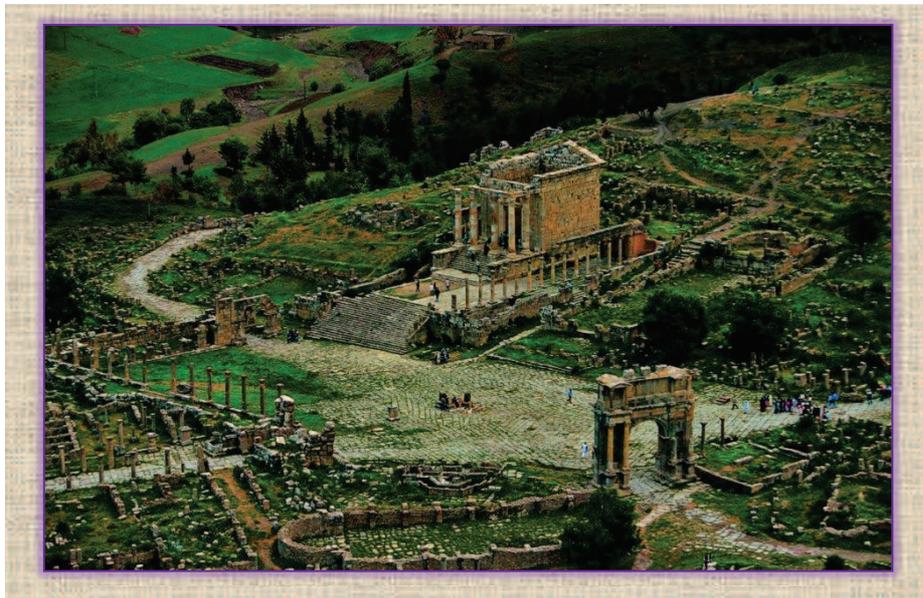


Photo N°13: vue aérienne sur la ville romaine de Djemila  
Source : site internet : [www.skyscrapercity.com](http://www.skyscrapercity.com)

### **2.3. Période byzantine (535 à 650 A.J) :**

"L'apogée de l'Empire byzantin avec les conquêtes de Justinien, En 544, les Byzantins exerceront un pouvoir jusque dans la province de Constantine. Cependant, l'émergence d'insurrection berbère contre les Byzantins provoque l'organisation de plusieurs états puissants, dont les Dejrawa, les Banou Ifren, les Maghraouas, les Awarbas, et les Zénètes. À la veille de la conquête musulmane du Maghreb, quelques tribus berbères pratiquaient le judaïsme, ainsi que le christianisme. Le reste de la population demeure Païen comme le cas

des Banou Ifren <sup>7</sup>. Les structures byzantines de l'Afrique du Nord ne nous rappellent en rien l'art byzantin.

En fait, il s'agit ici d'une technique beaucoup plus abrégée avec l'utilisation des blocs taillés arrachés aux monuments romains.

### **2.3.1. Ensembles monumentaux :**

Ces monuments ne sont pas nombreux, les plus importants étant la forteresse de Timgad et l'enceinte de Tébessa. Beaucoup de villes, à toutes les époques, se sont dégagées de leurs enceintes, chose qui a entravé leur développement. Les remparts de Constantine, par exemple, et la tour byzantine, dite Bordj ASSOUS, s'élevaient encore en 1867.

#### **a. Timgad (Thamugadi) :**

La forteresse de Timgad est l'exemple typique. Elle prend la forme d'un grand rectangle qu'enferme une énorme muraille flanquée de tours carrées aux coins et au milieu. Les tours sont couvertes de coupes primitives, faites de dalles de pierre superposées en encorbellement, la porte mène à une place centrale, à gauche, les casernes, à droite le palais du commandant de la place avec la chapelle où enfin apparaît l'ouvrage de briques propre et la technique byzantine.

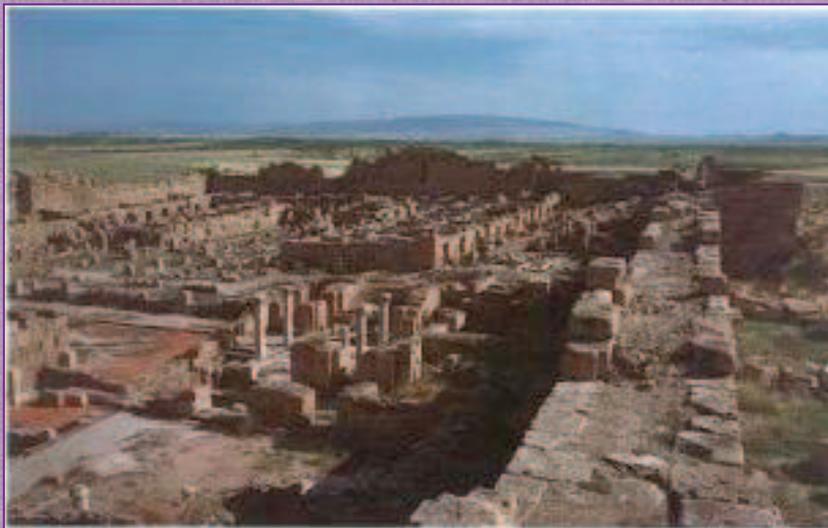
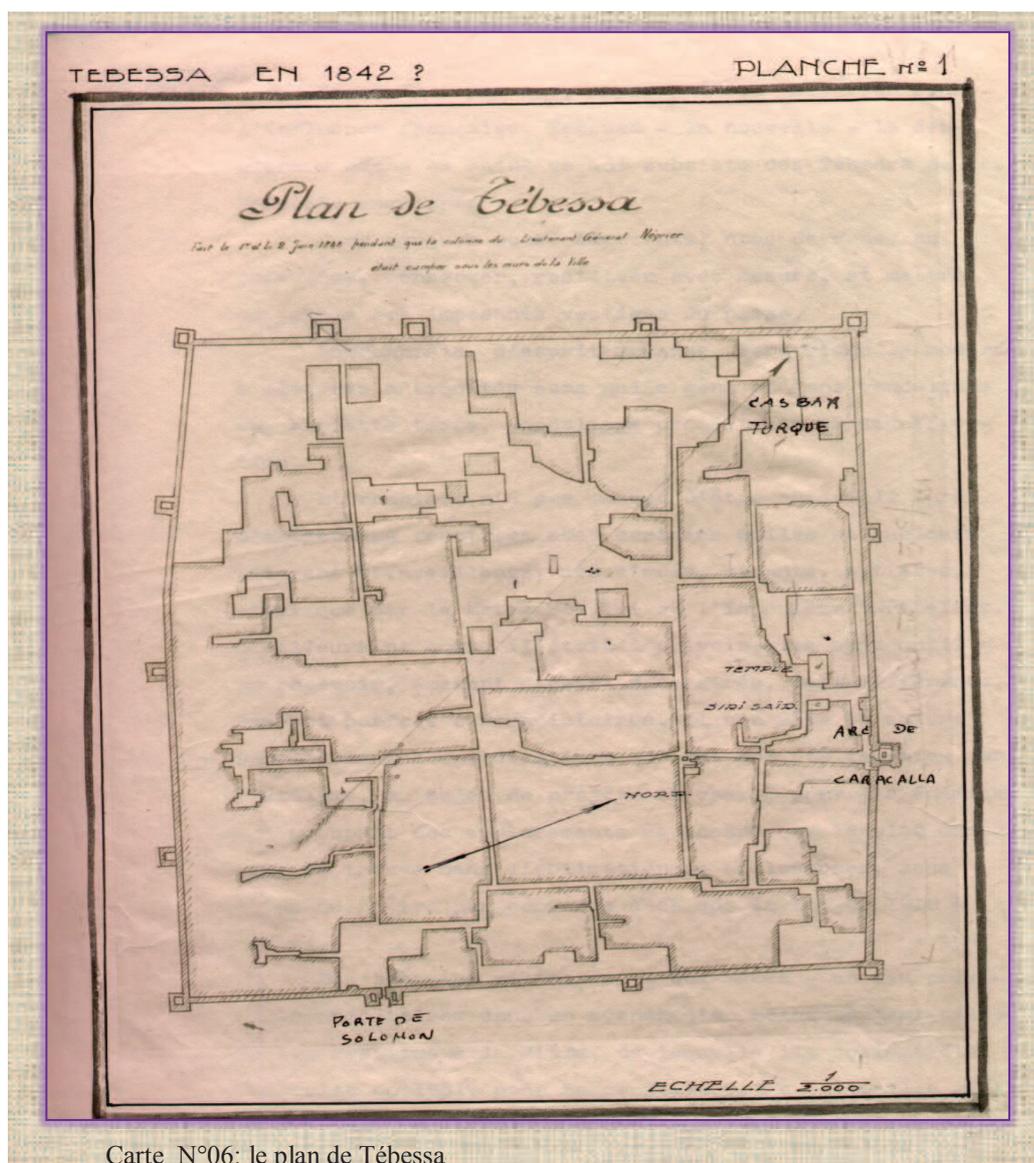


Photo N°14: la forteresse byzantine de timgad.  
Source : Jean LASSUS ; "La forteresse byzantine de Thamugadi  
(Fouilles à Timgad 1938-1956)" : Edition de CNRS.

7 : <http://www.studio-elbouraq.com/fr/lhistoire-de-lalgerie->

**b. Tébessa (Theveate) :**

Cette ville possède une enceinte byzantine importante, "La muraille byzantine fut construite au 6ème siècle par le général byzantin Salomon pour des nécessités sécuritaires et politiques (Castel, 1912). Ses remparts sont flanqués de quatorze tours carrées et s'ouvrent sur l'extérieur par quatre portes. L'une de ces quatre portes est un arc de triomphe (porte de Caracalla) datant de 214 après J.-C. Il fut élevé en vertu d'une disposition testamentaire de Cornelius Egrilianus, préfet de la 14è légion de Pannonie et originaire de Théveste. Cet édifice, qui servait à l'entrée Nord de la ville, est disposé en carré à la jonction de deux voies "8.



Carte N°06: le plan de Tébessa

Source : Assotebessa's Blog, site internet : [www.assotebessa.wordpress.com](http://www.assotebessa.wordpress.com)

8 : "Urbamag", revue maghrébine de recherche en urbanisme et aménagement ; disponible sur site internet : <http://www.urbamag.net/>



Photo N°15: la citadelle byzantine de Tébessa.  
Source : site internet : [www.membres.multimania.fr](http://www.membres.multimania.fr)

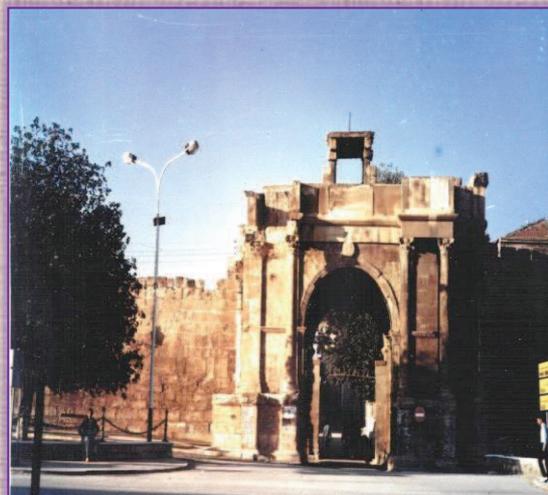


Photo N°16: porte de Caracalla à Tébessa.  
Source : site internet : [www.vitamedz.com](http://www.vitamedz.com)

#### **2.4.Période arabe (650 à 1515 A.D) :**

Il existe de nombreux monuments et traces de la période arabe, s sur tout le territoire national, à l' image de:

##### **a. Qalaa des Béni hammad :**

La Kalâa des Béni Hammad se situe à 36 km au nord-est de la ville de M'Sila, dans un site de montagneux d'une saisissante beauté sur le flanc sud du Djebel Maâdid.c'est un site archéologique important et attractif. Cet ensemble possède des ruines préservées à une hauteur de 1 000 m d'altitude.

La Kalâa des Béni Hammad a été fondée au début du XIe siècle par Hammad, fils de Bouloughine (fondateur d'Alger), et abandonnée en 1090 sous la menace de l'invasion hilalienne. C'est un des complexes monumentaux les plus intéressants et les plus précisément datés de la civilisation islamique "9

---

9 : Site officiel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; liste du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/102/>

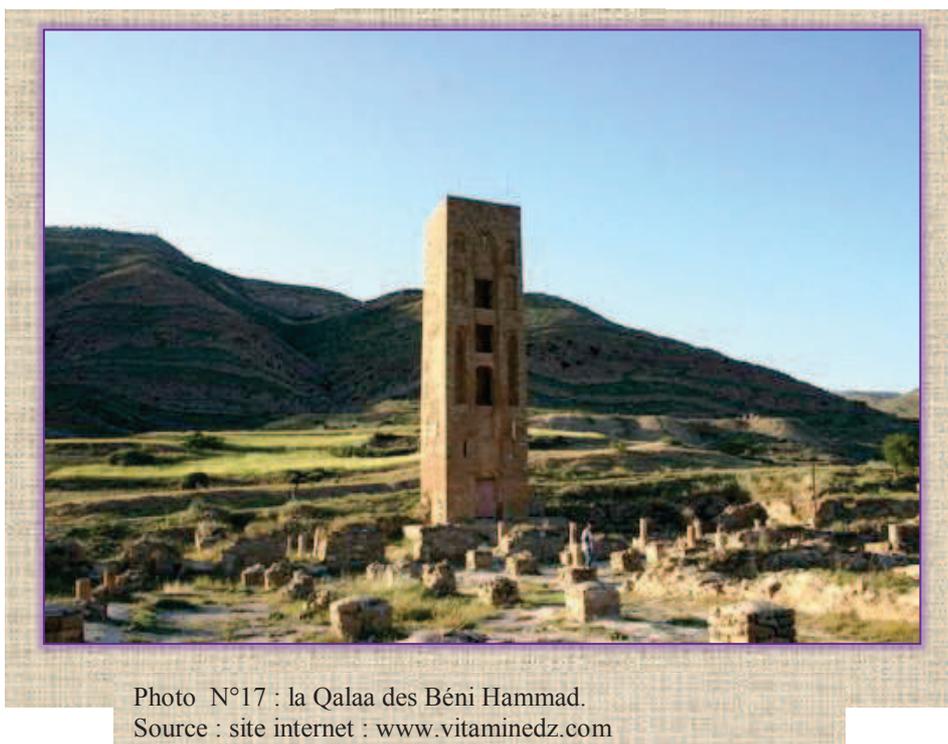


Photo N°17 : la Qalaa des Béni Hammad.  
Source : site internet : [www.vitamedz.com](http://www.vitamedz.com)

#### **b. Grande mosquée d'Alger (DJama el Kebir) :**

Djamaâ El-Kebir est considéré le plus ancien édifice religieux d'Alger qui a été construit environs 1097 par Ali Ibn Yusuf Ibn Tashfin, l'Almoravide, le fondateur de Tlemcen.

"C'est la première mosquée de rite malékite. Djamaâ El-Kebir occupe une superficie de 2 000 mètres carrés. L'édifice repose sur 72 piliers et est recouvert de onze toits. La salle de prière se compose de onze nefs perpendiculaires au mur de la qibla. Quant aux belles colonnes en marbre blanc, elles auraient été récupérées de la mosquée Es Saïda. **Minaret hispano-mauresque** : Le minaret de forme quadrangulaire et d'une hauteur de 15 mètres est orné en son sommet de 24 merlons qui lui confèrent son aspect hispano-mauresque. Il a été élevé en 1324 par le fondateur de Tlemcen, Abu Tashfin "<sup>10</sup>.

---

10 : "Le soir d'Algérie " ; quotidien algérien indépendant ; Article publié dans le journal le samedi 03 avril 2010, site internet : <http://www.lesoirdalgerie.com>.

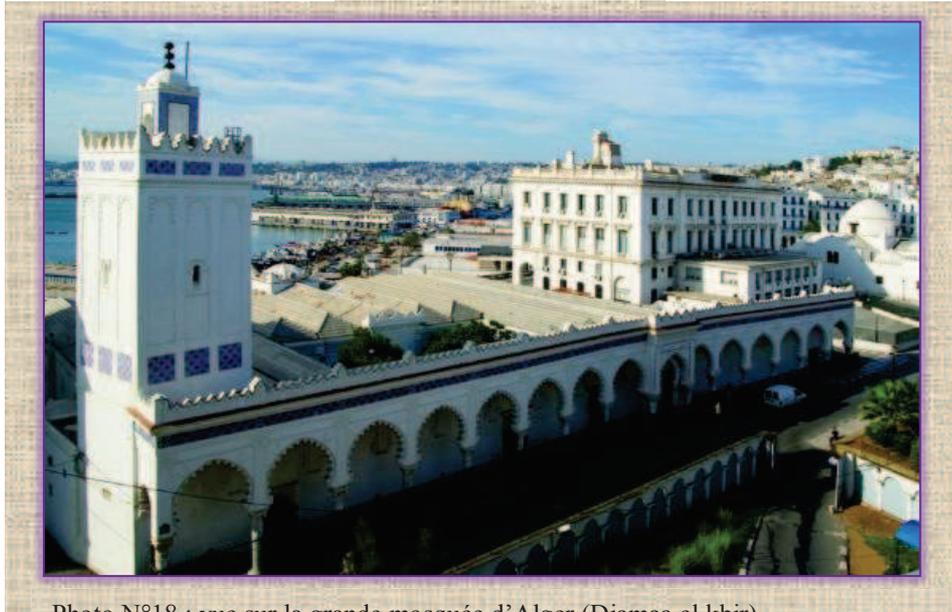


Photo N°18 : vue sur la grande mosquée d'Alger (Djamaa el kbir)  
Source : Tripadvisor, le plus grand site de voyage au monde, site internet :  
[www.tripadvisor.fr](http://www.tripadvisor.fr)

c. **Méchoûar :**

Témoin de huit siècles de la civilisation arabo-musulmane, édifié en 1145 et où les rois de Tlemcen tenaient conseil avec leurs ministres, citadelle dont l'enceinte rectangulaire de près d'un kilomètre et-demi, renfermait le palais du sultan, des bains, une mosquée et de nombreuses demeures.



Photo N°19 : vue intérieure sur la citadelle du Méchoûar Source : auteur 2012.

#### **d. Villes du M'Zab :**

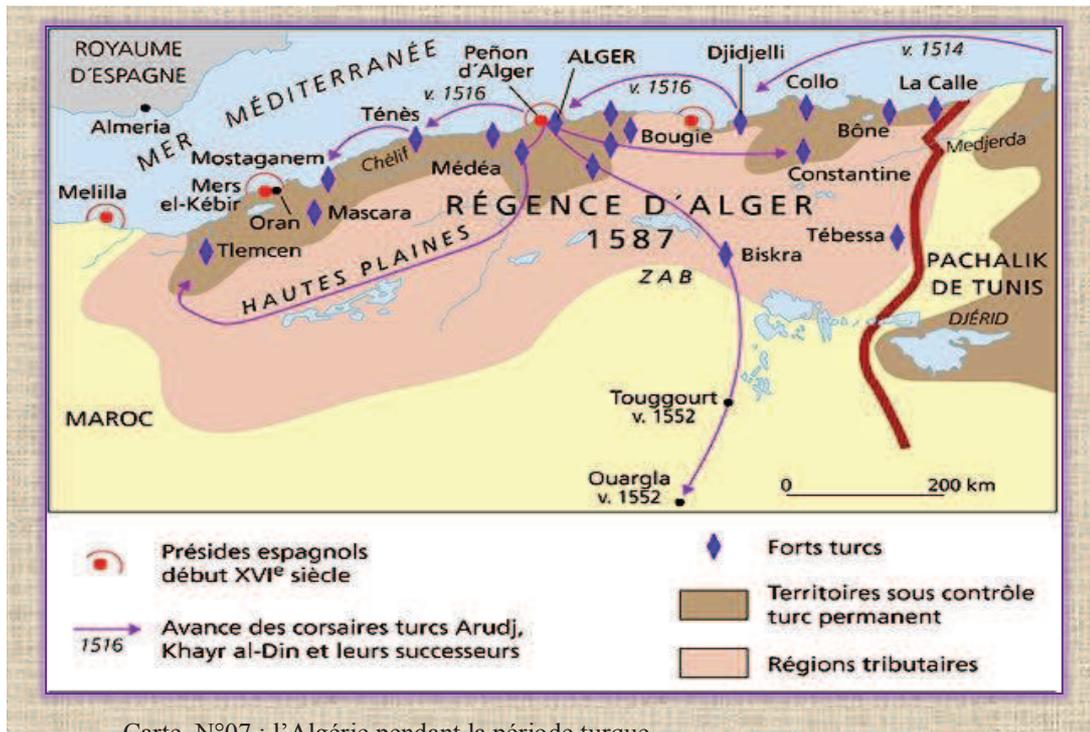
La vallée du M'Zab, créé au Xe siècle par les Ibadites autour de leurs cinq ksour (d'El-Atteuf, de Bounoura, Melika, Ghardaïa et Béni-Isguen), villages fortifiés. Simple, fonctionnelle et parfaitement adaptée à l'environnement, l'architecture du M'Zab a été conçue pour la vie en communauté, tout en respectant les structures familiales.



Photo N°20: vue aérienne sur une des pentapoles mozabites (Ghardaïa)  
Source : exposé fait par l'auteur sur la vallée du M'Zab, 2009

#### **2.5.Période turque (1515 à 1830) :**

La présence ottomane en Algérie a dura près de 300 ans (1525-1830) et qui a marqué de manière significative son passage dans toutes les villes algériennes, à travers le patrimoine bâti qu'a laissé.



Carte N°07 : l'Algérie pendant la période turque

Source : Encyclopédie Larousse en ligne : [www.larousse.fr/encyclopédie](http://www.larousse.fr/encyclopédie)

#### a. citadelle (casbah) d'Alger :

Elle a été construite de 1516 à 1590, située à 118 mètres au-dessus du niveau de la mer. Dans l'enceinte de la citadelle, ils s'élèvent un grand nombre de palais, une poudrière et une mosquée, Ainsi que le palais du Dey, occupé par Ali Hodja et son successeur Hussein Dey Jusqu'en 1830.

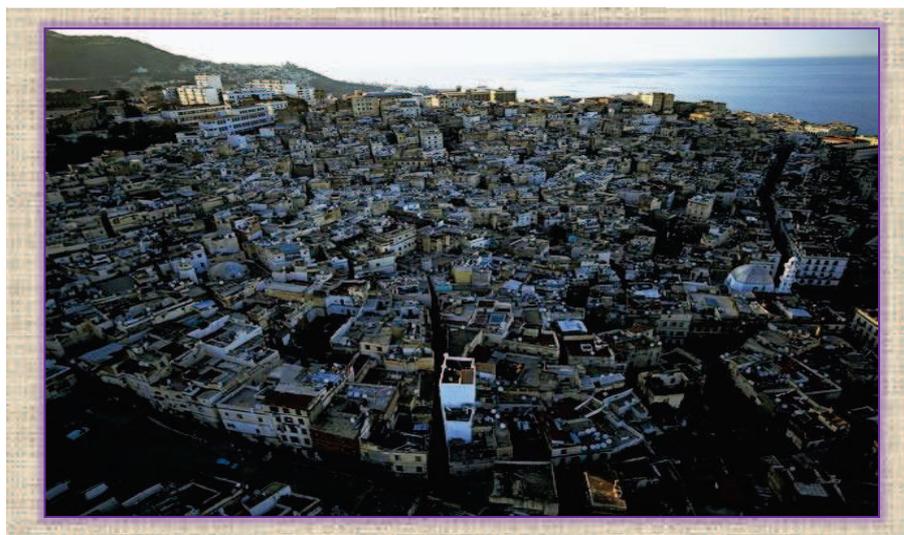


Photo N°21 : vue aérienne sur la casbah d'Alger.

Source : site internet : [www.espace.algerie.over-blog.com](http://www.espace.algerie.over-blog.com)

a. **Le Palais du bastion 23 :**

Le palais des Raïs ou le Bastion 23, a été construit dès le XVI<sup>e</sup> siècle et s'est agrandi au fil du temps. Le palais des Raïs est connu aussi sous les désignations de qaâ Essour, Bordj Ezzoubia et Topanet Arnaout Mami (batterie Arnaout Mami) des sept cavernes. Possède trois palais, six maisons, d'un oratoire et un sabat (passage couvert). Le palais des Raïs a été classé comme monument historique par l'autorité coloniale en 1909.

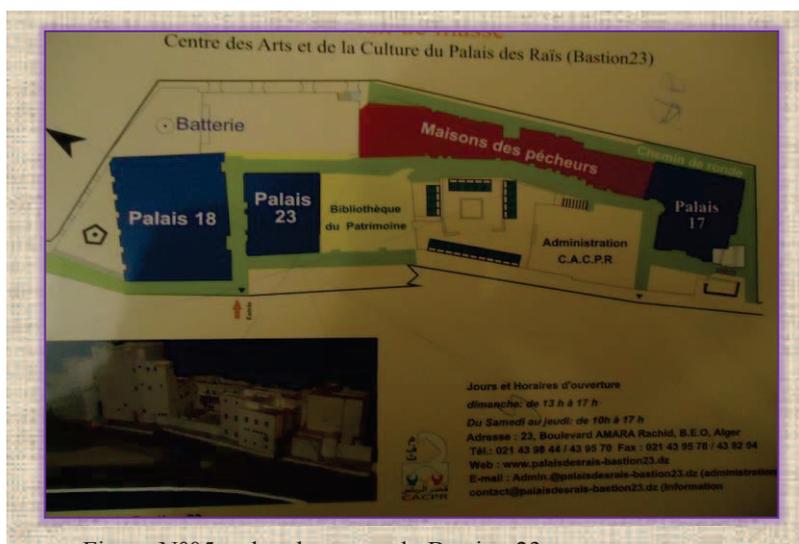


Figure N°05 : plan de masse du Bastion 23

Source : fiche descriptive, disponible dans le palais.

b. **Palais Mustapha Pacha :**

Se situe dans la basse Casbah, dans le quartier Souk-el-Djemâa, il constitue une richesse architecturale exceptionnelle.

Ce palais fut édifié en 1798 pour le Dey Mustapha Pacha, il fut ensuite la demeure du général Trobriant, en 1863 fut transformé en bibliothèque nationale jusqu'en 1948. Il a été institué par le décret ministériel le 07 novembre 2007 en musée national de l'Enluminure, de la miniature et de la calligraphie.

Le palais Mustapha pacha est Classé le 30 Mars 1887.

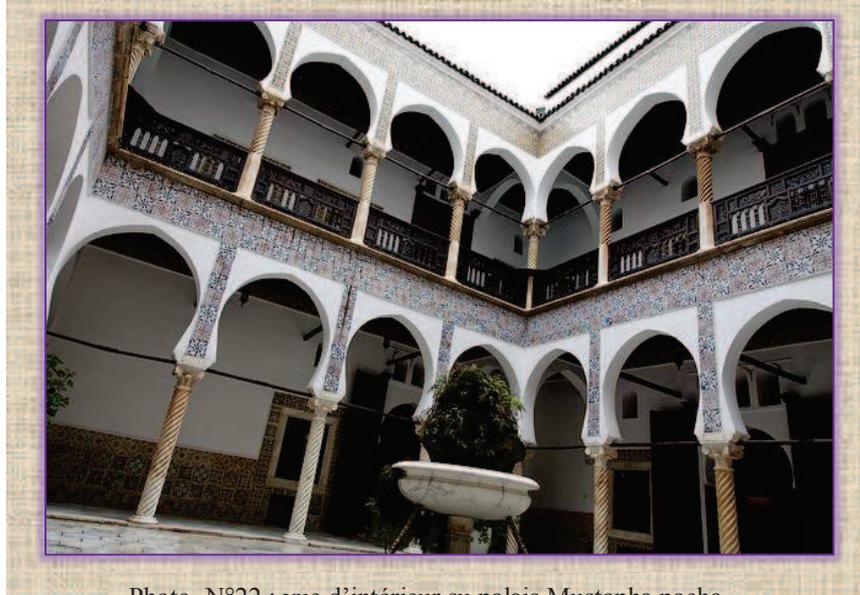


Photo N°22 : vue d'intérieur su palais Mustapha pacha  
Source : site internet : [www.skyscrapercity.com](http://www.skyscrapercity.com)

## **2.6.Période coloniale française :**

"Dans le Maghreb colonisé, la ville est le symbole le plus éclatant de la colonisation française et l'Algérie constitue à cet effet un véritable laboratoire expérimental"<sup>11</sup>.

Dès les premiers temps de la présence française en Algérie, les colonisateurs ont utilisé les héritages des civilisations antérieures comme base pour concevoir leurs projets. Ensuite, et dès la seconde moitié du XIXe siècle, des savants français ont mené une série d'exploration, de missions et d'études sur les témoins du passé algérien pour permettre développer une compréhension sur la culture locale.

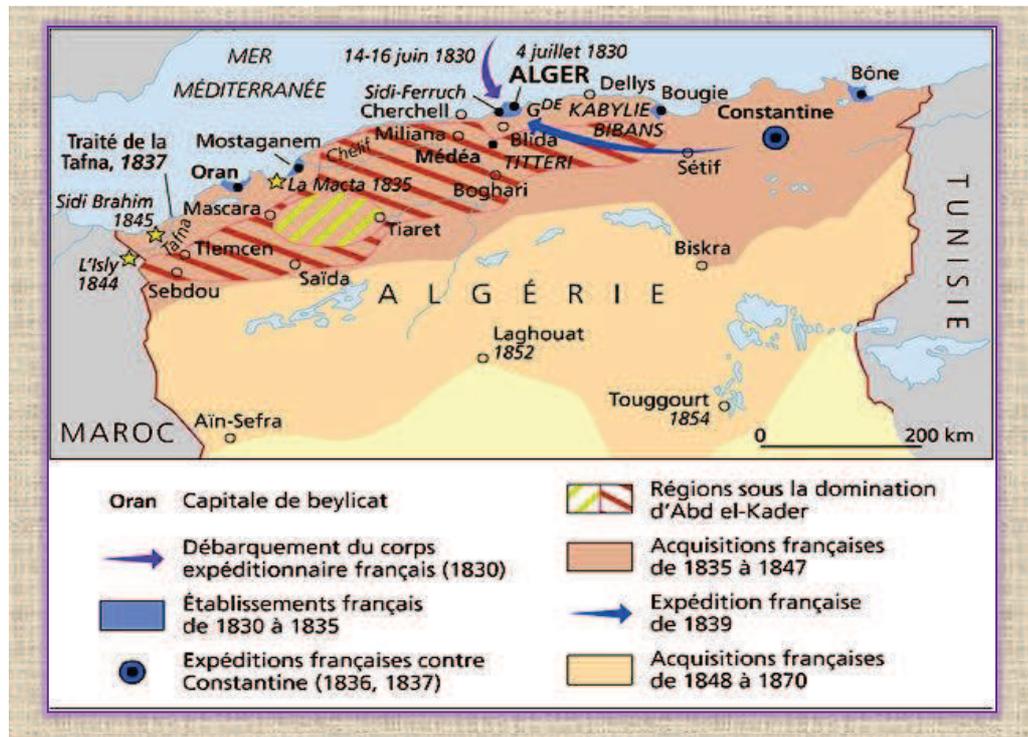
La colonisation de l'Algérie a apporté avec elle de nouvelles structurations de l'espace traduit par une conception de l'espace ordonné. Où les villes d'Alger, d'Oran, et de Constantine constituent les milieux urbains par excellence où les touches de la transformation du pays sont visibles, prenant l'exemple de :

- Le tracé des rues selon une géométrie fondée sur l'alignement.
- Création de places publiques et déplacement des lieux ayant une grande sociabilité comme le marché arabe " souk ".

---

11 : NOUCHI André:" limite du modèle européen dans le Maghreb colonial" p.39 ; in : " la ville européenne outre-mer : un modèle conquérant ? (XV- XX siècles)" ; édition l'harmattan, paris 1996

La présence française en Algérie a laissé non seulement des souvenirs de crime et souffrance, mais aussi un héritage bâti considérable traduisant cette présence à travers plus de 130 ans. Ces héritages varient entre les centres urbains historiques, des infrastructures routières et œuvres d'art, des équipements administratifs, sanitaires de service, d'éducation et des lieux de culte (églises).



Carte N°08 : Les étapes de l'occupation française en Algérie

Source : Source : Encyclopédie Larousse en ligne : [www.larousse.fr/encyclopedie](http://www.larousse.fr/encyclopedie)

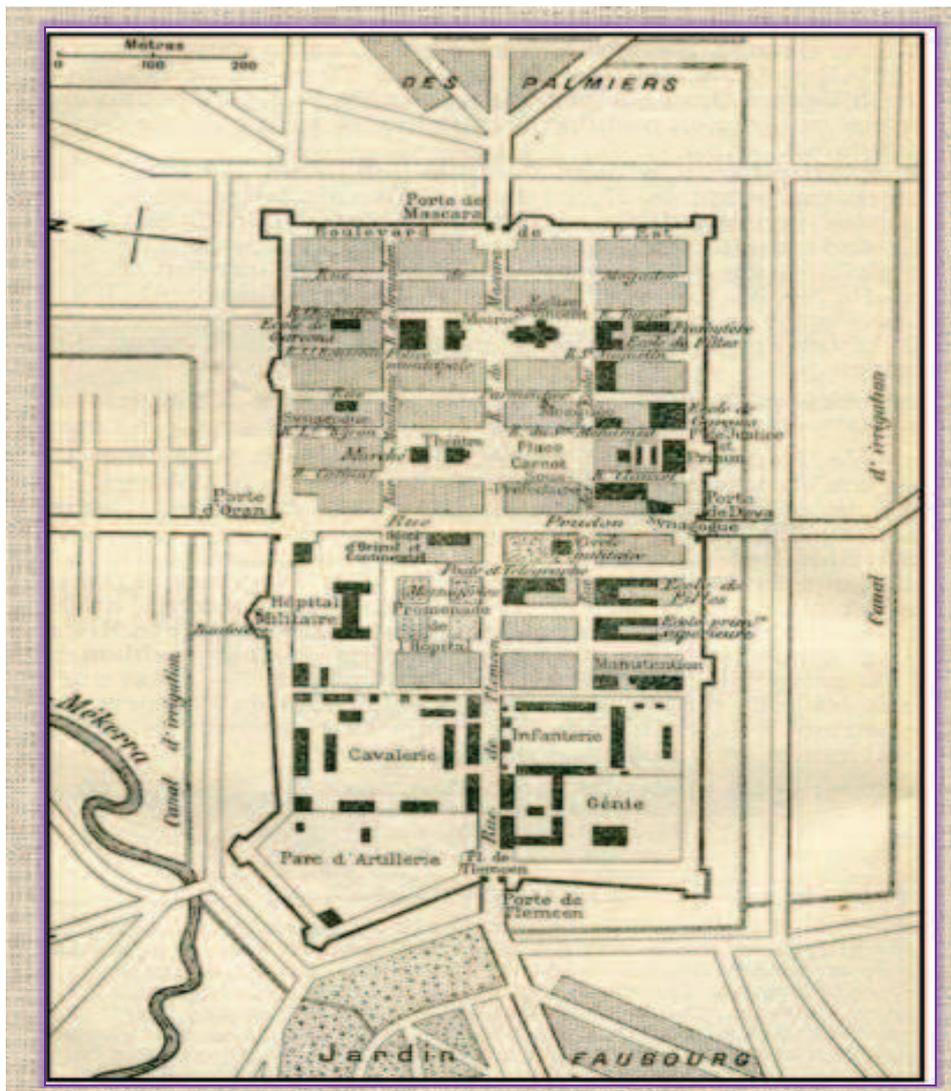
### 2.6.1. Centres urbains coloniaux (centres historiques) :

Répartis dans la plus part des villes algériennes surtout ceux du nord, à l'exemple d'Alger, de Bejaia, de Jijel, de Constantine, de Skikda, Batna, Médéa, Oran, chlef, sidi bel Abbés, Ghilizane...etc

Ces centres coloniaux se distinguent par une rationalité et une régularité exemplaire, permettant la juxtaposition d'équipements militaires et civils. En se basant sur des règles bien déterminées comme celle de donner la même régularité de tracé des rues et le plan des maisons.

"Si aucune raison ne s'y oppose, on adopte une symétrie et une régularité indiquant d'une idée d'ensemble a présidé à la création de l'établissement. On aligne les façades créant des cours régulières même si le terrain est irrégulier, ce qui a lieu le plus souvent"<sup>12</sup>.

Néanmoins, et grâce aux contraintes du terrain l'application de ces règles n'était pas facile. En effet, ces dernières, à la différence des fondations nouvelles, raison pour laquelle les ingénieurs du génie devaient faire face afin de respecter leur règles, d'atteindre leurs objectifs et de témoigner la domination sur le terrain du colonisateur.



Carte n°09 : schéma de la ville coloniale de sidi bel abbesse  
 Source : mémoire « impact de l'intervention coloniale sur La vieille ville de Constantine » Bakiri rym, p30

12 : A.GARNIER : "cours de construction" ; école du génie de Metz ; 1850 ; p34, in : "figures de l'orientalisme en architecture" ; N°73-74.

### **2.6.2. Equipements :**

Se varient entre équipements administratifs, de services, de culte...distribués dans les centres, sont des espaces pour célébrer leur présence et leur dominance tels que la mairie (maison commune symbolisant la liberté d'expression), l'école (égalité des chances), le palais de justice (justice rendue aux citoyens), le théâtre, l'hôpital...etc.

Ces équipements civils ou militaires sont dessinés selon une forme précise et par des plans types qui ont été fait par les ingénieurs du génie concernant comme les écoles, les hôpitaux, les palais de justice...etc. sans oubliant que chaque équipement prend une place bien déterminée sur l'échiquier. À l'exemple de l'église et la mairie qui sont généralement situés sur la même place, aussi le théâtre et marché sont placés sur une place offrant une animation plus dense. Ainsi que certains équipements comme les hôpitaux, les laboratoires, les prisons nécessitent de les isoler pour des conditions d'hygiènes et de sécurité.

L'héritage bâti colonial a constitué le cadre de vie de la société algérienne, où après le départ des français, les biens vacants et les monuments publics sont occupés d'une façon anarchique.

Les monuments publics qu'ont été occupés par les différents sièges d'administration sont relativement bien conservés par rapport aux immeubles d'habitation qui sont en un état très avancé de dégradation.

Cet état de dégradation est le résultat de plusieurs causes tel que :

- Les nouveaux occupants sont d'origine rurale, retrouvés face à des espaces qui ne répondaient à leurs besoins et leurs pratiques sociales.
- La démographie croissante et l'usage intensif de ces biens ont conduit à leur détérioration progressive.
- Les différentes opérations de transformation qui se sont établies sur plusieurs années après la décolonisation ont conduit à un état de dégradation très avancé du cadre bâti.

Toutes ces causes ont conduit à la dégradation du legs colonial et à la déchéance de son cadre bâti.



Photo n°23 : la grande poste d'Alger.

Source : site internet : [www.fnaca.lalande.pagesperso-orange.fr](http://www.fnaca.lalande.pagesperso-orange.fr)



Photo n°24 : Hôtel de ville d'Oran, source :

Source : site internet : [www.forum-algerie.com](http://www.forum-algerie.com)

### **3. ETAT DU PATRIMOINE EN ALGERIE :**

"Les pressions démographiques, l'urbanisation accélérée ont produit des effets dévastateurs sur l'héritage culturel. Leur état actuel est marqué par la dégradation du bâti, leur sous-équipement technique et infrastructurel, par le commerce informel et par la difficulté d'accès qui accentue le phénomène de marginalisation (...) La concentration d'une population à bas revenus récemment immigrée après le départ des couches les plus favorisées se traduit par la paupérisation des médinas et la perte des significations(...)

Par conséquent, ses habitants non enracinés marginalisés ne reconnaissent pas forcément une valeur patrimoniale à ces espaces. Les représentations négatives sont dues à la ségrégation sociale et spatiale liée à l'état du bâti menaçant ruine, au sous-équipement, à une non-intégration de ces ensembles dans la vie contemporaine et à l'absence d'une prise en charge des habitants (...) <sup>13</sup>.

Mais si les spécialistes halent la sonnette d'alarme depuis longtemps pour qu'il y ait un sursaut d'honneur afin de protéger le patrimoine culturel et civilisationnel et sauver ce qu'on peut sauver de ces traces en lui donnant le minimum d'importance qu'il mérite. Par ce qu'une ville dépourvue de son patrimoine et de son histoire est une ville morte.

Malheureusement, les responsables semblent agir avec une indifférence exaspérante face à cette réalité affligeante.

Pour approfondir la recherche sur l'état du patrimoine en Algérie et les causes de sa dégradation, le schéma directeur des zones archéologiques et historiques a été consulté dans sa version numérique

### **3.1. En matière de la protection du patrimoine :**

Ce qu'il est remarqué c'est l'absence de stratégie de préservation et de protection du patrimoine culturel avant la nouvelle législation sur le patrimoine culturel (la loi 98-04 portant protection du patrimoine culturel), adoptée en juin 1998, en l'absence de textes réglementaires prenant en charge les casbahs, médinas, ksour, zéribas, mechtas, villages traditionnels, le caractère habité, les savoirs faire traditionnels, les métiers, l'artisanat.

- En l'absence de ces instruments portant sur le patrimoine culturel, ce dernier demeurerait toujours inscrit dans les concepts des Monuments et Sites.
- Vide juridique grâce à une absence de textes d'application de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel résultant des conséquences préjudices au patrimoine culturel, surtout en matière de vol, de dégradation du bâti traditionnel et d'atteintes aux sites et monuments archéologiques.

---

13 : BOUKHALFA Benazzouz Karima et DAHLI Mohammed ; "Patrimoine entre négation et ressourcement identitaire"; PATRIMONIUM, 2<sup>ème</sup> conférence internationale ; Clermont-Ferrand ; 26-27 septembre 2012 ; Et Le Puy-en-Velay Vendredi 28 septembre 2012 France.

- Manque d'archives et de documents juridiques nécessaires à l'identification et à la reconstitution de délimitations des biens culturels protégés. Ces documents juridiques qui sont généralement des plans de délimitations et arrêtés de classement faits par administration coloniale sont probablement disponibles au niveau d'archives françaises.
- Carence en matière d'une nomenclature générale des biens culturels mobiliers et immobiliers ce qui engendre des problèmes en matière d'impossibilité d'évaluer, d'apprécier et de quantifier le capital des biens culturels notamment en termes de dommage, de perte et de dégradation.

### **3.2. En matière de restauration du patrimoine :**

Plusieurs opérations de restauration des biens culturels immobiliers étaient entamées sur un nombre des biens patrimoniaux, néanmoins, ce nombre reste insuffisant par rapport à la richesse quantitative et qualitative du patrimoine algérien à cause de :

- Absence de stratégie claire et précise en matière de planification d'opérations de restauration du patrimoine culturel apparu dans:
  - Déséquilibre régional des opérations de restauration, où elles sont concentrées dans les régions du nord alors que le sud a totalement été ignoré.
  - Insuffisance en matière de financement attribué aux opérations de restauration du patrimoine culturel.
  - Défaillance d'architectes spécialistes intervenant dans le domaine du patrimoine culturel bâti et sa restauration.
  - Absence de stratégie d'exploitation du patrimoine culturel et son intégration dans le domaine du tourisme durable et la rentabilité économique.

"Je lance un appel à Monsieur le Président de la République parce que c'est le seul qui peut ordonner qu'on s'occupe de la Casbah et tout ce qui est laissé de côté. Nous avons énormément besoin de la protection, de la reconnaissance, de la revitalisation de tous les sites et monuments pour le bien de notre histoire et surtout à l'endroit de nos enfants qui n'ont pas de points de repères à part certains faits historiques"; à déclaré monsieur **Belkacem Babaci**, dans son article " Le patrimoine algérien est délaissé "" <sup>14</sup> dans

---

14 : "Horizons" ; quotidien national d'information ; article publié par Belkacem Babaci le 1er janvier 2013 ; site internet : <http://horizons-dz.com/>

l'objectif de tirer la sonnette d'alarme pour faire bouger tous les acteurs dans le domaine du patrimoine (politiciens, mouvement associatif, citoyens...) à travers un message à monsieur le président de la République.

#### **4. EVOLUTION LÉGISLATIVE PORTANT SUR LE PATRIMOINE :**

Le patrimoine algérien a été négligé depuis plusieurs années, mais à partir de 1998, année de mise en place de la loi sur le patrimoine culturel, la problématique du patrimoine est devenue l'obsession des autorités algériennes.

Cette partie va aborder certains aspects de l'expérience algérienne récente en matière de politique du patrimoine matériel et immatériel dont le ministère de la Culture a porté drapeau. Cette expérience est divisée en quatre (04) étapes ou phases :

##### **4.1.Période 1830 – 1962 : la politique des autorités coloniales :**

"Pendant la période d'occupation française, la question du patrimoine culturel a été abordée dans une perspective purement coloniale : "Héritière de Rome, la France était chargée de rétablir la continuité latine et chrétienne au Maghreb" par la mise en œuvre de concepts et méthodes déjà élaborés et expérimentés "<sup>15</sup>.

##### **4.2.Période 1962 – 1967 : prolongation de la législation française relative aux monuments et sites :**

Cette période est marquée par la production de la loi n° 62.157 du 31 Décembre 1962, c'est la reconduction de la législation française en matière de Monuments et Sites historiques et naturels, de fouilles, de découpage territorial archéologique.

##### **4.3.Période 1967 -1998 : la première loi algérienne sur les monuments et sites :**

##### **4.3.1. L'ordonnance 67/281 du 20 décembre 1967 : relative aux Fouilles et à la**

##### **Protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels :**

Cette ordonnance a duré pendant 37 ans, jusqu'en 1998, malgré la production des dispositifs législatifs algériens à l'image de la loi du 05 juillet 1973, la loi du 31 décembre 1962.

---

15 : "Schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques" ; P15.

Cette ordonnance est le premier texte de base, déterminant la politique nationale concernant la protection du patrimoine monumental historique et naturel. Inspirée de la législation française, cette ordonnance se divise en six titres et contient 138 articles :

1. Principes généraux.
2. Des fouilles.
3. Des monuments et sites historiques, se subdivisant lui-même en 03 sous-titre :
  - a- Des monuments historiques immobiliers.
  - b- Principes et classement des monuments historiques mobiliers.
  - c- Garde et convention des monuments et sites historiques.
4. Des monuments et sites naturels.
5. Sanctions.
6. Organisation de classement des commissions nationales et commissions départementales.

#### **4.3.2. Décret législatif N° 94/07 du 18 mai 1994 : relatif aux Conditions de la**

#### **Production architecturale et à l'Exercice de la Profession d'Architecte**

Cette loi a nourrit la production architecturale, elle a pour objectif initial de gâter un vide important et actualiser le cadre institué par l'ordonnance 66/22 relative à la profession d'architecte. Elle introduit quelques modifications comme exemple la protection du patrimoine architectural.

Ce décret permis, d'après Mr Dekoumi et Bouznada<sup>16</sup> l'institution des:

- **Comités d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti :**

Le titre III, étant composé d'une introduction et de deux sections :

- La première intitulée de la protection du patrimoine architectural,

---

16 : DEKOUMI Djamel et BOUZNADA Ouahib Tarek ; "législation algérienne et gestion du patrimoine" ; communication ; mai 2009.

- La seconde de la protection et de la préservation de l'environnement bâti.

En réalité, rien dans le contenu n'explique cette division dans les intitulés ; car les comités institués répondent bien à la mission de la commission départementale instituée par l'ordonnance 67/281 qu'elle est supposée suppléer.

Il est cependant à regretter que les concepts de patrimoine architectural et d'environnement bâti ne soient pas définis ni même abordés.

- **Cahiers de prescriptions particulières aux communes :**

Cette loi dans son article 5 fait, en réalité, obligation aux communes dont le territoire renferme des particularités architecturales, d'élaborer des cahiers de prescriptions particulières.

Dans ce qui suit la citation des textes réglementaires pris entre 1967 et 1998 :

- 1969 - Décret relatif à l'exportation des biens culturels du 13 juin 1969 ;
- 1972 - Décret n° 72-168 du 27 juillet 1972 portant création du parc national du Tassili et de l'établissement public chargé de sa gestion.
- 1979 - Arrêté portant création de la commission d'achat d'objet et d'œuvres d'art du 5 décembre 1979 ;
- 1980 - Arrêté relatif aux autorisations de recherches archéologiques du 17 mai 1980 ;
- 1981 - Décret relatif à la modification de la commission nationale des monuments et sites du 27 juin 1981 ;
- 1985 - Décret n° 85-277 du 12 novembre 1985 fixant le statut type des musées nationaux.
- 1985 - Décret n° 85-280 du 12 novembre 1985 portant création du musée national du Bardo.
- 1985 - Décret n° 85-279 du 12 novembre 1985 portant création du musée national des antiquités.
- 1985 - Décret n° 85-278 du 12 novembre 1985 portant création du musée national des beaux-arts.

- 1986 - Décret n° 86-134 du 27 mai 1986 érigeant le musée " Cirta " en musée national.
- 1986 - Décret n° 86-135 du 27 mai 1986 érigeant le musée " Zabana " en musée national.
- 1987 - Décret n° 87-215 du 29 septembre 1987 portant création d'un musée national des arts et traditions populaires
- 1987 - Décret n° 87-231 du 3 novembre 1987 portant création de l'Office du parc national de l'Ahaggar
- 1988 - Décret n° 88-07 du 26 janvier 1988 complétant le décret n° 85-277 du 12 novembre 1985 fixant le statut type des musées nationaux.
- 1992 - Décret exécutif n° 92-282 du 6 juillet 1992 portant création du musée national de Sétif.
- 1992 - Décret exécutif n° 92-419 du 17 novembre 1992 portant création de l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab
- 1993 - Décret exécutif n° 93-50 du 6 février 1993 portant création du musée national Nasr-Eddine Dinét.
- 1993 - Décret exécutif n° 93-282 du 9 Jomada Ethani 1414 correspondant au 23 novembre 1993 portant création du centre des arts et de la culture du palais des Raïs.

#### **4.4.Période 1998 - 2002 : une loi sur le patrimoine culturel de la nation :**

##### **4.4.1. Loi N° 98/04 du 15 juin 1998 : relative à la Protection du Patrimoine Culturel :**

Cette loi a mis l'accent sur plusieurs notions des biens et monuments, en intégrant la dimension vivante, le caractère habité, les savoirs faire traditionnels, les métiers, l'artisanat, et en introduisant une catégorie fondamentale de notre patrimoine culturel : le centre historique, c'est-à-dire les casbahs, médinas, ksour, mechtas et autres villages traditionnels.

La loi de 1998 marque le début d'une véritable politique du patrimoine : elle a affiné les notions et établie une conception détaillée du fait patrimonial ainsi que ses corollaires. Cet

affinement se traduit, sur le plan exécutif, par une volonté de décentralisation, déconcentration et de création d'organes spécialisés et autonomes.

"En 1998, et pour la première fois en Algérie, dans un nouveau contexte politique, socio-économique et culturel, marqué notamment par l'émergence d'une société civile de plus en plus exigeante en matière d'identité, de mémoire, d'histoire et de qualité du cadre de vie, il est fait état d'un patrimoine culturel de la nation où sont considérés tous les biens culturels légués par les différentes civilisations de la préhistoire à nos jours"<sup>17</sup>.

La loi est de 1998 sur le patrimoine, traduit la nécessité de l'introduction des textes portant sur le patrimoine, en couvrant le vide juridique de cette période qui ne se conforme pas avec la réalité nationale concernant le patrimoine en Algérie.

Les éléments innovateurs portés par cette loi sont :

1. La prise en charge du patrimoine immatériel d'une manière plus approfondie.
2. L'introduction d'une définition du patrimoine culturel relativement plus complète que celle de l'ancien texte.
3. La classification des biens culturels immobiliers en prenant considération au contexte national et dans l'esprit du dispositif international (charte de Venise...).
4. Cette loi présente une certaine répression relativement plus complète avec cependant quelques faiblesses.
5. Des dispositions d'aides à la conservation envers les personnes privées (aides financières directes et/ou indirectes).

Mais malgré que cette loi a porté des éléments innovateurs, elle n'est plus parfaite, parce qu'elle aussi des éléments de faiblesse et insuffisances :

- **Mesures de protection :**

- **Dossier d'ouverture de la procédure de protection :**

Cette loi ne définit pas le contenu du dossier d'ouverture de la procédure de protection. Une insuffisance qui peut résulter le rejet d'un grand nombre de dossiers.

- **Forme et procédures des autorisations ministérielles :**

---

17 : "Schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques" ; P18.

Absence des formes et procédures pour les autorisations de travaux, chose qu'il devait être défini auparavant.

- **Les services de contrôle technique du ministère (art. 26) :**

Absence des critères fondamentaux qui définissent les compétences des personnes chargées pour le contrôle et le suivi technique des travaux réalisés sur les biens culturels bâtis.

- **Etablissements de gestion des sites historiques et archéologiques et secteurs sauvegardés (art.79) :**

"Dans ce domaine, la législation ne prévoit qu'un établissement public (à caractère administratif), pour gérer les parcs naturels, omettant ainsi, de prévoir des établissements pour la gestion des sites archéologiques et les secteurs sauvegardés. Pourtant, la nature et les missions que nécessite la sauvegarde imposent de tels établissements, à l'exemple de l'office de préservation de la vallée du Mزاب.

Ainsi, plusieurs sites (archéologiques essentiellement) se retrouvent à l'abondant, tel que le site de Sigus, ou encore celui d' Hippone géré par un simple gardien...! "<sup>18</sup>.

- **Le déclassement ou la radiation :**

Cette instruction n'est pas pressentie par la loi.

- **Le patrimoine universel :**

Absence des dispositifs qui portant sur l'inscription du patrimoine sur la liste du patrimoine mondial.

**4.5. Phase 2002 – à ce jour : mise en œuvre de la loi portant sur protection du patrimoine culturel**

On peut dire que cette phase symbolise un autre volet de la législation algérienne et de la loi 98-04, où en marquant le passage du concept qui a fortement utilisé pendant plusieurs années

---

18 : DEKOUMI Djamel et BOUZNADA Ouahib Tarek ; "législation algérienne et gestion du patrimoine" ; communication mai 2009.

"Monuments et Sites historiques" au concept "patrimoine culturel" en intégrant tous ce qui héritage. Ce passage exprime la volonté politique du renforcement, de la protection et de consolidation de l'identité nationale.

C'est pour ça on voit, que ce patrimoine culturel peut renvoyer immédiatement deux notions fondamentales : **l'identité et le territoire**

- **En matière d'identité :**

Le classement du patrimoine matériel et immatériel peut participer à la construction, le renforcement et la consolidation de l'identité nationale parce qu'il va déterminer l'architecture patrimoniale de la nation.

- **En matière de territoire :**

Le territoire, au sens du patrimoine culturel, s'introduit par un nombre de lieux de haute authenticité et historicité qui constituent les éléments de notre identité.

C'est pour ça que l'inventaire et le classement du patrimoine participent à la fabrication du territoire.

- **Remarque :**

" **En 2008** : le ministère a lancé un important programme de recensement et de sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel. Ce programme est le premier dans le pays et revêt une importance capitale surtout pour le patrimoine immatériel "19.

---

19 : Kessab Ammar ; " Face au défi de la globalisation, quelle politique du patrimoine pour l'Afrique ? Le cas de l'Algérie" ; Colloque : l'Afrique et la culture africaine dans le monde globalisé du 21<sup>ème</sup> siècle Yaoundé, les 7, 8 et 9 avril 2009.

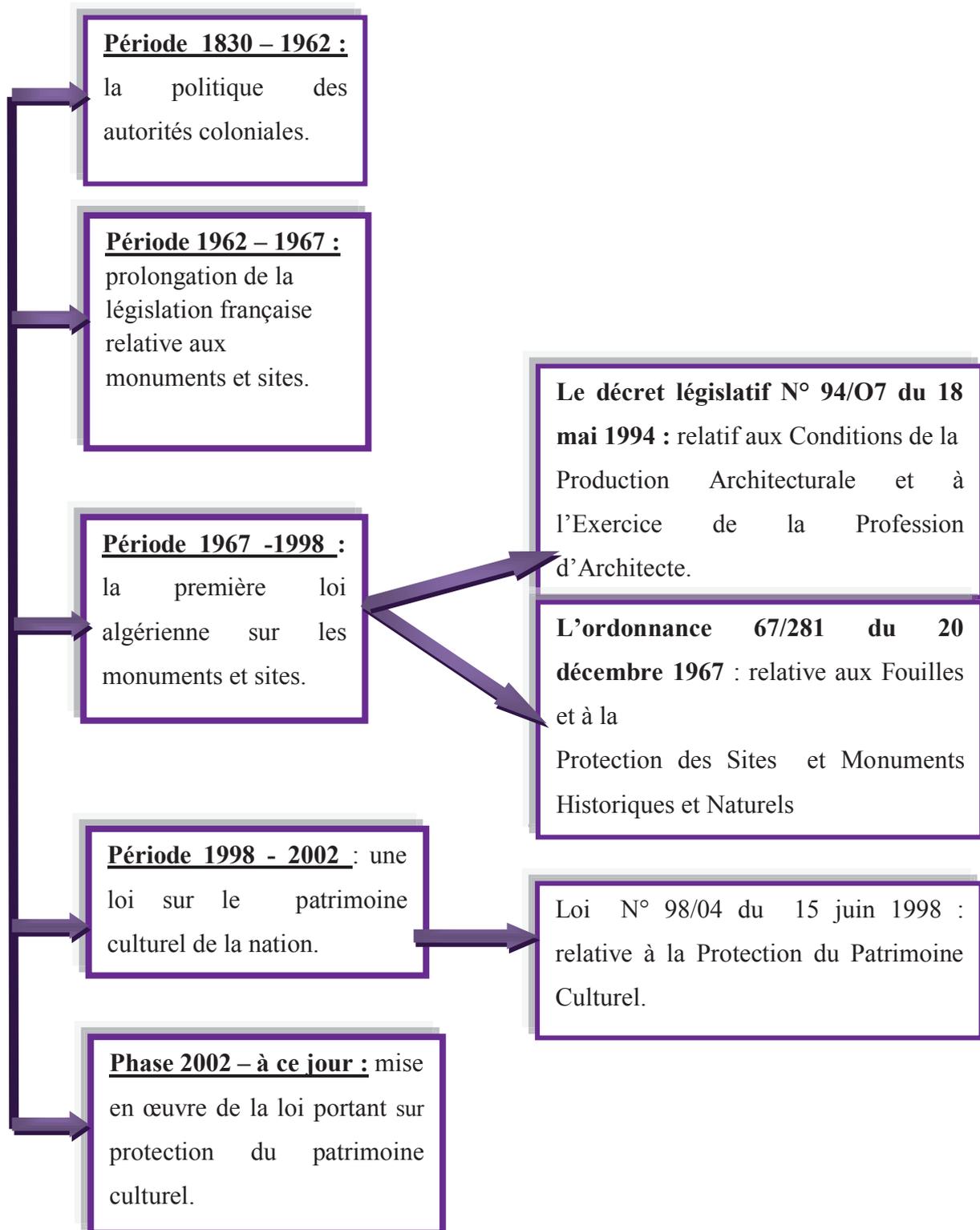


Figure N°06 : l'évolution de la législation algérienne portant sur le patrimoine  
Source : auteur.

## 5. ORGANISMES NATIONAUX DE LA GESTION DU PATRIMOINE :

La gestion et la mise en valeur du patrimoine en Algérie nécessite la création des organismes et des commissions, cette création a évolué à travers le temps et à travers les différents dispositifs législatifs qu'a connu l'Algérie.

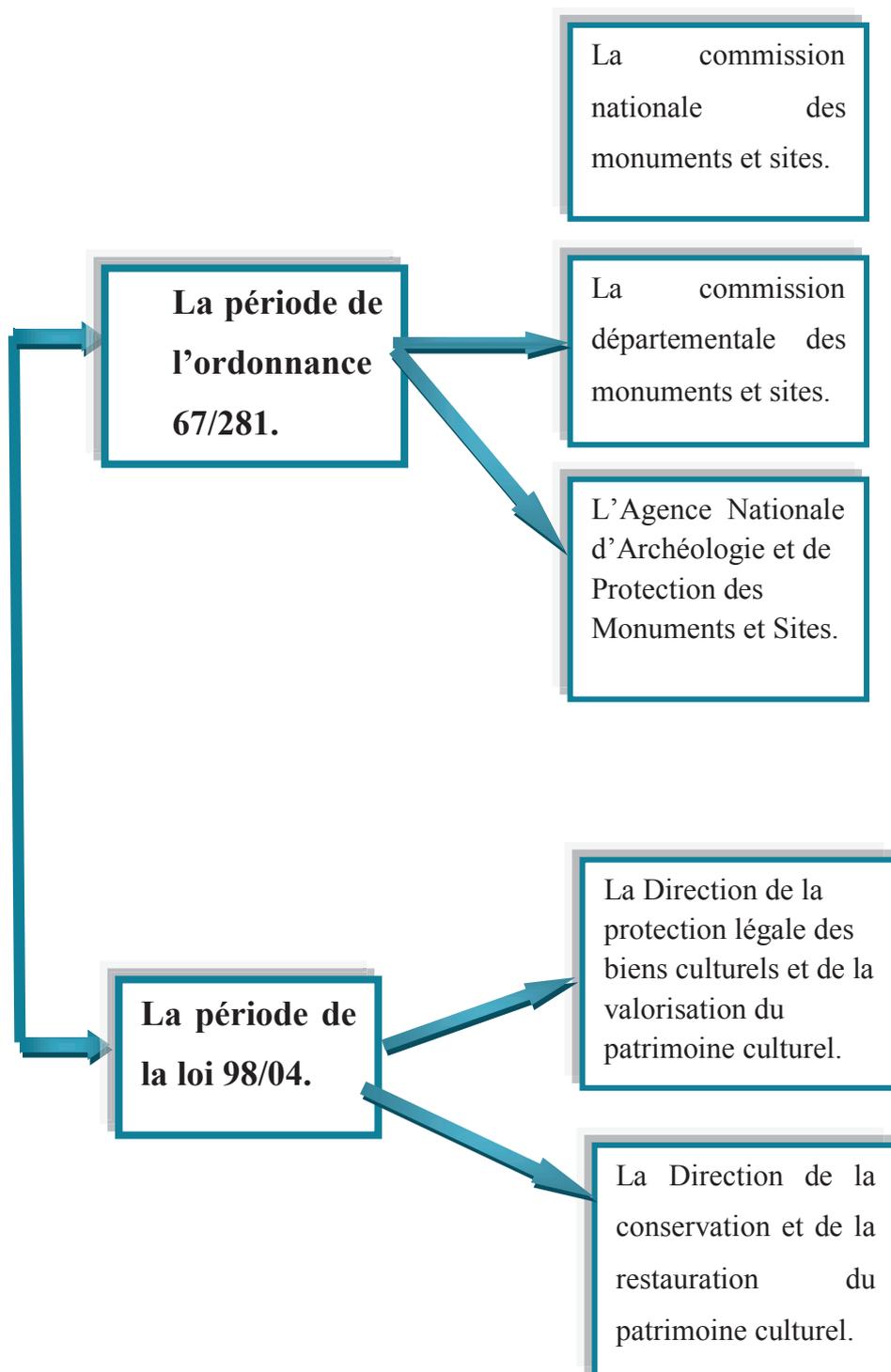


Figure N° 07 : Organismes Nationaux de la gestion du patrimoine

Source : auteur.

## **5.1.Ordonnance 67/281 :**

Cette ordonnance a connu la création de deux (02) commissions et une agence pour la prise en charge du patrimoine national durant cette période :

### **5.1.1. Les commissions :**

L'ordonnance 67/281 a mis deux commissions, la première ministérielle (article 128) et la seconde départementale (article 134) qui sont complémentaires, mais malheureusement et grâce au changement politiques, ces deux commissions sont tombées en obsolescence totale.

- **La commission nationale des monuments et sites :**

"Instituée au sein du ministère chargé des arts (ministère de la culture ou chargé de la culture). Elle est composée de représentants des différents ministères, des services du ministère chargé des arts et d'organismes liés au patrimoine et aux monuments (directeurs de musées, de l'école des beaux arts, d'architecture ...).

Cette commission devrait, en théorie, être compétente pour se prononcer sur les propositions de classement, déclassement, inscription et radiation de la liste de l'inventaire supplémentaire.

Ainsi que sur tous les travaux importants projetés sur les monuments et sites historiques classés (article 132). Elle peut être consultée par le ministre pour toute autre question relative aux monuments et sites historiques. Elle a un rôle consultatif et ses avis ne sont pas obligatoires. Mais dans la pratique, cet avis est toujours pris en considération par le ministre "

20

- **La commission départementale des monuments et sites :**

Elle a pour président le Wali et composée par les représentants de l'administration, mais pas de représentants locaux (A.P.W. ou A.P.C.). Elle a pour objectif de relier les administrés et la commission nationale comme la transmission des demandes de classement à la commission.

---

20 : DEKOUMI Djamel, "pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien ; cas de Constantine ", Thèse de doctorat d'état ; université de Constantine ; Novembre 2007 ; p 150-266.

- **L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Monuments et Sites :**

C'est une agence à caractère beaucoup plus archéologique qu'architecturale, instituée par le décret 87/10. Elle n'intervient pas dans les propositions de classement, parce qu'elle n'est pas notamment habilitée.

## **5.2. Après 98/04 :**

Deux directions du patrimoine culturel ont été mises en place en accord avec loi 98/04 portant la protection du patrimoine national, et en effet de la réorganisation du secteur du patrimoine culturel dans le cadre du nouveau décret exécutif N°05-80 du 26 février 2005 qui porte l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture, et qui sont :

- **Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel :** Composée de :

- a. La sous direction de la sécurisation des biens culturels,
- b. La sous direction de la recherche et de la valorisation du patrimoine culturel,
- c. La sous direction du contrôle légal.

Cette direction est chargée de :

- Initiation, proposition et évaluation des opérations visant à la protection conforme des biens culturels.
- Surveillance successive pour le respect de l'application de la législation et de la réglementation relatives à la protection du patrimoine culturel.
- Surveillance pour la mise en œuvre des procédures administratives nécessaires pour l'exécution des délibérations des commissions nationales respectives des biens et de l'acquisition des biens culturels.
- Etablissement des programmes de mise en valeur du patrimoine culturel et le control de sa mise en œuvre.

- **Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel :**

Composée de :

- a. La sous direction de l'inventaire des biens culturels,

- b. La sous direction de la conservation et de la restauration des biens culturels mobiliers,
- c. La sous direction de la conservation et de la restauration des biens culturels immobiliers.

Cette direction est Chargée de:

- L'intégration et la mise en œuvre dans le domaine du patrimoine culturel d'une nouvelle politique de recherche scientifique
- La gestion des nomenclatures et des inventaires des biens culturels en Algérie.
- L'étude des dossiers de classement et d'acquisition des biens culturels dans le cadre des commissions nationales.
- L'établissement des programmes de conservation et de restauration du patrimoine culturel et mise en œuvre.

Le schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques résume l'évolution des établissements chargés de la conservation et la mit en valeur du patrimoine culturel entre 1962 et 2002 comme suite :

- "En 1972, création du parc et de l'Office du parc national du Tassili.
- En 1987, création de l'Agence Nationale d'Archéologie, des Monuments et Sites Historiques (ANAPSMH).
- Entre 1985 et 1993, 08 musées nationaux ont été créés juridiquement, ils existaient physiquement.
- En 1987, création de l'Office du parc National de l'Ahaggar.
- En 1992, création de l'Office de protection et de promotion de la vallée du M'zab.
- En 1993, création du Centre des arts et de la culture du Palais des Raïs.
- En 1993, transformation du Centre National de Etudes Historiques en Centre National de Recherches Préhistoriques, - Anthropologiques et Historiques <sup>21</sup>.

---

21 : "Schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques" ; p 24.

## **6. PATRIMOINE CLASSE EN ALGERIE :**

Dès l'indépendance, l'Algérie a classé 456 sites et monuments dans le but de leur protection contre les pillages ou les dégradations de tous types. "Ces 456 sites et monuments sont inventoriés et connus. Le classement est un moyen de protection mais il n'est pas le seul.

Nous avons établi onze secteurs sauvegardés dans les villes ou en zones rurales pour préserver la valeur patrimoniale de ces biens <sup>22</sup>.

En 1962, l'Algérie a reconduit le classement colonial, constitué de **293** monuments et sites. Ce classement touche plusieurs périodes historiques (préhistoire, antique, Médiéval...).

Plusieurs fouilles archéologiques ont été faites dès les premiers temps de la colonisation et qui ont déterminé l'établissement de la carte archéologique. Ces fouilles ont abouti au dégagement de véritables villes antiques dont certaines ont été élues, beaucoup plus tard, sur la liste du patrimoine mondial pour leur valeur universelle exceptionnelle, prenant exemple de : Cherchell, Tipasa, Rapidium, Tighzirt (Iomnium), Hippone (Hippo Regius), Djemila (Cuicul), Khamissa, Thamugadi, Lambèse, Zana, Tiddis, Tébessa (Theveste) ...

| Catégorie de patrimoine | Classement de la période coloniale reconduit en 1968 | Classement national entre 1968 - 2002 | Total des classements |
|-------------------------|--|---------------------------------------|-----------------------|
| Moderne                 | 00   | 53                                    | 53                    |
| Médiévale / Ottomane    | 121  | 39                                    | 160                   |
| Antique                 | 76   | 34                                    | 110                   |
| Protohistoire           | 13   | 01                                    | 14                    |
| Préhistoire             | 19   | 15                                    | 34                    |
| Naturel                 | 64   | 02                                    | 66                    |
| Totaux                  | 293  | 144                                   | 437                   |

Tableau N°01 : Classement des biens culturels patrimoniaux durant la période coloniale et l'indépendance.

Source : Schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques

22 : a annoncé Mourad Bouteflika, directeur de la conservation et de la restauration au ministère de la Culture, invité de la radio chaîne 3.

Aujourd'hui, le classement des sites et des biens culturels comme patrimoine culturel a été multiplié en vue de leur protection de tout pillage, destruction et agression urbanistique, aussi c'est solution pour lui donner plus d'importance et de priorité à sa restauration.

Environ de 390 sites et monuments historiques ont été classés, pour la plupart ces dix dernières années.

Le classement se fait après l'ouverture de ce qu'on appelle " une instance de classement " publiée comme Arrêté dans le journal officiel, sans oubliant que l'Algérie compte 6 sites classés patrimoine mondial qui sont: La Casbah d'Alger, La vallée du M'Zab, Le Parc National du Tassili, Qalâa des Beni Hammad, Site de Djamila et Timgad.

" Toujours dans le cadre de la concrétisation de la politique nationale du patrimoine, un inventaire général des biens culturels protégés a été effectué entre 2007 et 2008 par l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés. L'inventaire a touché environ 350 sites dont 75 grottes (certaines datent de 40.000 ans avant Jésus Christ), une quarantaine de foyers et ruines berbères, six sites romains, trois comptoirs Phéniciens et plusieurs sites naturels <sup>23</sup>.

De nombreuses actions pour le classement des biens culturels à court, à moyen et à long terme en vue de leur protection, conservation et mise en valeur :

## **6.1. Les actions à entreprendre à cours moyen et long terme**

### **6.1.1. À court terme : 2007 – 2009**

Plusieurs sites et monuments historiques des différentes périodes et civilisations sont programmés pour le classement d'après le schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques:

- **classement de 54 sites préhistoriques** : à l'exemple de :

Dans les wilayas d'Adrar (Aoulef), Chlef (Cap Ténès), Laghouat (El Haouita) , Oum El Bouaghi (Koudiat Kiffan Lahda), Batna (Grotte Capeletti, N'Gaous), Bejaia (Afalou Bou Rummel, Tammar Hat), Béchar (Tabelbala, Hassi Ouchtata ), Tébessa (Bir El Ater (Oued

---

23 : Kessab Ammar ; " Face au défi de la globalisation, quelle politique du patrimoine pour l'Afrique ? : Le cas de l'Algérie" ; Colloque : l'Afrique et la culture africaine dans le monde globalisé du 21<sup>ème</sup> siècle Yaoundé, les 7, 8 et 9 avril 2009.

Djebbana), Relilāi, Damous Al Ahmar) , Tlemcen (Mouillah, Lac Karar) , Tiaret (Columnata, Ain Kéda, columnata) , Tizi-Ouzou (Ait R'houna), Tamanrasset (Mertoutek, Tagmart, Amekni, Ain Guettara) , Alger (Les allobroges, Oued Kerma, Kouali), Jijel (Taza), Sétif (Ain Hanech, Medjez II, Ain bouchrit) , Constantine (Mansourah).

- **Classement de 06 sites archéologiques protohistoriques** : à l'exemple :

Oum El Bouaghi (Dolmens de Meskiana), Batna (Village d'ichoukene), Tébessa (Monuments d'El Ma el ABiodh), Tizi-Ouzou (Les dolmens de Ait Rhaouna), Boumerdes (Les dolmens de Si Mustapha), Khenchela (Les dolmens de Mtoussa).

- **Classement de 11 monuments et 19 sites archéologiques antiques** : à l'exemple :

Chlef (la muraille de benairia, le tombeau phenicien), Oum El Bouaghi (sites et monuments de tighisis, galerie souterraine), Batna (sites archeologiques de ain touta, sites archeologiques 1et 2 a boulehlilette), bejaia (aqueduc de toudja, pont aerien de l'aqueduc romain, mosaïque de thetis et pelee), biskra (fort byzantin (tolga)).

- **Classement des monuments et sites archéologiques antiques** : à l'exemple :

Jijel (vestiges archéologiques d'el aouana, vestiges archeologiques de l'antique Choba municipium), skikda (fort d'el kolla), constantine (vestiges archeologiques de bekira), m'sila (site de l'antique zabi justiniana).

- **Classement de 36 monuments, 02 sites archéologiques et création de 13 secteurs sauvegardés des périodes médiévale et ottomane** : à l'exemple de :

Laghouat (citadelle de tadjrouna, Site de lalmaia), Oum el bouaghi (fort de la période islamique), Batna (village du Roufi, village de bouzina et taghoust , Village de d'amentene et menaa, Village de tighanimine ,Village de chemora , Mosquee t'kout), Bejaia (Fort De Sidi Abdelkader, Fort De Gouraya, Qalaa Béni Abbas, Vieille Ville De Bejaia).

- **Remarque** :

Malgré cette programmation du schéma directeur d'aménagement des archéologiques et historiques pour le classement d'un grand nombre des monuments et sites patrimoniaux dans presque tout le territoire national, malheureusement la mise en place et l'application réelle de cette programmation n'a touché que quelque sites et monuments.

### **6.1.2. à moyen terme : 2009 - 2014**

- **Classement de 32 sites préhistoriques** : à l'exemple :

Dans les wilayas de : Adrar (Reggane Pebble culture), Laghouat (Hassi Mnikel, El Hasbia, Rocher des pigeons) Oum El Bouaghi (Grotte zabaouine), Bejaia (Ibéromaurusien Ali Bacha, Néolithique M), Biskra (Mermouta) Tamanrasset (Tin Missao), Alger (Grottes littorales).

- **Classement de 05 monuments et de 11 sites archéologiques antiques** : à l'exemple :

Chlef, Biskra, Oum El Bouaghi Jijel Setif, Bordj Bouarerridj

- **Classement de 13 monuments et création de 25 secteurs sauvegardés des périodes médiévale et ottomane** : à l'exemple de :

Oum El Bouaghi, Bouira , Adrar, Laghouat, Bechar Tebessa Blida, Mostaganem M'sila Ouargla, Djelfa, El Oued Khenchela, Ain Defla Tipaza, Oran

- **Classement de 20 monuments de la période moderne** :

Tizi Ouzou, Ouargla, Djelfa, Skikda, Oran, Bordj Bouarriridj, Souk Ahras, Oran, Annaba.

### **6.1.3. Actions à long terme : 2014 – 2025 :**

- **Classement de 39 sites préhistoriques** : à l'exemple de :

Dans les wilayas de : Adrar (Oued Asserioul), Chlef (Ain Kermann, Djidioua) Béchar (Hassi Manda, Zaouia Kébira), Tamanrasset (In Salah, Tin Tammat), Biskra (Botma Si maamar, Rabah, Oued Biraz), Tlemcen (Ouzidane).

- **Classement de 13 monuments de la période moderne** : à l'exemple de :

Bordj Bou Arreridj (Ecole Zemmoura (Caserne)), Tizi Ouzou (Fort National), Annaba (Cap De Garde), Adrar (Centre De Rayonnement culturel de Timimoune).

## **7. ETAT DU PATRIMOINE D'ALGERIE CLASSE SUR LA LISTE MONDIAL :**

L'état algérienne a été signé la convention sur le patrimoine mondial, depuis 1993 elle a travaillé toute cette période quelque soit dans les différents débats et discussions sur les questions liées au patrimoine mondial, ou dans la mise en place à l'échelle nationale, d'une

stratégie de prise en charge du patrimoine, fortement adaptée aux principes et aux orientations de la convention du patrimoine mondial.

La liste du patrimoine algérien classé mondialement reste insuffisante vu la diversité et la richesse des héritages depuis la préhistoire jusqu'à nos jours en passant par les périodes numide, punique, romaine, byzantine, arabe, turque et française. Ces six (06) sites ont été inscrits entre 1980 et 1992 à un moment où la législation algérienne est accordée à l'Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

La question qui se pose ici avec acuité : qu'est l'état de ce patrimoine mondial et a-t-il ce classement le conservé et lutté contre les vols et les menaces?

### **7.1.Casbah d'Alger :**

C'est une médina musulmane à tissu urbain traditionnel très original, elle a été classée en 1992.

Ce site est exposé aux plusieurs menaces concernent :

- L'érosion naturelle, vu son exposition et sa proximité de la mer.
- L'absence d'entretien des maisons d'habitation par les occupants.
- La perte des techniques traditionnelles de conservation.
- L'occupation des sols anarchique, le manque de coordination des actions.

Ces menaces à résulté l'inscription du site de la Casbah d'Alger sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Des recommandations mises en places par le Comité du patrimoine mondial (31<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial, Christchurch, Nouvelle Zélande 23 juin-2 juillet 2007), de :

- Mettre en œuvre les phases du plan permanent de sauvegarde.
- Mettre en œuvre le plan d'urgence.
- Etablir le centre de documentation et d'information financé par le Fonds du patrimoine mondial.

- Mettre en place une structure à vocation nationale pour la gestion des secteurs sauvegardés : structure relevant du ministère de la culture, responsable de la préservation du patrimoine culturel.
- Lancer les opérations de restauration et de réhabilitation des biens culturels immeubles privés situés à l'intérieur du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger.
- Dégager les financements nécessaires, dans le cadre d'un montage financier à mettre en place pour la restauration et réhabilitation des biens culturels immobiliers appartenant à des particuliers à l'intérieur des secteurs sauvegardés, conformément à la loi 98/04 portant protection du patrimoine culturel et à ses textes d'application.
- Alimenter le Fonds du patrimoine par une subvention de l'Etat en attendant rentrée des autres ressources.

L'application du plan permanent de sauvegarde a été commencée par la restauration des palais et des maisons d'habitation, mais malheureusement ce site compte plusieurs accidents et chutes des maisons qui ont engendré un grand nombre des morts.

### **7.2. Vallée du M'Zab :**

C'est un site culturel caractérisé par un bâti traditionnel des ibadites, du Xème siècle, constitué de 5 ksour. La vallée du M'Zab a été classé en 1982.

Vu au risque de la perte des valeurs uniques, exceptionnelles et universelles de la vallée, ce site est inscrit dans la liste du patrimoine mondiale en péril.

Des recommandations sont mises en place par le Comité du patrimoine mondial (31<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial, Vilnius, Lituanie, du 8 au 16 juillet 2006) de :

- Soumettre une requête d'assistance internationale en vue d'obtenir le soutien du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives.
- Soumettre au centre du patrimoine mondial, avant le 1<sup>er</sup> février 2008, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations pour examen par le Comité à sa 32<sup>ème</sup> session en 2008.

- Mettre en conformité le plan de gestion du site avec le plan de protection et de mise en valeur du site archéologique et de sa zone de protection.
- Soumettre une requête d'assistance internationale au Fonds du patrimoine mondial pour accompagner l'Etat partie dans les différentes phases d'élaboration et d'exécution de ce projet.
- Présenter au Centre du patrimoine mondial, avant le 1<sup>er</sup> février 2008, un rapport sur l'état d'avancement et de mise en œuvre des recommandations du Comité.

### **7.3. Kalaa des Beni Hammad :**

Sont des vestiges de la première capitale musulmane des Emirs Hammadides, fondée en 1007 et détruite en 1152. Le site culturel de la Kalaa des Béni Hammad a été classé en 1980.

Selon le site de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>24</sup> : La protection du site relève de la Loi nationale 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. La gestion du site est confiée à l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) dont la mission de gestion courante est dévolue au gestionnaire du site. L'OGEBC est chargé, outre les missions de service public, de protection, d'entretien et de valorisation, de mettre en œuvre le plan de protection et de mise en valeur du site (PPMVSA), en coordination avec la Direction de la Culture de la Wilaya de Sétif, dotée d'un service chargé de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Les besoins en financement et en personnel professionnel spécialisé sont encore très importants pour la mise en œuvre du plan. La gestion doit s'attaquer au programme de restauration et de conservation des vestiges. Le site est fréquenté à peine par quelques milliers de visiteurs annuellement et le tourisme ne constitue pas une menace pour sa conservation.

### **7.4. Djemila, ou Cuicul :**

C'est un site urbain romain, son l'organisation est adaptée aux contraintes d'un système montagneux. Le site culturel de Djemila, ou Cuicul a été classé en 1982.

"Les mesures de protection prévues pour préserver les valeurs du bien concernent principalement la construction d'une clôture périphérique du site, la restauration des

---

24 : Site officiel de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; liste du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/102/>

mosaïques endommagées et la rénovation du musée de site (achevée). On compte également sur l'application de la réglementation en place et sur une activité de suivi régulier sur le site. Bien que la vétusté cause de plus en plus de dégâts au niveau des structures archéologiques fragiles (murettes), les valeurs sont dans l'ensemble bien conservées. Les besoins de financement et d'assistance internationale sont encore très importants pour la mise en œuvre du plan de gestion et de mise en valeur qui est révisé annuellement <sup>25</sup>.

### **7.5. Timgad :**

C'est un site romain créé par l'empereur Trajan, comme une colonie militaire, en 100 après J.C. il a été classé en 1982.

Le suivi et la direction du site archéologique de Timgad est faite par un plan de protection et de mise en valeur (PPMVSA), ce dernier est un instrument juridique et technique qui détermine toutes les opérations de conservation et de gestion du bien.

Ce bien patrimonial est géré par l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBEC), en effet cette organisation accomplit toutes les missions de service public de protection, d'entretien, d'inventaire et développe des programmes de valorisation et de promotion ; et ça, en collaboration avec la direction de la culture de la wilaya qui est dotée d'un service chargé du patrimoine culturel.

La gestion de ce site archéologique du Timgad est en couverture d'un cadre juridique et législatif qui contient les lois : la loi domaniale 90-30, la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, la loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme, et le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) de la commune de Timgad.

### **7.6. Tassili n'Ajjer :**

Site mixte (naturel et culturel), s'étale sur plus de 80.000 km<sup>2</sup> connus par une extraordinaire fortune de peintures et gravures rupestres d'époque néolithique et la coexistence de systèmes floristiques et fauniques très originaux, dans un endroit géologique très original.

---

25 : Site officiel de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; liste du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/102/>

Le site est exposé au plusieurs menaces ayant le risque de changer son authenticité, intégrité et sa valeur exceptionnelle et universelle.

#### **8. Inscription des sites sur la liste indicative :**

L'Algérie a inscrit 06 sites sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial par priorité :

- En première priorité, l'inscription en classement en série, les mausolées royaux Numides (Imedghassen, mausolée du Khroub, Djeddar de Tiaret, mausolée de Siga, mausolée royal de Maurétanie et le mausolée de Tin Hinan).

Mais par malheur, des interventions récentes réalisées sur les mausolées du Khroub (Constantine) et d'Imedghassen (Batna) risquent d'influer sur l'étude des valeurs de son authenticité et d'intégrité pour son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

- En deuxième priorité, l'inscription en classement en série, les oasis à foggaras et les ksour du Grand Erg Occidental.

Le Parc des Aurès avec les établissements oasiens des gorges du Rhoufi et d'El Kantara, Nédroma et les Traras, Oued Souf, les sites, lieux et itinéraires Augustiniens sont également inscrits dans la liste indicative.

#### **9. CONCLUSION :**

D'après le petit survol fait sur le patrimoine en Algérie, une diversité sentie et richesse inestimable, une richesse quantitative et qualitative à la fois des biens culturels immobiliers éparpillés sur la totalité du territoire national, exprime le fond historique et civilisationnel de ce pays.

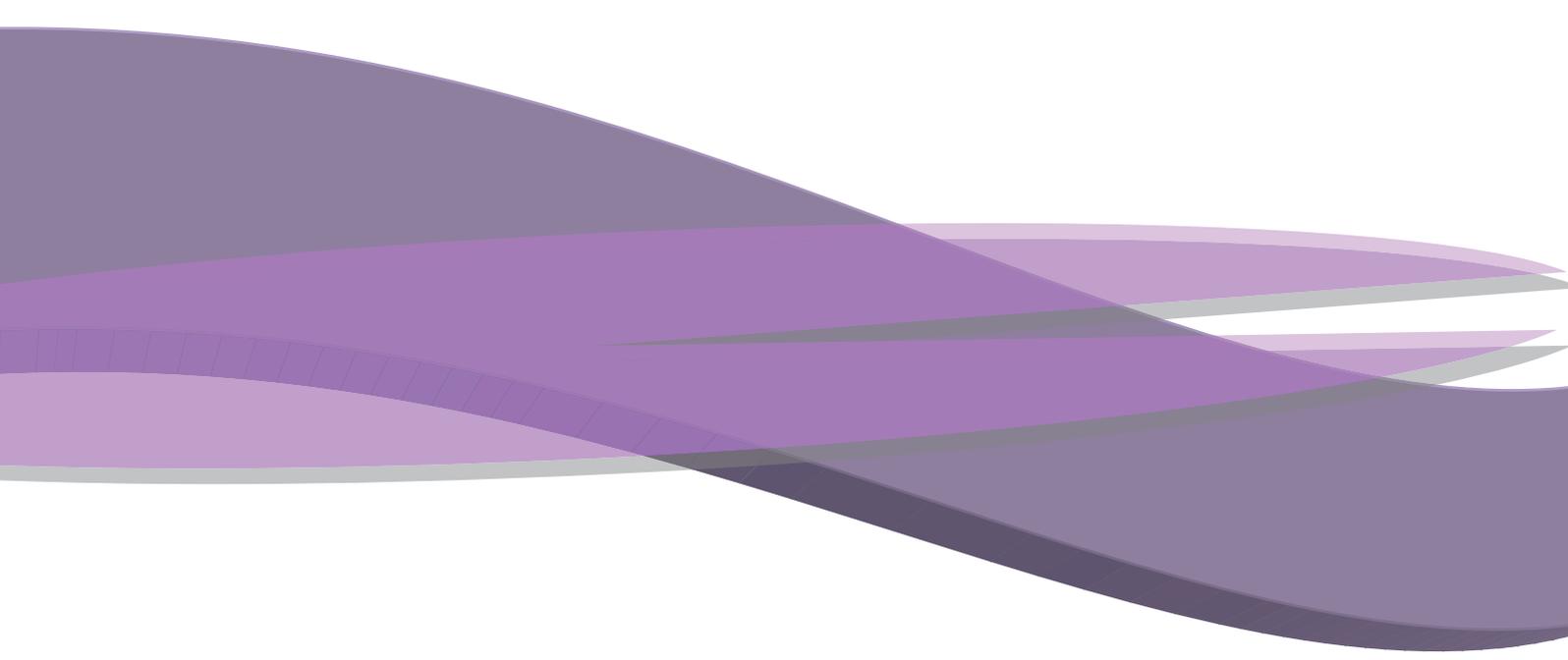
Ce patrimoine a de valeurs inestimables, mais le malheur il est exposé de les perdre grâce à son état péril et endommagé, qui exige de tenir la sonate d'alerte par la mise en place d'une politique nécessaire pour sauver ce patrimoine, le protéger et garder son authenticité.

Une politique du patrimoine, basée sur des principes scientifiques et s'appuyant sur une force législative apparaît de nos jours comme le seul remède contre une situation de plus en plus angoissante. Aggravée par le phénomène de globalisation et qui, par certains de ses aspects, la désolation en détruisant le patrimoine. Mais c'est uniquement à travers une

politique du patrimoine forte et aux contours bien précis que l'Algérie pourra garantir la pérennité, parce que cette dernière ne peut s'effectuer sans authenticité de son passé civilisationnel matérialisé par le patrimoine culturel.

Récemment, l'Algérie a pris conscience de l'importance de son patrimoine matériel à travers la mise en place de plusieurs textes législatifs et dans le but de la protection de sa diversité culturelle de l'intolérance produite par une mondialisation qui ne laisse aucune chance aux politiques culturelles faibles. En effet, le ministère algérien de la Culture s'est appuyé sur une législation culturelle touffue : une dizaine de décrets concernant le patrimoine sont promulgués chaque année.

Mais pour atteindre les objectifs tracés, il faut passer nécessairement par la mise en œuvre de mesures politiques, organisationnelles et financières garantes de la viabilité et de la visibilité de la dimension patrimoine culturel qui ne sauraient être confinée au seul champ des loisirs, du divertissement et de la production récréative. Dans cette perspective il ne s'agira plus de considérer le patrimoine culturel comme une simple implantation et distribution de vestiges sur le territoire mais plutôt comme une substance structurante du territoire à travers le temps. Au même temps donner l'importance à tous ces vestiges et biens culturels en oubliant toutes considérations latérales et ségrégations en donnant la chance de protection et mise en valeur à tous patrimoine surtout ceux de la période coloniale, ce dernier qui est délaissé et abandonné par les acteurs et les citoyens et parfois détruit complètement.



**CHAPITRE 03 : PATRIMOINE  
COLONIAL : VISION GLOBALE**

## **1. INTRODUCTION :**

Afin de mener à bien notre recherche, il nous a paru indispensable de nous approfondir dans le thème du patrimoine colonial (symbole d'une mémoire sélective).

Ce chapitre constitue en grande partie, un premier pas à notre recherche, ce qui va éventuellement soulever quelques ambiguïtés sur le patrimoine colonial en général.

Ce chapitre aborde tout ce qui a relation avec la thématique du patrimoine colonial, traitant en premier lieu, le patrimoine colonial dans son sens général et dans sa vision globale par l'explication de quelques termes en relation, ensuite ses différentes dimensions, et la réalité de ce legs.

Subséquentement, la recherche a été dirigée vers l'identification de la ville et l'urbanisme colonial, par ses compositions, sa naissance, ses fonctions... Puis les différents volets de l'architecture coloniale, les modèles et systèmes constructifs, l'origine et l'évolution du style colonial, la protection de ce genre du patrimoine. En dernier point, il aborde le patrimoine colonial au Maghreb en prenant exemple de la ville de Casablanca.

## **2. PATRIMOINE COLONIAL : VISION GLOBALE :**

### **2.1. Explication des termes en relation :**

Colonisateurs, colonistes, colons : une confusion perçue déroutante entre ces trois termes, qui sont bien définis par Saïd Almi<sup>1</sup> :

**2.1.1. Colonisateurs** : le terme colonisateur peut signifier "l'ensemble des Européens venus peupler ou exploiter le territoire, sans distinction entre militaires et civils".

**2.1.2. Colonistes** : c'est un mot découlé de colonie, Il fut ensuite remplacé par colonialiste, qui a été apparu à la fin du XIX siècle. Il a été " Employé ici sous la forme d'adjectif et de substantif, ce terme a été choisi pour souligner le caractère doctrinal du discours de ceux qu'il qualifie. Les colonistes étaient en effet les porte-parole des colons et leurs défenseurs. Il s'agit précisément d'une catégorie de colonisateurs qui prit part à toutes les querelles d'idées et de doctrines et qui est strictement attachée à l'occupation libre "<sup>2</sup>.

**2.1.3. Colons** : "quant au mot colon, qui a non seulement survécu, mais gardé son sens étymologique de "cultivateur, tenancier d'une terre" — les colons étaient en effet des "propriétaires" agricoles —, il sera toujours compris dans le sens de civil, par opposition à colonisateurs, en général, et militaires, en particulier "<sup>3</sup>.

**2.1.4. Période coloniale** : c'est une période d'occupation d'un territoire par une puissance et force étrangère.

**2.2. Patrimoine colonial** : est donc l'œuvre ou le legs d'un colonisateur. Partant de ce fait le «patrimoine colonial » prête à confusion, parce que la reconnaissance d'un patrimoine obéit systématiquement à des canons référentiels et des valeurs socioculturelles, et là, se creuse le fossé entre une identité patriotique et une œuvre coloniale dépourvue de sens, et messagère de souffrances.

Dans le but d'éviter tout malentendu, il est indispensable de clarifier le terme de patrimoine colonial. Cette désignation regroupe des éléments divisés en deux catégories. D'une part, il couvre l'ensemble du patrimoine ancien existant avant l'arrivée des colonisateurs et transféré des colonies vers les métropoles, c'est ce qui appelé : **le patrimoine**

---

1 : ALMI Saïd; "urbanisme et colonisation, présence française en Algérie"; édition MARDAGA 2000 ; p 07-152.

2 : Idem.

3 : Idem.

**pillé**, d'autre part, il peut couvrir le patrimoine hérité des travaux entrepris par les colonisateurs dans les différentes colonies, c'est le **patrimoine bâti**.

Notre thème de recherche est basé sur le deuxième type qui est le patrimoine bâti hérité des colonisateurs, trouvé sous forme des centres urbains, et des équipements isolés.

"Le patrimoine bâti, ou patrimoine urbain résulte de deux types d'actions coloniales. Il peut s'agir de villes créées par les puissances coloniales adoptant le type urbanistique de l'époque et qui correspondent actuellement au cœur historique des villes à l'exemple de Pondichéry en Inde ou encore de Saint-Louis au Sénégal. À l'inverse, il peut s'agir d'agglomérations précoloniales profondément transformées par la présence des colonisateurs du fait de l'appropriation physique de l'espace urbain préexistant. Les villes résultant de la création des hommes, et au-delà même des sociétés, un tel changement dans l'organisation de l'espace urbain et dans son occupation n'a pu se faire sans occasionner des destructions jugées nécessaires pour leur donner un aspect occidental "<sup>4</sup>.

Généralement considéré comme un patrimoine récent, une notion contestable, car le patrimoine antique, à l'exemple du patrimoine archéologique des différentes civilisations, réunit les traces et les empreintes de l'humanité qui traduisent leur vie quotidienne et leurs activités dans un lieu donné et un moment donné. Cette vérité ne peut être assimilée à ce type de patrimoine connu comme nouveau. Il convient alors de préciser que cet adjectif s'explique par la naissance récente de l'action de patrimonialisation du bâti qui s'inscrit globalement dans une approche nouvelle de la part des pays anciennement colonisés. Le patrimoine colonial est le montage de deux tons qui se complètent, le premier ton c'est un patrimoine récent le deuxième c'est un patrimoine politique :

### **2.2.1. Premier ton : dimension récente du patrimoine colonial :**

Ce patrimoine est considéré récent par les nouvelles demandes de patrimonialisation et de la restitution du patrimoine pillé ces dernières années dans les pays anciennement colonisés, spécialement en Afrique. Grâce à une conscience nationale pour l'affirmation de l'identité propre pour accéder à une émancipation effective.

---

4 : "Orgueil et Patrimoine" ; Quand le patrimoine est source de controverses, sur site : <http://www.orgueiletpatrimoine.fr/le-patrimoine-colonial/>.

D'après Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City<sup>5</sup> : La construction de cette identité ne se confirme pas sans la construction de l'identité culturelle matérialisée par la notion du patrimoine colonial et définie selon la conférence mondiale sur les politiques culturelles, comme " une richesse stimulante qui accroît les possibilités d'épanouissement de l'espèce humaine en incitant chaque peuple, chaque groupe, à se nourrir de son passé, à accueillir les apports extérieurs compatibles avec ses caractéristiques propres et à continuer ainsi le processus de sa propre création.

Dans ce cas, cette construction identitaire est partielle parce qu'elle peut dissimuler quelques éléments de l'histoire et ne donne pas importance aux apports extérieurs tels que la culture des colons. En effet, le contact des deux différentes cultures engendré des transferts d'une à l'autre.

"De fait, la valorisation de ce patrimoine prit plus de temps que le patrimoine précolonial. Les lieux concernés ont été réutilisés et modifiés, sans volonté de conserver l'intégrité initiale du bâtiment, ou alors simplement détruits pour laisser la place à des immeubles modernes, puisqu'il s'agit en partie d'effacer les traces d'un passé d'asservissement"<sup>6</sup>.

La dimension patrimoniale donnée à ces bâtiments intéressa seulement la classe intellectuelle, malgré que cette action de patrimonialisation de l'héritage colonial, constitue aux yeux des acteurs politiques une forme de reconsidération et réhabilitation du colonialisme. Mais au début des années quatre-vingt-dix et avec l'arrivée d'une nouvelle génération des acteurs politiques moins marquée par la colonisation que le début, des positions moins rationalistes.

Sans oublier un autre facteur, que ces anciennes colonies voulaient et cherchaient à bénéficier de ce patrimoine considéré comme richesse pour le développement économique à travers l'épanouissement du tourisme culturel. Tout à fait, de nombreux pays qui ont peu de

---

5 : Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Source : UNESCO section culture [en ligne] <http://portal.UNESCO.org/culture/fr/ev.php->; in : Orgueil et Patrimoine ; Quand le patrimoine est source de controverses, sur site : <http://www.orgueiletpatrimoine.fr/le-patrimoine-colonial/un-patrimoine-recent>.

6 : Orgueil et Patrimoine ; Quand le patrimoine est source de controverses, sur site : <http://www.orgueiletpatrimoine.fr/le-patrimoine-colonial/un-patrimoine-recent>.

patrimoine traditionnel symbolisé par les anciens vestiges prospectent la mise en valeur et la conservation de son patrimoine récent et surtout ceux de la période coloniale.

Bien que les colonisateurs s'installaient au bord de la mer des pays colonisés, et construisaient des villes et des monuments en contact directe avec la mer, aujourd'hui ce patrimoine présente un autre avantage pour donner plus d'importance et de valeur, car il peut être intégré dans le tourisme culturel balnéaire pour attirer plus de visiteurs.

D'une façon générale, la patrimonialisation de l'héritage colonial reste limitée à la classe des élites parce que jusqu'à ce jour, cette classe est les seules sensibilisées et conscientes de la valeur de ce patrimoine. D'ailleurs, la couverture législative du patrimoine colonial est totalement absente à l'exception de quelque duplicata de celle des pays colonisateurs dans le but de bénéficier économiquement de ce patrimoine plus que le sauvegarder comme symbole de la culture de ces pays. Affirmant par la demande de ces pays d'inscription des biens coloniaux sur la liste du patrimoine mondial dans le but d'attirer les touristes des pays occidentaux et tout à fait épanouir le tourisme et l'économie locale.

### **2.2.2. Deuxième ton : dimension politique du patrimoine colonial :**

Le patrimoine peut être défini comme un objet politique, tout patrimoine comporte cette dimension car il symbolise l'attachement d'un peuple à son identité et son histoire qui raconte son passé. Si l'exemple du patrimoine colonial est pris, cette dimension politique est très forte, car il se place dans le contexte des sociétés qui n'ont pas encore considéré ce genre d'héritage comme patrimoine national, et qui s'attache à une période ou un moment fortement lié par des torts et dommages du colonialisme.

La patrimonialisation de l'héritage colonial fabrique par nécessité la transformation de l'allégorie de ces lieux pour la construction identitaire et son acceptation comme emblème de son identité nationale reflétant un moment donné de son histoire, parce que le patrimoine existe par la force de son symbolisme.

Dans ce cas-là, le changement de perception de ces héritages et ces lieux est plus que nécessaire en essayer d'éviter l'image négative portée sur ces derniers. Puisque ils passent de lieux de souffrance à lieux de mémoire et d'identité.

### **2.2.3. Rapport : patrimoine colonial/mondialisation :**

La mise en place de véritables politiques de patrimonialisation de l'héritage colonial répondent de la mondialisation puisqu'elle permet de développer l'économie des pays par l'amplification d'un tourisme international. Mais la patrimonialisation de l'héritage colonial va au-delà de l'aspect économique puisqu'il concerne aussi l'identité de la société.

S'il est admis que la sauvegarde de ce patrimoine sera la tâche des pays colonisateurs qui a été érigée, selon Alain SINOÛ "chaque pays étant responsable de son patrimoine à travers le monde " ici c'est un vrai problème pour la mise en place des politiques patrimoniales, néanmoins, les acteurs politiques de ces pays justifient cette insuffisance ou cette carence par le manque des moyens matériels face aux fonds coûteux nécessaires à la conservation et la restauration de ce patrimoine, ajoutant que ce patrimoine n'a pas acquis une véritable considération et légitimité.

Dans cette explication du rapport entre la mondialisation et le patrimoine colonial, s'oppose au principe d'universalité du patrimoine, puisque tout en permettant la préservation des sites, au nom de l'idée du patrimoine commun à tous, elle vise à diviser le patrimoine en fonction de son origine.

Le terme du patrimoine universel ou l'universalité du patrimoine est apparu avec la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, qui considère dans son préambule que "certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité toute entière". Cette convention exprime clairement que la préservation et la conservation du patrimoine est une préoccupation non seulement d'une nation mais aussi de toute l'humanité.

### **2.3.Réalité du moment colonial et « la suprématie » de l'empire:**

"Le temps des colonies et l'épreuve de la décolonisation s'éloignent de nous irréversiblement [et] les passions se refroidissent inéluctablement. Aux historiens d'aujourd'hui, il appartient d'en prendre leur parti et d'en tirer la conclusion qu'on est enfin sorti de la dialectique de la célébration et de la condamnation du fait colonial qui a si longtemps et si profondément biaisé l'écriture de son histoire. [...] Notre passé colonial s'est

suffisamment éloigné pour que nous établissions enfin avec lui un rapport débarrassé du complexe d'arrogance ou du réflexe de culpabilité. "7 A affirmé Daniel Rivet.

En une quinzaine d'années, un débat sur le fait colonial a pris place, des tentatives fournies pour changer la vision portée sur ces espaces de controverses historiographiques et militantes.

Une conjoncture de **crise mémorielle** s'est enclenchée au début des années 2000, a modifié les logiques de prise de parole et de prise de position sur ces espaces.

Aujourd'hui plusieurs questions se posent avec acuité dans le but de comprendre le fait colonial, d'une part, la première interrogation est concernant l'historicité du colonialisme européen et l'existence ou non de l'âge d'or de la colonisation modernisatrice, d'une autre part, la réalité des activités du colonialisme qui ont été pratiquées durant la période coloniale et leurs relation ou séparation avec la violence et la brutalité.

En outre, d'autres questions ont été portées sur la participation et le porté des nouveaux signes du progrès et de la modernité aux pays colonisés. R. Bertrand<sup>8</sup> a dit dans ce sujet : ... Cette seconde question risque, à terme, d'être la plus épineuse. Car c'est celle qui implique la périlleuse mise en exergue non seulement des limites – sociales, idéologiques, spatiales, temporelles – de la domination coloniale, mais aussi des concours indigènes à la mise en dépendance des sociétés africaines, asiatiques et océaniques.

"La dissolution de la colonisation en tant qu'objet d'histoire spécifique disposant d'une nomenclature propre coloniale : l'emploi de ce terme est a priori frappé de discrédit à l'instar de celui d'indigène. Un casque colonial, une chaire de géographie coloniale, les troupes coloniales, (...) de cette terminologie obsolète émane un parfum d'archaïsme, voire une rumeur de scandale.

Avec le reflux des empires s'est imposé un attirail sémantique occultant notre passé colonial : pays sous- développés, Tiers Monde, Nord- Sud, cache- misère pour voiler la

---

7 : RIVET Daniel ; " Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement " ; Vingtième siècle, in revue d'histoire. N°33 ; janvier-mars 1992 ; p. 129,130-138.

8 : Romain Bertrand ; "Les sciences sociales et le moment colonial » : de la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale ; in Questions de Recherche / Research in Question N° 18 – Juin 2006.

confrontation inégale des mondes et le processus de recolonisation rampante des pays tropicaux par l'hémisphère nord "9.

## **2.4. Problématique du legs colonial :**

Depuis plusieurs années, des débats excessifs sur les legs des pays colonisateurs, et de polémiques idéologiques provoquent un déchirement national dans ces pays, après presque un demi-siècle d'indépendance. Ces débats ont un rôle très important dans la formation de la conscience nationale et l'allégation du nationalisme en Europe depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

A cet exemple, le philosophe Etienne Balibar a expliqué cette remarque de la relation entre la France et l'Algérie, "Ce qu'il faut remettre en question, c'est l'idée que les dimensions de l'appartenance nationale soient nécessairement représentables par des nombres entiers, comme un ou deux (...) Le fait que la nation ait été formée dans l'empire veut dire que l'empire est toujours et encore dans les nations (...)"<sup>10</sup>.

Jean-François Bayart et Romain Bertrand<sup>11</sup> considèrent que : L'époque est ainsi à la mémoire douloureuse : celle de la repentance au souvenir des massacres, du travail forcé, de l'esclavage, celle de la frustration ou de la colère intergénérationnelle, mais aussi celle de la nostalgie du **bon vieux temps** et du **rôle positif** de la présence européenne outre-mer pour une part non négligeable des opinions du Vieux Continent.

## **3. VILLE ET URBANISME COLONIAL :**

### **3.1. Ville coloniale :**

#### **3.1.1. Composition des villes coloniales : Un prototype Européen :**

Les villes coloniales fondées ont suivi le modèle et l'image Européenne mise en place dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, identifiée par un échiquier de rues rectilignes, qui définissent une série d'ilots, presque toujours carrés. " Au centre de la ville, en supprimant ou

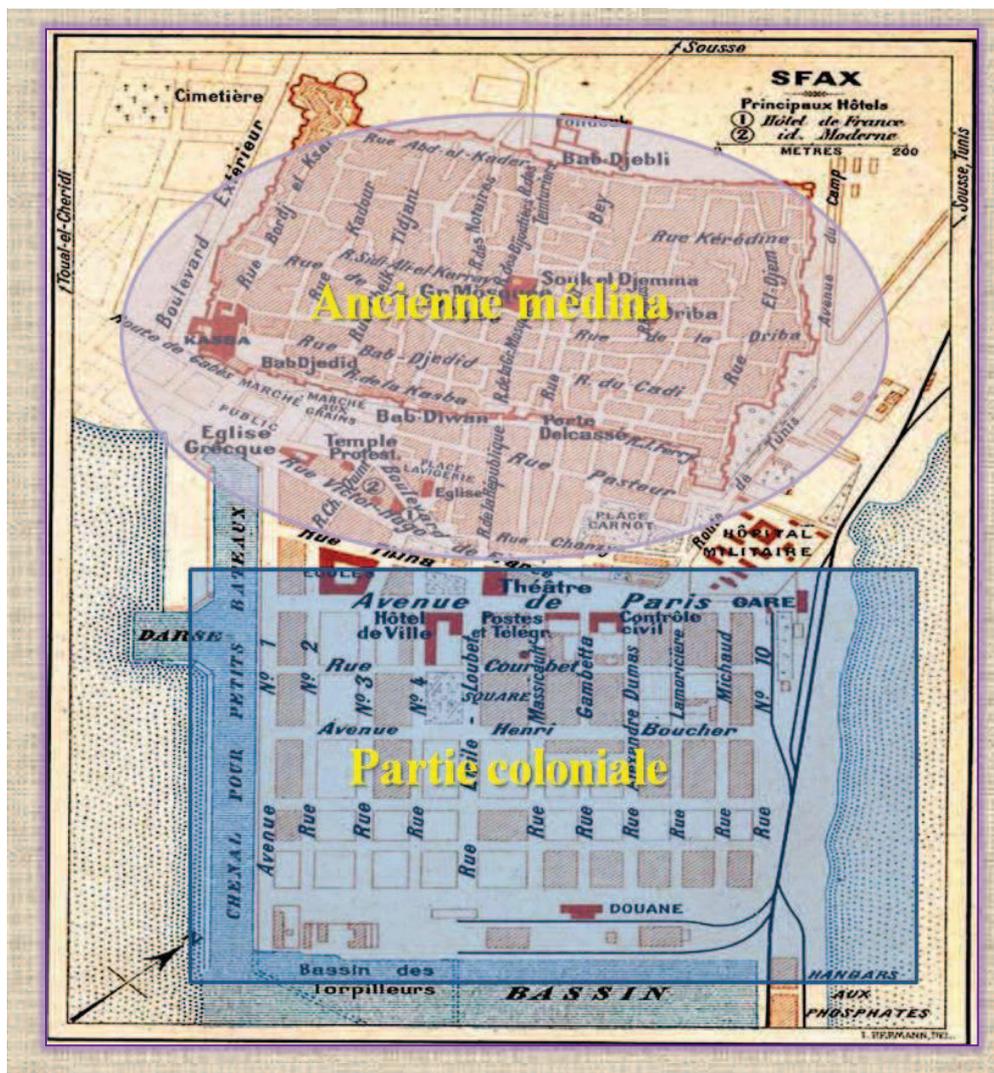
---

9 : RIVET Daniel "Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement ". In: Vingtième Siècle. In revue d'histoire. N°33, janvier-mars 1992. pp. 127-138 ; in Persée.

10 : BALIBAR Etienne ; "Droit de cité" ; Paris ; PUF ; 2002 ; nouvelle édition ; pp. 76,80.

11 : BAYART Jean-François & BERTRAND Romain; "La problématique du legs colonial" in FASOPO (fonds d'analyse des sociétés politiques).

en réduisant quelques ilots, on œuvre une place sur laquelle donnent les édifices les plus importants : l'église, la mairie, les maisons des marchands et les colons les plus riches "12.



Carte N°10 : Ville de Sfax en 1910  
 Source : site internet : <http://www.nachoua.com> et amélioré par l'auteur

Ce type de ville est inspiré des villes médiévales fondées au XIIIème siècle et dans la première moitié du XIVème siècle ou ceux de la renaissance par les traités de Vitruve.

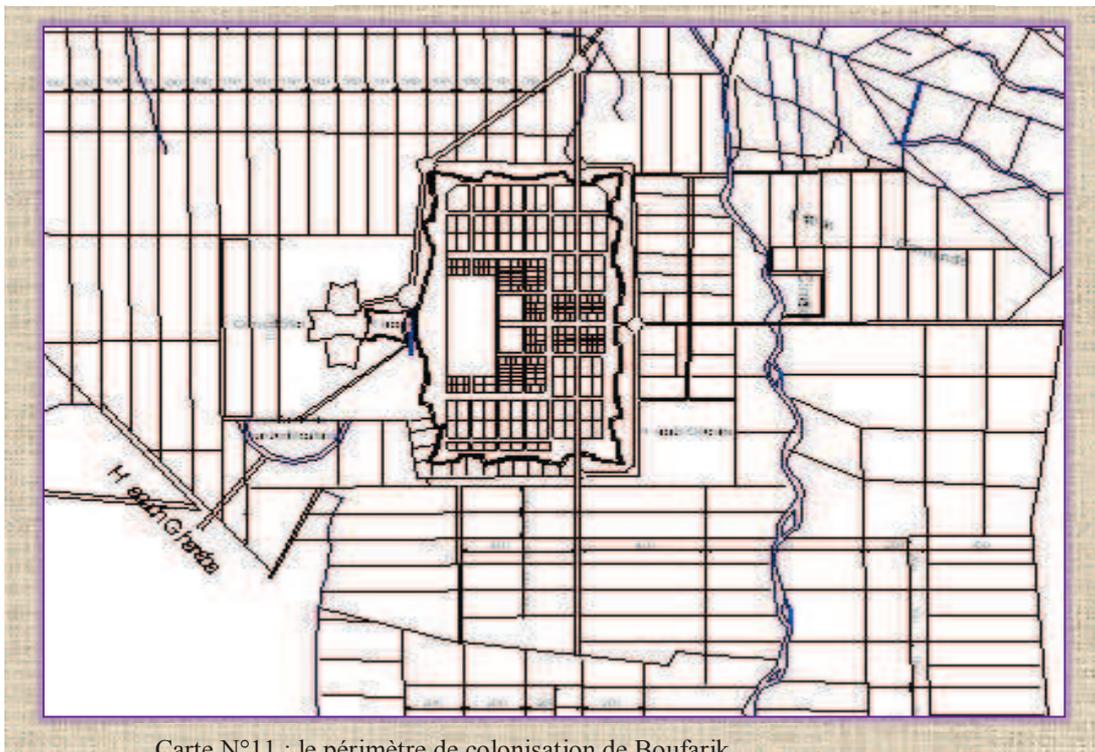
"Dans la pratique, la combinaison de ces facteurs produit un nouveau type de ville dont on peut énumérer ainsi certains caractères originaux :

12 : BNEVOLO Leonardo ; "histoire de la ville"; éditions Parenthèses ; Marseille, 1994 ; p 305-509.

- Ce qu'on établit au moment de fonder une ville n'est pas un organisme à trois dimensions, mais une **traza** (un plan d'urbanisme à deux dimensions). En effet, on ne prévoit pas de construire les édifices à brève échéance, et à peu près simultanément, comme au Moyen Age ; on affecte les terrains à bâtir, sur lesquels les propriétaires construiront quand et comme ils voudront.
- La ville doit pouvoir se développer, et l'on ne sait pas quelle dimension elle atteindra ; c'est pourquoi le plan en échiquier peut être agrandi dans toutes les directions, au fur et à mesure qu'il devient nécessaire d'ajouter de nouveaux îlots <sup>13</sup>.

### 3.1.2. Naissance de l'urbanisme colonial :

Les colonies ont été considérées comme un champ vierge d'essai, permettant de créer des villes quelques soit superposées sur des compositions préexistantes ou sur des terrains vides. La fabrication de ces nouvelles structures urbaines a pour but de dominer, d'exploiter et de contrôler ces espaces, elles peuvent aussi " Manifester la gloire de saisie de souveraineté établie, allait de paire avec une exaltation de la transformation des espaces captés par la machine colonisatrice " <sup>14</sup>.



Carte N°11 : le périmètre de colonisation de Boufarik.  
Source : site internet : <http://www.projetsdepaysage.fr>

13 : Khellaf abdelhafid; "la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie ;cas de constantine", mémoire de magister ;Université de Constantine 2004 ; p 13-161.

14 : Comité national d'études sociales & politiques (France), Les fascicules, publication hebdomadaire, Numéros 418 à 431, l'Université de Californie, 1930.

Ces villes coloniales doivent répondre aux nouvelles exigences d'une part économiques, par la considération de ces dernières comme un vaste champ et comptoir commercial et industriel, et d'autre part elles doivent s'adapter aux nouvelles pratiques importées par les colonisateurs. Mais la construction de ces villes a connu des obstacles à l'exemple des contraintes géographiques et sociales.

Nonobstant ces obstacles, la mise en place de ces villes est vue prioritaire et indispensable pour accomplir les intérêts métropolitains malgré les fonds coûteux.

### **3.1.3. Caractéristiques urbaines et architecturales :**

La ville coloniale est caractérisée par un ensemble de critères qu'elles fassent identifier des autres villes, sa structure urbaine est caractérisée par la mise en place d'une trame régulière en échiquier. Il s'agit d'un ensemble d'îlots disposés suivant cette trame, carrés, rigoureusement identiques. Il représentera ainsi la volonté des colons à créer une nouvelle ville avec de nouvelles conceptions et techniques urbaines et architecturales.

Divers caractéristiques ont été marquées :

- La centralité (spatiale / territoriale) du damier et son rapport au développement du tissu urbain.
- Les fonctions urbaines bien hiérarchisées.
- Le transport urbain.
- La qualification attractive des lieux et leur rôle dans la fréquentation de la ville coloniale.
- Cadre bâti et espaces urbains du damier colonial.

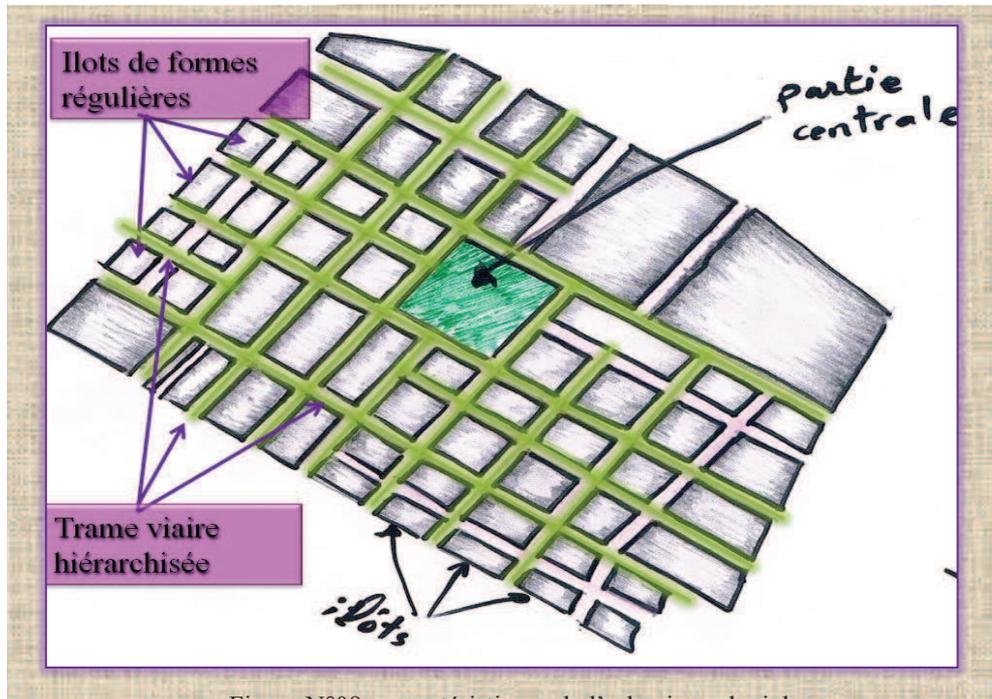


Figure N°08 : caractéristiques de l'urbanisme colonial  
Source : auteur

### 3.1.4. Fonctions urbaines de la ville coloniale :

La ville coloniale est souvent connue par son centre ville, qui est le champ le plus privilégié et le plus attractif. C'est le lieu où apparaissent les caractéristiques de la ville coloniale, un peu différentes des autres espaces de l'expérience coloniale, spécialement par leurs spécificités fonctionnelles, morphologiques et leur composante sociale.

Le centre ville est le quartier où la multiplicité des fonctions, commerces de luxe et ordinaire, activités tertiaires (administrations, banques,...), d'autres activités libres (cabinets médicaux, architectes,...), comme il existe des équipements culturels et de loisir (salles de cinéma, théâtre...) sans oublier l'habitat qui par ses différents types et qui constitue la grande partie du centre ville colonial.

### 3.1.5. Ville coloniale et les officiers du génie :

Ville créée par les ingénieurs du Génie qui dispensent les idées et les caractéristiques de la ville largement développées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, où cette dernière doit permettre une circulation plus aisée et des conditions d'hygiène meilleures. Appuyée sur des voies plus larges, des carrefours plus vastes, des promenades et des jardins mieux répartis, une ville propre, aérée et ordonnée.

Dans le but d'éviter cet accès et cette complication mis par les architectes dans la mise en ordre des villes, les officiers du Génie retiennent cette tache de fonder des villes saines, salubres et confortables: " Messieurs les officiers chargés de lever les plans et de proposer des alignements comprendront mal leur devoir si, après s'être occupés attentivement de ce qui concerne la défense ou le casernement, ils négligeaient les autres intérêts ou s'attachaient seulement à traiter sur le papier des lignes satisfaisantes à l'œil sans les avoir scrupuleusement étudiées sur le terrain en vue des divers besoins à satisfaire"<sup>15</sup>.

Les ingénieurs du Génie ont utilisé la régularité qui a mis en œuvre les programmes concernant la distribution des équipements, militaires et civils et l'habitat, cette régularité est considérée comme solution technique gérable et facile. De même, les ingénieurs du Génie ont constamment le souci de limiter la longueur des rues, d'offrir des lots de forme simple facile à construire et de proposer des parcelles dont la façade à clore soit modérée. "Si aucune raison ne s'y oppose, on adopte une symétrie et une régularité indiquant qu'une idée d'ensemble a présidé à la création de l'établissement. On aligne les façades créant des cours régulières même si le terrain est irrégulier, ce qui a lieu le plus souvent"<sup>16</sup>.

La technique qui est considérée comme la meilleure pour les ingénieurs du génie est celle de la régularité dans le tracé des villes. Ces dernières ont été enveloppées par une enceinte en donnant une grande importance et rationalité au partage des assiettes foncières. La régularité des tracés vus comme une solution adéquate pour économiser le sol utilisé et la création des surfaces d'aménagement des espaces publics.

Cette dernière permet de bien gérer le rapport entre la surface de l'espace public et celle des concessions privées. En outre, pour maîtriser la construction de la ville estimer les coûts, il faut donner importance aux plusieurs facteurs à l'image de: la surface des espaces publics, le linéaire de mur d'enceinte, la surface occupée par les différents équipements, le nombre de logements qui peuvent être réquisitionnés, le nombre d'arbres à planter.

---

15 : Archives d'Outre-mer (AOM) ; Aix-en- Provence ; archive du gouvernement général ; in généralités ; 1849 ; lettre adressée aux directeurs du génie des trois provinces par le chef des fortifications d'Alger.

16 : A. Gamier, Cours de construction, Ecole du Génie de Metz, 1850, p3-34 ; "figures de l'orientalisme en architecture" ; N°73-74.

Le travail de ces officiers du génie ne se réduit pas de la mise en œuvre des villes, mais aussi de faire répartir la population sur ces plans, en les adaptant par les systèmes défensifs et aux reliefs particuliers de chaque lieu.

#### **4. ARCHITECTURE COLONIALE :**

##### **4.1. Architecture coloniale : un modèle produit :**

Plusieurs définitions ont été données au terme de l'architecture coloniale, si on prend celle citée dans l'ouvrage de "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"<sup>17</sup> : le terme d'architecture coloniale regroupe communément des périodes très larges qui dépassent souvent la phase du colonialisme, pour englober tous les bâtiments laissés par les occidentaux avant l'indépendance, ce qui produit souvent un amalgame des formes d'occupation, d'exploitation et de domination de diverses natures, variables selon les pays d'origine. À ses débuts, l'espace colonial est généralement issu d'une économie marchande, sans accompagnement d'une colonisation effective. Elle produit des "comptoirs de commerce", rapidement fortifiés et entourés par des villages indigènes liés à l'activité commerciale. L'architecture coloniale est fonction du type de colonisation développée, dans un environnement géographique particulier. Lieu de confrontation des espaces entre colons et colonisés, elle est le fruit d'un rapport de métissage culturel.

La production bibliographique traitant de l'architecture coloniale augmente, et la question de sa réappropriation commence à être examinée. Des questions sont posées concernant la production, la réintégration, la réappropriation et l'image de l'architecture en situation coloniale.

Un processus récent de classement sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO montre l'importance de la reconnaissance de ce type de patrimoine. Citant comme exemple le centre historique de Santa Cruz de Monpox en Colombie classé en 1995.

L'architecture coloniale est caractérisée par la mise en œuvre de nouveaux principes de construction pour une architecture **climatique** en améliorant les systèmes de la protection solaire et la ventilation, surtout dans les pays de l'Afrique à l'exemple de Brazzaville. L'architecture coloniale dans ce pays a recherché dans les conditions d'implantation et

---

17 : "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003 ; p09-183.

l'orientation des bâtiments, les volumétries adaptées et la gestion dynamique des influences climatiques par l'invention de procédés comme les brise-soleil amovibles ou de systèmes de ventilation par l'usage de galeries, vérandas ou par surélévation des toits-terrasses.

Généralement, les colonies ont été considérées comme un champ d'expérience ou un laboratoire de recherches et d'expériences, pour la mise en place de certains programmes nouveaux qui peuvent ensuite être mis en œuvre en métropole.

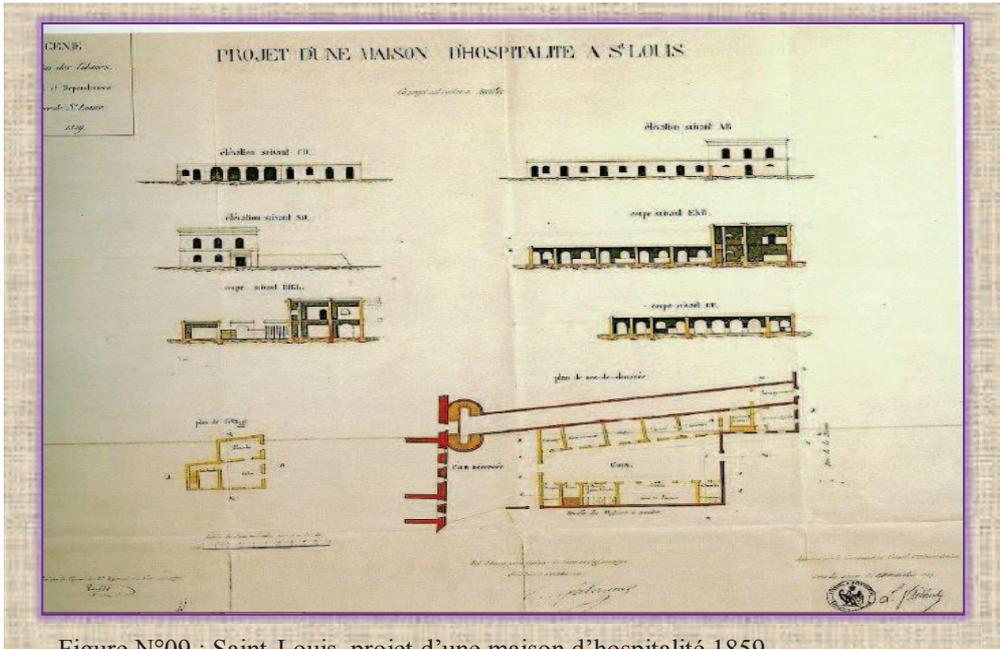


Figure N°09 : Saint-Louis, projet d'une maison d'hospitalité 1859

Source : "l'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003.



Photo N°25 : Tit-Millil (Maroc), Jean- François Zévaco, aérogare, 1951

Source : "l'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003

#### 4.2. Matériaux et systèmes constructifs :

Au début des premières années de colonisation, les matériaux utilisés dans les constructions sont souvent des matériaux locaux disponibles dans les colonies à l'exemple du bois, terre, paille... puis une vague de constructions en matériaux importés, préfabriqués et démontables, en bois puis brusquement en métal et cela avant l'utilisation du béton armé.

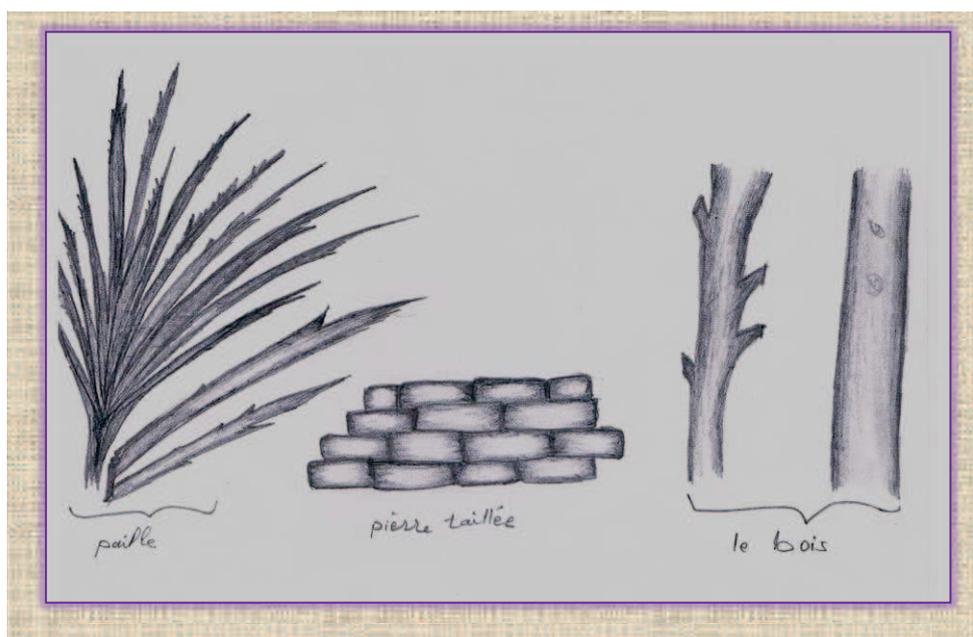
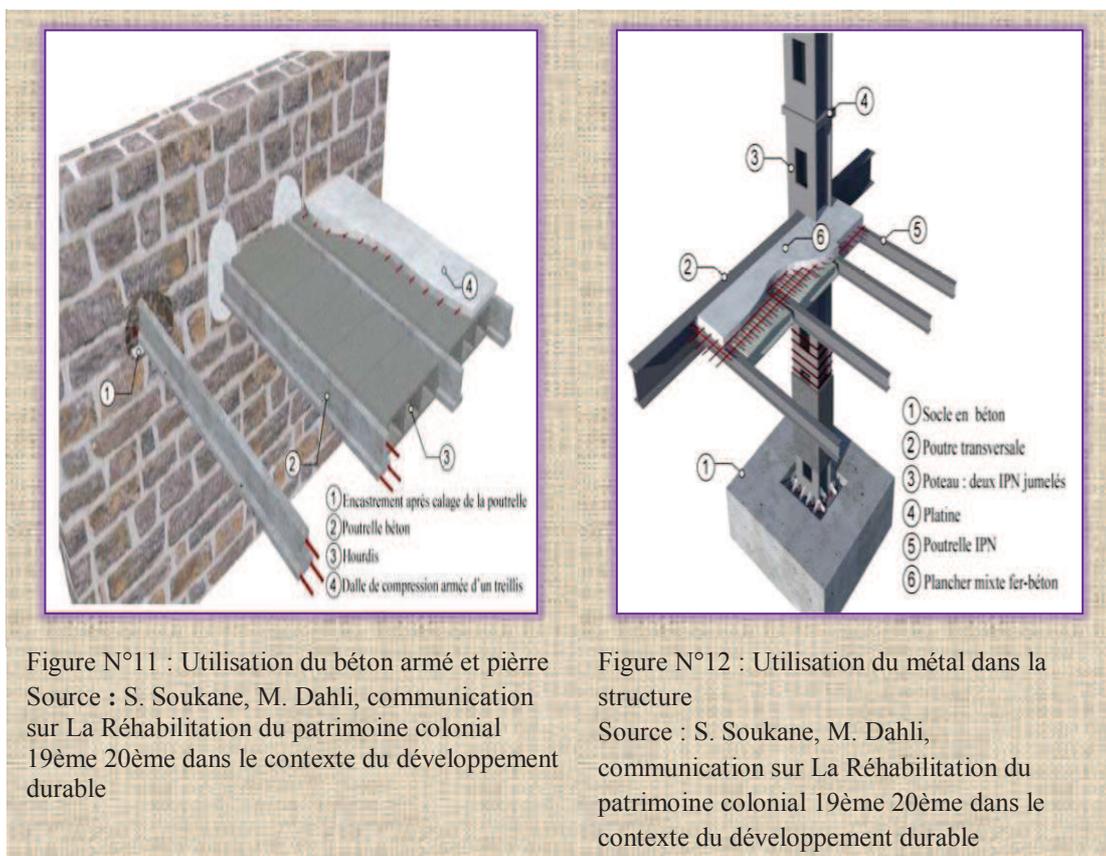


Figure N°10 : les premiers matériaux locaux utilisés par les colonisateurs  
Source : auteur.

L'utilisation de ces matériaux a été dans le but de construire en quantité, en s'installant encore plus rapidement, pour fournir des colonies plus habitables et confortables aux citoyens qui veulent s'établir. Construire c'est faire épanouir l'économie par plusieurs facteurs comme l'importation des matériaux de construction par les différents moyens de transport (bateau, chemin de fer, avion...)

"Le champ de la recherche sur l'architecture coloniale associe des équipes pluridisciplinaires, comme le réseau **Architectures exportées** en direction du Maghreb et du Moyen-Orient, lancé en 1993 par les laboratoires des écoles d'architecture, l'Université et le CNRS. Aujourd'hui le projet « Patrimoines partagés », initié dans le cadre du programme Euromed Héritage (Commission européenne) réunit quinze équipes alliant spécialistes locales

et connaisseur de l'architecture européenne appartenant au monde de la recherche, de la formation et de la pratique professionnelle "18



### 4.3. Procédés réglementaires :

L'architecture coloniale est différente à celle de l'architecture de la métropole, elle a été influencé et s'adaptée aux lieux et au climat et bien sur selon des critères d'hygiène. Dans les régions tropicales, "la construction se protège contre l'insalubrité et les épidémies par des dispositifs d'isolation des éléments extérieurs jugés malsains et la recherche d'une ventilation naturelle. Le bâtiment s'isole du sol par des pilotis ou une surélévation, généralement renforcée par un vide sanitaire. Orienté selon les vents dominants, il est édifié de préférence sur des plateaux ou des promontoires naturels. L'indentation des constructions et l'agencement des façades facilitent la création d'un courant d'air permanent, renforcé par la distribution des pièces qui s'ouvrent sur les extrémités opposées du bâtiment. Le rayonnement

18 : "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003 ; p14-183.

solaire est atténué par le vide d'air aménagé sous la couverture et une véranda périphérique qui protège les murs "<sup>19</sup>.

A l'exception de la terre qui est un matériau de construction local, les autres matériaux sont importés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, tout d'abord ont commencé par la pierre dure puis le ciment et la chaux jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ajoutant que ces colonies étaient des grands champs d'exportation pour la production sidérurgique.

"Après les grands Incendies de 1871 à Pointe-à-Pitre et de 1890 à Fort-de-France, le bois est systématiquement remplacé par le fer. L'apogée de la production se situe vers 1910, époque florissante pour l'exportation. D'après les estimations du Comité des forges de France, la construction métallique dans les colonies absorbe, en 1913, 69 % des 3186000 tonnes d'acier produites en France. À titre de comparaison, en 1953, 300000 tonnes d'acier sont consommées par l'industrie de la construction métallique "<sup>20</sup>.

#### **4.4.Style colonial : son origine et son évolution :**

Grace à un grand métissage entre la culture des métropoles colonisatrices et la culture locale des colonies, le style colonial a connu des influences avec effet de retour entre métropoles et colonies comme l'a démontré Nabila Oulebsir dans son ouvrage « les usages du patrimoine, monuments, musées et politiques coloniale en Algérie (1830-1930) ». Souvent l'orientalisme architectural est l'un des facteurs d'influence sur ces mouvements.

Les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, sont caractérisées par la dénégation du romantisme colonial célébré au siècle précédent. Par la suite ces styles coloniaux ont connu une forte influence de l'orientalisme international de la métropole et l'architecture régionale des différentes colonies, chacune avec sa spécificité et ses caractéristiques non identiques aux autres.

Le style néo mauresque<sup>21</sup> est développé comme style d'état en Algérie vers 1900, des styles néo tunisien, néo soudanais, néo indochinois, entre les deux guerres mondiales.

---

19 : "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003 ; p15-183.

20 : Idem.

21 : Le style néo mauresque est une sorte de réconciliation orient-occident, avançant une nouvelle identité politique et culturelle dans le but d'appriivoiser les autochtones «indigènes», source ; Boulbene-Mouadji Ines

" Créer un **patrimoine colonial**, c'est aussi revendiquer une filiation, se fabriquer sa propre paternité à laquelle les anciens colons et les colonisés s'identifient. Le patrimoine colonial est un **patrimoine partagé**. Au-delà des ruptures, des conflits et des oppressions, la construction patrimoniale sacralise l'objet dans une opération de réappropriation en exprimant la cohésion d'une communauté nationale ou internationale. La valeur du bien évolue, entre celle du bien d'origine, vecteur symbolique de la colonisation, et la valeur d'usage d'aujourd'hui, parfois réappropriée par les ex-colonisés comme valeur symbole de leur indépendance. Le patrimoine non seulement agit comme un miroir de la reconnaissance des nouvelles valeurs des ex-colonisés, mais aussi donne à voir à l'étranger et aux anciens colons une nouvelle image de la société "22.

#### **4.5. Protection de l'architecture coloniale :**

L'évolution récente de la législation sur la protection de l'architecture, touche peu à peu le patrimoine récent ainsi que l'architecture coloniale, la protection de cette dernière connu plusieurs statuts législatifs qui se diffèrent d'un pays colonisé à autre. On prend l'exemple du Sénégal, l'architecture coloniale protégée par la loi du 27 mars 2001, en 2003, la protection de quatre-vingts édifices de la période 1850- 1950 en Egypte, au Maroc ou plus exactement la ville de Casablanca, les associations locales (Casa mémoire) agissent pour la protection les édifices coloniaux remarquables.

##### **4.5.1. Sensibilisation et valorisation :**

Ces derniers temps, le patrimoine colonial a connu des mouvements de sensibilisation et de valorisation, ce retard de la prise en charge de ce genre du patrimoine est à cause de plusieurs problèmes et obstacles notamment ceux politiques<sup>23</sup> parce que sa valorisation et protection nécessite l'intervention des acteurs politiques, économiques et sociaux.

Sans ignorant le problème lié à l'économie des colonies, très faible et l'insuffisance de leurs capacités financières pour entamer des opérations de valorisation et de la prise en charge. C'est pour cette raison, plusieurs pays colonisateurs ont fait des coopérations de

---

Feriel "le style neo-mauresque en Algérie fondement-portee- réception ; à travers quelques exemples d'édifices à Annaba, Constantine et Skikda" ; mémoire du magister ; université de Constantine 2012 ; p17-226.

22 : "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003 ; p17-183.

23 : On a cité précédemment que c'est un patrimoine politique.

conjointement avec les colonies pour les aider à faire des formations et d'assistance d'experts, prenant le cas de la France par son bureau des Affaires internationales de la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA).

Le premier but de ces coopérations est de seconder les pays ou les anciennes colonies sans toucher la souveraineté de ces dernières.

## **5. PATRIMOINE COLONIAL AU MAGHREB :**

### **5.1. Place du patrimoine colonial au Maghreb :**

Au Maghreb, le terme patrimoine est remplacé par ce du **turath**, il englobe les richesses culturelles et historiques mais, ce qui lui donnent un sens différent de celui du patrimoine, il peut être matériel ou immatériel.

Dans ces pays, ce terme du turath est utilisé dans le sens de la religion, la culture et la civilisation.

" D'abord, par patrimoine, turath, il s'agit de tout l'héritage littéraire et culturel le plus éloigné dans le temps qui remonte en ce qui concerne jusqu'à la période préislamique (...) "<sup>24</sup>.

Le patrimoine au Maghreb a été le sujet et le grand débat lors du colloque transméditerranéen, organisé les 8, 9 et 10 novembre 1989 par l'Ecole d'architecture de Grenoble intitulé "Patrimoine, tradition et modernité : Architecture et Urbanisme au Maghreb ", des réflexions et des idées sont mises en place pour la protection, la conservation et la sauvegarde du patrimoine de ces pays.

" J. Troin pour sa part, nous fait remarquer que l'approche du patrimoine telle qu'elle est faite actuellement souffre de certaines carences et reste caractérisée par :

- Son esprit sélectif, en favorisant la préservation et la mise en valeur d'une période par rapport à une autre.
- Nous avons également une vision étreiquée sur le patrimoine et on ne voit dedans que tout ce qui est monumental.

---

24 : BEKRI Taher ; "Écrire, lire le patrimoine au Maghreb":université de X-Nanterre.

- Les affectations et utilisations futures est réservée exclusivement aux fonctions culturelles, qui restent certes une "orientation louable, essentielle mais peut-être trop spécifique.
- Et enfin la réhabilitation se conçoit assez souvent dans des milieux intellectuels spécialisés en dehors des populations qu'y habitent et dont les usages leur sont souvent étrangers.
- En effet, généralement dans toute opération de restauration, on favorise une période, une culture par rapport à tant d'autres "<sup>25</sup>.

Dans le cas du Maghreb, la ségrégation est très apparente concernant la protection et la sauvegarde du patrimoine, ou l'importance est donné au patrimoine arabo-musulman et l'ignorance de celui des autres civilisations et les périodes de ce grand Maghreb à l'exemple du patrimoine colonial.

Le binôme " patrimoine/ colonial " ne soit pas compatible, parce qu'il est fortement lié par la mémoire collective des peuples maghrébins, tentant à effacer totalement la période coloniale, par l'ignorance de tout ce qui a relation avec cette dernière.

Selon Nadir MAROUF <sup>26</sup> : L'œuvre coloniale au Maghreb n'a pas eu d'impact sur la politique esclavagiste qui était bien réelle. Il se trouve que le colon disposait d'une main-d'œuvre à bon marché auprès des indigènes, en effet, qu'il a par ailleurs dépossédés de leurs terres pour en faire des travailleurs saisonniers. Il faut ajouter que l'esclavage - somme toute inutile pour le colon - a été banni par J. cardinal Lavigerie en 1848.

Les ouvrages de l'historiographie, qui porte sur l'époque coloniale, montre l'inspiration du vocabulaire du patrimoine locale, s'apparente à un geste politique de domination comme à montré F. Béguin dans son ouvrage Arabisation 1983.

L'urbanisme et l'architecture produit pendant la période coloniale au Maghreb a été le sujet de plusieurs ouvrages récents, particulièrement ceux de Zeynep Celik, ont pour but de déployer les différentes théories et les caractéristiques de l'architecture et l'urbanisme

---

25 : CHOUADRA Saïd; "La problématique du patrimoine architectural. Cas Des Médinas au Maghreb Constantine", Colloque international sur : Interventions sur les tissus existants pour une ville durable ; le 30 avril au 4 mai 2011 ; p10-15.

26 : MAROUF Nadir; " le fait colonial au Maghreb, ruptures et continuités " ; édition l'Harmattan ; 2007 ; p11-387.

colonial dans un de ces pays du Maghreb qui est l'Algérie, et est ce qu'il est vraiment cette politique a nourri la ségrégation.

Au Maghreb, le patrimoine produit par le colonialisme a été considéré comme un produit importé et extérieur de la civilisation et la culture locale jusqu'aux années 1970-1980, il est considéré comme un type "anecdotique" par rapport aux autres éléments construisant la culture locale.

"Pourtant, les recherches entreprises depuis cette période, en resserrant la focale sur plusieurs villes du Maghreb et du Moyen-Orient (M. Culot et J.-M. Thiveaud, 1992 ; J.-L. Cohen, M. Eleb, 1998), ont proposé de nouvelles grilles d'analyse et de lecture de ces productions. Ces travaux ont révélé que l'architecture et l'urbanisme maghrébins des XIXe et XXe siècles ne pouvaient plus être envisagés uniquement sous le seul angle de rapports unilatéraux entre « colonisateur » et « colonisé », ni sous celui « des transferts de la métropole à la colonie (M. Volait, 2005, 116) et que « Les interactions entre les propositions de ces hommes et les réalités locales » constituent des outils d'analyse efficaces (C. Bruant, S. Leprun, M. Volait, 1996, 11) "27.

Ces travaux ont de réexaminer les savoir-faire locaux hérités de la période coloniale et les prototypes exogènes de cette production. La majorité des différents courants architecturaux qui ont vu le jour en Europe à l'époque coloniale ont été développés au Maghreb à l'image de l'art nouveau, l'art déco, le modernisme, néanmoins porteurs de spécificités locales témoignant de l'histoire, de la formation et de l'expérience de leurs maîtres d'œuvre.

Ajoutant une autre infortune qui touche cet héritage de l'époque coloniale au quelques pays du Maghreb que certaines créations architecturales ont été référées à l'architecture locale, et cela a posé vraiment un problème de l'originalité et de l'authenticité.

## **5.2. Ville coloniale au Maghreb :**

Les villes à l'époque coloniale apparaissent en effet constituées d'entités urbaines parfaitement distinctes, juxtaposées, avec leurs réalités propres. Ces analyses basées sur

---

27 : Myriam Bacha ; "Des influences traditionnelles et patrimoniales sur les architectures du Maghreb contemporain"; Presses universitaires François-Rabelais ; p 13-33 ; in open édition books ; site internet : <http://books.openedition.org/>

l'étude des plans et des discours aboutissent à une image quasi essentialiste des différentes composantes de la ville.

De même, parce que les colons ne s'installent pas au Maghreb dans un terrain vierge, il est indispensable de tenir compte des réalités pré-coloniales, ne serait-ce que parce qu'il existe un cadre bâti préexistant détruit et/ ou transformé et/ou patrimonialisé, qui a en tout cas subi des bouleversements suite à la mise sous tutelle européenne, de même qu'il existe des élites locales avec lesquelles les pouvoirs publics doivent composer, etc.

Par ailleurs, même si les transformations que connaissent les villes maghrébines en situation coloniale ne s'opèrent pas toutes par tropisme, il convient de considérer les politiques urbaines, architecturales et patrimoniales développées au Maghreb et celles mises en œuvre dans les métropoles aux XIX et XXe siècle comme deux réalités interdépendantes.

### **5.3. Projet du patrimoine partagé : solution et enjeux :**

Patrimoines partagés : savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIXe-XXe siècles en Méditerranée : est un projet de recherche et de coopération qu'évoque des recherches sur le patrimoine récent dans zone citée précédemment, et parmi les type de ce patrimoine, ce projet s'intéresse au patrimoine colonial. Le financement de ce projet fait partie des programmes Euromed Heritage (Patrimoine euro-méditerranéen) de la Commission Européenne, il réunit 15 équipes dépendant au monde de la recherche, de la formation, et de la pratique professionnelle dans neuf pays du pourtour méditerranéen.

De façon générale, le projet a été organisé de façon à répondre à une série de questions concrètes :

- Que sait-on aujourd'hui du patrimoine bâti des XIX-XXe siècles du pourtour méditerranéen, et en particulier de sa rive sud ? Comment en définit-on les contours ?
- Comment l'étudie-t-on, ou pas ? Quel type de connaissance est disponible ? Quelles sont les angles morts ? Quelles sont les sources exploitables ?
- Qu'en fait-on dans les divers contextes nationaux ? Quelles dispositions et institutions existent ? Que protège-t-on ou non ? Que réhabilite-t-on, comment et dans quelle perspective ?

- Sur le plan méthodologique, quel peut être l'apport de l'outil informatique pour la mise en œuvre d'inventaires ?

Parmi les règles du projet du patrimoine partagé est de chaque équipe travaille sur son propre contexte national afin d'échanger le maximum d'expériences. Le début de l'activité de ces opérations est prévu de 2002 à 2005 et qui a été décomposée en sous projets, qui ont été axés sur les problèmes d'identification et de requalification du patrimoine récent.

### **5.3.1. Procédure du convoiement de la modernité européenne :**

L'expansion coloniale de l'Europe à partir des premières décennies du XIXe siècle a certes largement façonné les villes de l'arc sud-méditerranéen. La considération de l'héritage architectural et urbain de la partie du Sud-méditerranéen revient obligatoirement à discerner l'héritage colonial réparti à travers presque dans tous les pays de cet arc. La colonisation à plusieurs marquée les villes des pays méditerranéen, où plusieurs édifices sont distribués soit solitaires ou regroupés formant un ensemble urbain.

"Mais leurs paysages construits et architectures datant de la période contemporaine sont aussi redevables à des formes de domestication locale de la modernité européenne (...), De force ou de gré, ces processus ont produit dans le champs de l'architecture, de l'urbanisme ou du patrimoine des espaces de contact et d'interaction, plus ou moins contraints, plus ou moins intenses et dynamiques, entre des modèles, des techniques, des doctrines d'origine européenne et leurs lieux d'implantation "<sup>28</sup>.

### **5.3.2. Orientations portées:**

Le projet patrimoine partagé a apporté plusieurs orientations pour les états-parties, il a préconisé de donner plus d'importance à la périphérie, partir des matérialités locales de l'architecture coloniale, le maintien d'une visée plus élargie et l'identification de nouveau spicilège documentaire.

" L'enjeu est de pouvoir se départir de l'unilatéralité des travaux traitant de l'architecture ou de la ville coloniale sous le seul angle des transferts de la métropole à la colonie, ou au

---

28 : VOLAIT Mercedes; "« Patrimoines partagés » : un regard décentré et élargi sur l'architecture et la ville des XIXe et XXe siècles en Méditerranée".

seul prisme du couple métropole-colonie – ainsi que la meilleure accessibilité des sources conservées en Europe y a immanquablement invité <sup>29</sup>.

#### **5.4.Casablanca : exemple d'une mise en patrimoine d'un héritage architectural et urbain colonial :**

Est une ville du Maroc, chef-lieu de la région du Grand Casablanca et capitale économique du pays, située sur la côte atlantique, à environ 80 km au sud de Rabat, la capitale administrative.

Au fil du temps, la ville de Casablanca a constitué un champ d'étude pour plusieurs chercheurs et dans divers domaines : économique, social, historique, architectural et urbain...

" La ville de Casablanca constitue pour de nombreux chercheurs un terrain d'étude captivant. Sa fonction de capitale économique instaurée par Lyautey dès l'établissement du Protectorat français au Maroc lui permet de disposer d'une certaine ouverture sur l'Europe et le monde grâce à son port et son aéroport, qui sont notamment les plus importants du Royaume. De plus, la ville regorge d'un patrimoine architectural décrit comme « unique » ou « remarquable » dans des ouvrages et articles... <sup>30</sup>.

##### **5.4.1. Situation :**

Casablanca, ville marocaine située sur la plaine de la **Chaouia**, région historiquement agricole et à ce jour l'un des principaux pôles de l'activité agricole du pays. Elle occupe une place stratégique sur la côte atlantique qui lui permet une activité maritime importante.

Casablanca est la capitale économique du Maroc. Elle est située à 80 km au sud de Rabat sur la côte atlantique. Les kilomètres de plages de sable qui bordent Casablanca et sa région, la proximité immédiate des villes comme Marrakech ou Meknès, place Casablanca idéalement pour découvrir le Maroc.

---

29 : Idem.

30 : SAFARZADEH Nazly ; "tourisme et patrimoine récent à casablanca ", mémoire de recherche présenté à l'unité d'enseignement et de recherche en tourisme de l'institut universitaire kurt bösch pour obtenir le grade de master of arts interdisciplinaire en études du tourisme ; p06-103.



Carte N°12 : Situation de Casablanca  
Source : site internet : [www.cityzeum.com](http://www.cityzeum.com)

#### 5.4.2. Aperçu historique :

Les origines de la ville de Casablanca restent floues malgré les recherches faites sur ses premiers habitants et qui ont montré que l'actuel terrain a été peuplé par l'homme Paléolithique. Au passé, elle connu sous le nom "cité d'Anfa".

Les restes de l'homme de Sidi Abderrahmane qui ont été découvertes en 1955 démontrent que la région de l'actuelle Casablanca a été habitée au Paléolithique, néanmoins, les vraies origines de la ville restent confuses. L'ancienne cité de Casablanca appelée Anfa, apparaît environ le VIII<sup>ème</sup> siècle. Ses fondateurs ne sont pas assez connus. Ils seraient phéniciens, berbères ou romains.

Nazly SAFARZADEH<sup>31</sup>, a présenté dans son mémoire de master : D'après Daoud, les Phéniciens établissaient à l'époque des comptoirs sur les côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique, et recherchaient de l'or et des métaux. Entre les VIII<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, Anfa était la capitale du royaume berbère des Bergwatas. Elle fut ensuite conquise par les Almoravides au XII<sup>ème</sup> siècle qui la détruisirent une première fois. Elle était alors décrite

31 : SAFARZADEH Nazly ; "tourisme et patrimoine récent à casablanca ", mémoire de recherche présenté à l'unité d'enseignement et de recherche en tourisme de l'institut universitaire kurt bösch pour obtenir le grade de master of arts interdisciplinaire en études du tourisme ; p 41-103

comme un port commerçant (...) En 1468, cinquante navires et 10.000 hommes débarquèrent à Anfa. La cité fut pillée et complètement rasée pour la seconde fois. Elle a connu alors une période obscure et fut peuplée de pêcheurs et de marins pendant près de trois siècles.

En 1755, Casablanca a été frappée par un tremblement de terre qui a été détruit presque toute la ville, en effet, et après cet événement dévastateur, le roi alaouite le sultan Sidi Mohammed Ben Abdallah fut la construit en édifiant des œuvres de protection et de défense tel que les remparts.

Après cette période et plus exactement en 1786, les premiers Espagnols venus pour s'installer dans la ville dans le but de détenir le commerce des grains. Suivis par les français en 1839.

" En 1907, les Français envisagèrent dans leurs plans d'aménagement de faire passer une ligne de chemin de fer par un cimetière musulman. En signe de révolte, quelques Marocains détruisirent une locomotive et assassinèrent des ouvriers européens. Un mois plus tard, en août 1907, les militaires français bombardèrent la ville et débarquèrent. Cette situation de siège déboucha en 1912 sur la signature du Protectorat à Fès "<sup>32</sup>.

---

32 : Idem, p 42-103.



Avec cette nouvelle discipline, la ville de Casablanca, a connu plusieurs changements : les constructions extramuros, les rues larges...et un développement rapides. Néanmoins, cette ville et à l'instar des autres villes marocaines a été devenue un champ d'expérimentations urbaines en s'inspirant des villes étrangères surtout américaines et allemandes en ce qui concerne le système de zonage, l'occupation des sols, l'alignement des bâtiments en faisant de ce terrain une ville moderne.

" Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, des constructions modernes commencèrent à être implantées par les Européens et déjà les prémisses d'une ville nouvelle construite en dehors des murailles de Médina étaient perceptibles. Dès 1912, Lyautey fit intervenir des techniciens, ingénieurs, architectes, hygiénistes, sociologues et politologues dans le but de retravailler la conception globale de la ville nouvelle, à savoir celle qu'il imagine s'édifier en dehors de la Médina. L'urbanisme naquit dans une ville dépourvue de règlementations liées aux constructions "34.

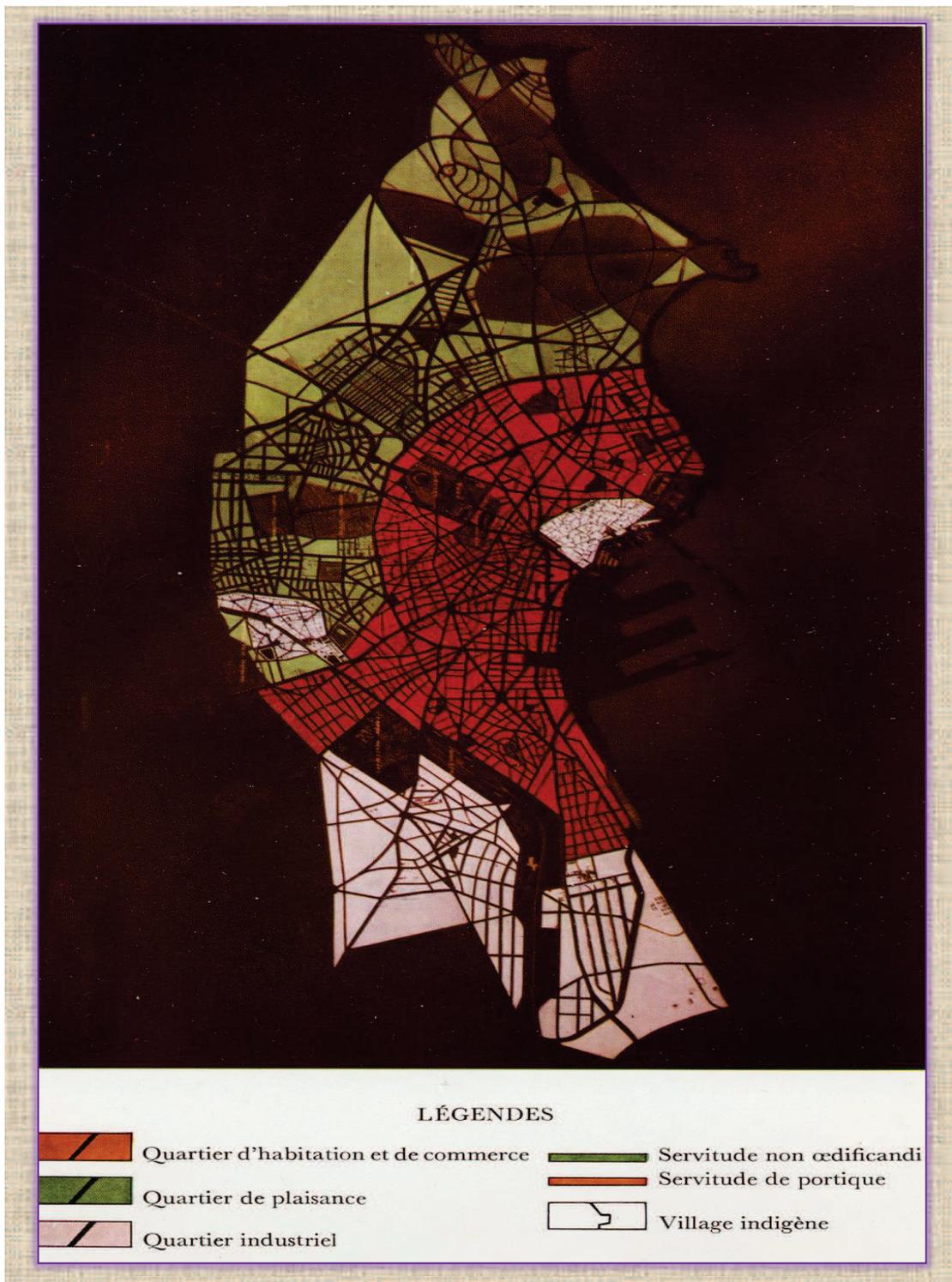
Ensuite, et dans le but de contrôler le développement de la ville, l'administration française a proposé la mise en place des plans d'urbanisme en adoptant certaines mesures à l'exemple de l'expropriation des terrains.

Après ce développement anarchique de la ville et les problèmes rencontrés par ses concepteurs, l'administration a opté pour la mise en place d'une législation adéquate dans le domaine d'urbanisme. " (...) Dans les années 1920, Lyautey fit appel à des architectes de renommée qui redessinèrent une ville parsemée d'immeubles de style Art déco, moderne et néomauresque sur de longs boulevards. Casablanca devint un terrain d'expérimentation urbanistique"35.

---

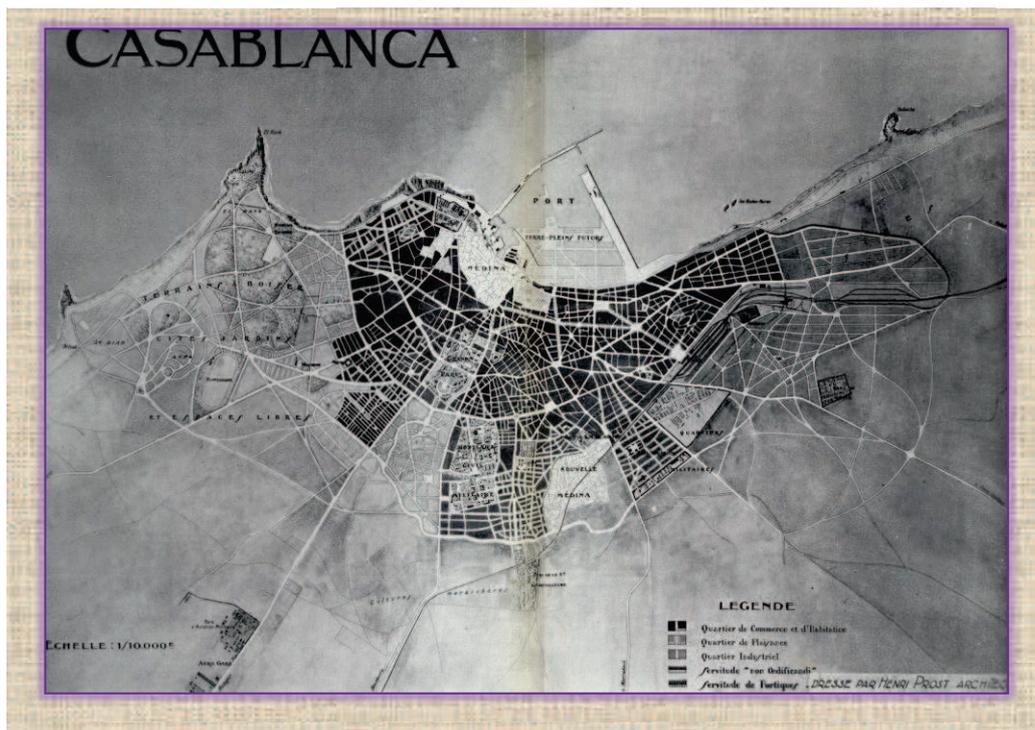
34 : SAFARZADEH Nazly ; "tourisme et patrimoine récent à casablanca ", mémoire de recherche présenté à l'unité d'enseignement et de recherche en tourisme de l'institut universitaire kurt bösch pour obtenir le grade de master of arts interdisciplinaire en études du tourisme ; p 58-103.

35 : Idem, p 59-103.



Carte N°14 : Casablanca : plan régulateur

Source : site internet : <http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com>



Carte N°15 : Plan général de Casablanca mené par Henri Prost

Source : site internet : <http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com>.

#### **5.4.5. Protection de l'héritage de Casablanca :**

Le parcours de la protection de l'héritage colonial de Casablanca a commencé lors de la destruction de quelques édifices remarquables environs les années 70 tels que : les Arènes de Casablanca en 1971, l'Hôtel d'Anfa qui a connu la destruction d'une grande partie en 1972, les Galeries Lafayette et le Cinéma Vox aussi qui ont été démolis à la fin des années 70, et le Théâtre Municipal en 1984. Après ces démolitions, un mouvement de mobilisation a vu le jour.

Ensuite, au moment de l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme entre 1981 et 1985 par le cabinet Pinseau, des constructions remarquables ont été recensées dites "à protéger". La liste a enfermé un bon nombre des édifices réalisés pendant la période du Protectorat française, mais aussi autres de l'ancienne médina à l'image des mosquées et les mausolées. Malheureusement, " cette liste et le plan qui présentent la situation des bâtiments à classer ne figurent toutefois pas dans le SDAU tel qu'il est ratifié en 1985, de même qu'aucun bâtiment du centre de Casablanca ne sera classé monument historique dans les années qui suivent " a cité Pascal GARRET.

La deuxième initiative a été prise par Jean-Michel Zurfluh, architecte et photographe né à Casablanca lors de sa publication d'un ouvrage en 1985 sur cette ville et son héritage construit durant la période du Protectorat.

Après ces projets qui ont été pas vraiment effectives, la première intension qui avait une mobilisation active a pris en charge la construction casablancaise d'origine coloniale concernant l'Hôtel Lincoln, en fait l'Immeuble Bessonneau, construit par Hubert Bride en 1916-1917.

Grace à l'effondrement d'une partie de cet immeuble sur ses occupants au début des années 90, cet évènement a permis la mise en place d'un arrêté d'expulsion en urgence est alors signé par la municipalité incitant indirectement au propriétaire de se débarrasser de tous les locataires présents dans cet immeuble et de demander une autorisation de le détruire pour y construire un nouveau bâtiment plus élevé (R+7) selon les règles d'urbanisme.

"C'était sans compter avec la réaction de quelques Casablancais qui se mobilisent en publiant ou faisant publier des articles dans la presse locale pour appeler à la protection du Lincoln, arguant que ce bâtiment fait partie du patrimoine casablancais (et non marocain...). Le résultat de cette campagne de lobbying est que les autorités municipales refusent finalement de signer l'autorisation de démolition, enterrant le dossier durant plusieurs années, au grand dam du propriétaire et de son architecte "<sup>36</sup>.

Malgré ce succès momentané, il n'a pas empêché la destruction des autres édifices du Protectorat à l'exemple de la célèbre Villa El Mokri, construite par Marius Boyer en 1928, qui a été détruite pour la construction d'un quartier dit "chic".

En effet, et grâce à cet échec, certains acteurs dans le domaine d'architecture ont pris l'initiative et se regrouper pour créer une association nommée "Casamémoire" ; association de sauvegarde du patrimoine architectural de Casablanca.

Un autre évènement considéré comme important et qui a eu un impact décisif et durable sur le patrimoine casablancais de la période coloniale, celui de la publication d'un ouvrage sur

---

36 : GARRET Pascal ; A propos d'identité(s) Marocaine (s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca" texte issu d'une communication faite lors du colloque Fabrication, gestion et pratiques des territoires, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, 4-6 décembre 2003.p4.

ce thème par Monique Eleb et Jean-Louis Cohen en 1998 intitulé " Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine".

La publication de cet ouvrage a encouragé d'autres personnages plus actifs à rejoindre l'association de Casamémoire, qui ont utilisé l'ouvrage de Monique Eleb et Jean-Louis Cohen comme une plate forme technique puisque il contient un recensement des constructions à protéger avec leurs aperçus historiques pour argumenter leur démarche.

"Après cette première phase de restructuration de l'association commence le temps de l'action : du 28 mai au 18 juillet 1999, Monique Eleb et Jean-Louis Cohen organisent à l'Espace Electra de Paris, dans le cadre du "Temps du Maroc", une exposition tirée de leur livre sur Casablanca. A cette occasion, Casamémoire, n'ayant encore que peu d'échos localement, fait un petit "détour parisien" grâce à une subtile opération de lobbying visant à faire parler de Casablanca dans la presse française "<sup>37</sup>.

Après ce détour, l'association a organisé des scénographies, des visites dans les constructions coloniales et des séries de tables rondes autour du thème de la préservation du patrimoine architectural de Casablanca.

Cette étape a eu un impact positif, où un ensemble des acteurs dans le domaine ont demandé l'inscription de quelques édifices tels que les façades de l'hôtel Lincoln.

Elle a aidé d'émettre l'idée que cet héritage peut constituer un patrimoine non plus seulement casablançais mais marocain, par le biais de la presse.

Ce succès de média a engendré une nouvelle politique pour la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain de Casablanca précisément celle ministère de la Culture, du ministère de l'Aménagement et de l'Urbanisme et aussi les autres collectivités locales pour bénéficier du développement touristique.

A cette occasion, l'association Casamémoire a contacté à un bon nombre des experts dans le domaine du patrimoine à l'exemple d'Abdelaziz Touri (directeur du patrimoine culturel à

---

37 : GARRET Pascal ; A propos d'identité(s) marocaine(s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca" texte issu d'une communication faite lors du colloque Fabrication, gestion et pratiques des territoires, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, 4-6 décembre 2003.p7.

l'UNESCO) et Bernard Toulhier (conservateur en chef du patrimoine en France), en optant des projets de classement de l'héritage colonial casablancais sur la liste nationale puis celle de l'UNESCO. " Plus sérieux est le projet d'établissement de "la liste", initié par l'Agence Urbaine en Partenariat avec la Wilaya, le Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes et Casamémoire. Une commission de membres issus de ces institutions sélectionne ainsi 67 édifices pour en demander en bloc le classement au ministère de la Culture. Alors que cette liste ne sera proposée au classement que deux ans plus tard, en octobre 2002, et que seul un édifice, le Lincoln, n'est finalement véritablement inscrit à ce moment-là grâce à l'initiative du Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes, la Wilaya anticipera souvent par la suite sur une réglementation à venir en faisant comme si l'ensemble de ces bâtiments était déjà "classé", refusant telle ou telle autorisation de démolir au titre de l'appartenance à cette liste...<sup>38</sup>.

Sans aller plus loin ici dans la description de ces processus de patrimonialisation de l'héritage colonial de Casablanca, le premier pas de l'inscription de ce dernier a vu le jour par l'inscription officielle des trois façades de l'Hôtel Lincoln à l'inventaire des monuments historiques, le 15 mai 2000.

Enfin, un premier groupe de bâtiments faisant partie de "la liste" a été inscrit par le ministère de la Culture en 2003 et une seconde liste d'une centaine d'édifices a été déposée auprès de cette même administration en vue de leur inscription.

---

38 : GARRET Pascal ; A propos d'identité(s) marocaine(s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca" texte issu d'une communication faite lors du colloque Fabrication, gestion et pratiques des territoires, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, 4-6 décembre 2003.p9.

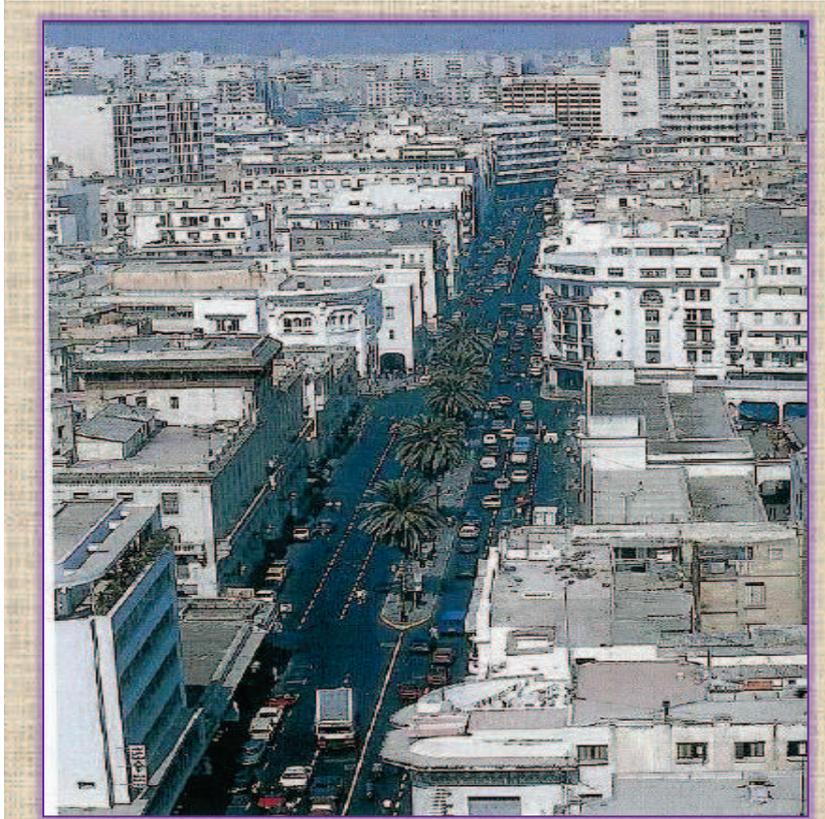


Photo N° 26 : Casablanca, le tronçon central du boulevard Mohamed V  
Source : "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003



Photo N° 27 : Hôtel Lincoln ou Immeuble Bessoneau  
Source : Nazly SAFARZADEH ; "tourisme et patrimoine récent à casablanca ", mémoire de recherche présenté à l'unité d'enseignement et de recherche en tourisme de l'institut universitaire kurt bösch pour obtenir le grade de master of arts interdisciplinaire en études du tourisme

## **6. CONCLUSION :**

Dans ce chapitre, une étude plus approfondie sur le patrimoine colonial est en fait vu comme patrimoine récent par sa couverture législative et réglementaire et par sa patrimonialisation qui intéresse juste la classe des élites, il est aussi considéré comme patrimoine politique parce qu'il n'est pas vu comme héritage national à cause de son attachement à une période liée par des torts et dommages du colonialisme, et pour ces ex colonies sa patrimonialisation touche la souveraineté et l'identité nationale.

Il est vu aussi que la patrimonialisation de ce type de patrimoine répond aux critères de la mondialisation puisqu'il permet de développer l'économie des ex colonies.

Le patrimoine colonial est aperçu comme un sujet de plusieurs débats et écrits qui ont mis l'accent sur la réalité du moment et du fait colonial, de nombreuses questions sont posées sur l'existence de l'âge d'or de la colonisation :

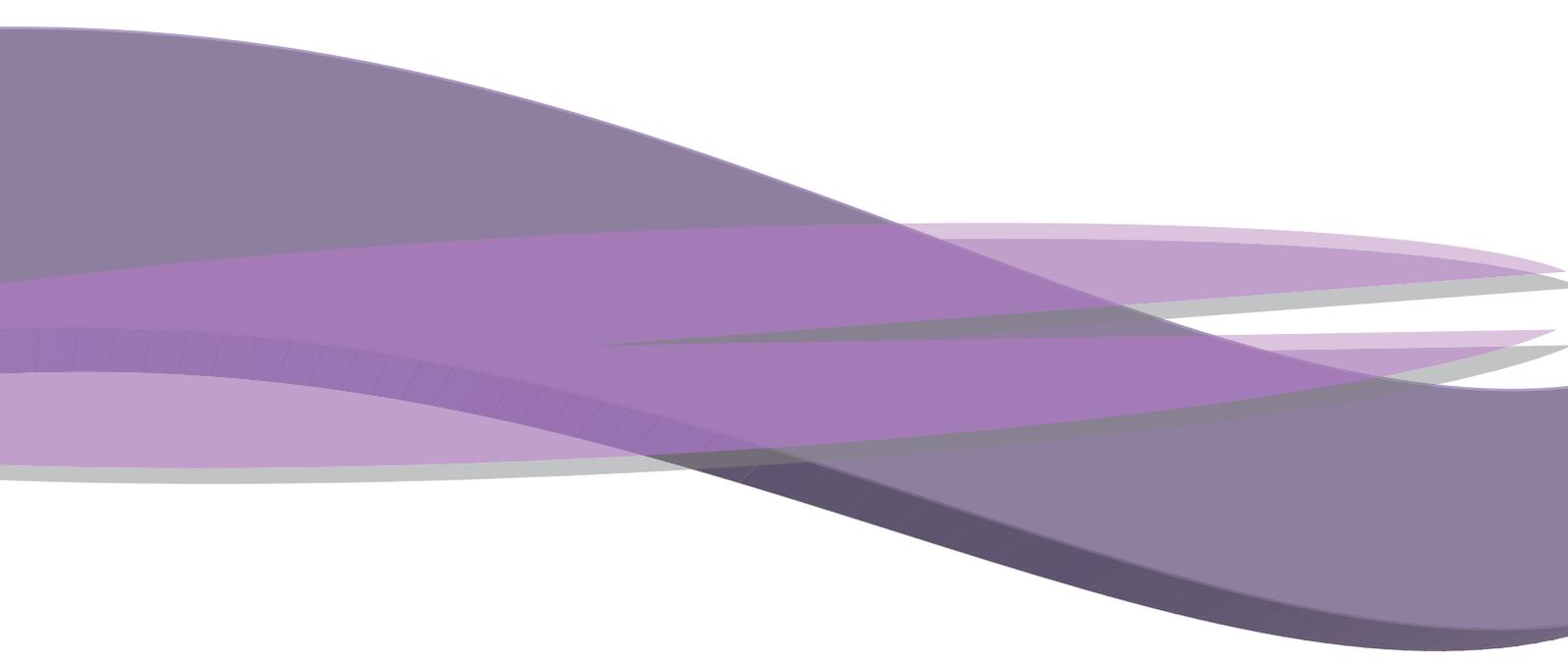
- Est ce que ses réalisations sont –elles liées ou séparées de la violence, et
- est ce que la période coloniale a-t-elle porté des signes de la modernité aux pays ex-colonies.

Ensuite, l'accent est mise sur les caractéristiques et fonctions de l'urbanisme colonial fondé essentiellement sur le damier, et l'architecture coloniale considérée comme un modèle produit et adapté aux exigences des colonies.

En outre, le champ de notre étude se réduit vers le patrimoine colonial au Maghreb, savoir sa réalité et sa place, ce sujet reste sensible à traiter parce qu'il est vu comme héritage fortement lié à une période de maux et de crimes.

Pour bien cerner notre thème de recherche, nous avons pris un exemple vivant, qui est l'Algérie, un pays maghrébin qui a souffert de la violence du colonialisme de près de 130 ans.

Dans le chapitre suivant, nous avons essayé de poser plusieurs questions sur la réalité du moment colonial, les apports de cet héritage dans ce pays, la place de cet héritage, la vision des citoyens portée à cet héritage....



CHAPITRE 04 : L'HERITAGE  
COLONIAL EN ALGERIE : ENTRE UN  
ETAT LAMENTABLE ET UN DEMAIN  
FLOU

## **1. INTRODUCTION :**

" Les édifices, les villes, les routes bordées de platanes, le parcellaire rural, les fermes, tout paysage de l'Algérie est profondément marqué par les 130 ans de colonisation française. La nature de cette empreinte sur le territoire s'explique par les modes d'occupation du pays "<sup>1</sup>.

La mise en place de cette étude sur les symboles et les empreintes de l'Algérie colonial va mettre la lumière sur une histoire réelle et juste de cette période comme a indiqué Benjamin STORA : "La connaissance de cette histoire sera plus circonspecte et jugera que cet intéressant essai ne se hisse pas tout à fait au niveau des classiques du raccourci sur l'Algérie coloniale"<sup>2</sup>

Ce chapitre aborde la situation du legs colonial en Algérie, dès les premiers temps de la colonisation, dans son côté architectural et urbanistique.

Tout d'abord, ce chapitre va traiter les premières créations des villes en Algérie par le génie militaire pour s'installer et créer des colonies aux étrangers, en premier temps par la destruction et la transformation des tissus préexistants. Ensuite, l'étape de la création des centres et des villes de la période coloniale bien étudiés avec la mise en place des plans, le découpage des sols et la répartition des différents équipements, en prenant quelques exemples de ces créations en quelques villes algériennes.

Dans le but d'une connaissance générale de l'héritage colonial en Algérie actuelle, ce chapitre va aborder l'œuvre coloniale dans le côté urbanistique et architectural, et les différents styles architecturaux.

En suite, il va traiter des points considérés comme importants dans ce travail puisqu'il va aborder la relation entre le legs colonial et la mémoire du peuple algérienne et l'effet de celle-ci sur la patrimonialisation de cet héritage. En outre, un autre point à voir la législation algérienne vis-à-vis le legs colonial au lendemain de l'indépendance jusqu'à nos jours, pour finir avec le processus de patrimonialisation de l'héritage colonial en Algérie.

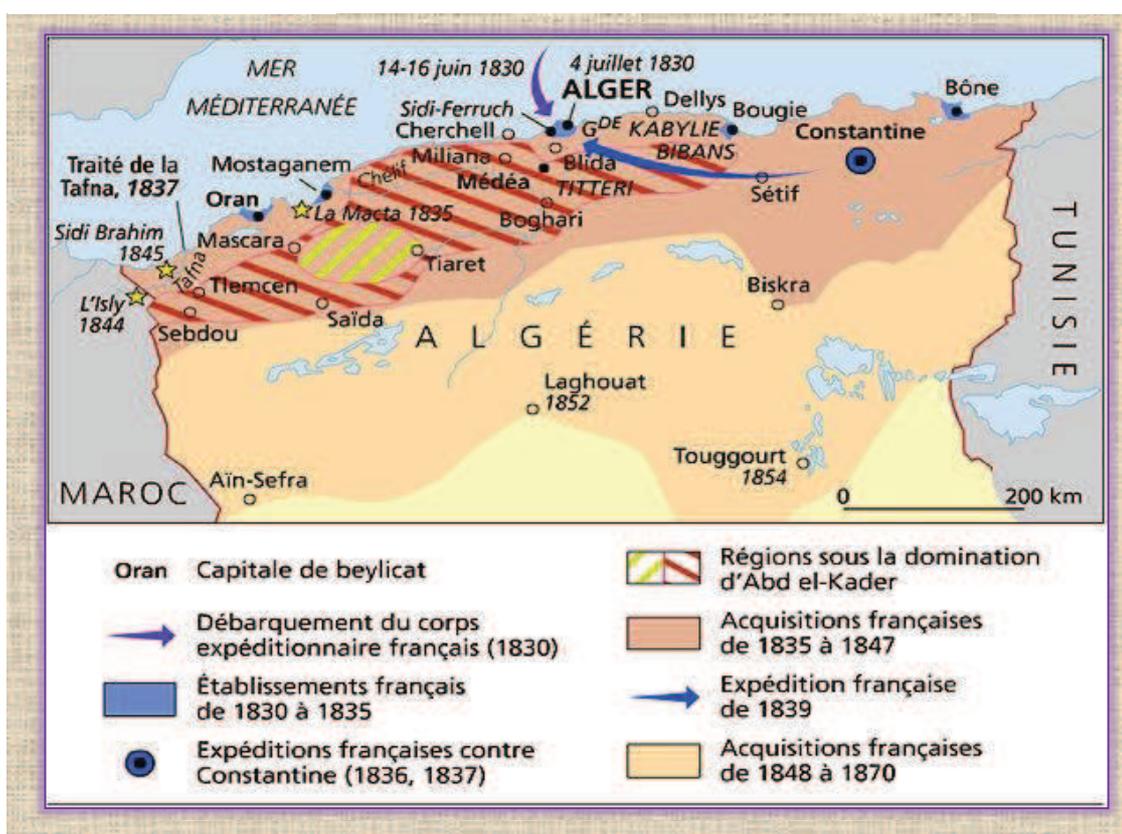
---

1 : SAUSSOL Alain, ZITOMERSKY Joseph; "colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français"; l'Harmattan ; p135-284.

2 : STORA Benjamin ; "Histoire de l'Algérie coloniale 1830 – 1954" ; éditions La Découverte, Paris 1991 ; p158- p.

## 2. LE GENIE MILITAIRE ET LA CREATION DES VILLES COLONIALE EN ALGERIE :

Le sort des villes coloniales fondées en Algérie était confié au génie militaire. La création de ce réseau de villes répondait dans un premier temps à des objectifs militaires. Des plans établis par le corps technique des ingénieurs du génie militaire. L'expérience de l'Algérie était pour eux l'ultime occasion qui leur a été donnée d'intervenir dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.



Carte N°16 : les étapes de l'occupation française en Algérie.  
Source : site internet : <http://www.larousse.fr>.

### 2.1. Temps de la destruction et transformation des villes existantes:

Les premiers temps de la colonisation française ont été marqués par la destruction d'une grande partie des médinas en Algérie pour l'installation de l'armée et des premiers colons. Néanmoins, des hésitations ont accompagné cette politique d'aménagement. En effet, après les premières transformations des villes arabes comme la transformation des maisons mauresques en établissements militaires, élargissement des voies et création de la place d'armes, consolidation des fortifications... Le chef du Génie de la place d'Alger donne ainsi, en 1831,

une description très précise des maisons mauresques. Il a mis en valeur les potentialités de la structure organique de la ville arabe quant à la défense.

Le chef des ingénieurs du génie<sup>3</sup> de la région d'Alger, a décrit l'espace traditionnel, qui est d'après lui caractérisé par : des terrasses qui sont liées les unes aux autres par des murs minces, habituellement peu élevés, ayant pour but de pouvoir faire des communications assez facilement d'un quartier à l'autre en peu de temps.

Particulièrement dans des cas de révolte, ces communications seraient fort utiles. Pour la partie inférieure ; le rez-de-chaussée qui donne sur la rue, est généralement occupé par des écuries. Des magasins et des caves sont situés en dessous du niveau de la rue. Pour les quartiers marchands, le bord de la rue est occupé par des boutiques. Les façades en un système introverti n'offrent que de hauts murs percés aux étages de quelques ouvertures rares, étroites et bien grillées. Ce système donne l'importance à l'intérieur de la maison, où s'apparaisse la richesse du style: une cour pavée de marbre. Des galeries et des arcades vont autour, soutenu par des colonnes de même matière, et produisent un fort bel effet. Les appartements sont ouverts sur les galeries et n'ont pas de communication entre eux. Ce genre de construction est parfaitement adapté au climat et aux mœurs jalouses des habitants.

" Les officiers du Génie seront toujours pris dans la contradiction de prôner à la fois un espace rationnellement et mathématiquement organisé selon un ordre défini, plus simple et sans complexité pour la défense, et en même temps un espace plus organique, présentant des imprévus, mais du coup plus difficile à contrôler de l'intérieur "<sup>4</sup>.

## **2.2.Premières réalisations du génie militaire :**

Les travaux d'aménagement du territoire sont cependant engagés dès 1830, et en quarante années **un projet d'ensemble** est mis en place sur l'ensemble du pays : villes, centres de colonisation, villages, fermes isolées, territoire de colonisation, découpage du sol en concessions, routes, etc. Les ingénieurs du Génie sont responsables des travaux nécessaires à la réorganisation du territoire du pays, ces officiers ont pour mission de permettre l'installation militaire, puis d'organiser le territoire pour l'accueil des civils et l'exploitation

---

3 : Service historique de l'armée de terre (SHAT), Vincennes, Archives du Génie, Article 8, Section 1, Alger, carton n° 1, Rapport du chef du Génie sur la place d'Alger, 1831.

4 : ALETH Picard ; "Architecture et urbanisme en Algérie :D'une rive à l'autre"; In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°73-74, 1994; (1830- 1962) ; p123-136.

économique de l'Algérie. Ils œuvrent pour créer des villes confortables, adaptées au climat méditerranéen, et sans doute plus françaises que les villes de la métropole.

### **2.3.Principe : " faire des villes pour faire la guerre " :**

Durant la première décennie (1830-1840), les essais de colonisation sont très limités, et concernent strictement les grandes villes du littoral, Alger, Oran et Bône. Le colonisateur doit maîtriser les concessions de terrains afin de limiter la spéculation foncière effrénée. Pour assurer la sécurité des territoires colonisés, l'armée occupera certains points stratégiques selon des modalités diverses. A Alger, la colonisation sera militaire et communale, à Bône elle sera militaire et agricole, et à Oran strictement militaire.

"ومع بداية الاحتلال الفرنسي لدول المغرب العربي، خضعت هذه الدول إلى تناقضات أخلت بتوازنها مع بدء تنفيذ المشاريع الاستعمارية وأوجد نتاجا معماريا هجينا بين المدينة الأوربية والمدينة الإسلامية، وارتبط التخطيط المدني بالحالة الاجتماعية والاقتصادية لكل مدينة، فبداية مهد المستعمر في الجزائر لقومه فمنذ عام 1836 وخلال 40 عاما دخلت فرق فرنسية وعملت على أربع مدن رئيسية وهي الجزائر- عنابة - بجاية - وهران ، ومن ثم أصبح الاحتلال في الجزائر كاملا باستخدام القوة العسكرية فقام المحتل بتقسيم الأراضي والأماكن بين القبائل المنفصلة فشرعت منذ أربعينيات القرن التاسع عشر تضع الخطط لتوسعة هذه المدن القديمة الموروثة ولاسيما الساحلية منها وبعض المدن الداخلية، كقسنطينة واعتمدت على العمال المحصور عملهم مع الجيش"<sup>5</sup>

Les ingénieurs du Génie ont été subis leur formation à une école très sévère de la fortification permanente, cette formation exige au créateur d'une fortification de fournir la réponse exacte à un problème précis qui peut les rencontrer. En outre, ces ingénieurs sont formés d'une façon de bien maîtriser leurs projets en évitant tout surplus qui peut entraîner gaspillage en matériaux, délais et argent, et tout manque expose à la mort des hommes. Leurs réalisations sont marquées par la rigueur et la simplicité comme il a cité Xavier Malverti<sup>6</sup> : Les ingénieurs du Génie sont formés à la rude école de la fortification permanente. C'est une science exigeante. Le concepteur d'une fortification doit être capable de fournir la réponse exacte à un problème précis de balistique. Tout excès entraîne gaspillage en matériaux, délais et argent, et tout manque expose à la mort des hommes.

5 : مجلة "جامعة دمشق للعلوم الهندسية المجلد الثامن والعشرون - العدد الأول"; - 2012 ; الكولونيالي في الشخصية المحلية في العمارة والعمران" ; ندى الحلاق.

6: MALVERTI Xavier ; "Les officiers du Génie et le dessin de villes en Algérie (1830-1870)"; In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°73-74, 1994 ; in Persée ; 231-244.

Les ingénieurs du Génie doivent décrire dans un mémoire sorte d'une analyse la nature du pays, les ressources offertes et les obstacles opposés à l'art de la guerre. Pour eux, la ville est considérée comme une organisation spatiale sur laquelle leur intervention est en fonction d'objectifs stratégiques précis. La structure générale de la cité doit s'y plier : les limites, les portes, la place centrale, le réseau des rues.

" Ce qui nous importe n'est pas tant la similitude simple entre les plans de campement et ceux des villes coloniales en Algérie, mais la capacité des ingénieurs militaires à répartir des hommes et leurs abris sur un territoire à partir de contraintes précises que l'on peut évaluer à l'aide d'outils mathématiques. Les éléments utilisés sont qualifiés par les mots employés pour définir les espaces de la ville : rues, ruelles, places, esplanades et boulevards. La même démarche est utilisée en Algérie pour élaborer les plans de villes. Les éléments se mesurent en fonction du nombre d'habitants et de l'importance de la garnison. On détermine alors la surface de la ville, la taille des parcelles, la largeur des rues et la dimension de la place d'armes "7.

Les dossiers de création de villes en Algérie ont été toujours accompagnés d'un long mémoire présentant tous les avantages du site choisi :

Selon A. Ferron<sup>8</sup> : L'emplacement et la nature du camp étant arrêté, l'officier d'état-major, chargé de son établissement, calcule l'étendue du front de bandière, puis fait exécuter le détail du tracé de chaque camp par des hommes spécialement détachés de chaque compagnie. Le travail à exécuter consiste à marquer d'abord par des piquets l'intersection des grandes et des petites rues avec le front de bandière. Puis on élève en ces points des perpendiculaires et on marque sur chacune d'elles ses intersections avec les rues parallèles au front de bandière. Cela détermine l'emplacement de chaque tente ou baraque.

En 1849, le général Charon est chargé de créer 42 centres de colonisation. Où le plan de ces centres est bien détaillé en comprenant les dessins rues, la place centrale, les lots destinés à la construction d'une maison, les lots de jardins...

---

7 : MALVERTI Xavier ; "Les officiers du Génie et le dessin de villes en Algérie (1830-1870) ; In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°73-74, 1994 ; in Persée ; 232-244.

8 : Cours d'art militaire, 1 840, p. 1 5. Cet extrait est tiré de la première partie de l'ouvrage intitulée : "Organisation des armées, tactique et castramétation". Cette partie est constituée de 6 chapitres : "Dimension et arrangement des baraques", "Largeur des rues et intervalles entre chaque bataillon", "Profondeur du camp", "Tracé d'un camp d'infanterie", "Arrangement des tentes par front et file", "Manière de tracer un camp".

" Cependant, les architectes reconnus, ceux de l'Académie, qui ont conservé le rôle de déterminer dans les traités ce qui est beau, considèrent tous qu'il convient d'éviter l'excès de symétrie et de régularité, et de respecter un compromis entre l'ordre et la bizarrerie, la symétrie et la variété. Cet excès peut être évité par l'utilisation de figures géométriques variées : l'étoile, la patte d'oie, les routes en éventail ou les voies en épis. Les officiers du Génie retiennent la mise en ordre de la ville et le souci de fonder des villes salubres et confortables. Contrairement aux architectes, ils refusent les dessins "à effets" et l'utilisation de figures compliquées "9 :

La régularité dans le tracé des villes a été la première règle, les ingénieurs du Génie ont voulu donner la même régularité qui doit permettre de donner à la totalité de la ville avec son tracé des rues et à la disposition des maisons, la même régularité. La règle initiale pour les ingénieurs du Génie est celle de se rapprocher le plus possible d'une figure régulière pour tracer le périmètre de la ville. Ce principe a permis de donner à l'assiette de la ville, au tracé des rues, et ainsi aux plans des maisons, la même régularité. Cette dernière offre un rapport régulier entre la surface et périmètre d'enceinte.

Les ingénieurs du Génie ont fait plusieurs modifications et parfois transformations dans les villes d'Algérie ; à Ténès par exemple, ils ont insisté de déplacer un certain nombre d'édifices militaires dans le but de créer une promenade le long du front de mer et pour permettre une traversée continue par une rue Nord-Sud perpendiculaire au bord de la mer. En outre, la nature topographique de quelques villes forme à aider ces ingénieurs à savoir occuper au mieux le terrain et à profiter du relief pour organiser un paysage : promenade bordant l'enceinte dominant la campagne, rampes, escaliers ou places et boulevards en balcon au dessus d'un port ; en évoquant le front de mer d'Alger, la place de la Brèche de Constantine (avec sa rampe d'accès à la ville construite d'immeubles et de magasins), la place de Bougie (Béjaïa) ou de Philippeville (Skikda) en terrasse au dessus du port.

Le Maréchal **Bugeaud** désigné en 1840 un gouverneur général a proposé de créer des villes fortes plus importantes, distribuées à travers l'ensemble du territoire de manière à servir de base aux opérations militaires.

---

9 : MALVERTI Xavier; "Les officiers du Génie et le dessin de villes en Algérie (1830-1870)" ; In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°73-74, 1994 ; in Persée ; 234 et235-244.

En effet, environs 1841, et par la promulgation d'un arrêté, il a fixé les règles pour la concession des terres et la création des villes, vues obligatoire pour l'installation et la mise en place de la politique coloniale officiellement en Algérie. La création des centres-villes est le rôle du gouverneur général qui dépend du ministère de la guerre. Néanmoins, la tâche technique est confiée au service du génie par l'élaboration des plans et leur mise en place.

" En effet, le service du génie devait à la fois présenter un plan d'alignement et de distribution puis procéder aux premiers travaux : pavage des rues, plantation, alimentation en eau, réseau d'égout, construction du mur d'enceinte et des portes, distribution des concessions et parfois même construction des équipements publics et de logements pour les colons"<sup>10</sup>.

#### **2.4. Adaptation du modèle sur le terrain : l'exemple de Sidi Bel Abbès :**

En 1847, dans une dépêche envoyée au commandant supérieur d'Algérie, le gouverneur a exposé le programme civil et militaire de la Place : équipements publics à construire, fortifications à réaliser, lots à concéder. Le chef du Génie présente dans l'apostille accompagnant le premier projet d'alignement en 1847 la structure retenue pour le tracé de la ville : " Le tracé de l'enceinte permet de donner une grande régularité au tracé des rues et des places. Voici comment on les a réparties : une rue large de 25 m plantée d'arbres et formant promenade traverse longitudinalement de l'est à l'ouest la ville par son milieu reliant les deux quartiers civils et militaires. Une grande place d'armes s'implante dans le quartier militaire, deux plus petites dans le quartier civil sont tracées d'équerre sur cette rue qui se confond avec elle en les traversant. Cette communication principale se trouve sur la route de Mascara à Tlemcen. Ses extrémités aboutissent à deux portes respectivement correspondantes aux deux directions qui mènent à la ville. Dans une direction perpendiculaire règne une autre rue principale de 10 à 12 m de largeur"<sup>11</sup>.

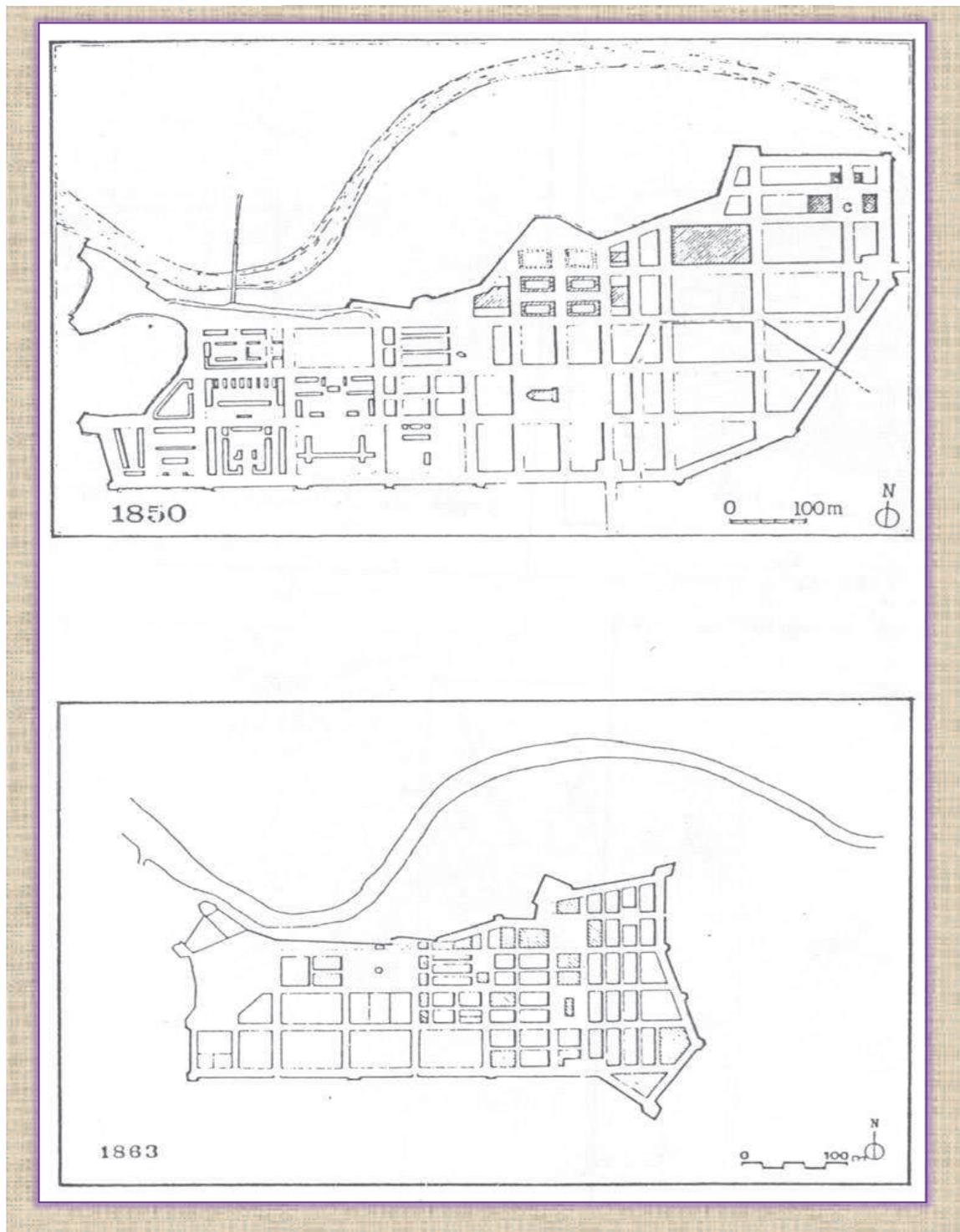
Cette dernière assure la traversée de la place, quoique, les autres rues longitudinales ou transversales sont toutes parallèles aux deux rues principales. La mise en place de ces idées a pour but de créer une ville bien percée aux communications faciles dans toutes ses parties. La largeur des rues transversales est de 10 m de large que dans le quartier militaire dans la

---

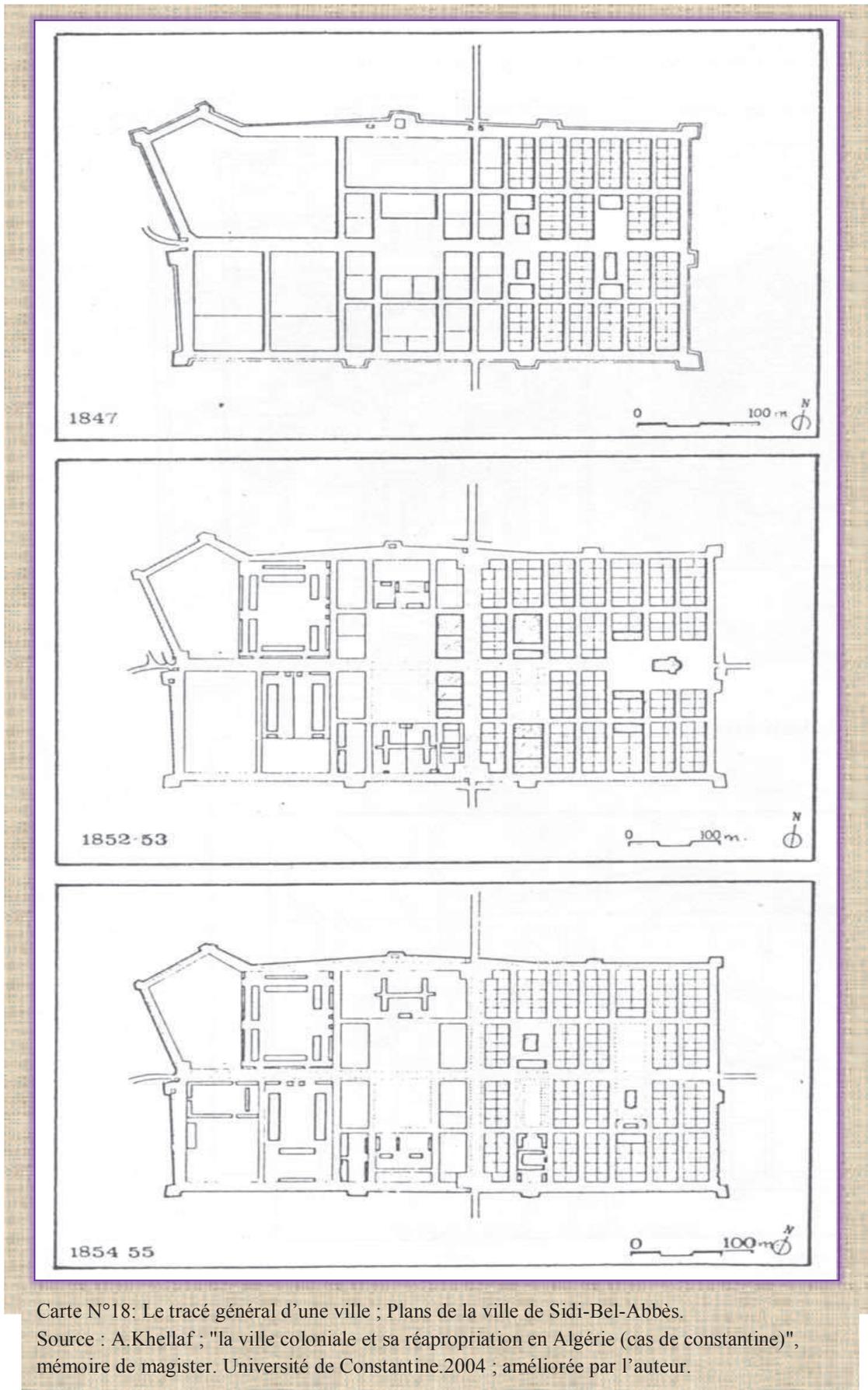
10 : Khellaf abdelhafid; "la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie ;cas de constantine", mémoire de magister ;Université de Constantine 2004 ; p15-161.

11 : SHAT, Archives du Génie, Art. 8, Sect. I, Sidi Bel Abbès, carton n° 2, apostille du chef du Génie, 1847. In : "Les officiers du Génie et le dessin de villes en Algérie (1830- 1870) ; In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°73-74, 1994 ; in Persée.

prévision d'une circulation fréquente par des troupes en armes. Les voies auront 8 m de large dans le quartier civil.



Carte N°17 : Le tracé général d'une ville ; Plans de la ville de Chlef (Ex Orléans ville).  
Source : A.Khellaf ; " la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie (cas de constantine)",  
mémoire de magister. Université de Constantine.2004 ; améliorée par l'auteur.



Carte N°18: Le tracé général d'une ville ; Plans de la ville de Sidi-Bel-Abbès.  
 Source : A.Khellaf ; "la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie (cas de constantine)",  
 mémoire de magister. Université de Constantine.2004 ; améliorée par l'auteur.

### 3. PLAN D'ENSEMBLE :

Comme il est cité précédemment, les ingénieurs du génie ont été averti de tracer la ville et son périmètre en une figure régulière. Ce choix permet d'obtenir une enceinte régulière et une trame orthogonale. L'enceinte constitue un élément majeur dans la ville, puisque elle joue un rôle de défense, d'ordonnement en séparant l'ordre intérieur et le désordre de la campagne, comme elle peut jouer un rôle économique puisque elle garde la différence de prix de foncier entre l'intérieur et l'extérieur de l'enceinte..



Carte N° 19 : nouveau plan de la ville d'Alger et ses environs dessiné et gravé d'après les renseignements de la Guerre et de la Marine, 1850.

Source : Nabila Oulebsir ; « les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930 » ; édition de la maison de l'homme ; p129-413.

#### 3.1. Tracé général de la ville :

Le tracé général de la ville est caractérisé par le schéma de la croix Nord-Sud, Est-Ouest dans la totalité des plans ; quelque soit pour les villes transformées que pour les centres créés. À l'exception les villes situées en bordure de la mer ou présentant un site très contraignant possèdent un plan structuré suivant un seul axe.

Dans la plupart des villes ottomanes transformées, l'un des axes majeurs, traversant à l'origine l'ancienne ville, est rectifié dans un premier temps, puis prolongé afin d'appuyer le plan d'extension de la ville européenne.

La création des places publiques a été une préoccupation des techniciens. Car après l'analyse des villes léguées de la période ottomane, sont des espaces sans ordre : un "labyrinthe" de rues sans places, sans espaces libres. Le problème principal à résoudre, pour les ingénieurs du génie, était de répartir ces places sur le plan d'ensemble, d'en déterminer le nombre, la surface, les dimensions et de les relier entre elles.

### **3.2.Répartition des équipements :**

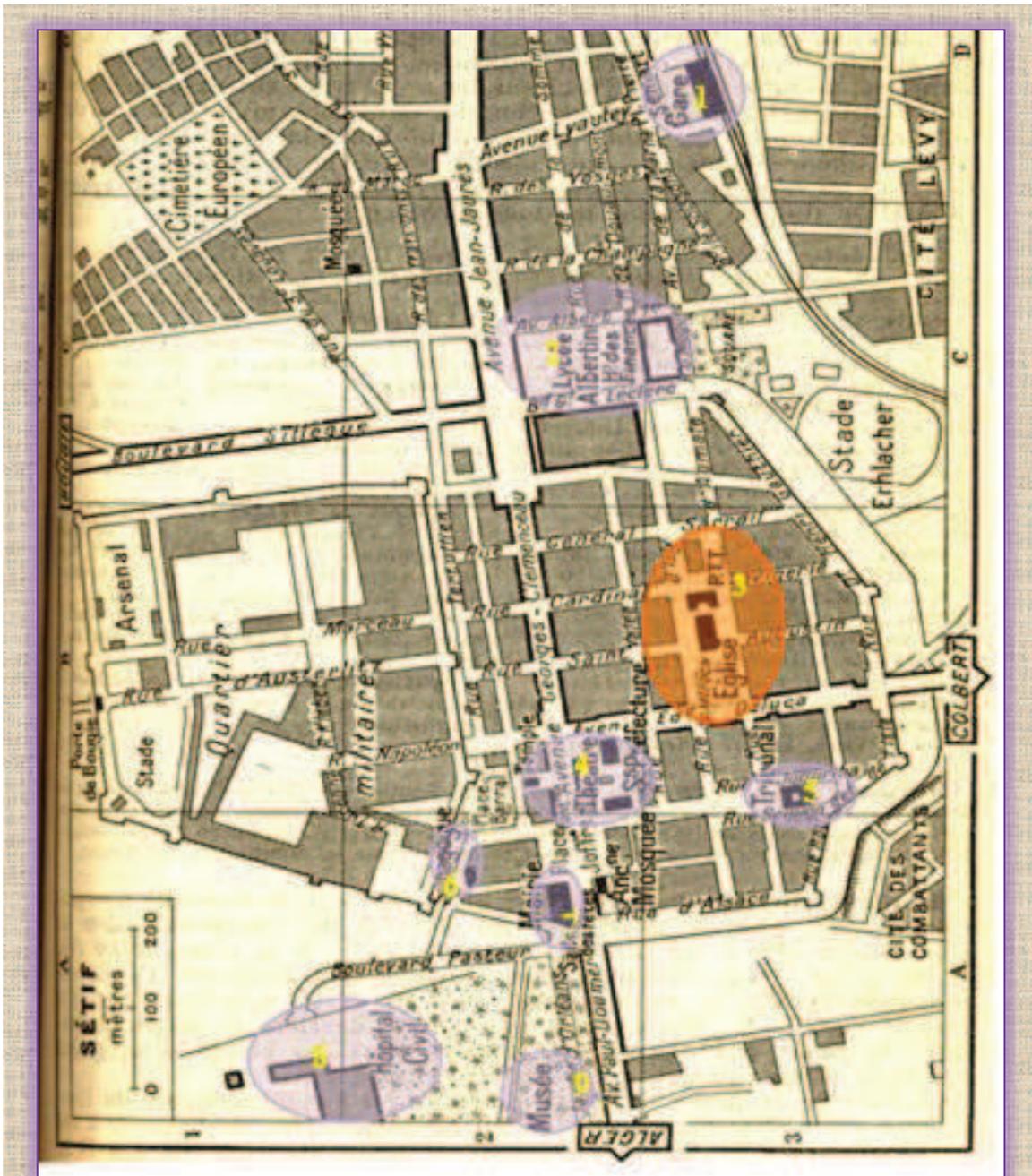
De nombreux équipements publics construits durant cette période à l'image de la mairie, l'école, le palais de justice, le théâtre, l'hôpital...etc. Des séries d'équipements situés dans chacun des centres ponctuent l'ensemble du territoire du pays.

L'église constitue l'équipement le plus important dans un pays qu'il faut conquérir, l'élément principal autour duquel se structure la ville. Dans les premiers plans d'alignement, l'église est en général située sur la place centrale, alors qu'elle est localisée sur une place secondaire dans un espace calme sur les autres plans.

" D'autre part, les équipements civils et militaires sont représentés selon une forme précise. Des plans types ont été mis au point par les ingénieurs du génie concernant les écoles, les hôpitaux, les palais de justice...etc. Chaque équipement possède une place déterminée sur l'échiquier. Église et Mairie sont souvent localisées sur la même place (Sidi Bel Abbés,...). Théâtre et marché sont situés sur une place offrant une animation plus dense. Certains équipements nécessitent, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, d'être isolés sur la bordure de la ville le long de rempart : la prison, l'hôpital et l'abattoir. Notons aussi que dans le quartier militaire, les équipements réclament des îlots de taille importante : casernes, manutention, arsenal...etc "<sup>12</sup>.

---

12 : Khellaf abdelhafid; "la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie ;cas de constantine", mémoire de magister ;Université de Constantine 2004 ; p23-161.



- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| 1 : gare.                        | 5 : tribunal.    |
| 2 : Lycée.                       | 6 : synagogue.   |
| 3 : église.                      | 7 : mairie.      |
| 4 : temple+ préfecture+ théâtre. | 8 : hôtel civil. |
|                                  | 9 : musée.       |

Carte N°20 : Sétif, plan guide de la répartition des équipements 1955.  
 Source : site internet : <http://alger-roi.fr> ; améliorée par l'auteur.

### **3.3. Découpage du sol :**

Le service du génie se préoccupe en priorité de loger les troupes .par la suite, le quartier civil est tracé. La ville civile fallait comprendre trois (03) îlots distincts, l'un représentant les résidences appelées (îlot résidence), l'autre abritant les équipements civils appelés (îlot des équipements civils) et un troisième îlot plus important et plus grand devait distinguer la partie militaire c'est (l'îlot militaire). ces trois types d'îlots ont été conçus et traités d'une façon différente par les ingénieurs responsables des dessins de villes :

#### **3.3.1. L'îlot- résidence :**

La tache des remplissages des îlots est laissée à l'initiative privée, seul le découpage parcellaire, au moment de la distribution des concessions, était effectué soit par les autorités militaires, soit par les autorités civiles.

" Un consensus entre les propriétaires et l'administration locale permettait un laisser-faire ; les habitations s'alignaient le long des voies et le type architectural choisi se faisait en fonction de la taille de la ville ainsi que de la hiérarchie de la voie dans la cité. Seules étaient imposées les servitudes architecturales concernant l'obligation d'établir des arcades au rez-de chaussée des maisons de certaines rues importantes "<sup>13</sup>.

#### **3.3.2. L'îlot- équipement civil :**

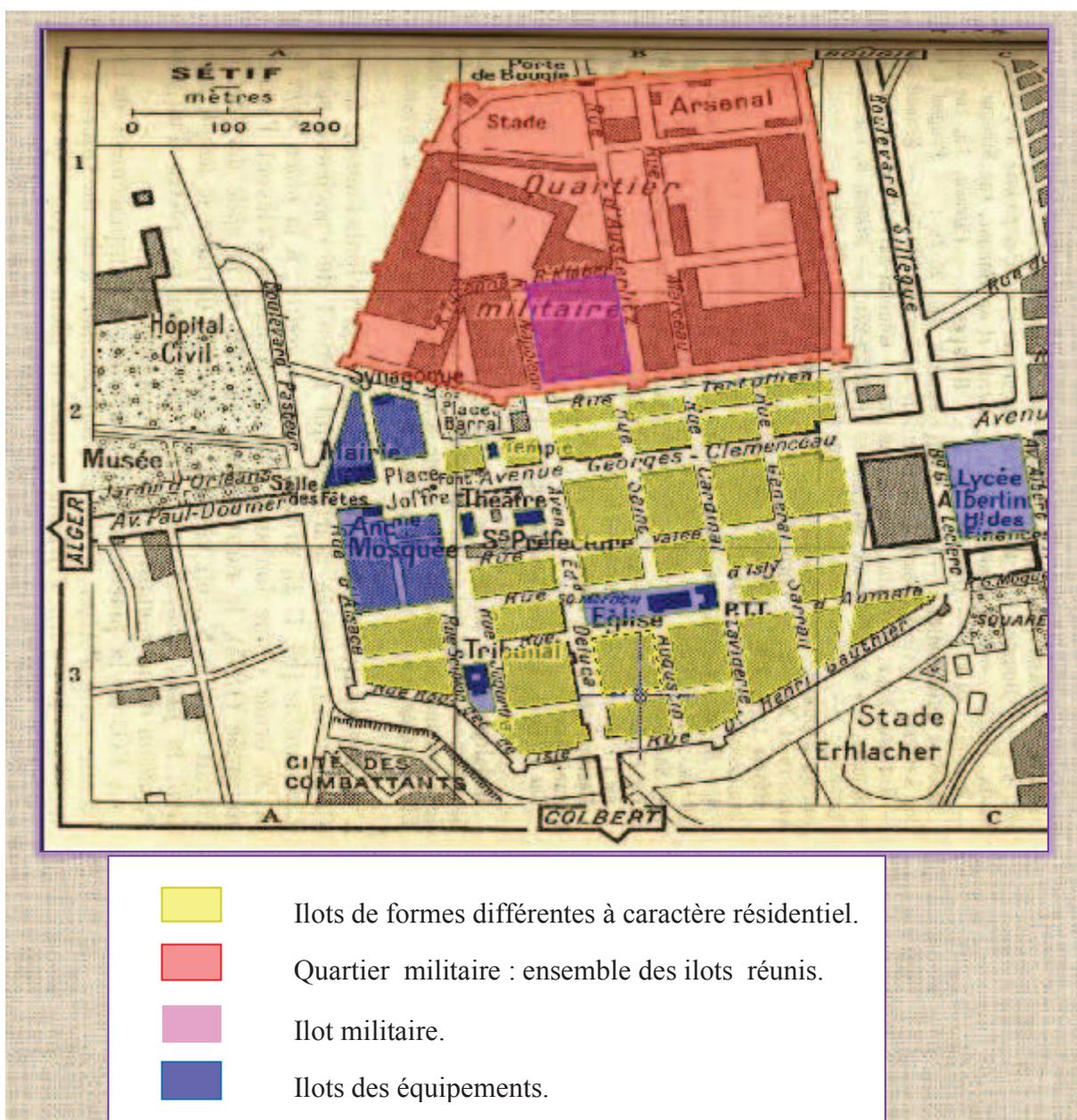
Sur les plans, tracés par les ingénieurs du Génie militaires, l'équipement est dessiné selon sa silhouette qui correspond à des types bien établis, où dans la majorité des cas, les équipements civils sont des édifices isolés. Un équipement peut occuper ou non la totalité de l'îlot, comme ils peuvent être isolés au centre de l'îlot de manière à se placer dans une position privilégiée par rapport à la structure de la ville et à l'espace public ; au centre d'une place, dans l'axe d'une rue, en retrait par rapport à la voie créant ainsi une rupture devant l'édifice. Il en est ainsi pour l'église, la mairie, le tribunal, la préfecture, le théâtre, le marché, la justice de paix, la poste...etc. D'autres établissements (prison, gendarmerie, lycée) s'organisent selon une typologie plus proche de celle de l'habitat.

---

13 : Khellaf abdelhafid; "la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie ;cas de constantine", mémoire de magister ;Université de Constantine 2004 ; p26-161.

### 3.3.3. L'îlot- militaire :

Les constructions militaires occupaient des îlots d'une taille très importante, où la garnison était implantée en premier. il semblait alors plus logique de réunir les établissements militaires dans un même lieu et non pas de les éparpiller dans une ville. La parcelle n'existait plus, et seule la notion d'îlot subsistait. Il fallait donc organiser un îlot avec des édifices dont on connaissait avec précision l'assiette. Le dessin d'ensemble du fragment de ville devait répartir l'espace public, collectif et privé.



Carte N°21 : Découpage du sol et vocation des îlots.

Source : site internet : <http://alger-roi.fr> ; améliorée par l'auteur

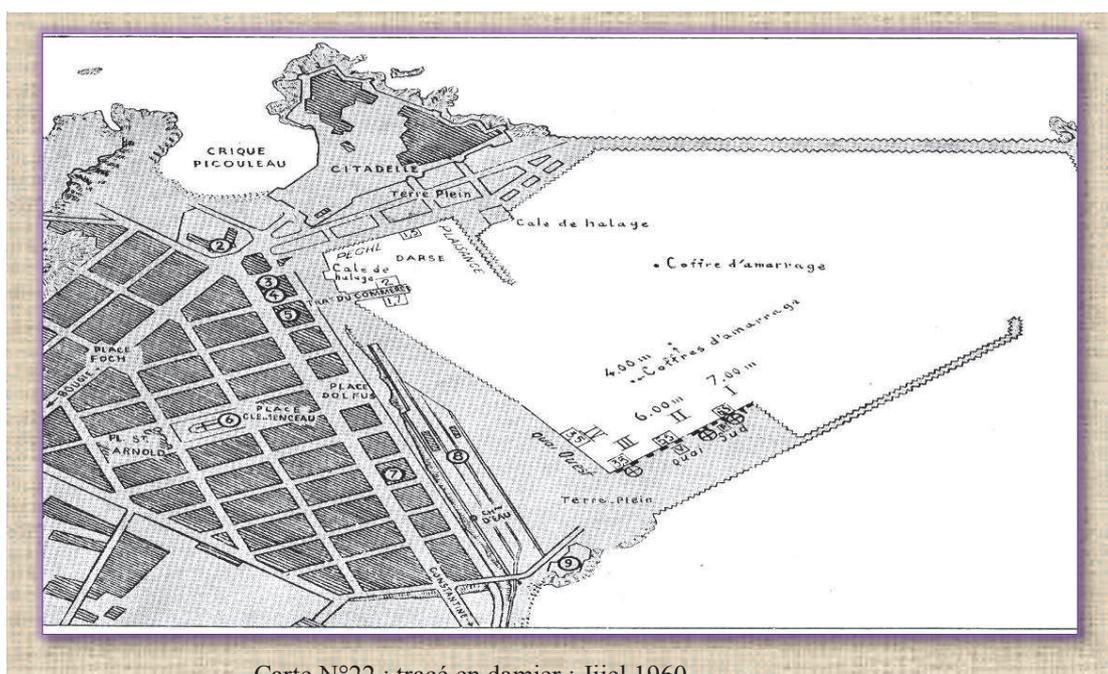
#### 4. ELEMENTS CARACTERISANT L'ESPACE DE FORMATION COLONIAL :

L'espace de formation coloniale est caractérisé par des éléments urbains et architecturaux spéciaux, offrant de riches enseignements et valeurs symboliques successibles d'être exploités convenablement dans la création de l'œuvre architecturale et des extensions urbaines future.

A cet effet, il est constaté les caractéristiques suivantes:

##### 4.1. Volet urbanistique:

- Le tracé en damier qui offre une hiérarchisation spatiale.
- Le tracé régulier et le plan parcellaire offre la bonne gestion de la ville et l'ordonnancement des façades.
- La similitude des habitations et la création de même style qui ne laisse rien à l'initiative de l'habitant ce qui lui donne un caractère déterminant.
- Les activités et les échanges publics qui présentent les quartiers créent l'ambiance de la ville et glorifient son image.
- Traitement particulier des avenues et des bâtiments offrent des perspectives intéressantes.
- L'ordre et le traitement des façades révèlent une continuité et une homogénéité urbaine malgré la variété des éléments architecturaux.
- La variabilité typologique des bâtiments utilisés dans une composition architecturale et urbaine élaborée relativement au site et son environnement.



Carte N°22 : tracé en damier ; Jijel 1960.

Source : internet.



Photo N° 28 : vue sur la ville de Jijel et son traitement urbain.  
Source : internet.

#### **4.2.Volet architectural:**

- Le nombre de niveau des constructions généralement ne dépasse pas "R+1", maximum "R+2".
- Le respect du rapport entre le plein et le vide.
- Traitement des façades par un même style architectural.
- L'utilisation de la symétrie dans le traitement des façades.
- L'introduction des ornements.
- La décoration des balcons par le fer forgé.
- Les ouvertures (portes, fenêtres et portes-fenêtres) de formes rectangulaires.
- La stabilisation dans la morphologie du logement.
- L'organisation spatiale est en fonction des besoins et de la taille du ménage.



Photo N° 29: caractéristiques architecturales des constructions coloniales (Oran) : utilisation de la symétrie, l'ornementation, le fer forgé, respect entre le plein et le vide.

Source : site internet : <http://www.vitamedz.com>

## **5. VILLE D'ALGER : EXEMPLE DE LA CREATION COLONIAL :**

### **5.1. Création dans le côté urbanisme :**

L'administration coloniale a affirmé son autorité sur les colonies dans la structure de l'économie, la politique, et les villes elles-mêmes. L'architecture et l'urbanisme surtout ont indiqué comment la France considérait le pays qu'elle a conquis. Ce projet va focaliser sur Alger, la ville capitale de l'Algérie, et examiner comment les changements imposés par la France reflétaient les changements de son attitude vers l'Algérie.

La France est entrée en Alger en 1830 et a immédiatement établi sa présence en forme de plans urbains et architecturaux, avec un style que de nombreux historiens ont nommé « le style du conquérant ». La préservation de la culture algérienne autant que la ville d'Alger était ignorée pendant les 30 premières années de l'occupation, parce que les français voulaient démontrer leur puissance et supériorité supposée sur les algériens pour y justifier leur présence.

" La plus importante réalisation urbaine à Alger sous le second Empire est le boulevard de l'Impératrice dont la création est décidée par le décret impérial du 12 mai 1860, et dont la première pierre est posée lors du voyage du effectué en Algérie par Napoléon 3 et l'impératrice le 19 septembre de cette même année. Ce boulevard longeant la mer sur une distance de plus d'un Kilomètre et demi devait aussi bien assurer, du côté de la mer, le rôle de

rempart et relier les extrémités des anciens remparts, que constituer un pôle économique et offrir un parcours agréable et attractif pour les touristes.

L'idée de créer au niveau de la rue du Rempart un boulevard sur le front de mer à la fin des années 1830 dans l'esprit des concepteurs et des responsables de l'administration civile et du Génie militaire. Cette rue, ponctuée de huit bastions (15-23) et de huit courtines, s'étalait en une sorte de boulevard maritime sur une longueur de 1700 mètres entre les murs de Bab el Oued et le fort de Bab Azoun "14.

### **5.1.1. Les routes.**

Au lendemain de la conquête, deux ressources présentent aux Français, celle d'occuper les habitations traditionnelles, de s'adapter à leur architecture et celle d'en démolir quelques-unes pour construire des voies accessibles et des places pouvant seconder aux rassemblements de troupes et aux marchés.

La topographie de la ville peut avoir un grand revenu économique grâce au voisinage du port. Ainsi, c'est dans cette zone qu'il y a le plus de transformations. Commencant par quelques démolitions entre Bab-Azoun et la Marine, ainsi que dans la rue des Souks pour permettre aux chariots de circuler librement. En continuant le tracé des rues Bab-Azoun, Bab el Oued et de la Marine qui ont été auparavant simplement élargies. Pour les deux premières, ont construit des rues à arcades et ont fait adopter l'établissement de galeries, de façon à lutter contre les rayons du soleil.



Photo N° 30: Rue de Bab Azoun

Source : site internet : <http://djazair-france-docs.blogspot.com>

14 : OULEBSIR Nabila; " les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930 " ; édition de la maison de l'homme ; p134-413.

### 5.1.2. L'habitat :

Les Français logent dans la haute ville, dans la majorité des maisons qui se trouvent le long des remparts. Dès 1839, la partie basse de la ville tend à disparaître, puisqu'elle a connu de nombreuses démolitions et expropriations collaborant à donner un aspect nouveau à ce quartier. Tous les nouveaux venus commencent d'abord par occuper les maisons mauresques qui sont transformées pour répondre à des exigences nouvelles.

La ville s'agrandit donc peu à peu, et les quartiers d'Alger ressemblent tout à fait à des quartiers parisiens, chacun a ses habitations de types haussmanniens avec les lieux nécessaires à la vie publique (jardin, église, mairie, école). Les anciennes villas ottomanes somptueuses sont utilisées comme des maisons secondaires réquisitionnées par les grandes familles françaises.

À partir de 1903, l'administration française demande le respect de la culture indigène, c'est ainsi que le style néo mauresque est né. L'embellissement de la ville est accentué pendant les années 1930 (centenaire de la conquête de l'Algérie). C'est un moyen pour justifier la colonisation et de montrer sa réussite.



Photo N° 31: L'habitat collectif à Annaba  
Source : site internet : <http://www.vitamedz.com>

### **5.1.3. Moyens de transport :**

**Chemin de fer :** En 1892 la Compagnie des Chemins de Fer sur Routes de l'Algérie (CFRA) est fondée. Il se compose d'une ligne côtière traversant Alger par les boulevards le long du port.

**Tramway :** En 1892 la Compagnie des Tramways Algériens (TA) a été créée afin de constituer un réseau purement urbain dans Alger. Une longue ligne est construite, parallèle aux lignes des CFRA, mais à l'intérieur de la ville.



Photo N° 32: La ligne du Tramway à Alger  
Source : site internet : <http://djazair-france-docs.blogspot.com>

### **5.2. Création dans le côté architecture :**

Tous les choix architecturaux qui ont été fait par les architectes et l'administration coloniale étaient supposés montrer qu'il y avait une différence inhérente entre les français et les algériens, et que la culture française était "supérieure" parce qu'ils utilisaient de la nouvelle technologie et des matériaux importés pour construire leurs maisons et bâtiments gouvernementaux. Les grands boulevards et bâtiments uniformes dans la ville nouvelle, quand comparés aux structures dans la médina, était censés de prouver que les algériens avaient *besoin* de l'aide des français afin de se mettre au courant avec le monde moderne.

## **6. HERITAGE COLONIAL AUJOURD'HUI :**

Nonobstant, l'héritage important légué de la période colonial, il existe, de nos jours, des changements considérables dans l'architecture et l'urbanisme des villes Algériennes.

Certaines constructions ont changé de fonctions (exemples : Les églises transformés en mosquée ou en musée : Sacré Cœur, notre Dame d'Afrique, ketchaoua) d'autres ont été malheureusement démolies (exemple : l'immeuble de la Parisienne à Alger centre, l'église de la ville de Jijel) et la majorité des noms des rues, des places et des boulevards ont été modifiés.

Quelques soit dans le coté d'urbanisme ou d'architecture, l'héritage colonial en Algérie est très intéressant, varie entre les centres coloniaux créés par le génie militaire possédant les caractéristiques de régularité et du damier citées dans la partie précédente ou des bâtiments isolés traité d'une façon pour montrer la suprématie du colonialisme selon des styles architecturaux bien connus.

### **6.1.Exemples existants des centres coloniaux en Algérie :**

#### **6.1.1. Centre colonial de Constantine :**

Le centre-ville de Constantine constitue le nœud de cette ville et un exemple d'un endroit de la diversité et la richesse patrimoniale. "Son paysage urbain actuel, son usage est le produit de longues évolutions imprégnées par des phases de développement, et de reconquête. C'est un espace particulier autant par son histoire, son site que par le nombre des activités rassemblées sur un espace restreint. Sur le plan physique, le centre-ville de Constantine se compose de trois parties distinctes"<sup>15</sup>.

Ces trois entités forment des lieux patrimoniaux en racontant des histoires différentes, elles sont reliées entre elles par des ponts comme le rocher et bab el kantara, ou par des places à l'exemple de la place de la brèche et des martyres qui relie le rocher et le koudiat et ses alentours.

---

15 : "Sciences & Technologie" ; D - N°31 ; "Le centre ville de Constantine projets accumulés et contraintes de réalisation"; article publié par R. BOUADAM-GHIAT ; Juin (2010). pp.33-44.



Figure N°13: le centre colonial de Constantine.

Source : R. Bouadam-Ghiat ; « Le centre ville de Constantine projets accumulés et contraintes de réalisation »

Au début, l'installation des colons à Constantine s'est faite dans le centre ancien, mais grâce à sa structure compacte et dense, ce dernier n'a pas répondu aux besoins des français. De ce fait, l'ancien centre a connu des transformations physiques et morphologiques et qui ont changé l'image de la ville traditionnelle préexistante, adaptée au style européen par l'établissement d'un urbanisme métropolitain étranger à l'intérieur même du tissu traditionnel.

L'image de la ville traditionnelle est totalement transformée par l'introduction des places et de grandes rues, le long desquelles ont été installé un nombre important des immeubles de rapport et quelques édifices publics à l'exemple de l'Hôtel de ville, Hôtel de préfecture, Banques, Théâtre.

"Le Rocher était alors considéré comme "La ville" à la fois européenne et arabe. Jusqu'à ce que l'administration coloniale décida de séparer ses deux entités par la division de l'espace traditionnel médinois, afin de pouvoir accueillir la ville européenne. Cette dernière était donc dans l'obligation de composer avec l'espace existant, induisant ainsi des attitudes architecturales particulières, et s'intégrant en contraste avec ce qui reste de la ville

précoloniale. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, où s'est manifestée pour la première fois la volonté de créer une véritable ville européenne, avec l'extension des quartiers-faubourgs"<sup>16</sup>.

Les colons ont opté pour le principe des percés dans le but d'embellir la ville et d'améliorer la circulation à son intérieur, ces percement sont envisagés par : la rue Damrémont, la rue de France et la rue Impériale ou rue Nationale, et chacune de ces rues traverse le rocher dans toute sa longueur pour aboutir au final à la Place de la Brèche.



Photo N° 33: La Rue Damrémont (1855) actuelle Bouhroune (rue Si Abdellah)  
Source : cartes postales anciennes.



Photo N° 34: La Rue De France (1857-1861).  
Source : cartes postales anciennes

16 : BAKIRI Rym ; " impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine ; cas des maisons hybrides"; mémoire du magister ; université de Constantine 2012 ; p 101-291.



Photo N° 35 : La Rue Impériale (1865).

Source : "Sciences & Technologie" ; D - N°31 ; "Le centre ville de Constantine projets accumulés et contraintes de réalisation"; in article publié par R. Bouadam-Ghiat ; Juin (2010).

La partie européenne a connu une saturation accrue, grâce aux flux des étrangers, c'est pour des opérations de construction en urgence et sans étude étaient faites de plusieurs bâtiments publics : le théâtre en 1883, la préfecture (1885), la Mairie (1902), le palais de justice fut terminé avant la guerre et l'hôtel des postes en 1917. D'autres immeubles publics furent édifiés sur et autour de la place Damrémont (banques, poste) et sur la Place Nemours.

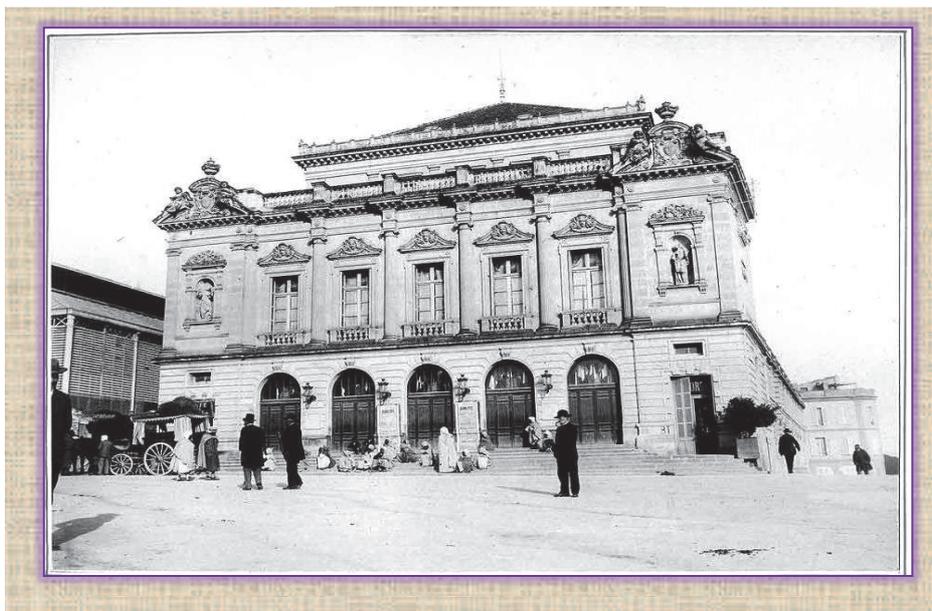


Photo N° 36 : Théâtre de Constantine

Source : site internet : <http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr>



Photo N° 37 : hôtel de ville de Constantine  
Source : site internet : <http://www.latribune-online.com>

### **6.1.2. Centre colonial de Biskra :**

Composé d'un ensemble d'îlots disposés selon une trame en échiquier (damier) et suivant la direction des remparts du Fort Saint Germain.

Les îlots ont des formes carrées, identiques de 40 mètres de côté et s'étendent jusqu'à la limite du Cercle militaire.

Une troisième vague d'implantation complétera le damier. Elle prendra la forme d'une trame de 5 rangées de 5 îlots identiques aux précédents qui se placeront dans l'axe du Fort.

"Plus tard, durant la période postcoloniale, la ville de Biskra, à l'instar de toutes les autres villes algériennes, connut un développement urbain d'envergure qui était déjà amorcé durant les années de la guerre de libération. Cette urbanisation, à caractère rigide et mal maîtrisée, a investi essentiellement les aires non occupées de la ville laissant de côté le centre-ville colonial, l'excluant franchement des nouveaux circuits d'échanges et d'activités. Cette situation a engendré une mise à l'écart de cette entité urbaine et architecturale enclenchant ainsi son dépérissement progressif"<sup>17</sup>.

---

17 : "Courrier du Savoir – N°02" ; "le damier colonial de Biskra ou l'histoire de la marginalisation d'un centre ville"; article publié par L. sriti, A. belakehal, K. boussora, A.Z. saouli ; Juin 2002, pp. 53-59.

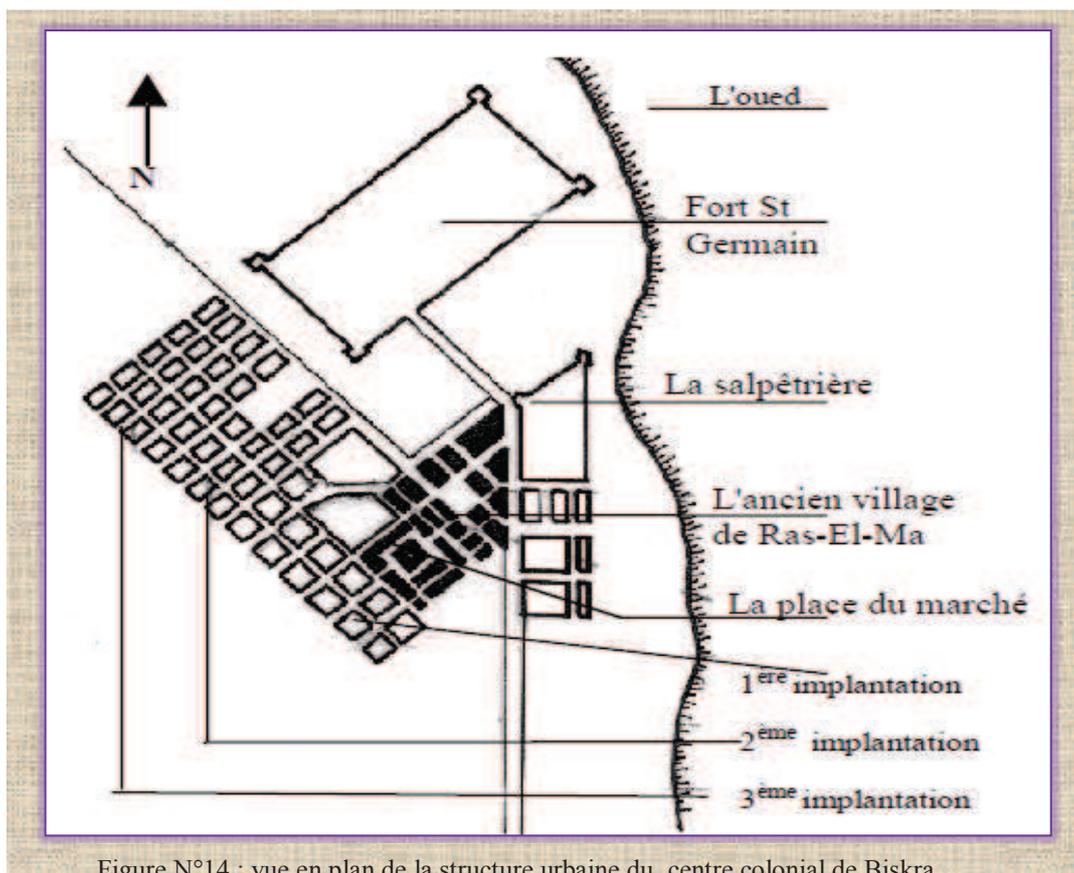
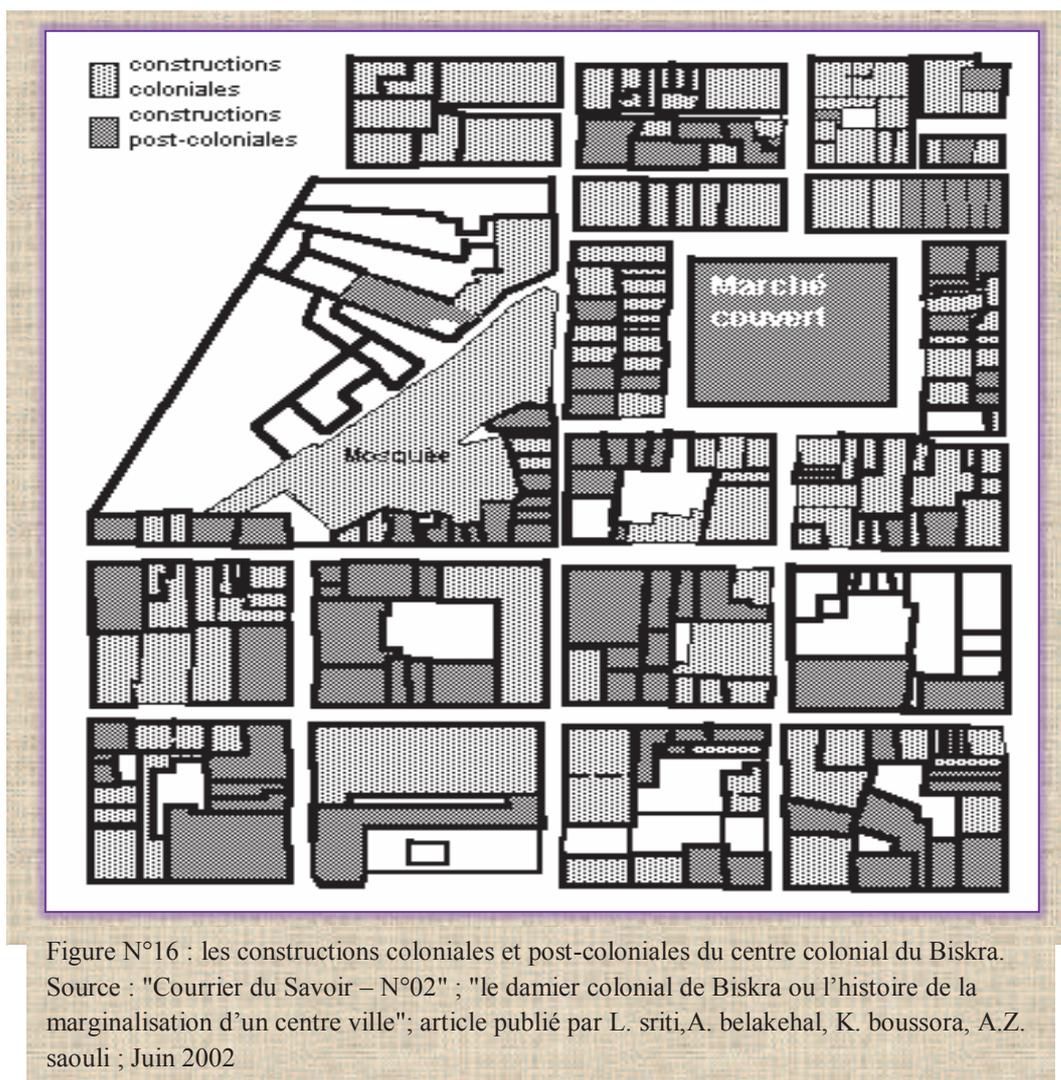


Figure N°14 : vue en plan de la structure urbaine du centre colonial de Biskra.  
 Source : "Courrier du Savoie – N°02" ; "le damier colonial de Biskra ou l'histoire de la marginalisation d'un centre ville"; article publié par L. sriti, A. belakehal, K. boussora, A.Z. saouli ; Juin 2002



Figure N°15: vue aérienne du centre colonial du Biskra.  
 Source : site internet : [algeriaspace.blogspot.com](http://algeriaspace.blogspot.com)

Une enquête menée sur un quartier de ce centre colonial a montré une relative conservation de l'héritage architectural de l'époque coloniale, " révèle aussi que le taux de renouvellement du bâti reste assez faible, seul 38% des édifices datent de l'époque postcoloniale. La majorité des constructions nouvelles demeurent non finies, et bien que les rez-de-chaussée soient terminés et occupés par les commerces, la présence de fer en attente à l'étage témoigne d'une future extension verticale de ces constructions et donne un caractère d'inachevé à l'ensemble"<sup>18</sup>.



18 : "Courrier du Savoir – N°02" ; "le damier colonial de Biskra ou l'histoire de la marginalisation d'un centre ville"; article publié par L. sriti,A. belakehal, K. boussora, A.Z. saouli ; Juin 2002 ; p 53-59.

## 6.2.Exemples existants des édifices monumentaux :

### 6.2.1. Grande Poste d'Alger :

Depuis sa construction au début du siècle dernier, la Grande-Poste a toujours été un haut lieu du service public, mais durant l'époque coloniale c'était surtout le symbole d'une politique et d'un courant architectural imposé.

La grande poste reste un édifice emblématique de l'art néo-mauresque en Algérie qui a connu une impulsion remarquable sous l'autorité du Gouverneur général **Jonnart** nommé en 1903.

Celui-ci s'intéressant tout particulièrement à l'architecture locale demanda aux architectes Voinot et Tondoire de concevoir leur projet dans cette perspective. Les travaux débutèrent en 1900 et s'achevèrent en 1908. Quelques signes de l'arabité décorative : la coupole, les arcs outrepassés brisés, les stalactites, la faïence polychrome en soubassement des murs, le stuc ciselé, et les trois formes de décors de l'architecture arabo-musulmane, à savoir ; la géométrie, l'écriture, et la végétation.

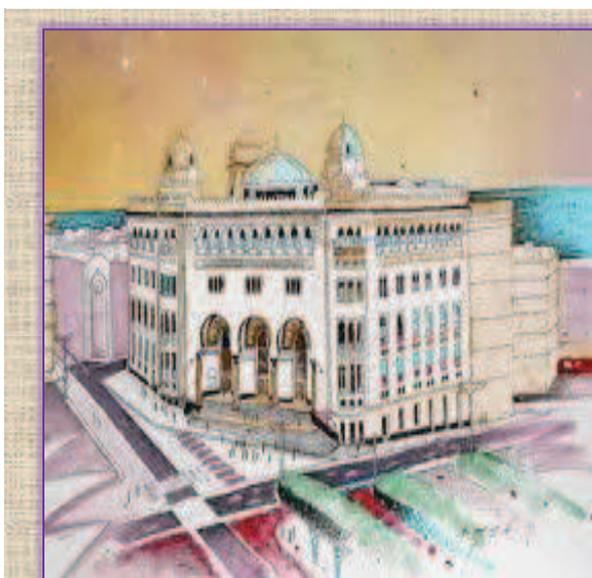


Photo N° 38 : Vue extérieure de la grande poste d'Alger.

Source : site internet : [algerie-culture.com](http://algerie-culture.com)

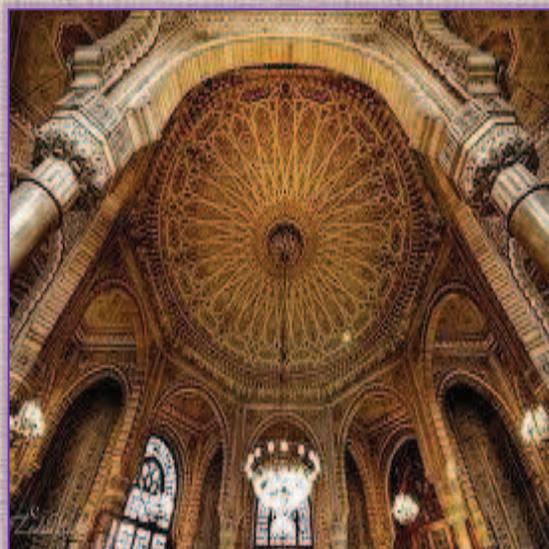


Photo N° 39 : Vue intérieure de la grande poste d'Alger

Source : site internet : [algerie.voyage.over-blog.com](http://algerie.voyage.over-blog.com)

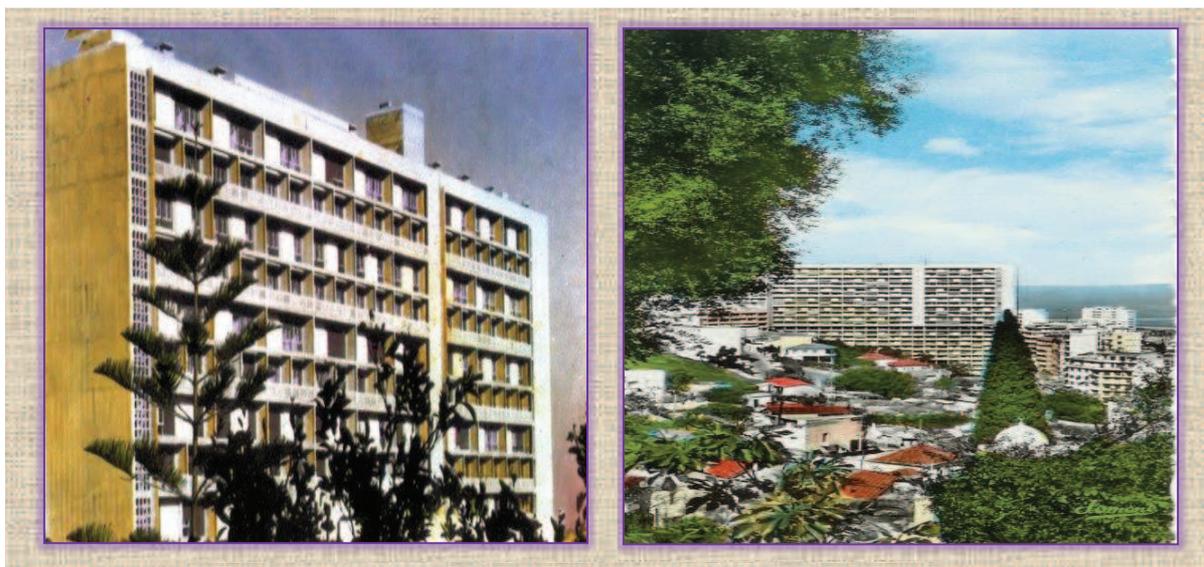
### **6.2.2. Ensemble résidentiel de l'aéro-habitat.**

Cet ensemble résidentiel réceptionné le 21 mai 1955 par Claudius petit, comprenait 284 logements du studio en 5 pièces. Il constitue l'événement architectural des années 50 crée par les architectes Miguel Boutlieret J.ferrer Lalot.

Près de 300 logements trouvent ainsi place dans 4 immeubles de tailles différentes, mais tous de même inspiration. Le plus grand traverse perpendiculairement le boulevard du Telemly (Krim Belkacem) et le versant Est du site qui grimpe fortement vers El Biar.

Caractérisé par une galerie horizontale au 10ème étage que dessert un ascenseur hors gabarit, s'élance à nouveau jusqu'au 22ème étage, un record à l'époque.

Ce 10ème étage, constitué de boutiques, permet par ailleurs de rejoindre les trois autres immeubles en même temps qu'il permet d'effectuer des emplettes.



Photos N° 40, 41 : Ensemble résidentiel de l'aéro-habitat.  
Source : site internet : [www.cerclealgerianiste.asso.fr](http://www.cerclealgerianiste.asso.fr)

### **6.2.3. Siege de La Wilaya D'Alger**

Le siège de la wilaya d'Alger est un édifice atypique du front de mer par la composition de ses formes architecturales, arcs et coupoles donnant sur le boulevard et façade, plus austère et de type colonial, sur la rue Asselah Hocine.

L'organisation interne de l'édifice se fait autour d'un patio qui distribue les espaces aux différents niveaux. Cette construction a été l'œuvre en 1908 de l'architecte attribué au gouverneur Général d'Alger Jonnart, en l'occurrence H.Petit.

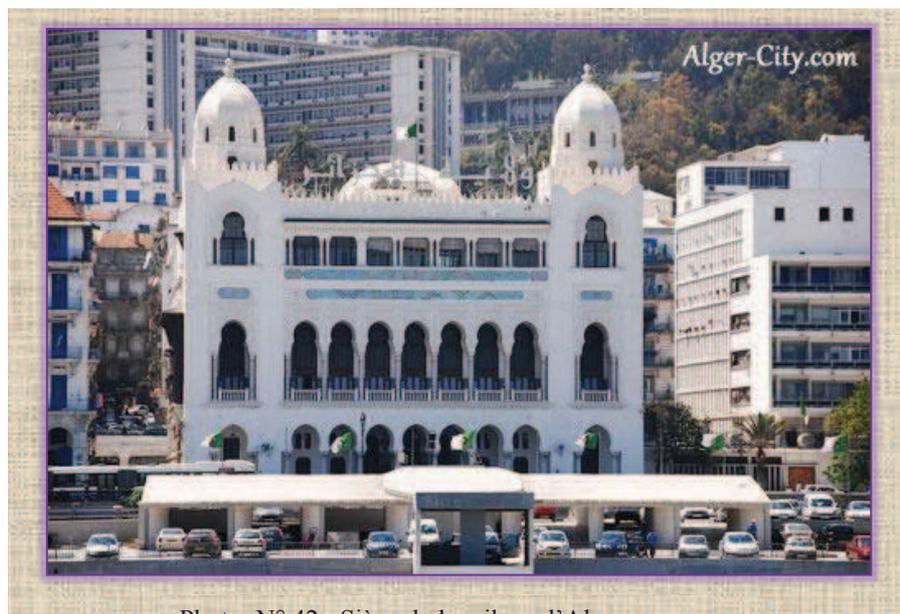


Photo N° 42 : Siège de la wilaya d'Alger  
Source : site internet : [www.alger-city.com](http://www.alger-city.com)

## **7. STYLES ARCHITECTURAUX DE LA PERIODE COLONIALE EN ALGERIE :**

La colonisation de l'Algérie par la France a débuté en juillet 1830, depuis cette date la conquête a mis sous les pieds des colonisateurs tout le territoire dans toutes les cités où l'armée française va s'installer, elle va détruire et brûler toutes les traces de la période précoloniale, une décennie plus tard commencent les premières destructions à grande échelle et la percée dans les tissus urbains traditionnels, ces destructions vont toucher les cœurs vitaux des cités c'est lors de la naissance des styles coloniaux en Algérie.

### **7.1. Style néoclassique (vainqueur) 1830 – 1900:**

Ce style a traduit la phase militaire de la conquête coloniale de l'Algérie où l'image de la France a été représentée par de grands bâtiments qui ont marqué sa trace et son passage. Il s'agit d'une architecture classicisante, qui trouve origine en 1750 dans les références gréco-romaines pour devenir l'architecture officielle de l'empire français pendant 70 ans.

La volonté de donner un aspect monumental aux édifices publics, avec le développement d'un confort urbain pour les colons, fondé sur l'esthétique, l'hygiène, et l'agrément.

### 7.1.1. Principales caractéristiques:

- Les édifices ayant des formes parallélépipédiques, presque cubiques, avec des ouvertures larges et régulières sur toutes les façades ; il s'agit, soit de grandes fenêtres, soit de balcons qui font parfois, le tour de deux façades.
- L'introduction de la symétrie, la rythmicité des ouvertures.
- Les RDC, bordant les places ou avenues et rues importantes sont réservées à des commerces et souvent en retrait sous des arcades.
- L'emploi des colonnes et des ordres.
- L'utilisation des frontons triangulaires ou parfois segmentaires, balustres et corniches, bas reliefs floraux, portique extérieur (entrée).
- Les matériaux de construction varient de la pierre taillée au béton avec des décorations en fer forgé, en plâtre, marbre et stuc (imitation du marbre). les toits sont en tuiles et les rares terrasses sont inaccessibles.
- Le nombre des étages varie de deux à trois étages, rarement quatre.
- Les motifs de décoration sont très variés et participent à l'animation de la façade, dont le principal motif est le balcon surchargé de décors (fantaisie), C'est à ce niveau que sont traitées les fenêtres, la ferronnerie et les encorbellements (consoles).



Photo N° 43 : l'ancien palais de justice de Constantine  
Source : site internet : <http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr>



Photo N° 44 : Le boulevard d'Alger  
 Source : site internet : [diarrassada.alger.free.fr](http://diarrassada.alger.free.fr)



Photo N° 45 : L'ancien palais de justice de Batna  
 Source : site internet : <http://www.skyscrapercity.com>

### **7.2. Style néo-mauresque : 1900 – 1950 :**

Tout a débuté en 1903, avec la nomination de Charles Célestin Jonnart au poste de gouverneur général. Pour lui, la réussite de la colonisation française passe avant tout par un rapprochement avec les autochtones. Et ce rapprochement se doit d'être avant tout culturel et religieux.

"Plusieurs circulaires rédigées par le gouverneur général Jonnart officialisent au début du siècle l'intention manifestée par l'administration coloniale d'adopter le style néo-mauresque comme style de l'état"<sup>19</sup>. Jonnart devient ainsi l'initiateur d'un nouveau mouvement stylistique aux tendances orientales : le néo-Mauresque. Par conséquent dans les centres urbains de l'Algérie coloniale on passera "D'un style architectural pour la colonie "pacifiée", à savoir le style néo-mauresque voulu par le gouverneur Jonnart au début du vingtième siècle, pour en arriver enfin, dans la ville des années 1930, à la recherche d'un « style moderne méditerranéen »"<sup>20</sup>.

### **7.2.1. Principales Caractéristiques :**

- L'introduction des portes monumentales.
- L'emploi des arcs outrepassés, à lambrequin, en stalactite...
- L'utilisation de la boiserie de balcons, encorbellements.
- L'emploi des colonnes à fûts cylindriques ou cannelés en torsades.
- Chapiteaux à corbeilles simples.
- L'emploi de la coupole, des merlons et pinacles.
- Soubassement des murs en carreaux de faïence.
- Encadrements des baies sont revêtus de carreaux de céramique aux motifs très variés de fleurs et d'arabesques.
- Les écoinçons sont traités avec des carreaux de faïence polychromés.
- Utilisation de l'élément minaret dans les édifices publics.

---

19 : OULEBSIR Nabila ; "les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930"; édition de la maison de l'homme.

20 : PISI Alessandra ; "Paysage et architecture d'une métropole d'Afrique du Nord; Alger, 1930-1962", Thèse de doctorat, Juin 2006.



Photo N° 46 : Hôtel Cirta Constantine  
 Source : site internet : [www.constantine-hier-aujourd'hui.fr](http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr)



Photo N° 47 : L'ancienne gare d'Oran  
 Source : site internet : [delannoy.blogspot.com](http://delannoy.blogspot.com)

### 7.3. Style moderne depuis 1950...

Apparition dans les années 30 d'une génération d'architectes européens, souvent nés en Algérie et proches des deux maîtres que sont Perret et Le Corbusier, qui affirment ouvertement vouloir construire une architecture méditerranéenne. " Ce style **moderne méditerranéen** était largement inspiré de certains bâtiments construits en France afin de s'opposer aux orientations

puristes et simplistes du mouvement moderne de l'architecture à l'époque, en d'autres termes ôter toutes décorations du mur ou de la surface d'un bâtiment "21.

### **7.3.1. Principales caractéristiques :**

- L'utilisation d'un plan libre façade libre, la transparence (l'utilisation du verre).
- La toiture-terrasse (deux immeubles viaduc, immeuble réservoir château d'eau).
- Des volumes simples (cubiques en général).
- Structure en béton armé et remplissage des murs en brique.
- Pilotis (libération des R.D.C).
- Des bâtiments simples sans décoration (l'ornementation est bannie).
- Façades en damier monotone (caserne, écoles, hôpitaux).
- Les ouvertures en longueur brise-soleil dans l'aéro-habitat (unité d'habitation).
- La surélévation des bâtiments (barre et tour).
- La réduction des surfaces bâties.



Photo N° 48 : hôtel de ville de Jijel.

Source : auteur.

## **8. HERITAGE COLONIAL EN ALGERIE ACTUELLE ET LA MEMOIRE COLLECTIVE :**

" Comme partout ailleurs, au lendemain des révolutions, un régime s'effondre et tombent avec lui les monuments et les symboles qui le représentent : stèles commémoratives, statues et

---

21 : FOURA BOUCHAIR Y; FOURA M ; " La patrimonialisation des tissus néomauresque et art déco à Constantine : Une stratégie de préservation durable " ; Colloque international "Interventions sur les tissus existants pour une ville durable".du 30 avril au 4 mai 2011.

œuvres d'art, désormais dissimulés aux yeux de la population ou étalées à même le sol pendant plusieurs mois pour matérialiser physiquement au regard de tous la chute de l'ancien pouvoir. Au lendemain de l'indépendance, une majorité de monuments fut ainsi détruite (monuments de la colonisation de Boufarik, Bouchard et Bigonet, 1930), rapatriée en France (statue équestre du duc d'Orléans, Marochetti, 1845), ou cachée quelque temps plus tard par une chape de ciment (monument aux morts Landowski et Bigonet, 1928) <sup>22</sup>.

Toute construction ou statue héritée par le colonisateur, est symbole de cent trente ans de crime et de souffrance. Pour les algériens de cette période le « nettoyage » de l'héritage colonial avait pour but de purifier l'espace urbain surencombré de taches et de signes d'une histoire abolie, celle de violence et de brutalité.

Dès le premier jour de l'indépendance, le peuple algérien a été chargé pour la récupération des anciens lieux de pouvoir et des centres urbains. " Dans le bref souffle de liberté accordé à la population algérienne, l'un des premiers gestes exprimés par cette dernière à la proclamation de l'indépendance a été de défiler et de manifester le jour même au niveau des points stratégiques de la capitale Alger. Des espaces et des lieux qui ne sont pas neutres comme la place du Gouvernement ou le boulevard de la République, des édifices publics comme l'hôtel des poste, ont constitué la scène urbaine et architecturale de la liberté recouvrée <sup>23</sup>.

Depuis l'indépendance, l'héritage colonial légué n'a connu aucune mise en valeur, il est considéré comme héritage immobilier sans aucune particularité artistique ou historique. Après quelques semaines de l'indépendance, les biens vacants et les monuments publics ont été occupés d'une façon anarchique. Malgré l'existence d'une distorsion entre les constructions héritées et leurs habitants comme a cité Marc Cote : " ainsi la distorsion est nette entre un cadre bâti hérité et la société nouvelle qui l'habitait" <sup>24</sup>

La démographie croissante, l'exode rural et l'usage intensif de ces biens ont conduit à leur détérioration progressive, à l'exception des monuments devenus sièges des administrations sont relativement conservés.

---

22 : OULEBSIR Nabila; "les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930"; édition de la maison de l'homme ; p310-413.

23 : Idem p310-413.

24 : COTE Marc ; "L'Algérie ou l'espace retourné ", Editions Flammarion, 1988 ; 362p.

Cet héritage bâti colonial a constitué la base du nouveau cadre de vie de la société algérienne, mais malgré cela, les conceptions architecturales et urbanistiques françaises choisies ont toujours été considérées comme la matérialisation d'une politique arrogante de l'administration coloniale.

L'espace urbain de l'Algérie des villes algériennes est comblé des traces d'un passé récent découlant une mémoire des formes qui donnent l'illusion que rien n'a changé depuis plusieurs années, au moment où la société a connu des transformations considérables. L'appréhension et l'acceptation du passé colonial est une réflexion qui se situe à plusieurs échelons dont le plus important gravite autour de la notion de génération. En effet, cette dernière dissocie en deux catégories : celle qui a vécu les moments coloniaux et celle qui est née après l'indépendance. De ce fait, les deux catégories portent des visions différentes sur le passé colonial et une appréciation différente des signes qui le symbolisent.

"Le souvenir douloureux ou au contraire celui nostalgique d'un ordre établi, est le sentiment ressenti par la première ; la conscience d'une présence physique appartenant à une histoire dont peu lui a été transmise –car partie occultée - est l'impression vécue par la seconde qui a toujours évolué à l'intérieur de ce cadre urbain et dont l'appropriation des lieux et des formes est naturelle et spontanée"<sup>25</sup>.

En outre, les nouvelles générations considèrent sans complexes que l'ensemble du patrimoine architectural et urbain qu'elles ont reçu en héritage constitue un bien commun de la nation sans privilégier une période de l'histoire au détriment d'une autre.

Il est ainsi reconnu que la ville coloniale est une partie vécue de la mémoire collective englobant un patrimoine important de par sa consistance quantitative et qualitative, à définir et à mettre en valeur par une protection adéquate.

Malheureusement, ce patrimoine, pour différentes raisons est aujourd'hui en péril, et a besoin d'interventions d'entretien urgents, avant que la dégradation n'impose des travaux plus radicaux et plus onéreux en termes de restauration.

En Algérie, la notion de « résistance culturelle » a depuis l'indépendance du pays en 1962 constitué un élément clé dans le discours politique : " La conservation de notre culture nous

---

25 : OULEBSIR Nabila ; " les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930"; édition de la maison de l'homme ; p314-413.

sauva des tentatives de faire de nous un peuple sans âme et sans histoire. Notre culture nous préserva ?...", disait l'ancien président algérien feu Houari Boumediene lors du 1er Festival Culturel Panafricain d'Alger en 1969.

Aujourd'hui le sujet de l'héritage colonial en Algérie reste sensible et soulève la question de sa protection, laquelle est aujourd'hui dans une impasse. Pourtant, l'envie d'une revalorisation et d'un intérêt pour ce patrimoine architectural ne manque pas de la part de certains algériens luttant pour sa protection et sa reconnaissance. Cependant l'amertume reste palpable.

En passant de l'architecture haussmannienne à une architecture moderne, sans oublier les façades et les cours d'immeubles Arts déco, l'Algérie fait preuve d'une diversité architecturale rarement vue. Cette richesse architecturale et urbaine pourrait très certainement être un essor culturel pour le pays. Ces réflexions ne font que compliquer et retarder la mise en valeur du patrimoine hérité du colonialisme, notamment architectural.

De ce fait la conservation actuelle de cette architecture, et les éventuels projets de conservation n'existent pas et ne font pas partie des priorités gouvernementales. Tant que l'acceptation de cet héritage n'existera pas, la question de la conservation et de la mise en valeur de ces édifices restera reporter pour ne pas dire impossible.

Les constructions d'habitation sont laissées à l'abandon, aux mains de locataires qui sont souvent inconscients de l'importance historique de ces bâtiments qui les abritent.

Aujourd'hui, l'effet de la mémoire constitue une incertitude et un obstacle pour la mise en patrimoine des héritages coloniaux en Algérie. Il ne s'agit pas uniquement d'un rejet de certains vestiges du passé colonial, mais plutôt d'une négation de toute une période historique qui a duré fort longtemps. Les crimes et les maux du colonialisme sont à tort confondus avec ses traces matérielles et culturelles.

## **9. LEGISLATION ALGERIENNE VIS-A-VIS L'HERITAGE COLONIAL :**

En réalité, les textes de loi n'en font aucunement référence, bien que cet " héritage " soit la propriété exclusive de l'état, il n'a jamais fait partie des " biens culturels " représentant un intérêt national du point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'histoire.

Ce manque d'intérêt et cette ambiguïté portée sur l'héritage colonial est entretenue dans les textes réglementaires.. " Cette omission volontaire ou non peut-être préjudiciable à la sauvegarde des lieux de mémoire que recèle le centre colonial construit durant le XIX e et le XX<sup>ème</sup>. Cette omission soulève aussi un certain nombre de questions sur la place à donner à l'héritage urbain colonial, et pose le rapport de notre société à son histoire aussi bien ancienne que moderne et son patrimoine qui est aujourd'hui en péril "26.

Beaucoup de biens patrimoniaux de la période coloniale sont restés en marge de la patrimonialisation qui continue à se faire au leur détriment. Cette approche devient ainsi un instrument d'exclusion par la mise à l'écart d'espace ou de pratiques significatives pour les localités. Les effets d'une telle approche se renvoient irrémédiablement sur l'état de l'héritage colonial, et se soldent par des dégâts souvent irréversibles.

Cependant, il nous serait possible par le biais de la loi 98/04, de le faire valoriser en tant que patrimoine, et cela, à travers deux éventualités :

- Le classement local, dont la procédure est relativement plus souple (à la charge du Wali), avec notamment le transfert de compétence des instances nationales aux instances locales. Faudrait-il trouver au legs Colonial un rôle dans l'histoire locale !
- Le patrimoine national, et dans ce cas, faire ressortir les spécificités architecturales et urbanistiques.

La position et la politique algérienne porté sur l'héritage colonial peut être divisé en 03 phases bien précises :

### **9.1. au lendemain l'indépendance:**

Dès son indépendance l'Algérie a connu un dispositif juridique pour protéger son patrimoine, à partir de 1967, la législation coloniale est remplacée par une série de textes algériens. Le premier est l'ordonnance 67/281, texte de base, déterminant la politique nationale concernant la protection du patrimoine monumental historique et naturel. A cette loi vont succéder une série de dispositions réglementaires apportant des modifications

---

26 : CHOUADRA Saïd ; "renouveau urbain, patrimoine et développement durable – cas du centre colonial de la ville de Sétif"; Colloque international "Interventions sur les tissus existants pour une ville durable" du 30 avril au 4 mai 2011.

mineures quant au fond et apportant des compléments importants quant aux structures et organismes (vue dans le deuxième chapitre).

Néanmoins, cette loi ne faisait aucune référence au legs colonial, malgré que cet héritage soit la propriété exclusive de l'Etat, il n'était pas considéré comme « bien culturel » représentant un intérêt national du point de vue de l'histoire.

Pire encore, à Jijel par exemple, il y a eu des actions de destruction volontaires sur des biens attribués à la puissance coloniale à l'exemple de l'église situé au centre colonial.

Cette position vis-à-vis de l'héritage colonial était due surtout au fait des maux et des plaies du colonialisme. A ces moments-là, chaque mise en valeur ou conservation des réalisations et constructions coloniales tend à y apparaître comme une nouvelle manière de glorifier la colonisation. En lui donnant une image très négative suivie par un rejet malgré son importance dans le cadre de vie de la population algérienne de cette période.

### **9.2. Loi de " cession des biens de l'Etat " et ses impacts :**

Vu la loi du 07/02/1981 n° : 81-03 portant cession des biens de l'Etat, des mutations ont eu lieu au début des années 1980, lorsque l'Etat a décidé de céder tous « les biens vacants » .

Cette loi a eu des conséquences importantes sur le cadre bâti colonial vu le changement du statut juridique sur ce legs et qui ont apporté un aspect négatif sur le bâti.

### **9.3. Nouvelle politique vis-à-vis du legs colonial :**

Avec la promulgation de la nouvelle loi n° 98-04 du 15 janvier 1998, relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie a apporté beaucoup de changements et de modifications par rapport à la politique de conservation et de protection du patrimoine culturel immobilier.

En effet, cette loi a apporté une nouvelle notion du patrimoine culturel qui a été défini par: " ...la somme ou l'ensemble de tous les éléments qui témoignent :

- De notre histoire dans toute sa dimension.
- Et des richesses que cette histoire nous a léguées, au plan des nuances sociologiques et des différentes cultures régionales et locales. ...il constitue...notre mémoire collective

à travers les traces et les vestiges des sociétés qui nous ont précédé et il est constitutif ... de notre algérianité riche justement de sa diversité... "27.

De ce fait, cette loi n'a pas donné une définition précise du patrimoine culturel en Algérie et qui exclue celui de la période coloniale de bénéficier d'une opération de classement. A partir de ce moment les demandes de classements seraient recevables bien que jusqu'à présent aucun monument ni édifice n'ait été classé. Ainsi il a été permis aux autorités locales de procéder à un classement « local » selon le jugement que confère la situation.

Sur un autre plan, la politique du patrimoine dans l'Algérie est consacrée aux périodes historiques couvrant l'Antiquité, le Moyen Age et l'époque moderne. Au moment où se développe dans le monde occidental une "inflation patrimoine" intégrant les produits du XXe siècle, l'Algérie, n'est pas encore suffisamment consciente de la nécessité de promouvoir une politique destinée à l'héritage colonial. Parce qu'aujourd'hui la vision des autorités est orientée vers le patrimoine le plus ancien qui date des époques romaines, ottomanes...pour eux il faut d'abord commencer par ce type d'héritage avant d'entamer ce du colonial, mais la question qu'on pose avec acuité : faut-il attendre que cet héritage tombe en ruine pour commencer sa conservation ? Et pour quoi on ne profite pas des expériences menées par les pays développés qui ont déjà commencé à préserver leurs patrimoines contemporains ?

Mais peut-être ce retard marqué des autorités pour prendre en charge ce patrimoine c'est une hésitation et un doute de sa mise en patrimoine.

## **10. PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION :**

Le terme patrimonialisation renvoie à une multitude de démarches qui se situent sur les plans politiques, administratifs, législatifs, culturels et opérationnels. Il renferme dans son préfixe une notion, celle du patrimoine qui recouvre un concept relativement nouveau, largement diffusé, dérivé des sens plus anciens et ayant reçu au cours des temps des acceptations diverses. Issue du champ juridique, elle se réfère aux biens hérités. Il s'agit d'un acte tout à la fois culturel et économique. Culturel, car il engage une relation à la mémoire ou au fait symbolique que représente le bien. Économique, car il suppose une valeur d'usage et d'échange. Le processus de patrimonialisation vise donc à substituer la valeur culturelle à celle de l'échange tout en attribuant de nouvelles fonctions à ces objets et sites, comme lieux

---

27 : Loi n° 98-04 du 15 janvier 1998 relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie ; p15.

et supports de communication de connaissances, de construction de culture, d'identité, mais aussi lieux de contemplation esthétique, de loisir, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique et à la production de revenus touristiques.

Ce processus comporte des étapes successives et/ou concomitantes de contemplation, d'appréciation, de documentation, de sélection, de classement, d'émission de lois de sauvegarde, de création d'institutions spécifiques à la gestion de cette protection, de la mise en place des outils, de sensibilisation, de formation, et de maintenance.

À propos des processus concrets de patrimonialisation très classiquement, ces processus concrets peuvent être ramenés à six étapes successives et enchaînées les unes aux autres. Elles vont de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation du patrimoine, en passant par les phases essentielles de sa sélection et de sa justification, de sa conservation et de son exposition.

Chacun de ces moments suppose l'intervention volontariste d'actants et d'acteurs. Il intervient aussi dans un contexte historique (socio-culturel, institutionnel, économique) et territorial bien précis dont nous avons sommairement, plus haut, décrit les principaux aspects évolutifs et (surtout) contemporains.

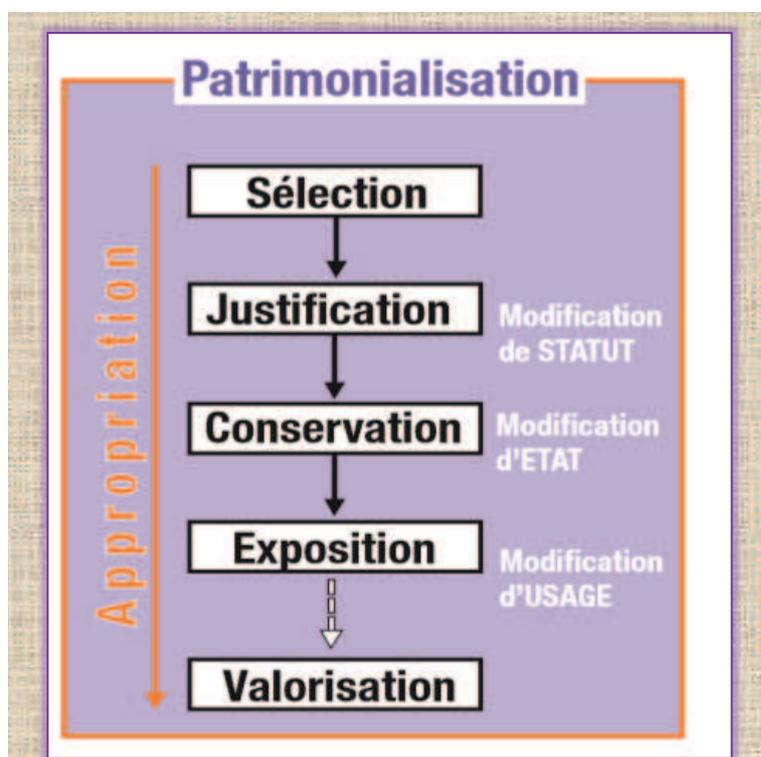


Figure N°17 : processus du patrimonialisation.  
Source : LE PATRIMOINE Que faisons-nous de notre passé ? In visions croisées ; magazine N°5 ; automne 2009.

Quoi qu'il en soit, les processus de patrimonialisation appliqués à un objet (chose, œuvre, bien, bâtiment, site, paysage, etc.) ou à une réalité idéelle (idée, valeur, témoignage, événement, pratique, etc.) n'ont rien de naturel. Ils expriment au contraire une affectation collective (sociale donc) de sens ; laquelle découle d'un principe de convention. Ce dernier traduit un accord social implicite (souvent territorialisé et institutionnalisé) sur des valeurs collectivement admises ; témoignage tacite d'une indéniable identité partagée. Pour qu'il y ait patrimoine, il faut donc des processus (sociaux au sens complet du terme) de patrimonialisation, soit des modalités bien précises de transformation d'un objet, d'une idée, d'une valeur en son double symbolique et distingué, raréfié, conservé, frappé d'une certaine intemporalité, soigneusement sélectionnée...

### **10.1. Prise de conscience patrimoniale :**

La construction patrimoniale, dans une société, peut expliquer son intensité et sa diversité thématique. Il paraît, en premier lieu, que la création patrimoniale se dessine, s'accélère et se diversifie principalement dans le cours ou à l'issue de périodes de crises sociales intenses : qu'elles soient d'ordres politique, idéologique, religieux, économique ou environnemental.

Dans tous ces cas, la prise de conscience patrimoniale est aussi celle d'une page tournée et de la nécessité de s'engager, collectivement, dans une nouvelle aventure territoriale : politique, économique ou culturelle... C'est un signe à destination d'éventuels investisseurs comme à celui des populations locales invitées à innover, à rechercher des activités neuves. D'où les incontestables difficultés politiques que rencontrent fréquemment les promoteurs de telles actions patrimoniales, tantôt appréciés comme de véritables entrepreneurs de mémoire, tantôt considérés comme les fossoyeurs honnis d'une prospérité à jamais perdue.

Le cas de l'héritage colonial en Algérie nécessite une prise sérieuse de conscience patrimoniale et le considéré comme un héritage d'une époque et d'une civilisation passé par ce pays. Le changement de ce regard de le voir comme un héritage d'un colonisateur et qui a fait beaucoup de maux aux algériens par la prise de la conscience est indispensable et donc de le préserver et de le transmettre aux générations futures.

Cette considération du legs colonial comme patrimoine ne touche plus l'identité nationale et l'authenticité de ce pays, par contre, elle peut transmettre un message d'une façon indirecte à tous qui disent que la patrimonialisation de l'héritage colonial est un échec.

Nonobstant, l'Algérie a été dans une période donnée colonisée et le peuple algérien a passé des moments terribles de crimes et de maux, mais la considération de ce legs comme patrimoine qu'il mérite une conservation et une mise en valeur n'efface pas le fait du colonialisme.

La patrimonialisation de l'héritage colonial en Algérie ce n'est plus une tâche facile, mais un simple geste ou action peut le secourir, en commençant tout d'abord et avant tout de le donner un peu d'importance et de valeur, et ça c'est le rôle des collectivités et des associations locales, par la mobilisation des citoyens et des acteurs en organisant des conférences et des activités qui peuvent apparaître la valeur de legs.

Dans tous ces cas, la prise de conscience du legs colonial est aussi celle d'une page tournée et de la nécessité de s'engager, collectivement, dans une nouvelle aventure territoriale : politique, économique ou culturelle... C'est un signe à destination d'éventuels investisseurs comme à celui des populations locales invitées à innover, à rechercher des activités neuves.

## **10.2. Jeux d'acteurs et contextes**

De fait, il n'existe pas de processus de patrimonialisation le l'héritage colonial en Algérie sans acteurs collectifs ou individuels. Inversement, ceux-ci ne peuvent rien, sans un minimum d'idéologie ambiante, favorable à l'intervention patrimoniale. Au total, le processus patrimonial résulte de l'interaction dynamique et dialectique d'acteurs et de contextes, à la fois sociaux, culturels et territoriaux... Même si dans de nombreux cas, des acteurs, y compris isolés (intellectuels, experts, amateurs d'art, architectes, enseignants, universitaires et chercheurs, etc.), peuvent jouer un rôle déterminant de précurseurs, d'initiateurs partiels de la patrimonialisation et de ses bifurcations thématiques. Sans entrer ici dans le détail de ces jeux d'acteurs, on peut rappeler l'exemple du sauvetage d'un remarquable ensemble sidérurgique : les Sloss Furnaces de Birmingham, dans l'Alabama. Dans ce cas, c'est par la volonté conjointe d'ingénieurs, d'anciens ouvriers et d'hommes politiques avisés que la démolition de cette unité industrielle put être évitée.

On ne peut entrer ici dans le détail et l'on doit se contenter de signaler qu'une multitude d'outils de sauvegarde et de valorisation du patrimoine ont été, au fil des années, mis en place, avec plus ou moins de succès et d'efficacité comme la loi 98- 04. Cette dernière comme il est

cité précédemment a porté des nouvelles définitions du patrimoine qui peuvent englober ce de la période coloniale : " la somme ou l'ensemble de tous les éléments qui témoignent :

- De notre histoire dans toute sa dimension.
- Et des richesses que cette histoire nous a léguées, sur le plan des nuances sociologiques et des différentes cultures régionales et locales... "

En effet, cette nouvelle loi peut constituer une plate-forme législative qui encourage les acteurs à prendre les premières initiatives pour protéger ce legs.

Une certaine reconnaissance de cet héritage est marquée par quelques citoyens et surtout les chercheurs et les universitaires. Cette catégorie d'une façon ou d'une autre peut agir pour la patrimonialisation de cet héritage. Ou un nombre important des enseignants, des chercheurs et des étudiants universitaires prennent l'héritage colonial comme un sujet d'actualité pour leurs recherches et études.

### **10.3. Sélection et justification patrimoniales :**

La sélection des éléments patrimoniaux de l'héritage colonial en Algérie dépend étroitement du jeu de ces acteurs variés. On sait qu'il n'y a pas de patrimoine sans sélection des objets, des bâtiments, des lieux, des faits ou des événements qui forment l'héritage de la période coloniale.

Cette sélection intervient au moins à deux niveaux : celui des grands choix thématiques (les grands édifices plutôt que le petit patrimoine bâti par exemple) ; celui des objets plus précis qui vont devenir des signes patrimoniaux reconnus, protégés, éventuellement valorisés. Cette sélection renvoie forcément à des choix de société. Elle reflète l'idéologie, parfois le rang et les intérêts sociaux des acteurs patrimoniaux, ceux qui s'affirment en tant que leaders sur la scène patrimoniale. Dans tous les cas, c'est d'une certaine façon la collectivité qui est gagnante, à la condition qu'elle jette un œil critique sur ces actions et que ces efforts débouchent sur une conservation/exposition/valorisation l'impliquant dans son ensemble, avec une visée éducative et citoyenne partagée. Avant même ces étapes très concrètes du processus de patrimonialisation, la sélection s'accompagne d'une justification qui peut revêtir des formes différentes, mais qui reviennent toutes à un mode de discours sur les raisons présidant au choix de tel ou tel objet de la période coloniale. De fait, la patrimonialisation

s'inscrit toujours dans un principe narratif. Elle raconte une histoire, mythique ou historique, parfois les deux. Elle cherche souvent à justifier une cause, à rappeler une mémoire, à valoriser une séquence (temps révolu) passée de la vie sociale dans un but d'édification. Il est bien évident qu'un tel genre narratif participe activement à la construction sociale ; ceci dans toutes ses dimensions : culturelle et idéologique, politique, économique, territoriale.

En conséquence, la sélection patrimoniale ne se fait pas au hasard, ce patrimoine doit avoir une valeur symbolique, il date d'une époque donnée, raconte une histoire donnée. Bien qu'il est difficile de faire le pas et choisir l'héritage colonial de l'Algérie comme patrimoine, parce qu'il reste toujours lié avec cette époque ou le peuple algérienne a connu beaucoup des maux, mais il faut s'adapter avec cette réalité qui dit que ce patrimoine fait partie de notre histoire, de notre passé et de notre culture, parce que une nation sans leur propre histoire et passé n'a pas d'avenir.

#### **10.4. Conservation, exposition, et valorisation des patrimoines**

La protection, la mise en scène et l'exploitation du legs colonial s'inscrivent dans un principe itératif d'interactions qui doivent nous garder de toute lecture linéaire. La conservation est sans doute le fondement de toute action patrimoniale. Il convient absolument que tout patrimoine laisse une trace, qu'il soit transmis et transmissible, qu'il trouve place dans une dynamique dirigée du passé vers le futur. Cependant, rien n'est dit sur la nature même de cette conservation.

Doit-on conserver le patrimoine en l'état : quel état ? A-t-il seulement un état initial repérable, identifiable ? Faut-il transmettre un patrimoine inerte, sans vie, ou un patrimoine actif, utilisé par la société actuelle et utilisable, transformable par et pour les sociétés futures ? Cette question de la conservation de l'héritage colonial est sans fin. Pour y répondre tout de même, il est admis que plusieurs solutions sont envisageables : du respect absolu d'un élément de cet héritage à sa réinterprétation par la société algérienne, dans le respect de son esprit, globalement de ses formes, mais pas forcément de ses fonctions.

L'exposition de tout du leg colonial paraît inéluctable. À quoi bon servirait la conservation d'un objet ou d'un bien qui ne serait jamais montré ? Si l'on refusait de la sorte leur exposition, on pourrait alors imaginer une simple conservation virtuelle de ce type d'héritage

en Algérie. Bien entendu, l'exposition peut être soumise à des modalités différentes en fonction des circonstances et des contraintes techniques ou financières.

En termes d'exposition et de valorisation du legs colonial en Algérie, plusieurs considérations sociales, parfois artistiques et idéologiques surtout techniques, économiques et financières entrent indéniablement en ligne de compte. De nos jours plus encore qu'hier, la sélection et la conservation relèvent d'incontestables raisons économiques.

La conservation de l'héritage colonial en Algérie pose la question de comment ?

Comment la conservation de cet héritage peut être atteinte ?

La conservation peut être effectuée à travers les différentes actions : la réhabilitation, la restauration...avec l'intervention des gens compétents (architectes spécialistes, mains-d'œuvre qualifiées, artisans...) en utilisant des matériaux originaux dans le but de ne pas perdre l'authenticité de ce legs.

Puis ces opérations doivent être suivies par des actions de sensibilisation et de mobilisation pour toutes les catégories de publics : expositions, manifestations culturelles, festivals, visites guidées ou circuits culturels dans les grands édifices et dans les centres coloniaux.

## **11. CONCLUSION :**

Dès le début de la période coloniale française, l'Algérie était considérée comme un champ d'expériences, que ce soit sur le plan urbain ou architectural. Sur le plan urbain, les premiers dessins et réalisations étaient réalisés par les officiers du Génie militaire, ils ont été les pionniers qui ont structuré tout le réseau urbain d'Algérie. " Ces officiers ont pour mission de permettre l'installation militaire, de pacifier et défendre le pays, puis d'organiser le territoire pour l'accueil des civils et l'exploitation économique de l'Algérie. Ils ont travaillé pour créer des villes confortables, adaptées au climat méditerranéen, et sans doute plus françaises que les villes de la métropole "<sup>28</sup>.

La ville coloniale en Algérie est caractérisée par la mise en place d'un système structural en damier et la juxtaposition d'équipements militaires et civils comme une solution technique

---

28 : NOUCHI André : "Limite du modèle Européen dans le Maghreb colonial " ; p39 in : "La ville Européenne Outre-Mers : Un modèle conquérant ? (XVème- XXème siècles)" ; Edition l'Harmattan, Paris, 1996.

simple et rapide à mettre en œuvre et permettant d'accueillir avec facilité un grand nombre des colons.

La richesse de l'urbanisme et de l'architecture de la période coloniale, apparaît aujourd'hui dans presque tout le territoire algérien, des édifices monumentaux éparpillés, les centres coloniaux constituent le nœud et le point de convergence dans la ville actuelle, de même il existe aussi des villes totalement construites par les colonisateurs dans les hauts plateaux et au Sud algérien, et qui présente une richesse incomparable en urbanisme ou en architectures.

Dans ce chapitre il est aperçu que les styles architecturaux de la période coloniale ont connu une évolution palpable à travers les différentes œuvres héritées, à l'image du néoclassique, néo mauresque, art déco et le style moderne, chacun de ces styles a ses propres caractéristiques dans les exemples cités.

Mais malheureusement, le legs colonial est totalement rejeté par la société algérienne, elle ne le considère plus comme un patrimoine qui mérite d'être protégé et conservé identiquement aux autres héritages des différentes civilisations qu'a connu l'Algérie.

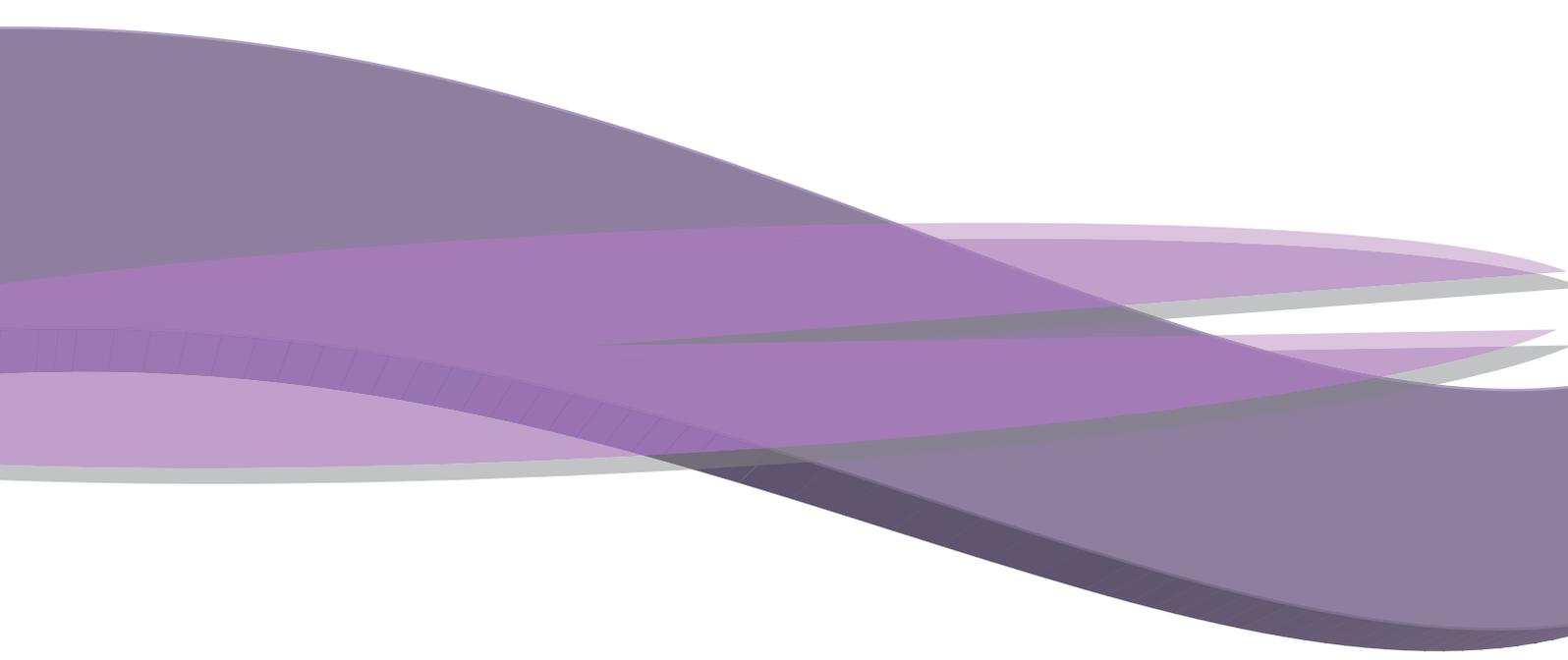
Ce rejet est un effet de la mémoire de la société algérienne qui relie cet héritage architectural et urbain au fait colonial de crimes et de violences, cette vision portée à influencé négativement sur le legs colonial qui se trouve actuellement dans un état vétuste de dégradation.

Cette dégradation est aussi à cause de l'absence d'une législation qui exige la protection de cet héritage comme patrimoine à préserver, bien que la loi n° 98-04 du 15 janvier 1998, relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie, a apporté plusieurs modifications surtout celle de la notion globale du patrimoine qui peut intégrer l'héritage colonial.

La patrimonialisation de l'héritage colonial en Algérie, c'est des étapes à franchir suivre en premier lieu, l'étape de l'appropriation de ce legs " colonial ", la reconnaissance et l'appréciation des différentes valeurs qu'il recèle. En second lieu, le mouvement de sensibilisation à ces valeurs a pu être constaté, ne serait-ce qu'à travers la campagne qui anime encore les médias de nos jours. La démarche d'inventaire constitue la troisième étape, qui fut pendant longtemps si difficile à finaliser.

Toutes ces étapes sont sous couvert des autres étapes connues de la patrimonialisation.

Ce chapitre constitue un état de fait global et un préambule pour celui qui va le suivre, ce dernier est un cas d'étude qui va aborder l'héritage colonial dans une ville algérienne, et en l'occurrence, la ville de Jijel.



CHAPITRE 05 : CENTRE COLONIAL  
DE JIJEL « PATRIMOINE » ; RICHESSE  
EN QUESTION

## **1. INTRODUCTION :**

L'héritage colonial en Algérie se trouve sous plusieurs aspects, il varie selon sa dimension, sa vocation, son architecture... comme il est cité dans le chapitre précédent et selon sa dimension, il peut être sous forme de constructions solitaires, quand il peut englober un ensemble de ces constructions en formant un centre historique.

Le chapitre précédent a abordé l'héritage colonial en Algérie d'une façon général en mettant l'accent sur deux points jugés les plus importants ce de l'évolution de la législation algérienne vis-à-vis l'héritage colonial et l'effet de la mémoire collective, néanmoins ce dernier chapitre va prendre un cas d'étude pour affirmer ou confirmer les résultats cités dans le précédent.

Ce dernier volet d'étude va aborder le centre colonial de la ville de Jijel comme un cas d'étude en montrant les richesses urbanistiques et architecturales qu'il possède, et est ce que vraiment ce type d'héritage est ignoré ? Pourquoi ? À travers une analyse faite sur site et des questions posées directement à un nombre assez intéressant des jijeliens.

Le centre colonial de cette ville est plus connu comme héritage par la superficie importante qu'il occupe et par sa richesse architecturale et urbanistique, à travers une lecture diachronique de l'aire d'étude, on va traiter l'évolution historique de la ville de Jijel et connaître les différents héritages légués par les civilisations qu'a connues cette ville. Ainsi l'évolution et la fondation de l'aire d'étude pour bien comprendre les premiers pas, les bases, les fondements et les concepteurs de ce triangle colonial.

L'analyse faite sur terrain va mettre l'accent sur les particularités et les caractéristiques spécifiques de ce centre colonial dans son coté urbanistique par l'étude du tracé, du système de voirie, la forme des ilots, la distribution et la fréquentation des différentes places implantées. Au-delà, le côté architectural est aussi abordé par l'identification de la typologie d'habitat trouvé dans cette aire d'étude avec ses hauteurs et l'aspect architectural du type colonial ou arabe.

Ensuite, les problèmes qui menacent le cadre bâti de ce centre colonial sont abordés dans ce chapitre pour bien les identifier et voir avec précision, les difficultés qui font obstacle pour la mise en patrimoine de cet héritage et sa valorisation.

Pour finaliser, on va mettre l'accent sur les différentes opérations qu'a connu le centre colonial de la ville de Jijel depuis sa création jusqu'aujourd'hui. En arrivant d'après l'enquête faite, à atteindre les incertitudes qui font obstacle pour la considération de l'héritage colonial de cette ville comme patrimoine à préserver et voir exactement les carences pour sa patrimonialisation.

## **2. EVOLUTION HISTORIQUE DE JIJEL :**

La ville de Jijel est l'exemple type de la ville historique côtière, entre développement et régression, elle renferme aujourd'hui une multitude de richesses et fortunes : historiques, architecturales, urbaines et naturelles... Cette ville a connu plusieurs occupations marquées par la colonisation française dont les traces ont survécu plus que leurs précédentes.

" Pour les historiens, l'histoire de JIJEL remonte à quelques 2000 ans. Le nom même de la cité n'est pas éclairci. Jijel tirerait son nom du berbère "Ighil-Ighil", de colline en colline ou en se référant à l'antiquité romaine, on a " IGILGILI " de " JILJIL ", cercle de pierres sur lequel, la cité s'est construite pour échapper aux invasions venant du Nord "<sup>1</sup>.

### **2.1.Période phénicienne (X<sup>ème</sup> siècle avant J.C) :**

La fondation de l'antique Igilgili correspondrait aux explorations phéniciennes, aux environs de 814 av. J.-C., les phéniciens navigateurs étaient venus à l'Est méditerranéen et fondaient la ville de Carthage. Les Carthaginois établissent sur la côte algérienne les fameux comptoirs, et créaient des petits ports le long de la côte tous les 30 à 40 km, distance équivalente à une journée de navigation. Ces comptoirs, dont celui de Jijel fondé vers le Xe siècle avant J.C., vont leur permettre d'exercer une domination économique et politique sur les populations 'libyco-berbères'.

A l'époque de l'apogée Carthaginoise, Igilgili devient un comptoir notoire tissant des échanges avec d'autres comptoirs, parsemés sur le pourtour méditerranéen, sur la côte Nord africaine comme sur la côte occidentale de l'Espagne ou de l'Italie.

Durant les guerres puniques entre Rome et Carthage, Igilgili, fait partie de la Numidie occidentale, délimitée à l'Est par le fleuve Ampsaga (nom dérivé du punique qui veut dire

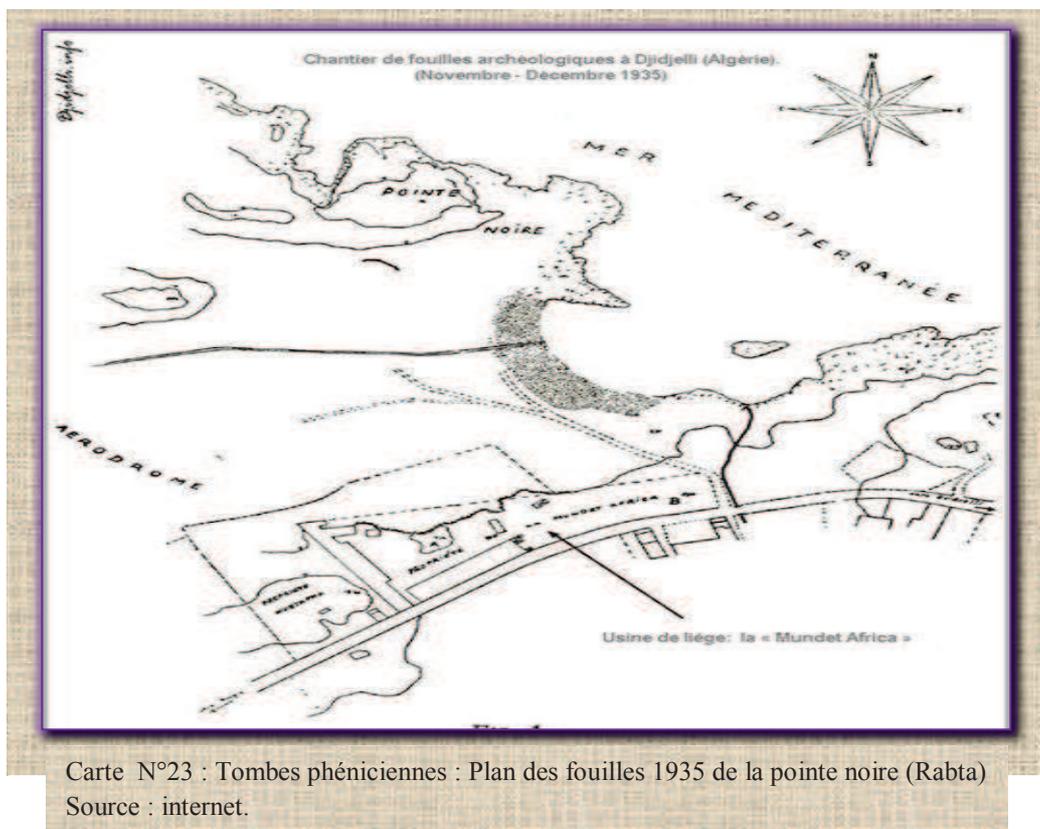
---

1 : "Jijel-archeo" ; "Histoire de Jijel"; tirée de la monographie de la wilaya de Jijel ; publié par Salah BOUSSELOUA ; consulté sur site : <http://www.jijel-archeo.123.fr/>.

grand fleuve et qu'on retrouve actuellement dans la dénomination arabe, Oued El Kebir). Le pays est peuplé à cette époque par les Masséssyliens, grande tribu berbère dirigée par l'Aguellid Syphax.

Suzette Granger a bien décrit les vestiges de la période phénicienne à la ville d'Igilgili dans son livre "Djidjelli au cœur des Babors" : Cette période de l'histoire de Djidjelli, est assez mal connue, car il ne reste à Djidjelli, qu'une très vaste nécropole.

A ce titre, Charles Féraud, dans son livre, décrit ainsi : " il nous reste à l'appui de cette opinion (que Igilgili soit un comptoir phénicien), des tombeaux creusés dans le roc, tombeaux en tout semblables à ceux qui ont été vus près de Carthage...ceux de Djidjeli se voient sur différents points de ses environs, notamment sur le monticule, qui se rencontre en sortant de l'ancienne ville jusqu'au fort Duquesne. Aujourd'hui tous les tombeaux sont vides ; on y trouve même plus le moindre vestige des pierres de recouvrement, et de plus, ils s'effacent chaque jour davantage par l'action des agents extérieurs, favorisée par le peu cohésion du calcaire dans lequel ils sont pratiqués"<sup>2</sup>.



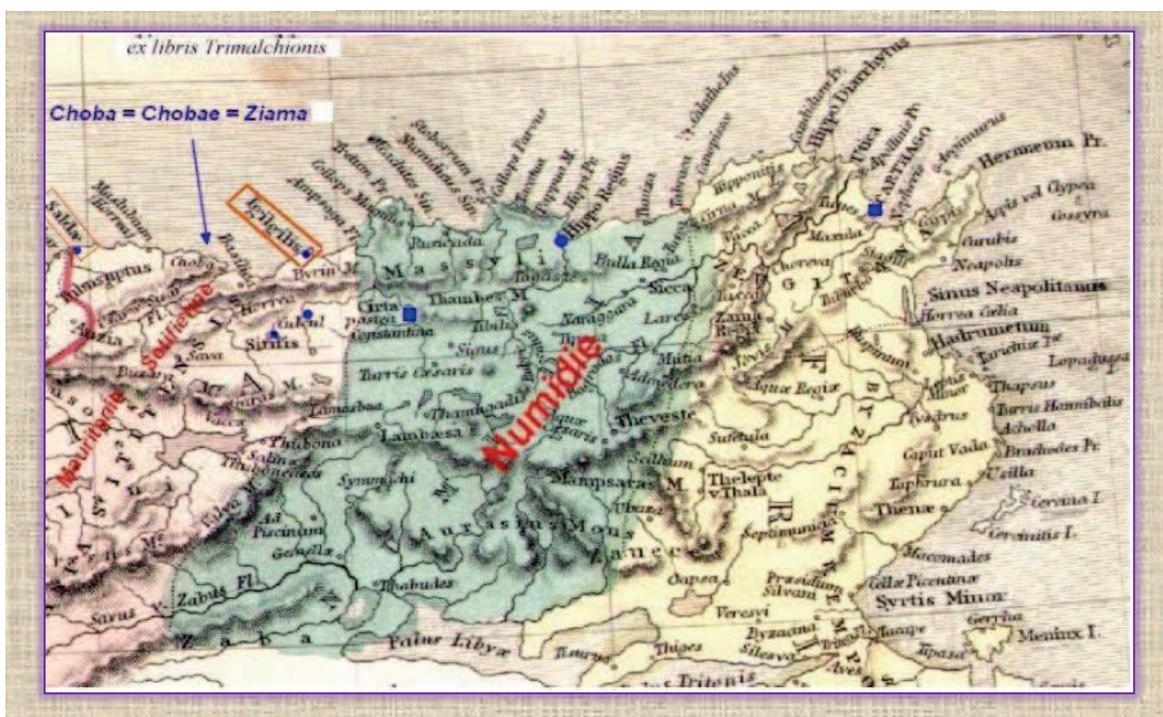
2 : GRANGER Suzette ; "Djidjelli au cœur des Babours " ; tome 1 : 4<sup>ème</sup> siècle avant JC. Jusqu'en 1870 ; collection AFRICA NOSTRA 1986 ; p13.

## 2.2. Période romaine 75 avant J.C) :

Durant plusieurs siècles, Igilgili a eu une grande importance sur le plan économique, administratif et stratégique à cause de ses infrastructures : un port d'un grand intérêt, en plus de six voies romaines la reliant aux autres cités romaines de l'intérieur.

Avec la domination romaine le procédé a été changé, durant cette époque, les comptoirs côtiers ont été transformés en suivant un plan d'occupation générale chaque élément doit tenir son rôle. Cette région d'Igilgili a été prise en considération dans la politique romaine, dès le premier quart du premier siècle avant Jésus Christ grâce à son emplacement stratégique.

"Igilgili deviendra avec Saldae (Bougie-Bejaia), Radhul (Azefoun-port Gueydon), Rugguniae (Cap Matifou), Gunugu (Gouraya) et Cartenas (Tenès), le premier point de débarquement et le premier jalon de romanisation du pays ...les romains l'intégrèrent (Igilgili), en tout cas remarquablement dans le réseau des routes et des ports destinés à vivifier la vie administrative, militaire et économique du pays. On admire encore la hardiesse avec laquelle, défiant l'hostilité des massifs montagneux forestiers quasi impénétrables, les voies romaines relient Igilgili à Cirta (Constantine), et Sitifis (Sétif) "3.



Carte N°24 : Igilgili romaine

Source : Said SAFRI, mémoire du magister « Renouveau urbain d'un centre ancien en déclin, Cas du centre-ville de Jijel », p27- 226.

3 : GRANGER Suzette ; "Djijelli au cœur des Babours"; tome 1 : 4ème siècle avant JC. Jusqu'en 1870 ; collection AFRICA NOSTRA 1986 ; p17.

De même, Suzette Granger<sup>4</sup> a abordé dans son livre cité antérieurement le reste des ruines romaines de Jijel : De nombreuses ruines répandues dans la région qui entoure Djidjelli, attestent l'ancienne importance de cette ville. On en trouve dans tous les douars du canton, mais aucune d'elles n'a une grande valeur monumentale, sauf peut-être, celle de l'antique cité de Choba Municipium, à l'ouest de Mansouriah. Néanmoins, leur nombre assez considérable prouve cette région était fort peuplée pendant la période romaine".

L'observation des vestiges romains a démontré que la ville Igilgis n'était pas limitée à la seule presque-île de la citadelle actuelle ; mais elle étalait son périmètre sur l'emplacement de la ville moderne, surtout dans la partie qui borde la mer. En outre, des restes de mosaïques, des fûts de colonnes trouvés un peu partout en excavant les fondations du nouveau Djidjelli, surtout la place près du fort Duquesne, plus haut, sur le coteau s'étalaient des villas et des maisons de plaisance.

### **2.3.Période Vandale et Byzantine (533 après J.C) :**

Les Vandales, peuples germanique venant par l'Espagne dans le but d'envahir l'Afrique du Nord en utilisant tous les moyens pour détruire l'ex villes fondées par les phéniciens et les romains. Igilgili a été détruite par les Vandales en 429.

Les Byzantins venus de l'Empire romain du levant (Byzance), dont le rêve est de faire renaître le grand Empire romain, s'emparent de la place et mettent Igilgili sous leur domination de même que tous les territoires Nord-est de l'Afrique.

Durant cette période, les Byzantins ont élargit l'ancienne ville et sa fortification d'une muraille jalonnée de tourelles, par contre la succession de l'invasion vandale, n'a laissé aucune ruine de cette époque.

### **2.4.Période des arabes VIIIe siècles:**

Durant cette période le nom de cette ville devint Jijel, elle demeure alors une place maritime et commerciale d'une certaine importance. Elle est érigée sur la cité romano-byzantine, où se trouvent deux ports, l'un au Sud d'accès difficile et l'autre beaucoup plus petit, au Nord, appelé "Marsa", selon le chroniqueur "**Ibn el khatir**".

---

4 : GRANGER Suzette ; "Djjelli au cœur des Babors " ; tome 1 : 4ème siècle avant JC. Jusqu'en 1870 ; collection AFRICA NOSTRA 1986 ; p19.

Les tribus des Kotama des environs de Jijel, sont parmi les adeptes de la doctrine chiite, prônée par des missionnaires qui travaillent à gagner la confiance des prosélytes à la cause d'Obeïd-Allah, prédicateur d'Orient, qui aspire à l'Émirat.

Jijel devenu ville sous l'autorité des Zirides de Kairouan de 973 à 1007 A.J. Une autre dynastie parente des Zirides mais rivale, se partage avec ces derniers le Maghreb central. Il s'agit des Hamadites. En 1007, Jijel passe sous leur souveraineté.

En 1130, une nouvelle dynastie fondée par Abdel Moumen, les Almohades, s'établit à Bejaia. Les Almohades rétablissent l'ordre. Ils règnent sur toute l'Afrique du Nord et la moitié de l'Espagne jusqu'à 1273, après avoir chassé les Almoravides, maîtres du Maroc et de l'Espagne mais ne peuvent reprendre la Sicile tombée entre les mains du puissant roi, Roger le Normand, après un siège qui a duré de 1058 à 1090 A.J.

### **2.5.Période Ottomane 1514 après J.C) :**

La domination ottomane débuta avec l'arrivée de Baba Aroudj, invité par les habitants de la région pour les aider à déloger les Génois, qui y ont pris pied un an plutôt. Il accepta la mission et aidé par le roi de Djurdjura Ahmed Ben El Kadi, délivre Jijel de l'occupation génoise. Honoré et remercié par les habitants, Aroudj reçoit le titre de "Sultan de Jijel".

Jijel ou "Gigeri" de l'époque des grandes canonnades, devenue une base fortifiée des frères Barberousse, commence à faire connaître la grande puissance d'Alger. Aroudj meurt en 1518 près de Tlemcen. "Khair-eddine", prend la relève, aida considérablement les populations de Jijel et conduit vers celle-ci un grand nombre de Maures d'Espagne chassés par les persécutions des rois d'Espagne.

Durant cette période, jijel est exposée à plusieurs expéditions chrétiennes, dont la plus connue celle par "Louis XIV", le monarque français.

Cette période est marquée par la mise en place des structures d'échange et de rencontres, places, marché, mosquée, port etc.

"Colbert", motivé par des intérêts commerciaux en Afrique du Nord, un puissant corps expéditionnaire commandé par le prince Bourbon, Duc de Beaufort, est débarqué à Jijel par l'Amiral Duquesne, le 23 juillet 1641. Après trois mois de sa prise, la ville est évacuée le 31

octobre 1664, suite à une résistance sans relâche de la part de la population locale aidée par les

Turcs. Suite à l'expédition du Duc de Beaufort en 1664, La ville a été totalement détruite par les bombardements.



Carte N°25 : Jijel durant la période Ottomane.  
Source : internet.

## **2.6.Période coloniale :**

L'occupation française de Jijel a débuté le matin du 13 mai 1839, avec l'arrivée la veille, à partir de Skikda, du corps expéditionnaire commandé par De Salles, à bord de deux bâtiments à vapeur, le Styx et le Cerbère. Les soldats français accostèrent leurs bateaux à l'emplacement actuel des forts Saint Ferdinand et Dusquenes, pour se protéger des attaques incessantes des autochtones, puis complétèrent leur système de défense le 15 mai par le fort Saint Eugénie et la redoute Galbois sur les hauteurs du Djebel Ayouf.

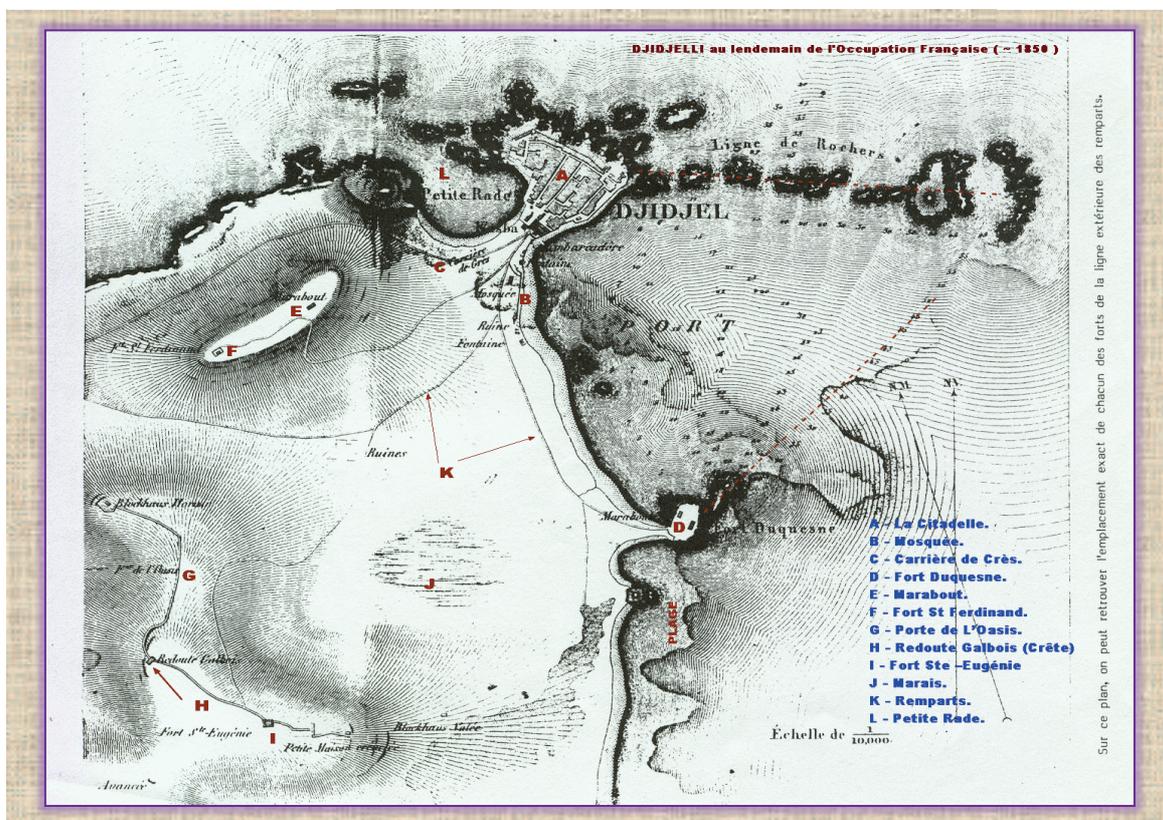
Les Jijelliens n'ont pas arrêté leurs attaques tout au long du printemps 1839, avant leur retrait au début du mois de juin vers les hauteurs immédiates de la ville. Les émissaires de "l'Emir Abdelkader" bien accueillis sont suivis par toute la population de la localité. Pendant que les Français débutent l'organisation civile et militaire de la ville et son territoire, la lutte populaire ne va pas cesser.

Vers l'année 1842, la région a connu des évènements à l'image de l'insurrection de "Boudali Mohamed Ben Harche", qui souleva 8.000 hommes à l'assaut des occupants.

Les insurrections armées reprennent en 1845, 1847, et 1851. Celle de 1851 est la plus meurtrière. Le général de Saint-Arnaud, chargé de la pacification de Jijel et sa région, à partir de Mila, y devient célèbre par les enfumages des grottes où se réfugient les populations civiles.

Les indigènes ont subi tout type d'expropriations, impôts écrasants, lourdes amendes de toutes sortes, tentatives d'évangélisation des campagnes, décret Crémieux de 1870 accordant la citoyenneté française aux juifs algériens, réquisitions arbitraires de travailleurs..., mais malgré ces tords, les colons ont trouvé une population musulmane attentive aux messages des Cheikhs meneurs de la rébellion locale jusqu'à 1871.

Cependant, toutes les insurrections ont été étouffées dans le sang et la colonisation paracheva à loisir son extension par des expropriations massives et la déportation de la population jijelienne vers l'intérieur du pays, notamment vers Guelma et Tlemouka.



Carte N°26 : les premiers équipements durant la période coloniale.

Source : site internet : <http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm>

### **3. AIRE D'ETUDE :**

Le choix du centre colonial de la ville de Jijel est en fonction du thème et de la problématique énoncée sur la mise en patrimoine des héritages coloniaux en Algérie, ce centre est riche par sa structure urbaine et architecturale mise durant la période coloniale.

L'aire d'étude est d'une forme triangulaire de quelle est connu sous le nom du « triangle colonial », il épouse la forme plane du terrain.

L'assiette objet d'étude est limitée :

- Au Nord et l'Est par : la mer méditerranéenne et la zone portuaire.
- Au Sud par : zone de Bab Sour et le Faubourg.
- A l'Ouest par : la zone de Bon marché (Boumarché).

Plus exactement le centre colonial est limité par :

- Au Nord par la mer Méditerranée.
- Au Sud par la rue colonel Lotfi.
- A l'Ouest par l'avenue Emir Abdelkader.
- A l'Est par le quartier de la plage.

" le périmètre du POS N° 1 s'étend sur une superficie de 44,50 ha dont 38,96 ha sont occupés par le tissu urbain et 5,44 ha situés dans la partie Nord de l'aire d'étude et intègres au port dépend de la zone militaire "5.

---

5 : Agence national d'aménagement du territoire; plan d'occupation des sols N°1 de la ville de Jijel; dossier d'aménagement; p08 – 116.



Figure N°18 : zone d'étude et sa périphérie.  
 Source : Google earth 2011 amélioré par l'auteur.

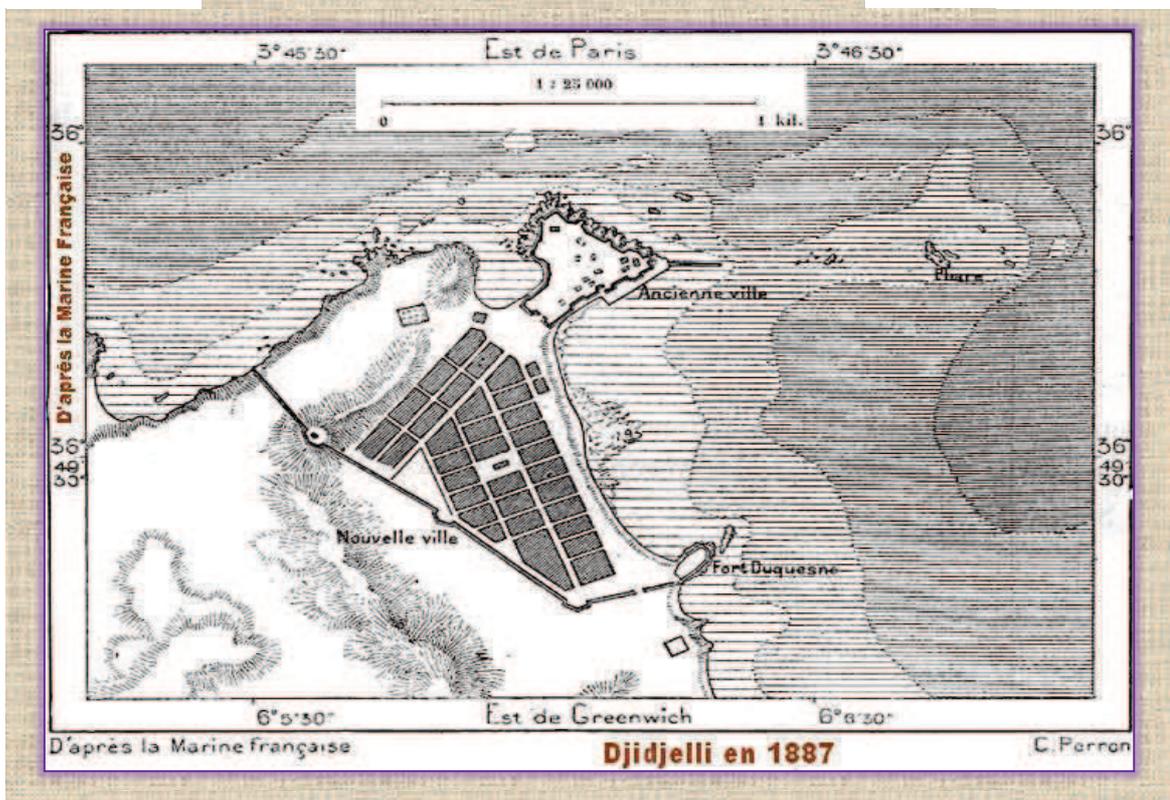
#### **4. FONDATION DU CENTRE COLONIAL DE JIJEL :**

Dans la nuit du 21 au 22 août 1856, une terrible catastrophe frappa Jijel, une violente secousse ébranla le sol, cette catastrophe est suivie par une autre, celle d'un raz-de-marée, et qui vient de compléter le désastre et ce fut la destruction totale de la ville de Djidjelli marquée par plus de 20 siècles d'histoire. Salah BOUSSELOUA a décrit ce drame : " Igilgili des Romains, venus bien après les Etrusques et les Phéniciens, Jijel qui avec sa région fut à l'origine de la dynastie fatimide, "Gigeri "des Rais qui, sous les frères Barberousse, fit trembler les marines chrétiennes, Jijel, vainqueurs des armées de Louis XIV, disparut à jamais avec ses tours de gué, ses maisons et ses mosquées "6.

6 : "Jijel-archeo" ; "Histoire de Jijel"; tirée de la monographie de la wilaya de Jijel ; publié par Salah BOUSSELOUA ; consulté sur site : <http://www.jijel-archeo.123.fr/>



Photo N° 49 : le tremblement de terre à Jijel en 1856.  
 Source : site internet : [www.benifoughal.com](http://www.benifoughal.com).



Carte N°27 : Djidjelli en 1887 et la reconstruction de la ville.  
 Source : site internet : <http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm>.

À cause de cette catastrophe ravageuse, des idées commençaient à apparaître pour la reconstruction d'une nouvelle ville coloniale érigée aux portes de l'ancienne Citadelle, fondée sur des principes clairs de l'urbanisme.

De ce fait, les conseillers municipaux de Djidjelli décidèrent de :

- Sortir les habitants de la presqu'île, qui jusqu'à là constitua la limite de la ville ancienne, reconstruire la Citadelle et la reconvertir en garnison militaire.
- Et ensuite, créer un premier plan directeur<sup>7</sup> de la nouvelle ville, qui va fournir un nouveau tracé urbain triangulaire avec des rues droites et des îlots disposés en échiquier.

En 1861, la création du premier plan d'urbanisme de la ville par "Cheselat", basé sur de nouveaux principes :

- La reconstruction de la citadelle en premier lieu dont une partie fut transformée en caserne militaire, et c'est à partir de là que s'est opéré le développement de la ville. Sa porte était considérée comme un pôle de croissance.
- La création d'un nouveau tracé urbain triangulaire qui épouse la forme de la plaine, dont les limites sont :
  - Avenue Emir Abdel Kader (ex rue Vivonne).
  - Avenue du 1er novembre (ex rue Gadaigne).
  - Avenue Ben Badis (ex rue Clerville).

Ces trois avenues aboutissent à des carrefours qui formaient les portes de la ville coloniale.

Le barycentre de ce plan est occupé par l'église (lieu de culte), ensuite vers le début du 19ème siècle, le centre a connu la construction des équipements :

L'église en 1875 (détruite en 1990), l'hôpital, le marché couvert, le palais de justice, et le port détruit en 1856, reconstruit à partir de 1885 et achevé en 1935.

A l'image des principes de l'urbanisme haussmannien, ce premier plan d'urbanisme est basé sur: la régularité du tracé, l'alignement du bâti et la primauté aux espaces publics mis en valeur par des perspectives ponctuées par des places et des placettes

---

7 : Plan de la ville de Djidjelli d'après la Marine Française en 1887 (carte n° 9) et plan indiquant tracé et composition urbaine de Djidjelli.



Carte N°28 : Le premier plan d'urbanisme de Jijel 1861  
 Source : site internet, amélioré par l'auteur.

Ce nouveau triangle mis par les colonisateurs est occupé d'une façon progressive, où les colons ont occupé les parties Nord, la plus proche à la citadelle et la mer, et la population arabe est regroupée dans la partie Sud-ouest.

Ce type d'urbanisme colonial a dévoué une ségrégation visible au niveau de découpage des parcellaires, où les colons occupent des lots très grands et bien aérés, alors que les indigènes occupent des lots denses, serrés et parfois enclavés, accessible uniquement depuis des impasses étroites.

## **5. CARACTERISTIQUES DU CENTRE COLONIAL DE LA VILLE DE JIJEL :**

Le centre colonial de la ville de Jijel est un héritage connu par sa particularité urbaine et architecturale, offrant une richesse unique dans le côté urbain par des structures de voiries et de parcelles bien étudiées, aussi la distribution des espaces bâtis ou non bâtis (espaces verts, places publiques...).

### **5.1. Côté urbain :**

#### **5.1.1. Le tracé :**

Le centre colonial présente un tracé urbain en damier (formant des îlots de formes différentes), il est caractérisé par une trame orthogonale régulière (un système de rues

orthogonales) circonscrite dans une assiette de forme triangulaire (Épousant la forme de la plaine).

Cette structure permettant une meilleure aération, et une bonne distribution des constructions, elle est structurée par trois grandes avenues qui représentent les axes principaux du centre coloniale dont leurs intersections forment des espaces carrefours :

- Avenue Emir Abdelkader : sépare la ville coloniale de sa partie ouest (cet axe relie la citadelle à djebel Ayouf).
- Avenue 1<sup>er</sup> novembre 1954 : limitrophe au front de mer (l'axe longeant le littoral).
- Avenue Abdelhamid Benbadis : sépare la ville coloniale de sa partie sud ouest (faubourg), (l'axe qui donne limite à la plaine du coté sud-ouest).

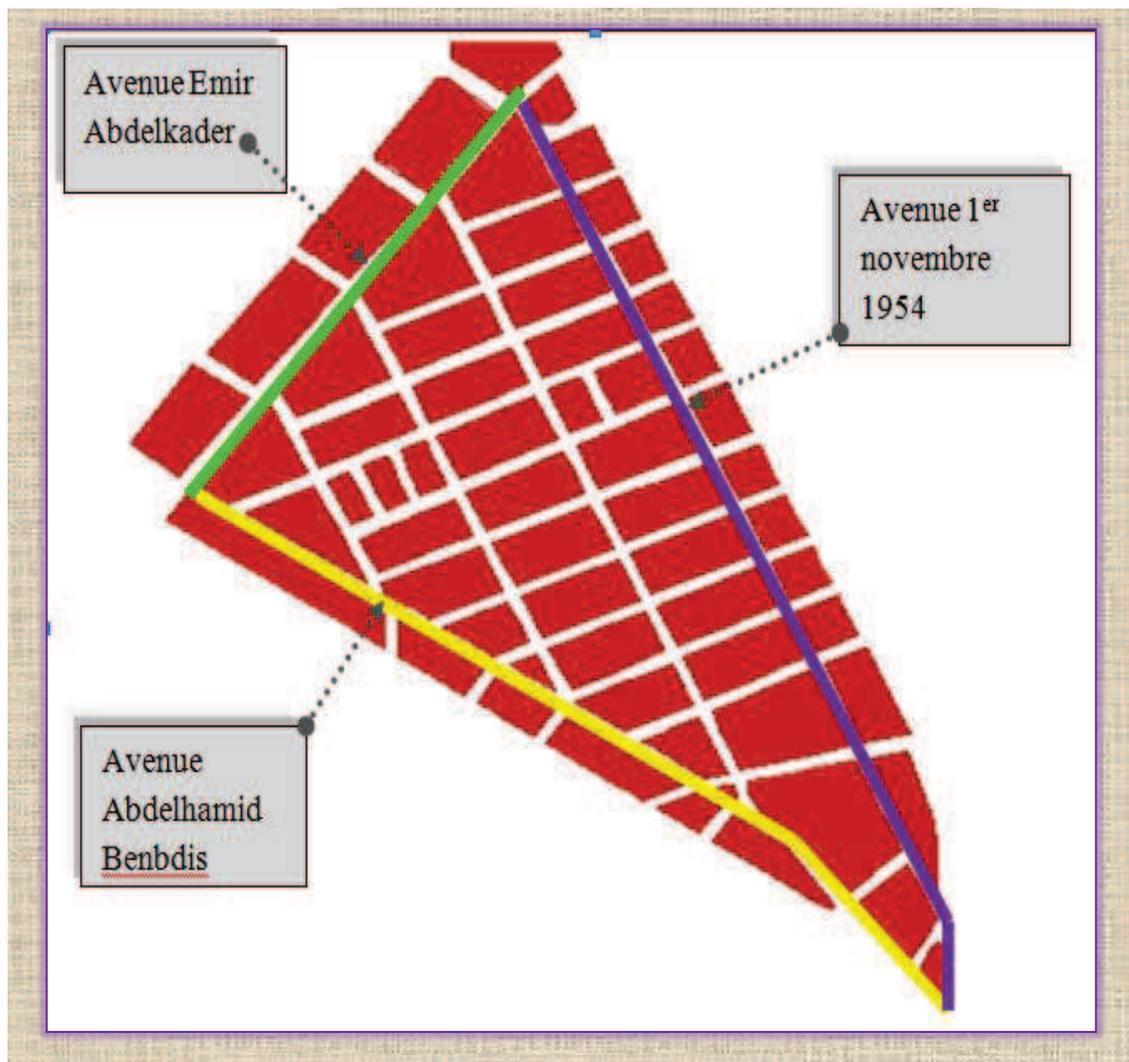


Figure N°19 : le tracé urbain.  
Source : auteur.



Figure N°20 : le tracé urbain.  
 Source : Google earth 2011, amélioré par l'auteur.

Le tracé du centre colonial de la ville de Jijel a connu une évolution très rapide de 1860 jusqu'au 2006. Cette évolution montre une densification des parcelles dans le même îlot, sans modifier la structure générale ou les grands axes mis par les premiers concepteurs.

Durant cette période, cette structure a connu la création de nouvelles surfaces destinées aux places publiques et aux équipements.

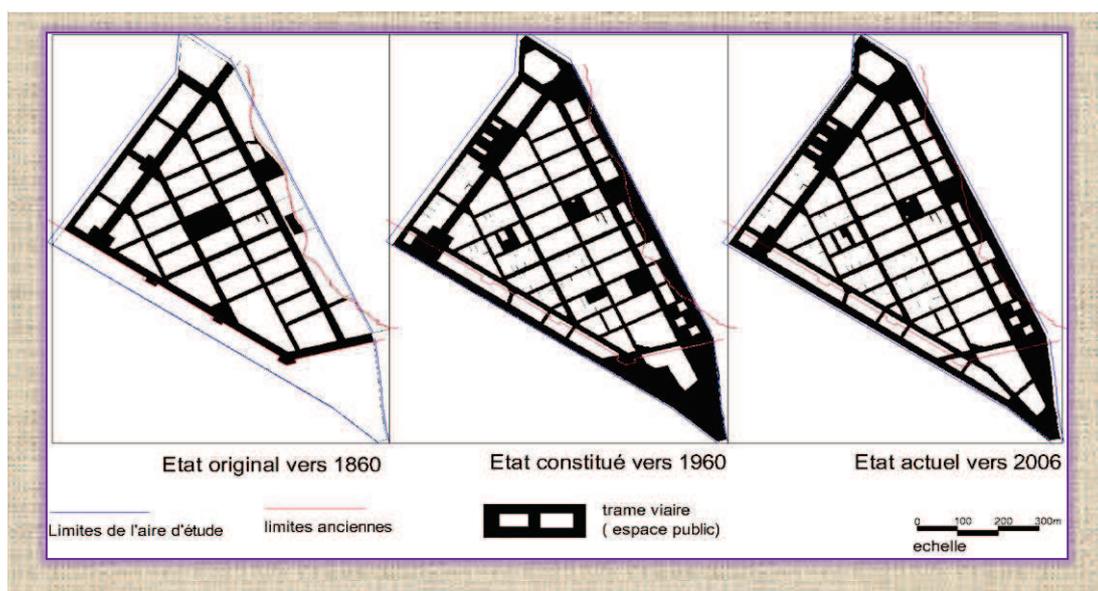


Figure N°21 : évolution du tracé du triangle colonial.  
 Source : BLIBLI. M ; mémoire du magister p196.

### 5.1.2. Le réseau viaire :

Le tissu urbain du centre colonial de la ville de Jijel présente un réseau de voiries hiérarchisé du primaire au secondaire puis au tertiaire.

Les voies primaires sont : l'avenues Emir Abd El Kader, Abdelhamid Ben Badis et 1<sup>er</sup> novembre 1954, en plus le boulevard Rouibah Hocine, ces voies organisent le centre, facilitent le transit et relie la ville aux quartiers voisins. De ces voies se dégagent des voies secondaires et tertiaires.

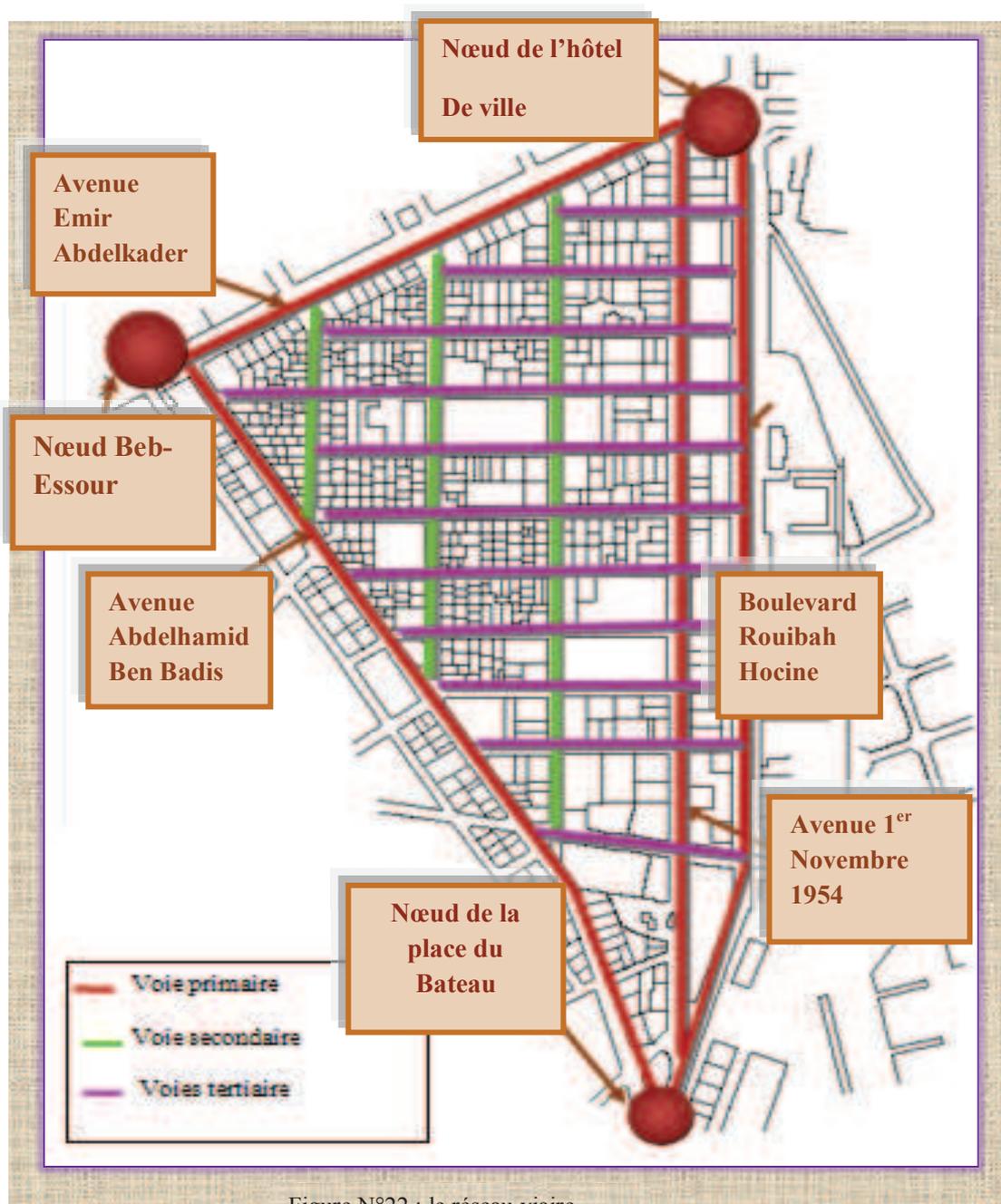


Figure N°22 : le réseau viaire.  
Source : auteur.

### a- Voies primaires :

Sont de larges avenues, artère de plus de 20 mètres de largeur, formant la grande ossature du centre colonial, ces voies sont :

- **Avenue Emir Abdelkader** : (ex rue Vivonne)

Cet axe est d'une animation très importante, relie le nœud de Bab Sour et celui de l'Hôtel de Ville. Les constructions de cette avenue sont des habitats collectifs et des équipements publics, elle a un caractère commercial, indiqué par une perspective qui s'ouvre sur la porte de la citadelle (porte de l'ancienne ville).



Photo N° 50 : avenue Emir Abdelkader  
Source : auteur 2013.

- **Avenue du 1<sup>er</sup> novembre 1954** : (ex Gadaigne)

Cet axe relie deux nœuds très importants des trois qui forment le triangle colonial, ce de l'Hôtel de Ville et ce de la place de Baba Arroudj, a une animation moins importante par rapport à celle du premier axe cité précédemment, il a un caractère administratif et résidentiel (l'existence de plusieurs équipements administratifs sur cette avenue).

Cette voie offre une perspective sur l'Hôtel de Ville très intéressante, et offre un calme proportionnel et un confort psychospacial, c'est pour cela c'est une voie de détente et de promenade. Le bâti de cette voie a une richesse architecturale remarquable puisqu'il a été destiné à la classe européenne.



Photo N° 51: Avenue du 1<sup>er</sup> novembre 1954  
Source : auteur 2013.

- **Avenue Abdel Hamid ben Badis :**

Relie le nœud de Beb essor et ce de la place du bateau de Baba Arroudj, elle est très animée, à caractère commercial, offre une perspective continue vers une autre voie de Boumarché.



Photo N° 52: avenue Abdel Hamid ben Badis  
Source : auteur 2013.

- **Boulevard Rouibah Hocine :**

Axe parallèle à l'avenue 1<sup>er</sup> novembre 1954, il assure la relation ville-port puisqu'il s'étend le long du port, d'une animation faible, fréquenté par les véhicules du poids lourd, chose qui diminue son importance.



Photo N°53: boulevard Rouibah Hocine  
Source : auteur 2013.

**a. Voies secondaires :**

Il existe trois (03) voies secondaires dans ce centre colonial, parallèles à l'avenue du 1<sup>er</sup> novembre 1954, ont une largeur de presque 14 m, caractérisées par une forte animation. Ces voies sont à vocation résidentielle et commerciale.

Parmi ces voies, la rue Picardie d'une grande valeur historique et qui a resté toujours un lieu privilégié pour la plus part des habitants de la ville.

" La rue PICARDIE- c'était la rue commerçante, celle dont tout le monde, de la ville ou des villages environnants, connaissait la moindre boutique... "8.

---

8 : GRANGER Suzette ; "Djjelli au cœur des Babours " ; tome 2 : 4ème siècle avant JC. Jusqu'en 1870 ; collection AFRICA NOSTRA 1986 ; p175.

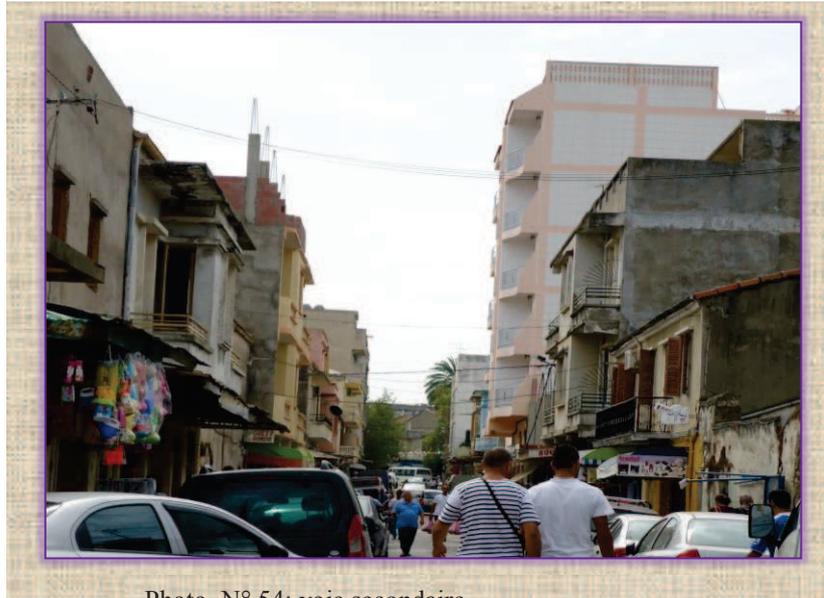


Photo N° 54: voie secondaire.  
Source : auteur 2013.

#### **b. Voies tertiaires :**

Il existe onze (11) voies tertiaires dans ce centre perpendiculaires à l'axe du 1<sup>er</sup> novembre 1954, ont une largeur de presque 10 m, d'une animation moins importante, et offrant des perspectives intéressantes sur la mer.

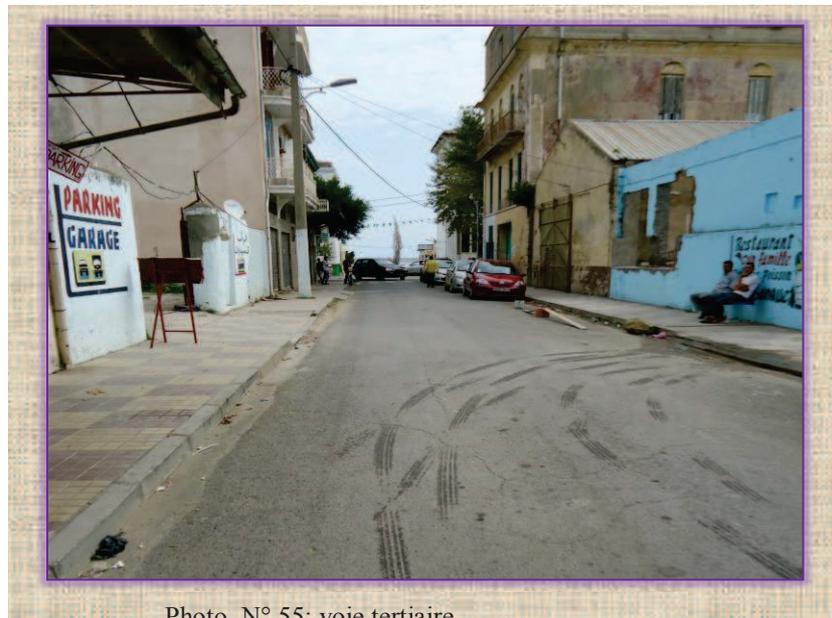


Photo N° 55: voie tertiaire.  
Source : auteur 2013.

### 5.1.3. Les îlots :

Grâce au tracé régulier du centre colonial, les îlots ont des formes géométriques régulières dans leur totalité se différencient entre les rectangles, et les trapèzes, ayant presque des mêmes surfaces.

Des îlots trapézoïdal s'alignent sur le long de l'avenue de l'Emir Abdel Kader et l'avenue Abdel Hamid Ben Badis, le reste du centre est couvert par ceux de forme rectangulaire. Il existe quelques îlots de forme triangulaire.

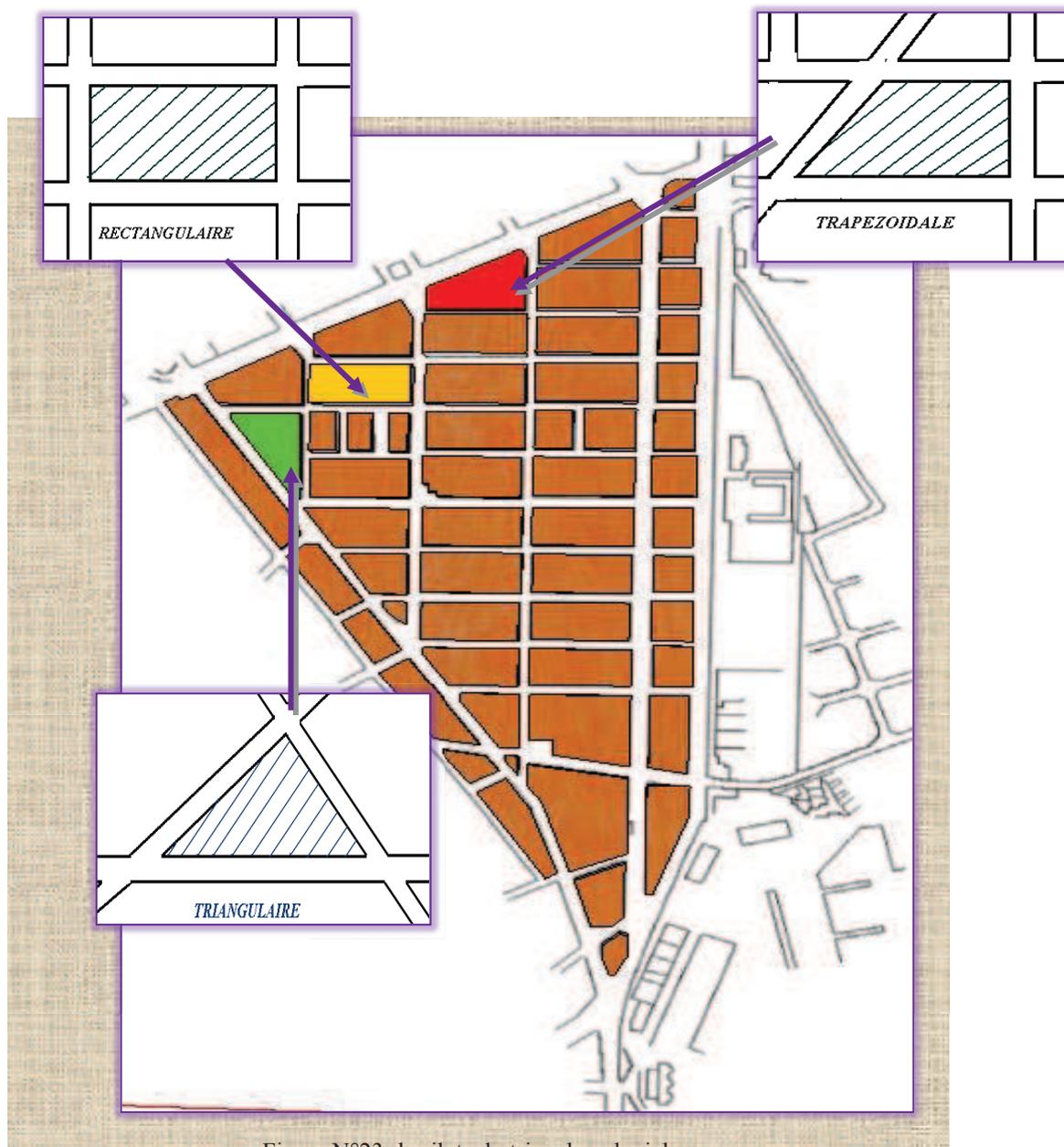


Figure N°23: les îlots du triangle colonial.

Source : auteur.

#### 5.1.4. Places publiques :

L'urbanisme colonial est caractérisé par l'introduction des places publiques dans les tissus urbains, qui ont une grande valeur historique visant à assurer l'animation et la viabilité dans le centre.

Au passé les places et les jardins ont été des pôles d'attraction, formaient des lieux de rencontre, de loisirs et de détente pour toutes les tranches de la population. Mais malheureusement, aujourd'hui, ces places connaissent une dégradation apparente, un dépeuplement et une animation moins forte par rapport aux années passées. De ces places :

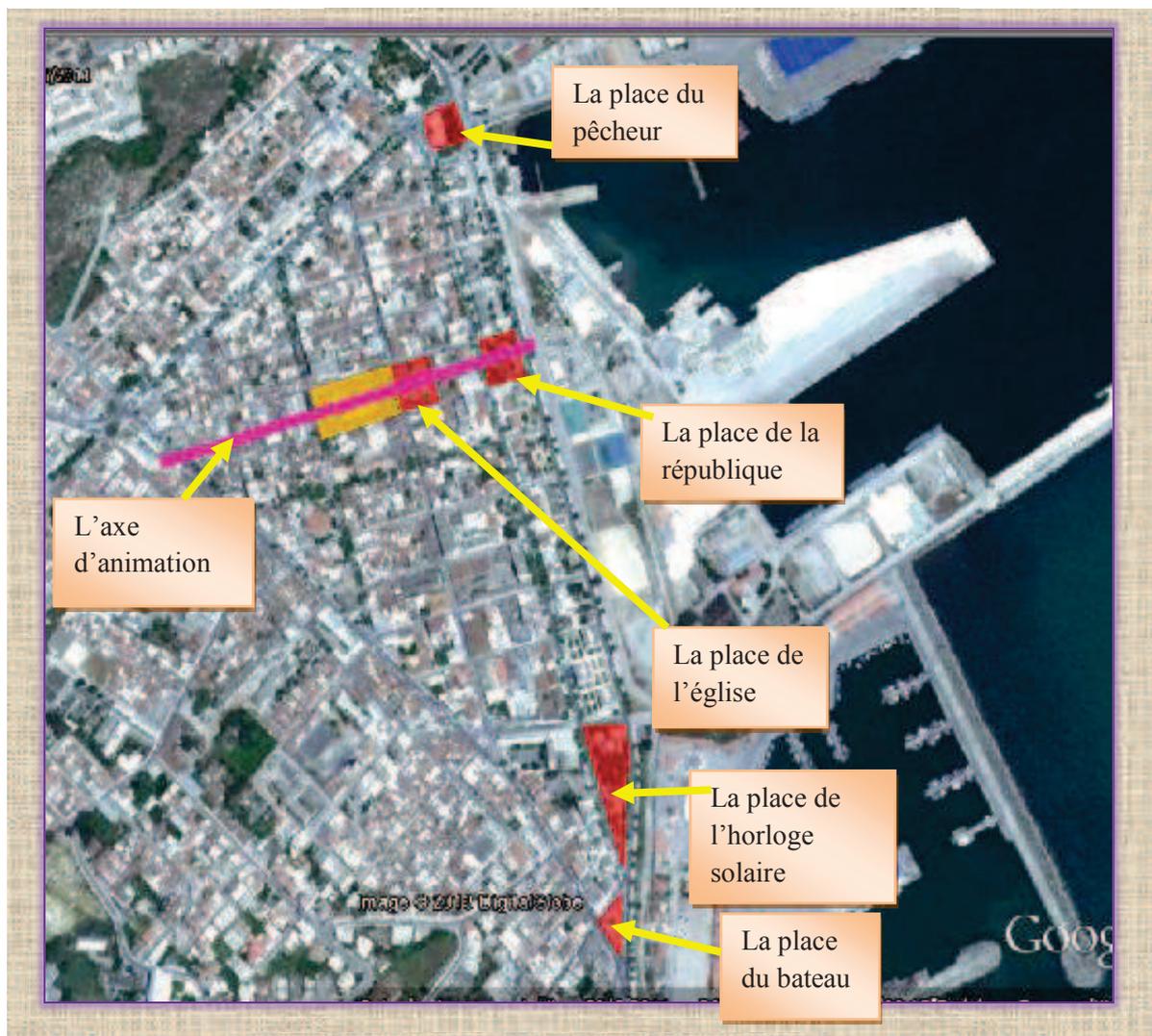


Figure N°24: les places du triangle colonial.  
Source : Google earth 2011 amélioré par l'auteur.

**a. Place du pêcheur :**

Cette place est considérée comme la plus animée et fréquentée par la population citadine grâce à sa situation importante à proximité du nœud de l'Hôtel de Ville, les paysages magnifiques qu'elle offre sur la mer et la présence du confort climatique, dans cette place, il existe un statut d'un pêcheur qui est entrainé de couder, symbole d'une ville côtière caractérisée par la pêche.



Photo N° 56: la place du pêcheur.  
Source : auteur 2013.

**b. Place de la république :**

Située sur le côté Nord du boulevard Rouibah Hocine, elle matérialise l'accès au vieux port et se caractérise par ses mouvements de circulation, sa fréquentation par le public, son confort climatique assuré par les grands arbres qui y sont plantés.



Photo N° 57: la place de la république.  
Source : auteur 2013.

**c. Place Baba Aroudj :**

Située à proximité d'un des trois nœuds qui forment le triangle colonial, celui qui relie l'avenue du 1<sup>er</sup> novembre 1954 et l'avenue Abdelhamid Ben Badis, cette place est fréquentée beaucoup plus par les visiteurs de la wilaya qui veulent prendre des photos de la place, elle offre de belles perspectives, mais malheureusement, elle souffre du problème de la circulation mécanique très dense surtout celle du poids lourd.

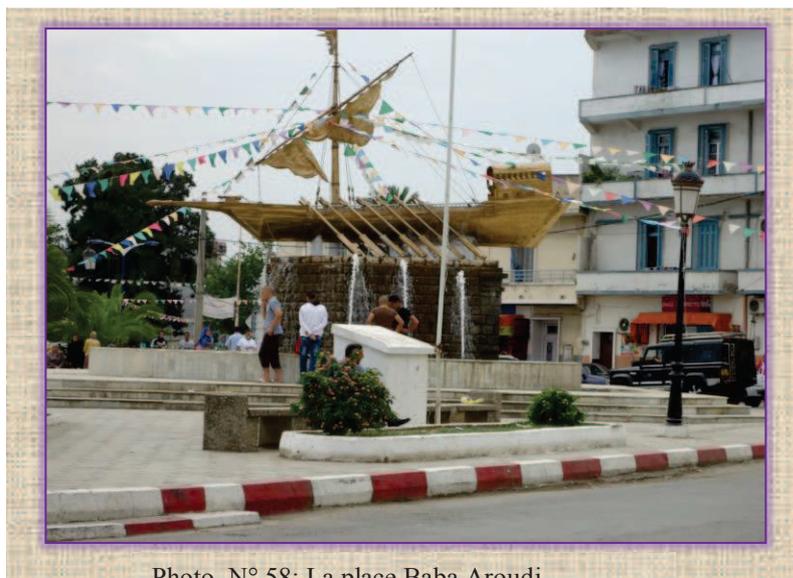


Photo N° 58: La place Baba Aroudj  
Source : auteur 2013.

**d. Place de l'horloge solaire :**

Située à proximité de la place de Baba Aroudj, sur le boulevard Rouibah Hocine, la majorité de cette surface est un jardin, qui matérialise le savoir faire des traitements des jardins de l'époque coloniale.

La fréquentation et l'animation de cette place-jardin est faible malgré les potentialités qu'elle présente : croisement de deux avenues principales, les vues panoramiques qu'elle offre sur la plage du fort Duquesne (Boudiss), l'actuel port de pêche et le confort climatique.



Photo N° 59: La place de l'horloge solaire  
Source : auteur 2013.

**e. Place de l'église :**

Trouvé sur ce qui appelé "l'axe d'animation", ce dernier possède un bon nombre des équipements publics à grande animation et ambiance à l'image du marché public et l'église (démolie en 1990).

Aujourd'hui cette place a perdu son importance et sa valeur symbolique acquise durant la période coloniale grâce à la démolition de l'église, sa fréquentation se réduit seulement sur la catégorie masculine à cause de sa proximité au marché.



Photo N°60: la place de l'église.  
Source : auteur 2013.

## 5.2. Coté architectural:

### 5.2.1. Parcelles :

L'occupation des parcelles de l'aire d'étude a été exigée par les colons, ils sont hétérogènes, et favorisant la ségrégation sociale entre les indigènes et les colons, en outre ce qui est remarquable est le reflet de la tradition et du mode de vie dans le découpage de ces parcelles. Elles se distinguent en fonction du type d'habitat colonial ou arabe.

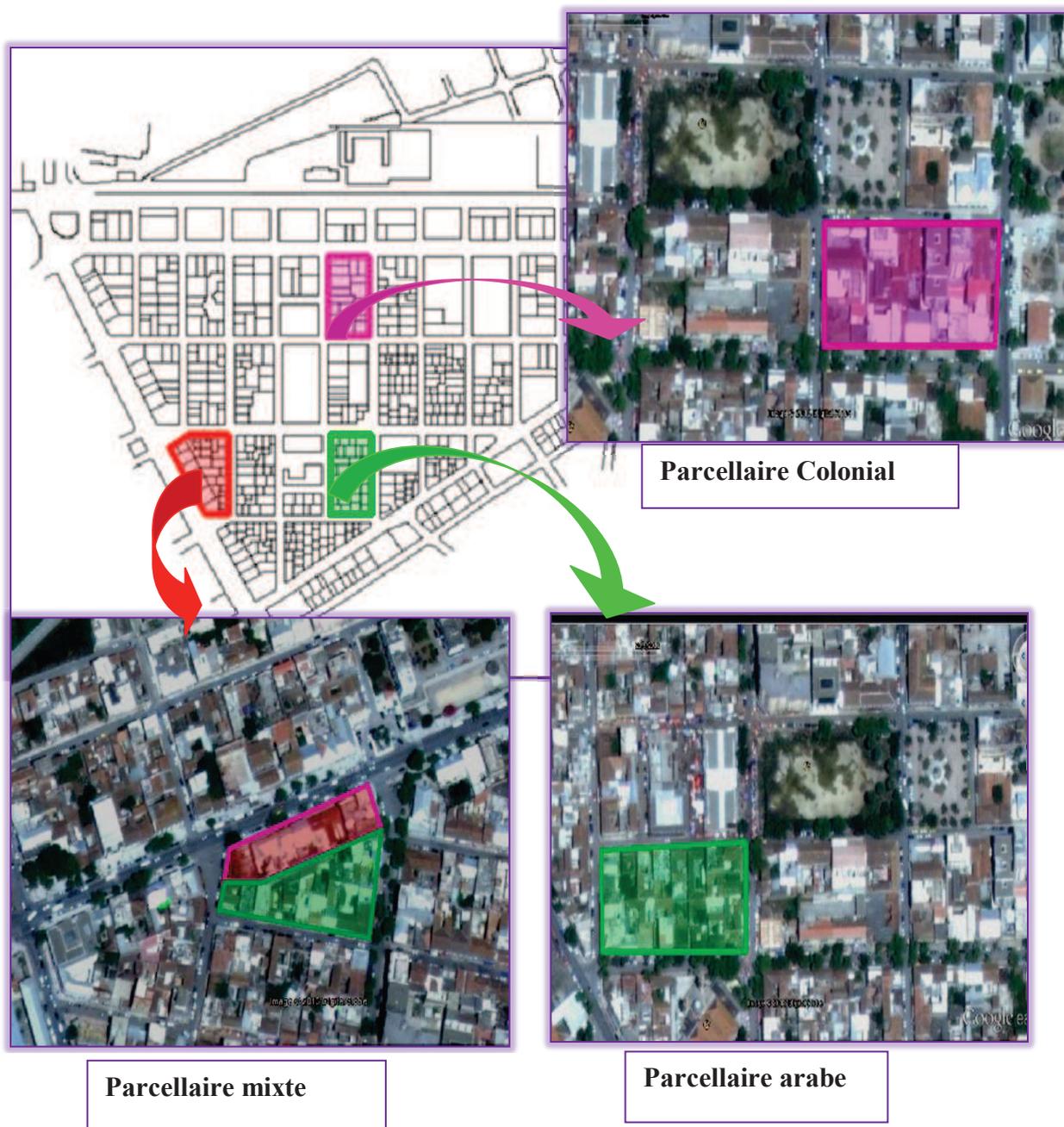


Figure N°25: types de parcelles du centre colonial.  
Source : auteur 2013.

**a. Parcelles type colonial :**

Les parcelles réservées pour l'habitat colonial sont vastes, juxtaposées et longent les voies, les accès aux habitats sont directement par la rue. Elles possèdent des maisons de type extravertie, qui s'ouvrent directement sur la rue, elles sont riches dans leurs traitement architectural.

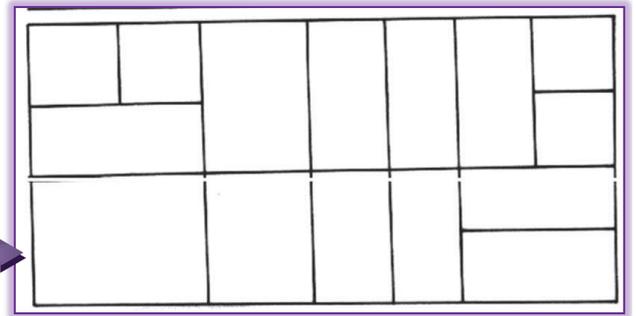


Figure N°26: parcelles type colonial.  
Source : auteur.

**b. Parcelles type arabe :**

L'habitat arabe occupe des petites parcelles, denses, dont certaines s'alignent le long des voies, d'autres occupent les parcelles intérieures. L'accès aux constructions se fait à partir des impasses (skifa). Elles possèdent des maisons de type introvertie avec des murs aveugles, et un traitement architectural extérieur pauvre, elle répond au mode de vie des familles arabes, elle est isolée de la rue.

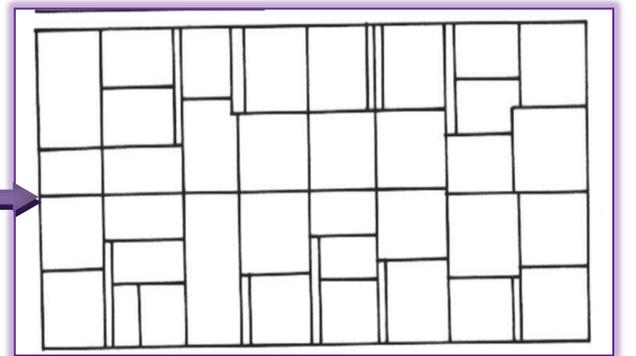


Figure N°27: parcelles type arabe  
Source : auteur.

**c. Parcelles mixtes :**

S'alignent tout le long de l'avenue l'Emir Abdelkader et Abdelhamid Ben Badis.

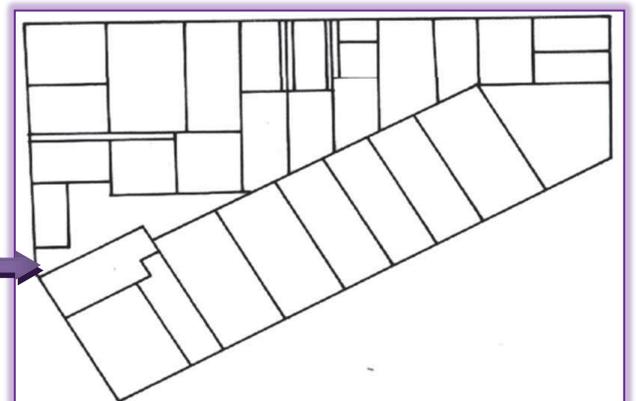


Figure N°28: parcelles mixtes.  
Source : auteur.

### 5.2.2. Typologie de constructions :

Aujourd'hui, le centre colonial de la ville de Jijel possède plusieurs types d'habitats et des équipements hétérogènes, varient selon leur vocation, activité, typologie architecturale...

a. **Typologie d'habitat :** se différencie entre : l'habitat colonial individuel et collectif (les immeubles de rapport, les Haras et HLM), et l'habitat colonial destinée aux arabes, en plus des nouvelles constructions qui s'amplifient au cours du temps en changeant d'une façon terrible le caractère patrimoniale et historique de ce centre. Selon des données du rapport du POS N°01 de l'ACL de Jijel :

| Type d'habitat      | Nombre |
|---------------------|--------|
| Individuel colonial | 125    |
| Individuel arabe    | 228    |
| Individuel récent   | 125    |
| Collectif colonial  | 27     |
| Collectif récent    | 02     |
| Total               | 507    |

Tableau N°02 : types et nombre d'habitat.  
Source : données du POS N°01 de la ville de Jijel

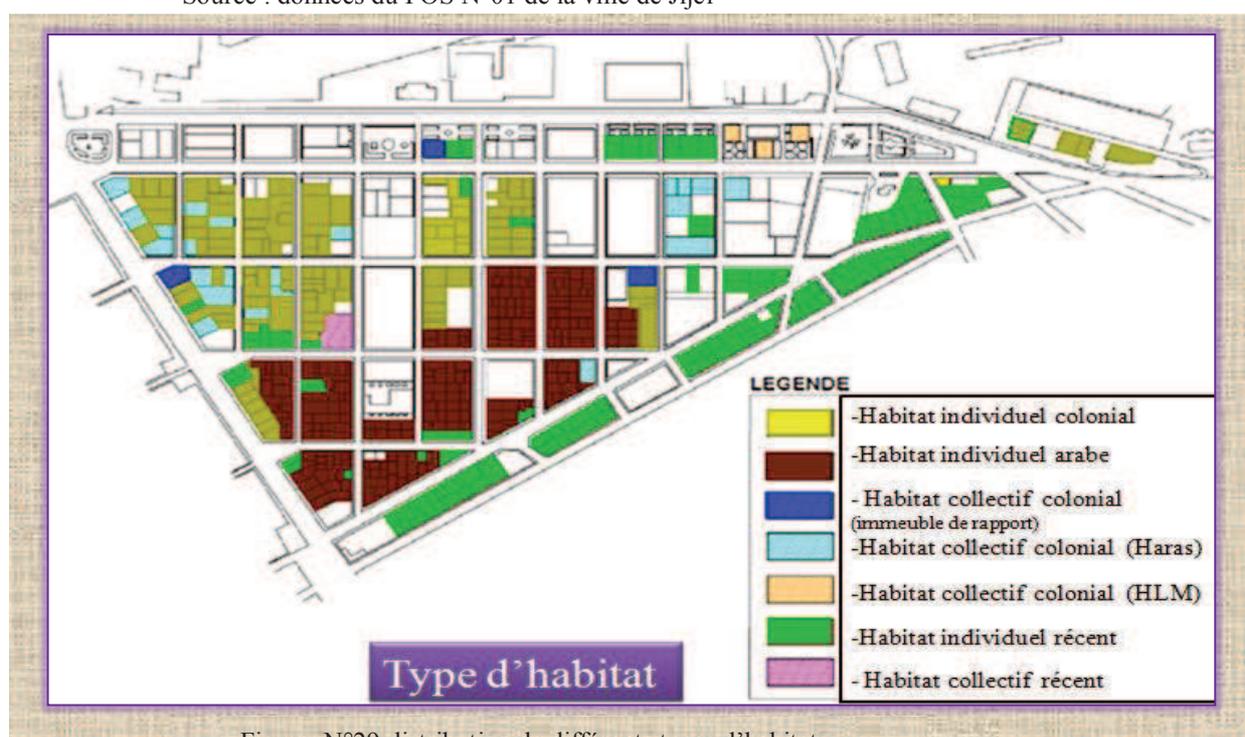


Figure N°29: distribution de différents types d'habitat.  
Source : auteur.

a. **Habitat colonial :**

**Habitat individuel :** occupe de grandes parcelles donnant sur les voies, c'est la plus dominante. Cet habitat est de type extraverti, caractérisé par un traitement des façades riches et étudié, l'utilisation de la tuile dans les toitures en pente, l'existence d'une cour à l'arrière façade ou des jardins dans les parties latérales de la parcelle.



Photo N°61: habitat individuel.  
Source : auteur 2013.

**Habitat collectif :** existe sous trois types, et occupent de grandes parcelles:

**Immeuble de rapport :** se situent sur les grandes axes et les voies de commerce, sous forme des logements disposés qui dépassent le R+1, caractérisés par un aspect et traitement architectural qui date de l'époque colonial figuré par l'utilisation de la symétrie, des façades ornementées et des toitures en pente. Le rez-de-chaussée de ces immeubles est affecté pour le commerce.

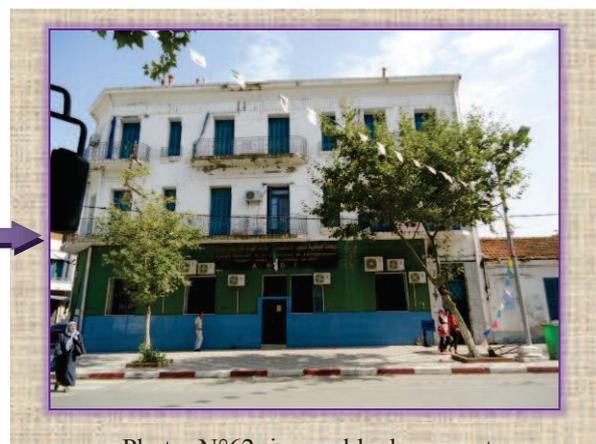


Photo N°62: immeuble de rapport.  
Source : auteur 2013.

**Haras :** ce type d'habitat est caractérisé par l'organisation des logements de deux niveaux (R+1) au tour d'une cour collective, où le rez-de-chaussée est doté pour le commerce.



Photo N°63: l'Haras.  
Source : auteur 2013.

**HLM** : c'est une catégorie d'habitat collectif la plus moderne.

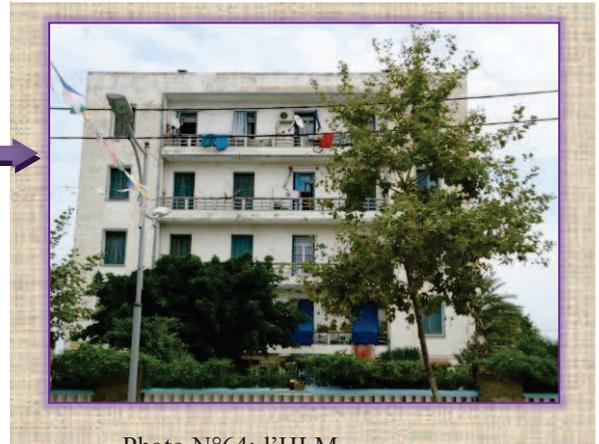


Photo N°64: l'HLM.  
Source : auteur 2013.

### b. Habitat arabe :

#### **L'habitat individuel arabe** :

Occupe de petites parcelles, denses et juxtaposées, sont généralement à un seul niveau, la pénétration de ces habitats se fait par la rue qui limite l'îlot ou par des impasses. Ce sont de type introverti, s'organisant autour d'une cour centrale avec une forme en (U) ou en (L). Ses façades sont aveugles avec un traitement architectural pauvre.



Photo N°65: habitat individuel arabe.  
Source : auteur 2013.

#### **L'habitat individuel récent** :

Rassemble les constructions récentes réalisées soit dans le cadre des rénovations ponctuelles de constructions vétustes, soit des constructions réalisées sur des parcelles libres, ce genre d'habitat a créé une rupture patrimoniale et historique qui caractérise ce centre historique de la ville de Jijel.



Photo N°66: habitat individuel récente.  
Source : auteur 2013.

**L'habitat collectif récent :**

L'habitat collectif récent correspond à cet immeuble d'habitat promotionnel sur huit niveaux. Le rez-de-chaussée de cet immeuble est réservé aux commerces et les étages supérieurs pour les

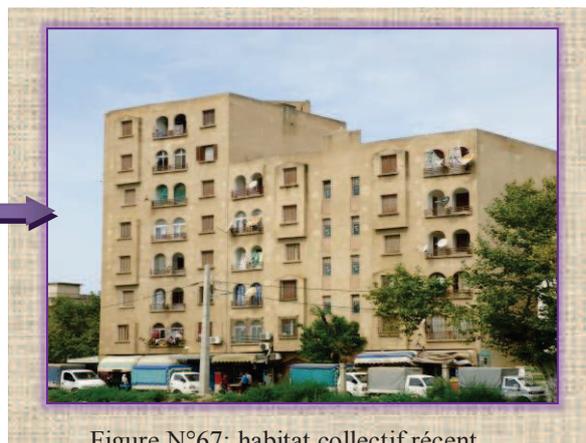


Figure N°67: habitat collectif récent.  
Source : auteur 2013.

**b. Typologie des équipements :**

Répartis sur la totalité de l'aire d'étude, occupent presque 16% de sa surface. Ces équipements se trouvent dans un état de dégradation moyenne par rapport à l'habitat, parce que la majorité de ces équipements ont subi des opérations de rénovation superficielles (rénovation des revêtements, peinture...). La totalité ont gardé son activité de l'époque colonial, certains ont connu des opérations d'extension (exemple du musée Kotama), c'est équipements se trouvent à l'image des équipements scolaires, culturels, sportifs culturels et administratifs.

**Equipements scolaires :** l'aire d'étude regroupe les trois catégories des établissements scolaires : trois (03) écoles primaires, trois (03) établissements d'enseignement moyen et un lycée. Ces établissements sont relativement pris en charge, la plus part son en moyen état ayant des styles architecturaux différents.



Photo N°68: équipement scolaire (primaire)  
Source : auteur 2013.



Photo N°69: équipement scolaire (CEM)  
Source : auteur 2013.

### Equipements culturels :

Au niveau du centre colonial, il existe des équipements culturels distincts offrant un rayonnement sur tout le territoire de la ville, son état exige des opérations d'intervention urgentes à l'exemple des salles de cinéma (cinéma le glacier).

Le traitement architectural de ces équipements est relativement timide, il ne possède pas des éléments d'architecture remarquables qui offrant la richesse souhaitée et qui reflète l'activité culturelle. Le seul exemple d'un équipement culturel remarquable au niveau du centre colonial c'est la bibliothèque communale.



Photo N°70: équipement culturel (bibliothèque communale)  
Source : auteur 2013.



Photo N°71: équipement culturel (musée).  
Source : auteur 2013.

### Equipements culturels :

L'aire d'étude comprend quelques équipements culturels, à l'exemple de Djamaa El Kebir, le plus ancien dans le centre, une autre récemment construite à la place d'une zawiya sur l'avenue Emir Abd El Kader.



Photo N°72: équipement culturel (ancienne mosquée)  
Source : auteur 2013.



Photo N°73: équipement culturel (mosquée récente)  
Source : auteur 2013.

### Equipements administratifs :

De nombreuses constructions à vocation administrative sont trouvées dans le centre colonial de la ville de Jijel, l'exemple le plus vivant c'est l'hôtel de ville, Placé dans l'axe de l'avenue Gadaigne (Avenue du 1er Novembre 1954) et de la rue Vivonne (avenue l'Emir Abdelkader), construite en 1935, et ses architectes s'appelaient **Bastélica** et **Guérineau**.



### 5.2.3. Hauteurs de constructions :

Les hauteurs des constructions dans le périmètre d'étude varient entre 1 et 8 niveaux, dont les constructions en rez-de-chaussée et R+1, constituent le grand pourcentage. Ces constructions qui vont en hauteur d'une manière ponctuelle, atteignent parfois la hauteur des points de repère de la ville, l'immagibilité de la ville est perturbée par ce genre de transformation qui ont tendance à noyer les éléments d'appel tel que (l'hôtel de ville, la mosquée...) dans une masse de constructions hautes, le nombre des constructions en différentes hauteurs est mené en détail par monsieur S. SAFRI<sup>9</sup>

---

9 : SAFRI Saïd, "Renouvellement urbain d'un centre ancien en déclin, Cas du centre-ville de Jijel" ; mémoire du magister ; Université de Constantine; 2008 ; p 101- 226.

| Niveau        | Nombre de construction |
|---------------|------------------------|
| RDC           | 230                    |
| R + 1         | 288                    |
| R + 2         | 72                     |
| R + 3         | 27                     |
| R + 4 et plus | 07                     |

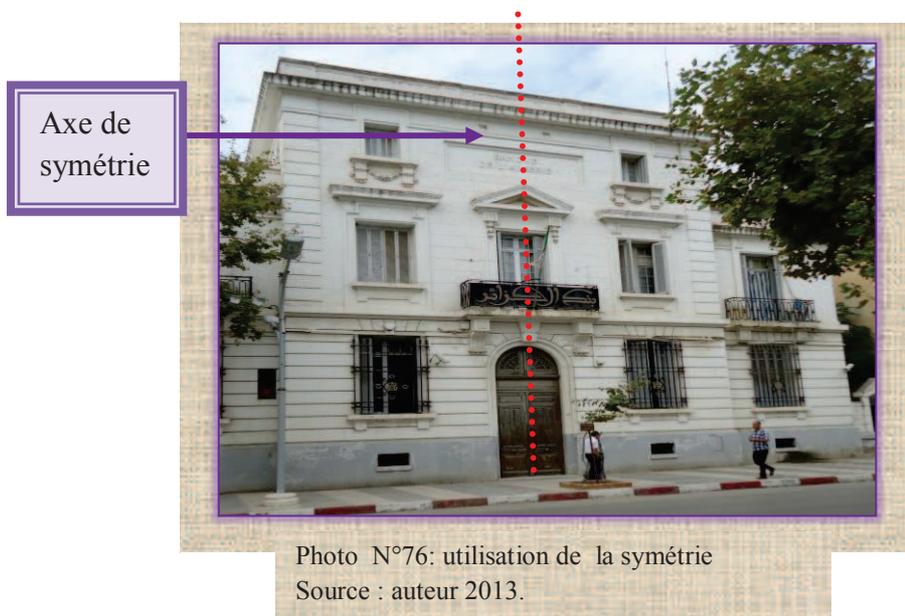
Tableau N°03 : les hauteurs de constructions.

Source : Said SAFRI, mémoire du magister "Renouveau urbain d'un centre ancien en déclin, Cas du centre-ville de Jijel"; p 101- 226

#### 5.2.4. Aspect architectural :

##### a. Type colonial :

- Façades linéaires (plates), puisque le nombre de niveaux de la plus part des constructions ne dépasse pas le R+1.
- L'utilisation parfaite de la symétrie dans le traitement des façades et du rythme.



- Des toitures en tuile avec une légère pente.
- Des ouvertures (fenêtres) de forme rectangulaire et en hauteur.
- L'utilisation du fer forgé dans le traitement des gardes corps des balcons.



Photo N°77: ouvertures rectangulaire  
Source : auteur 2013.

- L'utilisation de la pierre taillée sur les cotés.
- Le rez-de-chaussée réservé pour le commerce et se distingue par un traitement spécial.
- L'utilisation de la colonne pour marquer un angle ou une fenêtre, une porte....
- L'utilisation des motifs et des ornements, frontons, corniches, saillie.....



Photo N°78: motifs et des ornements  
Source : auteur 2013.

### **b. Type arabe :**

- Des façades aveugles, caractérisées par un traitement simple en vue de préserver la vie intime de la famille arabe.



Photo N°79: façades aveugle.  
Source : auteur 2013.

- L'utilisation des matériaux simples et moins coûteux.
- L'utilisation de la tuile dans la toiture.

## **6. PROBLEMES QUI MENACENT LE CADRE BATI DU CENTRE COLONIAL DE JIJEL :**

Le bâti du centre colonial de Jijel objet d'étude souffre de plusieurs problèmes à l'image de la croissance de sa vétusté et de sa vulnérabilité grâce aux modifications, les traitements autonomes et spontanés faits par les occupants, ajoutant le problème d'insuffisance des entretiens. Sans oublier l'obstacle de la démolition anarchique et non contrôlée de ces biens à l'exemple de l'église démolie en 1990. Tous ces obstacles ont posé la question d'authenticité de ce genre d'héritage, et les opérations de son entretien qui sont coûteuses et difficiles à entamer (obstacles de copropriété).

### **6.1. Dégradation du cadre bâti :**

D'après une visite et une analyse faite sur terrain, le bâti colonial se trouve dans des différents états, cette analyse a montré l'existence de quelques friches qui sont essentiellement des fabriques de petites industries ou de transformation désaffectées ou transférées en dehors du périmètre urbain.

**a. Construction en bon état :**

Englobe des constructions de l'époque coloniale ou de la veille de indépendance qui ont connu des opérations de rénovation, ou des entretiens faits par l'état sur des équipements publics ou des efforts autonomes fournis par les propriétaires sur des constructions privées, comme il englobe des constructions récentes qui ne possèdent aucun type de fissurations ou des problèmes d'étanchéité.



Photo N°80: construction en bon état.  
Source : auteur 2013.



Photo N°81: construction en bon état.  
Source : auteur 2013.

**b. Constructions en état moyen:**

Ce sont des constructions qui ont relativement vieilles par rapport à ceux qui ont en mauvais état, présentent quelques aspects de dégradations surtout dans son traitement extérieur comme les revêtements et les fissurations des murs. Elles sont souvent non entretenues.



Photo N°82: construction en état moyen.  
Source : auteur 2013.



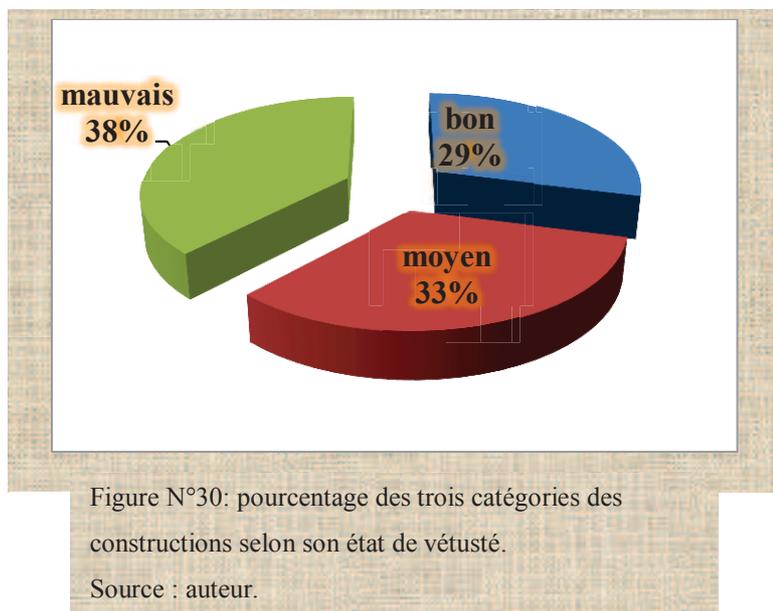
Photo N°83: construction en état moyen.  
Source : auteur 2013.

### c. Constructions en mauvais état :

Constitue la tranche la plus dominante et la plus marquante dans l'aire d'étude, contiennent des fissurations profondes et visibles dans les murs, la tuiles des toitures, les enduits et revêtements, la menuiserie des portes et des fenêtres.



Le schéma ci-dessus montre le pourcentage des trois catégories des constructions selon son état de vétusté :



### 6.2. Occupation étouffante des îlots :

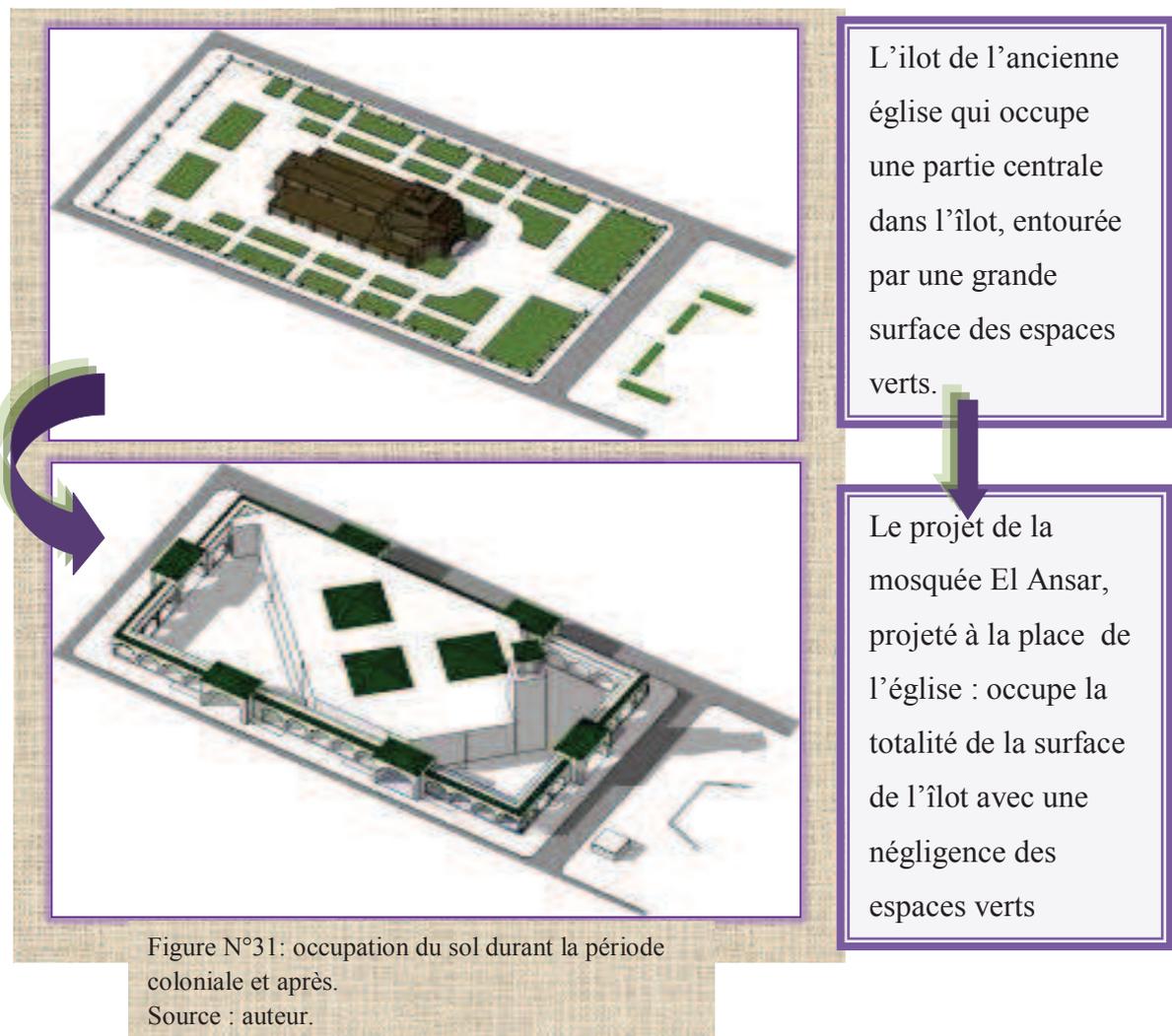
D'après des données du rapport du POS N° 01 de Jijel qui est notre aire d'étude, il occupe une superficie de 38.96 ha, dont le C.O.S moyen est de 1.24 et le C.E.S moyen est de 0.60.

Le grand pourcentage de la surface (presque 32% est occupée par les voies qui sont réparties dans la totalité de l'aire d'étude.

Sachant que l'habitat occupe 26,11% de la surface totale, les équipements et les services occupent 16,21%.

Le problème qui se pose actuellement c'est l'occupation totale des îlots sans laisser les surfaces libres comme au début de leur création. Cela est due de la croissance démographique et l'évolution de la ville, ce qui engendre des problèmes d'aération, d'éclairage dans les îlots et même ceux de vis-à-vis.

L'exemple vivant de cette évolution étouffante des îlots, c'est l'îlot de l'ex église l'actuelle mosquée El Ansar qui est en cour de réalisation.



Pour les îlots occupés par l'habitat ont connu des modifications changeant la structure intérieure de ces derniers, soit par la démolition et la reconstruction de quelques édifices, soit par l'édification des cours et des espaces libres.

En ajoutant le problème d'aération et d'éclairage que produit ce phénomène, un autre se pose avec acuité concernant l'intimité à cause des ouvertures qui donnent sur les cours des maisons mitoyennes.

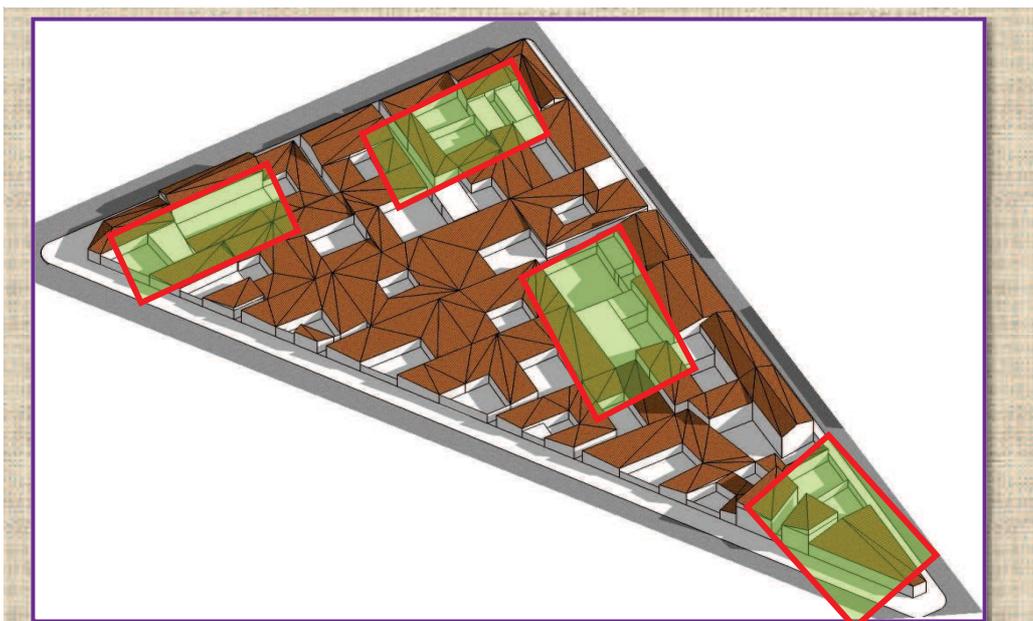


Figure N°32 : forme d'un îlot durant la période coloniale.  
Source : mémoire de la graduation

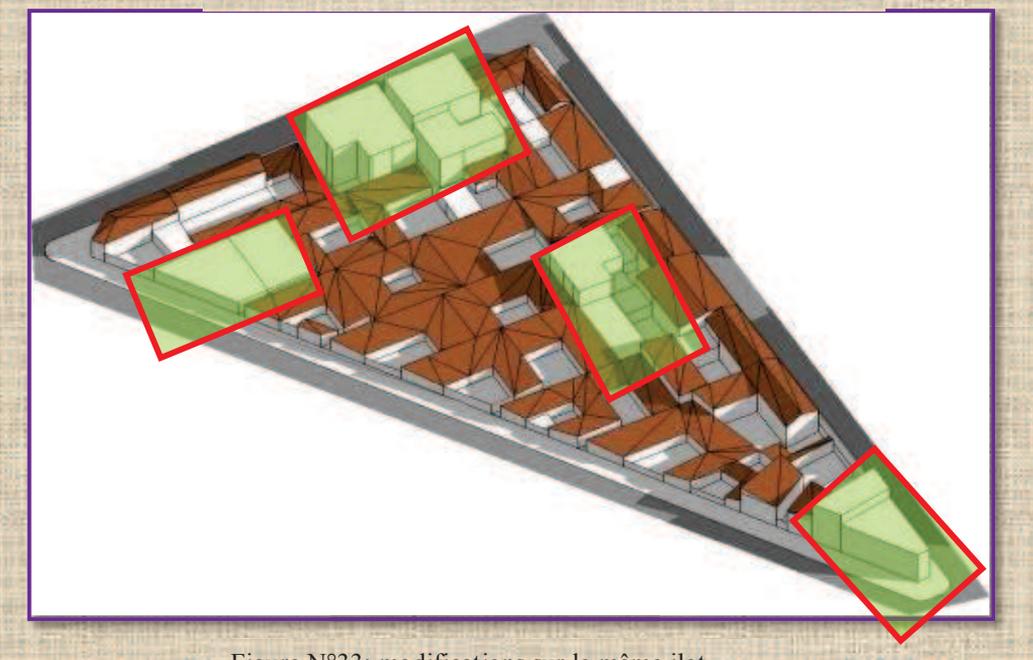


Figure N°33: modifications sur le même îlot.  
Source : mémoire de la graduation.

Une comparaison faite sur des photos anciennes et actuelles prise sur la même place, montre l'évolution urbaine qu'a connue le centre colonial de la ville de Jijel, la diminution des espaces verts, des constructions qui vont en hauteur d'une façon ponctuelle, et qui atteignent parfois la hauteur des points de repère de la ville (cas des nouvelles constructions qui atteignent la hauteurs de l'hôtel de ville : un des points de repères le plus célèbre de la ville).



Photo N°86: vue aérienne ancienne sur le centre colonial  
Source : carte postale ancienne.



Photo N°87: la même vue plus récente.  
Source : carte postale ancienne



Photo N°88: un coin du centre colonial, vue ancienne  
Source : carte postale ancienne

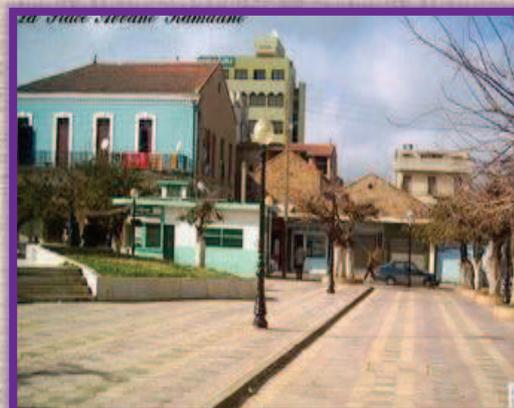


Photo e N°89: vue plus récente sur le même coin.  
Source : carte postale ancienne.

## **7. CENTRE COLONIAL DE JIJEL " PATRIMOINE " : ENTRE AMBITIONS ET INCERTITUDES, ENTRE ENJEUX ET REALITES :**

Malgré cette richesse architecturale et urbanistique qu'offre l'héritage de la période coloniale en Algérie symbolisé par le centre ville de Jijel, il n'a pas pris sa place et la valeur qu'il mérite, il n'est pas considéré comme un patrimoine de notre propre histoire.

Hélas ! Jusqu'à ces dernières années aucune action est mise pour la sauvegarde de cet héritage de la ville qui date de l'époque coloniale, les Jijiliens ne sont pas conscients d'une manière suffisante de son héritage colonial, ils n'ont pas changé leur vision négative portée sur ce legs.

De ce fait, des modifications, des changements et des fois même des démolitions ont été faites sur le cadre bâti de ce centre, l'exemple vivant de cette réalité est l'église démolie en 1990, aussi le scénario de démolition est encore vif observé durant l'analyse faite sur le site et le cas touche de nombreux exemples surtout par les propriétaires des habitats individuels, qui sont entrainés de faire des modifications, des extensions et des surélévations sur leurs habitations, et qui peuvent toucher l'authenticité de cet héritage.

Nonobstant cette réalité douloureuse concernant la vision négative portée sur l'héritage colonial de la ville de Jijel par la majorité des jijiliens, il existe quelques élites et chercheurs qui le défendent, mais le nombre reste insuffisant à l'exemple des chercheurs universitaires qui ont fait leurs thèses sur le centre colonial de Jijel, aussi des étudiants qui le prisent comme un cas d'étude.

De ce fait, une certaine reconnaissance est portée sur cet héritage par quelques citoyens et surtout les chercheurs et les universitaires, cette catégorie d'une façon ou d'une autre peut agir pour la patrimonialisation de cet héritage.

Un autre phénomène remarqué pendant les visites faites sur l'aire d'étude et qui est vu important et encourageant qu'un grand nombre des citoyens de ce centre possèdent des petites boutiques artisanales, où ils font exposer cet héritage, par des tableaux artistiques, des cartes postales et des petites astuces artistiques. Cette méthode malgré qu'elle est simple et ordinaire mais elle peut agir un peu pour l'exposition de ce legs aux touristes et visiteurs du lieu.

Autre chose manque qu'il fallait la signaler est l'absence des manifestations et les festivals nationales ou internationales organisés dans le centre colonial, qui peuvent jouer le rôle d'un miroir qui peut refléter et exposer la richesse et l'importance de cet héritage.

Pour s'approcher en plus à la réalité, des questions ont été posées sur un nombre important des individus qui ont une relation d'habitant, travailleur, visiteur ou autres rapports avec le centre colonial :

La première cherche est-ce que le questionné considère l'héritage colonial de la ville symbolisé par le centre historique comme un patrimoine à préserver ?

La majorité des questionnés on répondu par « oui », où on a remarqué un changement de vision portée sur cet héritage, puisque la génération actuelle n'est pas touchée par le colonialisme, mais ce changement n'a apporté aucune action de préservation ou de sauvegarde

La deuxième question sur les incertitudes qui font obstacles pour la mise en patrimoine du centre ville hérité de l'époque coloniale ?

Un grand pourcentage des questionné ont répondu que l'obstacle est essentiellement politique, puisque les autorités ont la priorité pour patrimonialiser un héritage ou non par la promulgation des nouvelles législations ayant pour but la mise en patrimoine de l'héritage colonial sans toucher la suprématie de l'état algérienne, puisque ce legs fait partie de notre propre histoire. Sachant qu'une catégorie a considéré que la cause la plus importante produisant la marginalisation et l'ignorance de l'héritage colonial est due à la mémoire de quelques éléments qui veulent créer des problèmes par leurs idées négatives portées sur ce legs, et qui œuvrent pour les partager en profitant les occasions et la catégorie des jeunes.

## **8. OPERATIONS D'INTERVENTION SUR LE CENTRE COLONIAL :**

### **8.1. Expérience de l'URBAJ :**

Le tissu urbain du centre colonial de la ville de Jijel a connu une étude de rénovation faite par le bureau d'étude URBAJ, de ce fait et comme première phase un diagnostic et des enquêtes dans le périmètre de l'étude ont été réalisés.

Après l'étape du diagnostique et de l'enquête, cette opération est arrêtée et n'a pas pu voire le jour, car elle était une conception considérée trop utopique et couteuse.

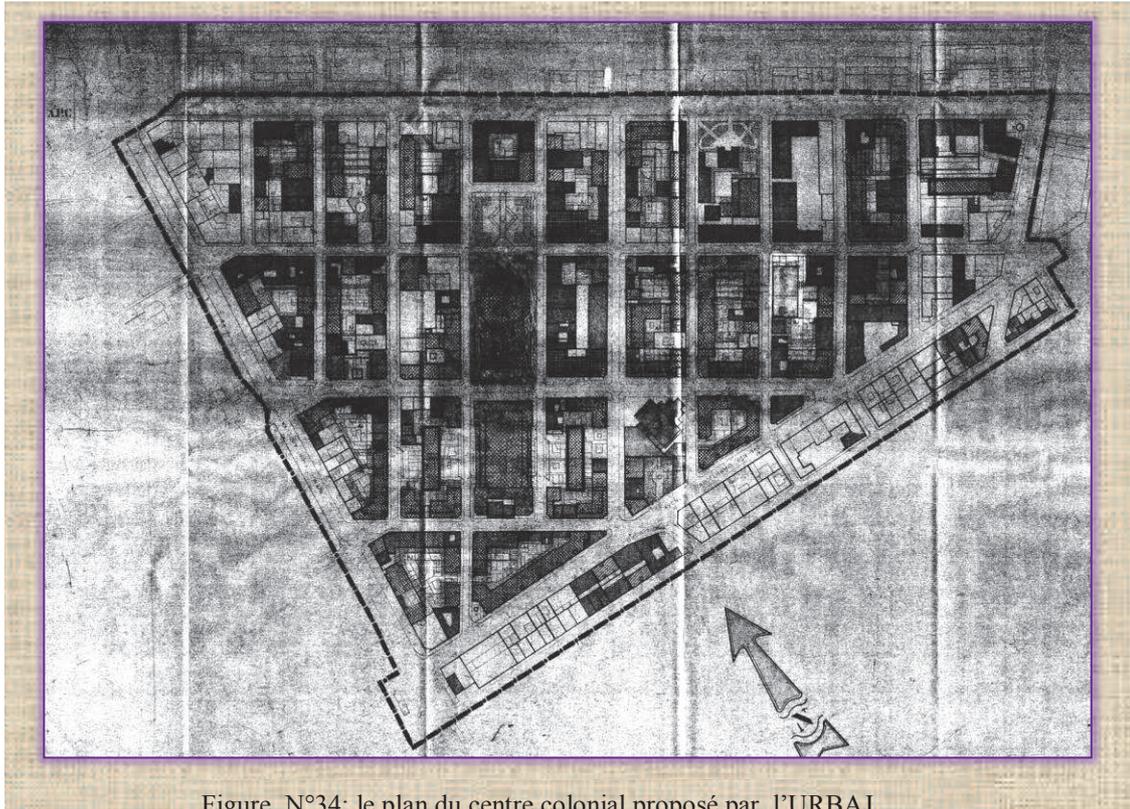


Figure N°34: le plan du centre colonial proposé par l'URBAJ  
Source : URBAJ.

Ce projet est basé sur quelques principes essentiels :

- La démolition du bâti vétuste et sans valeur architectural notable.
- Réhabilitation et surélévation des constructions de bon et moyen état.
- Le curetage du cœur des îlots, soit la suppression des parcelles intérieures, pour permettre l'aération, l'éclairage, la végétation et les aires de stationnement.
- Le réaménagement de l'îlot devait obéir à une hiérarchisation des espaces, matérialisé par un axe patio-symbolique qui va du plus public (rue) au plus privé

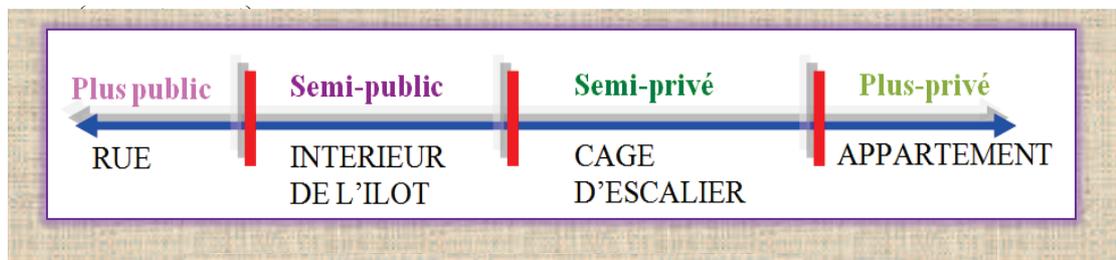


Figure N°35: la hiérarchisation de l'îlot proposé.  
Source : URBAJ.

Pour des raisons financières citées antérieurement, ce projet proposé par l'URBAJ a été considéré comme utopique et irréalisable.

Après cette proposition le centre colonial n'a connu aucune opération visant la sauvegarde ou la réhabilitation de son cadre bâti jusqu'au 2013, une autre opération est lancée par la DLEP de Jijel avec la collaboration du service technique de l'APC.

### **8.2. Réhabilitation des immeubles retenus dans le cadre des opérations et traitement du cadre bâti initiées par l'état :**

Cette opération est en cour de déroulement, elle a arrivé jusqu'à l'étape de l'enquête, cette dernière est menée par les agents du service technique de l'APC de Jijel.

Elle concerne la réhabilitation de l'habitat individuel et collectif du centre colonial, avec un montant qui ne dépasse pas dans tous les cas le montant plafonné de l'aide unitaire soit : 700 000 DA.

- Les opérations de réhabilitation des immeubles collectifs sont confiées à un opérateur.
- Les opérations de réhabilitation des habitations individuelles sont prises en charge directement par les bénéficiaires de l'aide.

**L'habitat individuel :** l'enquête est menée sur les habitats individuels trouvés sur les trois (03) voies principales dont :

- Avenue 1<sup>er</sup> novembre 1954 : 36 habitat individuel.
- Avenue Emir Abdelkader : 53 habitat individuel.
- Avenue Abdelhamid Ben Badis : 55 habitat individuel.

Au total jusqu'à maintenant l'enquête est faite sur 144 habitat individuel.

**L'habitat collectif :** l'habitat collectif est aussi proposé pour la réhabilitation dont :

**Consistance des travaux :** les travaux à engager avec les aides de l'état sont :

Les travaux de confortement, conformément aux prescriptions des études de diagnostic technique.

La réhabilitation des façades et parties communes telles que définies par la réglementation en vigueur notamment :

- L'enveloppe et les revêtements extérieurs (enduits, peintures...).
- Les ornements des façades, balcons et loggias.
- L'étanchéité.
- Les terrasses collectives, les caves, et les cours intérieures.
- Les cages d'escalier y compris seuils et portes d'entrée.
- La mise aux normes des installations techniques (eau, gaz, électricité...).
- La mise aux normes des équipements de télécommunication (paraboles, antennes relais...) climatiseurs, mobiliers urbains et tout objet saillant.

### **Avantages et inconvénients de cette opération :**

#### **Avantages :**

- La réhabilitation du cadre bâti du centre colonial permettant son entretien et donc sa sauvegarde.
- L'aide fournie par l'état pour entamer cette opération peut encourager les propriétaires à continuer les travaux à l'intérieur des constructions.

#### **Inconvénients :**

- Cette opération de réhabilitation a abordé le cadre bâti comme construction ordinaires méritant une réhabilitation, non comme un héritage d'un centre colonial qui date d'une époque de notre histoire.
- L'opérateur de la réhabilitation des habitats individuels qui constituent le grand pourcentage bénéficié de cette démarche est le propriétaire, ce qui va créer une grande variété dans son aspect extérieur.
- L'opération n'a pas touché les constructions à l'intérieur du triangle et des ilots, puisque elle est entamée seulement celles trouvées sur les grandes voies.

## **9. CONCLUSION :**

Ce chapitre est une analyse faite sur le centre colonial de la ville de Jijel, notre aire d'étude, ce qui représente en fait, cas d'étude de l'héritage colonial en Algérie et la réalité de sa mise en patrimoine.

À travers ce chapitre nous avons essayé de présenter la richesse qui offre cette aire d'étude hérité de la période coloniale et de faire apparaître les spécificités de l'urbanisme et de l'architecture coloniale symbolisée par le centre colonial de Jijel.

En effet, il est clair que l'aire d'étude est fondée par des concepteurs français selon l'urbanisme Haussmannien en utilisant le plan en damier, il occupe une place jugé stratégique dans la ville de Jijel, cette dernière marquée par une chaîne des civilisations qui fabrique son histoire.

Cette étude nous a permis de mettre en lumière l'originalité de l'urbanisme colonial de ce centre caractérisé par un tracé régulier en damier (échiquier) et un réseau viaire qui donne une hiérarchisation et une fluidité offrant des perspectives très intéressantes.

En outre, cette analyse a mis l'accent sur une des spécificités de l'urbanisme colonial celle des places publiques, qui ont une grande valeur historique visant à assurer l'animation et la viabilité dans le centre. Elle sont considérées comme des pôles d'attractions, formaient des lieux de rencontre, de loisirs et de détente pour toutes les tranches de la population locales et un héritage ayant une relation forte avec les citoyens.

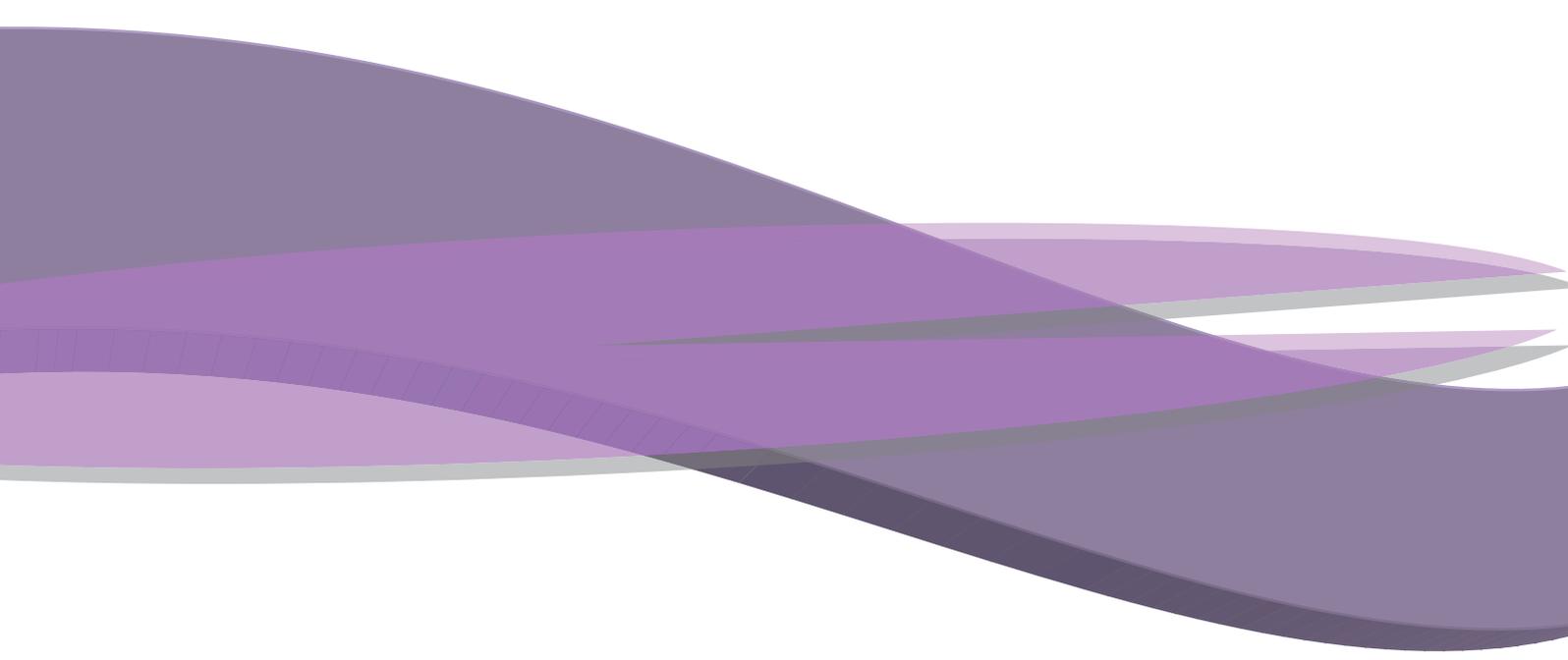
En outre, le volet et l'aspect architectural est aussi étudié dans ce chapitre, plus particulièrement la typologie des constructions, quelque soit l'habitat individuel ou collectif (les immeubles de rapport, les Haras et les Hlm) chacune avec ces propres caractéristiques architecturales, ainsi les équipements publics répartis dans la totalité de l'aire d'étude, constituant des points importants dans la ville.

Un autre volet est abordé dans ce chapitre concernant les problèmes qui menacent le cadre bâti du centre colonial, à l'exemple de la dégradation et l'absence d'entretien engendrant des constructions dans un état avancé de vétusté, ainsi l'occupation étouffante des îlots et les modifications anarchiques faites sur ces îlots.

De ce fait, un point très important considéré comme le résumé de cette étude qui mit en question la problématique de la mise en patrimoine de ce centre colonial à travers des réalités touchées sur sites, le manque d'une conscience suffisante, les modifications, les démolitions et autres incertitudes qui font obstacle. Mais la cause la plus importante qui a mis la patrimonialisation de l'héritage colonial en débat d'après les questionnés c'est politique par le

manque de la législation suffisante pour cela, en ajoutant en second rôle de la mémoire d'une certaine catégorie qui considère cet héritage comme signe de violence et de crime non pas une partie de notre histoire.

Cependant, et malgré ce devenir flou de l'héritage colonial de l'Algérie en général et de la ville de Jijel en particulier, il reste quelques actions encourageantes à l'exemple des opérations (locales), menées par l'URBAJ au cours des années quatre vingt dix et la DLEP de Jijel en collaboration avec l'APC qui est en cours de déroulement, malgré que ces deux opérations ne considèrent pas cette aire comme patrimoine.



CONCLUSION    GENERALE  
ET RECOMMANDATIONS

## **I. Conclusion générale :**

Cette recherche a été structurée essentiellement en cinq chapitres, ce qui nous a permis d'aller de la macro vers la micro étude, en essayant de confirmer ou infirmer les hypothèses énoncées dans la problématique. Elle, s'articule autour de l'héritage colonial en Algérie, la problématique de sa mise en patrimoine et la législation qui porte sur cet héritage.

Les cinq chapitres de cette étude nous ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments qui expliquent d'une façon claire et détaillée, la réalité de l'héritage colonial, les incertitudes qui font obstacle pour sa patrimonialisation et l'effet de la mémoire algérienne sur ce legs.

**Le premier chapitre** nous a permis de faire une recherche théorique sur des thèmes bien précis qui ont une relation avec la problématique énoncée, et qui ont permis d'enlever les différentes ambiguïtés. Aussi ce chapitre a été fondé sur la notion du patrimoine qui a connu plusieurs définitions à travers le temps, l'évolution de cette notion, ses composantes, ainsi que les critères de son classement et ses valeurs.

**Le deuxième chapitre** est une étude analytique et critique permettant un survol sur la diversité et la richesse qu'offre notre patrimoine culturel, à travers les différentes civilisations et périodes qu'a connu notre pays, cette reconnaissance qui va du patrimoine de la civilisation punique et phénicienne jusqu'à celle de la période Ottomane en passant par période romaine, byzantine et arabe et qui nous a permis de l'identifier, et de proposer sa sauvegarde son acceptation comme patrimoine national par le peuple et l'autorité algérienne.

Un point très important abordé dans le deuxième chapitre concernant l'évolution législative portant sur le patrimoine, a permis de mettre l'accent sur l'évolution de la couverture législative portant sur le patrimoine des différentes civilisations jusqu'à la période coloniale et la promulgation de la loi 98/04 qui a engendré quelques modifications et porté des points forts et d'autres plus ou moins discutables.

Ce deuxième chapitre peut être considéré comme une étape introductive pour les trois suivants, en particulier, troisième qui aborde la thématique du patrimoine colonial.

De ce fait, **le troisième chapitre** nous a permis d'approfondir les informations sur le patrimoine colonial, ses différents aspects politiques, comme il a mis l'accent sur la réalité du moment colonial et la problématique du legs de ce dernier dans le monde. En outre, ce chapitre a permis d'identifier les principes et les caractéristiques fondamentales de l'urbanisme et l'architecture coloniale.

**Le quatrième chapitre** aborde l'héritage de l'époque coloniale en Algérie, il retrace les grandes lignes de la problématique énoncée. En effet, dans ce chapitre nous avons limité le champ d'étude pour atteindre les objectifs tracés, tout d'abord par l'établissement de l'origine des villes algériennes et les créations du génie militaire en donnant des exemples et des preuves vivants, aussi bien sur :

- **L'aspect urbanistique caractérisé par** : le plan en damier illustrant un tracé régulier, un parcellaire clair offrant une bonne gestion de la ville, un méticuleux ordonnancement des façades urbaines, à l'image des centres coloniaux tels que ceux d'Alger, Constantine, Oran, Annaba..., que sur
- **Le plan architectural**, à l'exemple des équipements publics hérités de cette époque et qui sont toujours considérés comme des points de repères très importants dans la ville algérienne, à l'image de la grande poste, l'ensemble résidentiel Aéro-habitat à Alger, l'hôtel Cirta à Constantine et beaucoup d'autres à travers le pays.

En outre, ce chapitre met l'accent sur les différents styles architecturaux connu depuis les premiers temps de la colonisation, commençant par le néoclassique, l'art déco, l'art nouveau, le néo mauresque, jusqu'au styles moderne.

Dans ce quatrième chapitre nous avons essayé de retracer l'évolution de la législation algérienne vis-à-vis de l'héritage colonial depuis le lendemain de l'indépendance jusqu'à aujourd'hui. Cette législation a été caractérisée par la promulgation de lois qui ont omis les biens patrimoniaux de la période colonial.

Au lendemain de l'indépendance, des dispositifs juridique ont vu le jour, la première expérience de l'Algérie indépendante fut, l'ordonnance 67/281 sur la protection du patrimoine monumental historique et naturel, malheureusement, elle ne faisait aucune référence au legs colonial, malgré que cet héritage soit la propriété exclusive de l'Etat.

Durant la période qui s'en suivit, l'héritage colonial n'a connu aucune couverture juridique remarquable jusqu'à la promulgation de la loi n° 98-04 du 15 janvier 1998, relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie, qui a apporté beaucoup de changements et de modifications par rapport à la politique de conservation et de protection du patrimoine culturel, mais ces modifications n'ont pas touché celui de la période coloniale, sauf une définition globale du patrimoine culturel, " ...la somme ou l'ensemble de tous les éléments qui témoignent :

- De notre histoire dans toute sa dimension,

- Et des richesses que cette histoire nous a légué... ", et qui peut intégrer l'héritage colonial.

A partir de toutes ces réalités constatées sur l'héritage colonial en Algérie de la législation, de l'effet de la mémoire du peuple algérienne, nous avons essayé de proposer un processus pour la patrimonialisation de cet héritage, à commencer par la prise de conscience de la valeur de ce dernier, en le considérant éventuellement comme un héritage d'une époque et d'une civilisation passés.

Ensuite ce processus ne se complétera pas sans l'intervention des acteurs collectifs ou individuels avec une interaction dynamique et dialectique, sans oubliant le rôle du contexte.

L'étape de la sélection doit se faire obligatoirement pour la mise en patrimoine d'un objet ou d'un ensemble architectural, il est vu que cette sélection intervient au moins à deux niveaux :

- Celui des grands choix thématiques (les grands édifices plutôt que le petit patrimoine bâti par exemple).
- Celui des objets plus précis qui vont devenir des signes patrimoniaux reconnus, protégés, éventuellement valorisés.

La conservation, l'exposition, la valorisation de l'héritage colonial doivent à notre sens être considérés comme fondement de toute action patrimoniale.

**Le cinquième chapitre** a été le dernier volet d'étude qui a abordé un cas d'héritage colonial en Algérie, celui du centre colonial de la ville de Jijel, un exemple vivant pris pour arriver à nos objectifs, confirmer ou infirmer les hypothèses et répondre réellement à la question posée dans la problématique.

Entre la mer et les montagnes, la ville de Jijel s'est enracinée dans l'histoire, caractérisée par le passage de plusieurs civilisations (phénicienne, romaine, vandale, byzantine, ottomane, coloniale), chacune de ces dernières a laissé ses traces, ce qui a engendré des nouvelles techniques et des savoir-faire urbains et architecturaux.

Une étude analytique a permis de mettre en lumière l'originalité de l'urbanisme du centre colonial de la ville de Jijel caractérisé par un tracé régulier en damier et un réseau viaire hiérarchisé et fluide offrant ainsi des perspectives très intéressantes. Quant à son l'architecture, elle se caractérise par une typologie et des styles architecturaux spécifiques.

En outre, ce volet de recherche a permis de mettre l'accent sur les différents problèmes menaçant notre aire d'étude. Ces derniers sont aussi nombreux que variés, allant de la dégradation du cadre bâti, la démolition anarchique à l'occupation étouffante des îlots...

Ces problèmes nous ont mené à chercher dans les causes, à l'origine de cet état de vétusté avancé et les incertitudes qui font obstacle pour sa patrimonialisation malgré la richesse architecturale et urbanistique qu'offre cette aire d'étude. Des modifications, des changements et des fois même des démolitions ont été faites sur le cadre bâti de ce centre, l'exemple vivant de cette réalité est l'église démolie en 1990. Ce problème de démolition est encore existant surtout par les propriétaires des habitations individuelles, des actions qui pourraient même toucher l'authenticité de cet héritage.

D'après les questions posées aux citoyens de la ville, il apparaît que les incertitudes les plus importantes qui font obstacles pour la mise en patrimoine de l'héritage colonial de la ville de Jijel symbolisé par son centre sont principalement :

- Des obstacles politiques au premier degré puis,
- Les obstacles dues à l'effet de la mémoire de quelques éléments qui portent une vision négative sur cet héritage et considère que sa patrimonialisation touche la dignité de l'état algérienne.

Cependant, notre recherche nous a permis de remarquer quelques ambitions encourageantes par les citoyens, malgré leur "simplicité" mais elles peuvent être une plateforme pour d'autres plus efficaces et plus étendues.

En général, le patrimoine est considéré comme élément de continuité et moyen de médiation entre le passé et l'avenir, il fixe les jalons de la civilisation de demain. Mais, aux yeux des actants et les décideurs algériens, l'héritage colonial ne joue pas ce rôle de médiation entre le passé et le présent car il est toujours vu comme un miroir qui reflète des moments des maux et des crimes et il existe toujours un amalgame entre le colonialisme et l'héritage colonial, mais cela ne peut en aucun cas justifier le rejet de toute une partie de notre patrimoine national.

L'état algérien est appelé à conserver et protéger son patrimoine, soit local qui constitue son identité, soit son patrimoine universel témoin de ses liens avec le reste du monde qui fabrique les relations internationales entre l'Algérie et reste du monde, et l'héritage colonial doit participer à cette universalité de notre pays, à travers sa patrimonialisation. Cette universalité qui va ouvrir plusieurs portes, entre autres, celle du développement économique.

La mise en patrimoine de l'héritage colonial en Algérie a de fortes implications économiques, vu l'accroissement des revenus et la création de nouvelles chances d'emplois. En effet, ce dernier permet d'accroître les richesses de notre pays, ce qui devrait dégager de ressources essentielles et fondamentales pour développer les investissements et donc créer des bases pour l'épanouissement de l'économie nationale.

Ainsi, ce développement et cette valorisation du patrimoine colonial ouvrait les portes du tourisme culturel, qui est aujourd'hui parmi les outils les plus remarquables qui ont une forte rentabilité économique, et un facteur pour l'amélioration des infrastructures nécessaires pour l'attractivité touristique.

En somme, l'héritage colonial en Algérie forme un champ très vaste allant des monuments simples et ordinaires aux ensembles urbains en passant par les fermes coloniales et les différentes unités industrielles. Il mérite d'être considéré comme patrimoine national et une partie intégrante de notre histoire.

Cette étape de patrimonialisation franchi, viendra par la suite celle de sa conservation et sa réintégration dans l'évolution du développement économique et l'épanouissement du tourisme culturel.

## **II. Recommandations :**

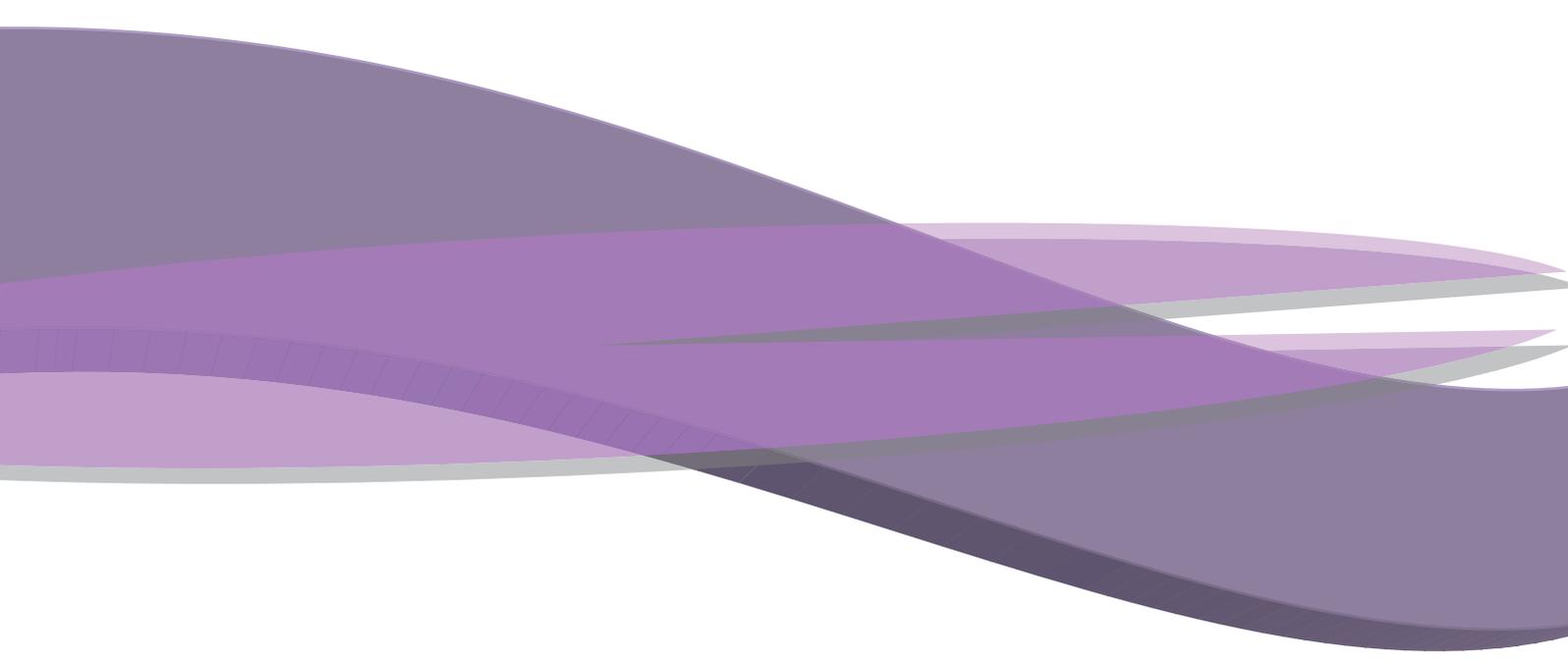
1. L'Algérie possède un champ très vaste de l'héritage colonial, distribué dans la plupart des villes algériennes, et qui constitue un témoin d'une période de notre histoire, cet héritage mérite d'être patrimonialisé, classé et conservé.
2. Des opérations de recherche et de recensement sur l'héritage colonial sont indispensables et urgentes pour commencer les opérations de sa mise en patrimoine.
3. Aujourd'hui, il est impératif et urgent de prendre conscience de l'importance de l'héritage colonial, ce dernier sera désormais la pièce maîtresse et essentielle dans la valorisation des territoires et des nations.
4. La patrimonialisation de l'héritage colonial exige l'interaction de plusieurs facteurs, tout d'abord la population est appelée à prendre conscience de l'importance de l'héritage colonial en essayant d'éviter toutes les visions négatives portées sur ce dernier, car ce legs reste pour eux symbole de crime et de violence.
5. Des efforts de sensibilisation sont indispensables à faire en utilisant toutes les techniques possibles, soit par les médias, les chercheurs, les associations, les communications nationales ou internationales et les festivals, afin de changer cette vision portée sur ce legs.
6. La patrimonialisation de l'héritage colonial en Algérie et sa réintégration dans le processus du développement économique est une opération aussi coûteuse que compliquée, et pour cela, des actions de coopérations entre l'Algérie et des pays développés sont préférables.
7. La mise en patrimoine de l'héritage colonial en Algérie demande de fournir des efforts considérables afin de lancer des ponts entre l'Algérie et les pays développés, ces ponts peuvent jouer un rôle très important d'ouverture et de tolérance de notre société et même la convoitise des sociétés développées et le renforcement à la fois de notre identité nationale et notre dimension universelle.
8. L'état Algérienne est appelé à la patrimonialisation de l'héritage colonial pour ouvrir des portes sur le développement économique à travers le tourisme culturel. Ce dernier peut s'épanouir grâce à ce genre du patrimoine. Dans son ouvrage intitulé "Patrimoine culturel et tourisme alternatif, Jean-Marie a expliqué l'intérêt que peut représenter le tourisme culturel pour le développement économique et l'emploi local : " les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation

touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en terme d'emplois induits ou de développement économique local"<sup>1</sup>.

9. Les autorités algériennes sont appelés à développer le tourisme culturel à travers la patrimonialisation et la mise en valeur de l'héritage colonial, ce type du tourisme peut :
  - Participer au développement économique, culturel et social.
  - Création des offres d'emploi.
  - Valoriser avouer l'identité culturelle nationale.
10. Il est plus que nécessaire de patrimonialiser l'héritage de la période coloniale en intégrant la dimension temporelle dans un besoin de transmission intergénérationnelle, en conservant la relation entre le passé, le présent et le future. Bien que, ce type d'héritage est considéré comme tout patrimoine ; une ressource non renouvelable qu'il fallait la préserver et la protéger, un des principes du développement durable.
11. Une mutation radicale des comportements est indispensables qui s'accomplira à travers une attitude responsable vis-à-vis de tout ces héritages coloniaux.

---

1 : BRETON Jean-Marie ; "Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique" ; éditions KARTHALA 2009.



REFERENCES  
BIBLIOGRAPHIQUES

• **Ouvrages :**

1. **LAURIER Turgeon** ; "patrimoines métissés, contextes coloniaux et postcoloniaux" ; édition de la maison des sciences de l'homme, paris les presses de l'université Lval ; 205 p.
2. **LASSUS Jean** ; "La forteresse byzantine de Thamugadi (Fouilles à Timgad 1938-1956)"; édition de CNRS ; 251 p.
3. **VACHER Hélène** ; "villes coloniales aux XIXe- XXe siècles, d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Lybie et Iran)" ; édition Maisonneuve et Larose ; 190 p.
4. **MERLIN Pierre et CHOAY Françoise** ; "dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement" ; presse universitaire de France ; 2<sup>ème</sup> édition 1996.
5. **NICOLAS Serge** ; "La mémoire humaine : Une perspective fonctionnaliste"; édition l'Harmattan ; 230 p.
6. **CHOAY Françoise** ; "L'allégorie du patrimoine" ; édition du Seuil janvier 1992 ; 267p.
7. **RICOEUR Paul** ; "La mémoire, l'histoire, l'oubli", éditions Le Seuil, Paris ; 676 p.
8. **AUDRERIE Dominique** ; "La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones"; in collection universités Francophones ; édition ESTEM 2000, 112 p.
9. **OULEBSIR Nabila** ; "Les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930 " ; édition de la maison de l'homme ; 413 p.
10. **BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André** ; "La notion de patrimoine" ; édition Liana Levi 1994 ; 142 p.
11. **DREYFUS Catherine et PIGEAT Jean Paul** ; "Les maladies de l'environnement : la France en saccage" ; Collection "Le point de la question"; Sous la direction de Paul Alexander ; édition : E.P 1971 ; 283 p.
12. **ALMI Saïd** ; "Urbanisme et colonisation, présence française en Algérie"; édition MARDAGA 2000 ; 160 p.
13. **BALIBAR Etienne** ; "Droit de cité" ; édition PUF ; 2002; 185 p.
14. **BNEVOLO Leonardo** ; "Histoire de la ville"; éditions Parenthèses ; Marseille 1994 ; 509 p.
15. **MALVERTI Xavier** ; "Les officiers du Génie et le dessin de villes en Algérie (1830-1870)"; 244 p.
16. "L'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003 ; 183p.

17. **MAROUF Nadir** ; "Le fait colonial au Maghreb, ruptures et continuités " ; édition l'Harmattan ; 2007 ; 387 p.
  18. **SAUSSOL Alain** et **ZITOMERSKY Joseph** ; "Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français"; édition l'Harmattan ; 284 p.
  19. **ALETH Picard** ; "Architecture et urbanisme en Algérie :D'une rive à l'autre"; 1994 ; 136 p.
  20. **NOUCHI André** ; "Limite du modèle Européen dans le Maghreb colonial "; édition l'Harmattan, Paris 1996 ;
  21. **GRANGER Suzette** ; "Djijelli au cœur des Babours " ; tome 1 : 4<sup>ème</sup> siècle avant JC. Jusqu'en 1870 ; collection AFRICA NOSTRA 1986.
  22. **RIVET Daniel** ; "Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement " ; Vingtième siècle, Revue d'histoire. N°33 ; janvier-mars 1992 ; 138 p.
  23. **RONCAYOLO Marcel** ; "Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille" ; édition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales 1996 ; 1198p.
  24. **COTE Marc** ; "L'Algérie ou l'espace retourné " ; éditions Flammarion ; 1988 ; 362p.
  25. **STORA Benjamin** ; "Histoire de l'Algérie coloniale 1830 – 1954" ; éditions La Découverte, Paris 1991 ; p.
  26. **CORNU Gérard** ; "Vocabulaire juridique" ; édition PUF1996; Droit Essais ; 986p.
  27. **NOUCHI André** ; "Limite du modèle européen dans le Maghreb colonial"; édition l'harmattan, paris 1996.
  28. **BRETON Jean-Marie** ; "Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique)" ; éditions KARTHALA 2009.
- **Publications, revues... :**
29. **BERTRAND Romain** ; "Les sciences sociales et le moment colonial : de la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale" ; in Questions de Recherche / Research in Question N° 18 – Juin 2006.
  30. **BAYART Jean-François** et **BERTRAND Romain** ; "La problématique du legs colonial" in FASOPO (fonds d'analyse des sociétés politiques).
  31. **A.GARNIER** ; "Cours de construction" ; école du génie de Metz ; 1850 ; p34, in : "figures de l'orientalisme en architecture" ; N°73-74.
  32. **BEAUDET Gérard** ; "Mise en valeur des ensembles urbains" ; Automne 2010.

33. **GHALI Boutros** ; "Algérie ; Protection et mise en valeur du patrimoine monumental" ; mars-avril 1970 mai- juin 1970, UNESCO : N° de série : 2214/BMS. RD/CLT Paris, décembre 1970.
34. **VOLAIT Mercedes** ; "Patrimoines partagés: un regard décentré et élargi sur l'architecture et la ville des XIXe et XXe siècles en Méditerranée".
35. **BACHA Myriam** ; "Des influences traditionnelles et patrimoniales sur les architectures du Maghreb contemporain" ; Presses universitaires François-Rabelais; in open édition books ; site internet : <http://books.openedition.org/>
36. Construction politique et sociale des Territoires, Analyser la patrimonialisation des espaces urbain", Cahier disponible sur site ([http://citeres.univ-tours.fr/p\\_costtextes\\_en\\_ligne\\_cahier\\_costn1construction\\_politique\\_1.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_costtextes_en_ligne_cahier_costn1construction_politique_1.pdf))
37. "Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb : enjeux, diagnostic et recommandations" ; Publication de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
38. "Les grandes questions de notre temps" ; In sciences Humaines ; Hors-séries N°34 ; septembre, octobre, novembre 2000.
39. Archéologie et projet urbain ; Caisse Nationale des Monuments Historiques et des sites, Alitalia ; Banco Di Roma (France) ; 1985 By De Luca Editore s.r.l.
40. Guide de la protection des espaces naturels et urbains, Documentation française, 1991.
41. "Schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques".
42. "Urbamag", revue maghrébine de recherche en urbanisme et aménagement ; Disponible sur site internet : <http://www.urbamag.net/>
43. "Le soir d'Algérie " ; quotidien algérien indépendant ; Article publié dans le journal le samedi 03 avril 2010, site internet : <http://www.lesoirdalgerie.com>.
44. "Horizons" ; quotidien national d'information ; Article publié par Belkacem Babaci le 1er janvier 2013 ; site internet : <http://horizons-dz.com/>

45. "Jijel-archeo" ; "Histoire de Jijel"; tirée de la monographie de la wilaya de Jijel ;  
Publié par Salah BOUSSELOUA ; consulté sur site : <http://www.jijel-archeo.123.fr/>.
46. "Orgueil et Patrimoine" ; Quand le patrimoine est source de controverses,  
Sur site : <http://www.orgueiletpatrimoine.fr/le-patrimoine-colonial/>.
47. LE PATRIMOINE Que faisons-nous de notre passé ? Notre passé ? In visions croisées ;  
magazine N°5 ; automne 2009.
48. Service historique de l'armée de terre (SHAT), Vincennes, Archives du Génie,  
Article 8, Section 1, Alger, carton n° 1, Rapport du chef du Génie sur la place d'Alger,  
1831.
49. "Sciences & Technologie" ; D - N°31 ; "Le centre ville de Constantine projets accumulés  
et contraintes de réalisation";  
Article publié par R. BOUADAM-GHIAT ; Juin (2010).
50. "Courrier du Savoir – N°02" ; "le damier colonial de Biskra ou l’histoire de la  
marginalisation d’un centre ville";  
article publié par L. sriti,A. belakehal, K. boussora, A.Z. saouli ; Juin 2002.
51. LE PATRIMOINE Que faisons-nous de notre passé ? In visions croisées ; magazine  
N°5 ; automne 2009.
52. Comité national d'études sociales & politiques (France), Les fascicules,  
Publication hebdomadaire, Numéros 418 à 431, l'Université de Californie, 1930.
53. مجلة "جامعة دمشق للعلوم الهندسية المجلد الثامن والعشرون - العدد الأول"; - 2012 ; الكولونيالي في الشخصية المحلية في العمارة  
والعمران"; ندى الحلاق.

#### **54. Dictionnaires, encyclopédies :**

55. Dictionnaire de l'Académie française (9e édition) ; Version informatisée.
56. le dictionnaire "mediadico".
57. Encyclopédie Larousse en ligne : [www.larousse.fr/encyclopedia](http://www.larousse.fr/encyclopedia)

#### **• Communications, colloques :**

58. BOUMAZA Nadir ; "A propos de patrimoine et d’urbanisme : pour une pragmatique,  
Discours, enjeux et nécessités d’avancer";  
Patrimoine et urbanisme. Journée d’étude organisée par la délégation la culture de  
Rabat ; Avril 2002.
59. BENAZZOUZ BOUKHALFA Karima et DAHLI Mohammed ; "Patrimoine entre  
négation et ressourcement identitaire";

PATRIMONIUM, 2<sup>ème</sup> conférence internationale ; Clermont-Ferrand ; 26-27 septembre 2012 ; Et Le Puy-en-Velay Vendredi 28 septembre 2012 France.

- 60. DEKOUMI Djamel et BOUZNADA Ouahib Tarek ; "législation algérienne et gestion du patrimoine" ;**  
Communication mai 2009.
- 61. KESSAB Ammar ; " Face au défi de la globalisation, quelle politique du patrimoine pour l'Afrique ? Le cas de l'Algérie" ;**  
Colloque : l'Afrique et la culture africaine dans le monde globalisé du 21<sup>ème</sup> siècle  
Yaoundé, les 7, 8 et 9 avril 2009.
- 62. CHOUADRA Saïd ; "La problématique du patrimoine architectural. Cas Des Médinas au Maghreb Constantine" ;**  
Colloque international sur : Interventions sur les tissus existants pour une ville durable ;  
le 30 avril au 4 mai 2011.
- 63. CHOUADRA Saïd ; "Renouvellement urbain, patrimoine et développement durable – cas du centre colonial de la ville de Sétif";**  
Colloque international "Interventions sur les tissus existants pour une ville durable" du 30 avril au 4 mai 2011.
- 64. GARRET Pascal ; A propos d'identité(s) marocaine(s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca" ;**  
colloque Fabrication, gestion et pratiques des territoires, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, 4-6 décembre 2003.
- 65. Y. FOURA BOUCHAIR et M. FOURA ; " La patrimonialisation des tissus néomauresque et art déco à Constantine : Une stratégie de préservation durable " ;**  
Colloque international "Interventions sur les tissus existants pour une ville durable".du 30 avril au 4 mai 2011.
- 66. S. SOUKANE, M. DAHLI ;** Communication sur La Réhabilitation du patrimoine colonial 19<sup>ème</sup> 20<sup>ème</sup> dans le contexte du développement durable
- 67. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Source : UNESCO section culture [en ligne] <http://portal.UNESCO.org/culture/fr/ev.php->**

- **Thèses et mémoires :**

68. **P. IOGNA-PRAT** ; "Le patrimoine culturel entre le national et le local : chances et limites de la décentralisation" ;

Thèse de Doctorat ; école doctorale ; université d'ANGERS. 2009. 801p.

69. **MAGES Stéphanie**; "Le classement d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco : comment optimiser les effets en termes d'image, d'attractivité et de fréquentation touristique ; Le cas de Bordeaux ",

Mémoire de master 1 ; Université de Toulouse-Le-Mirail CETIA.

70. **DEKOUMI Djamel** ; "Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien ; cas de Constantine ",

Thèse de doctorat d'état ; université de Constantine ; Novembre 2007 ; 266p.

71. **KHELLAF abdelhafid** ; "la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie :cas de constantine".

Mémoire de magister ;Université de Constantine 2004 ; 161p.

72. **BOULBENE-MOUADJI Ines Ferial** ; "Le style neo-mauresque en Algérie fondement-portee- réception ; à travers quelques exemples d'édifices à Annaba, Constantine et Skikda" ;

Mémoire du magister ; université de Constantine 2012 ; 226p.

73. **BAKIRI Rym** ; "Impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine ; cas des maisons hybrides";

Mémoire du magister ; université de Constantine 2012 ; 291p.

74. **PISI Alessandra** ; "Paysage et architecture d'une métropole d'Afrique du Nord; Alger, 1930-1962".

Thèse de doctorat, Juin 2006.

75. **SAFRI Saïd** ; "Renouvellement urbain d'un centre ancien en déclin, Cas du centre-ville de Jijel" ;

Mémoire du magister ; Université de Constantine; 2008 ; 226 p.

76. **BLIBLI Mustapha** ; "L'impact de la reconstruction des tissus anciens sur l'environnement urbain : cas du centre ville de Jijel" ;

Mémoire du magister ; université de Jijel 2010 ; p196.

- **Sites internet :**

[www.theses.ulaval.ca](http://www.theses.ulaval.ca)

[www.greenbees.fr](http://www.greenbees.fr)  
[www.randonnee.gites-de-france.com](http://www.randonnee.gites-de-france.com)  
[www.la-haute-saone.com](http://www.la-haute-saone.com)  
[www.trtfrançais.com](http://www.trtfrançais.com)  
[www.meridienmag.fr](http://www.meridienmag.fr)  
[www.lille.lesverts.fr](http://www.lille.lesverts.fr)  
[www.toutelatunisie.com](http://www.toutelatunisie.com)  
[www.pvtistes.net/argentine/les-sites-naturels-classes](http://www.pvtistes.net/argentine/les-sites-naturels-classes)  
[www.google.dz](http://www.google.dz)  
<http://www.cosmovisions.com>  
[www.algeriepyrenees.com](http://www.algeriepyrenees.com)  
[www.cherchel-project](http://www.cherchel-project)  
[www.jijel-archeo.123.fr](http://www.jijel-archeo.123.fr)  
[www.m.site-crc.org](http://www.m.site-crc.org)  
[www.panoramio.com](http://www.panoramio.com)  
[www.skyscrapercity.com](http://www.skyscrapercity.com)  
[www.assotebessa.wordpress.com](http://www.assotebessa.wordpress.com)  
[www.membres.multimania.fr](http://www.membres.multimania.fr)  
[www.vitamedz.com](http://www.vitamedz.com)  
[www.tripadvisor.fr](http://www.tripadvisor.fr)  
[www.espace.algerie.over-blog.com](http://www.espace.algerie.over-blog.com)  
[www.skyscrapercity.com](http://www.skyscrapercity.com)  
[fnaca.lalande.pagesperso-orange.fr](http://fnaca.lalande.pagesperso-orange.fr)  
[www.forum-algerie.com](http://www.forum-algerie.com)  
<http://www.nachoua.com>  
<http://www.projetsdepaysage.fr>  
[www.cityzeum.com](http://www.cityzeum.com)  
[http:// www.mutual-heritage.crevilles-dev.org](http://www.mutual-heritage.crevilles-dev.org)  
<http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com>  
<http://www.larousse.fr>  
<http://alger-roi.fr>  
<http://www.vitamedz.com>  
[httpdjazair-france-docs.blogspot.com](http://djazair-france-docs.blogspot.com)

<http://www.vitamedz.com>  
<http://djazair-france-docs.blogspot.com>  
<http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr>  
<http://www.latribune-online.com>  
[www.algeriaspace.blogspot.com](http://www.algeriaspace.blogspot.com)  
[www.algerie-culture.com](http://www.algerie-culture.com)  
[www.algerie.voyage.over-blog.com](http://www.algerie.voyage.over-blog.com)  
[www.cerclealgerianiste.asso.fr](http://www.cerclealgerianiste.asso.fr)  
[www.alger-city.com](http://www.alger-city.com)  
<http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr>  
[www.diaressaada.alger.free.fr](http://www.diaressaada.alger.free.fr)  
<http://www.skyscrapercity.com>  
[www.constantine-hier-aujourd'hui.fr](http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr)  
[www.delannoy.blogspirit.com](http://www.delannoy.blogspirit.com)  
<http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm>  
[www.benifouhal.com](http://www.benifouhal.com)  
<http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm>

## LISTE DES PHOTOS

| N° de photo | titre  | Source   | N° de page |
|-------------|--|--|------------|
| 1           | L'abbaye du Mont-Saint-Michel  | site internet : randonnee.gites-de-france.com  | 22         |
| 2           | Les anciennes forges de Baignes  | site internet : la-haute-saone.com   | 23         |
| 3           | Centre historique de Rome.   | site internet : www.trtfrançais.com  | 24         |
| 4           | Le secteur sauvegardé de Aix-en-Provence                               | site internet : www.meridienmag.fr   | 25         |
| 5           | La grande place de Lille   | site internet : lille.lesverts.fr  | 26         |
| 6           | Site archéologique de Sbeitla  | site internet : toutelatunisie.com   | 27         |
| 7           | Le Mont Fitz Roy, Parc National de Los Glaciares, Patagonie, Argentine | site internet : pvtistes.net/argentine/sites-naturels-classes.                                       | 28         |
| 8           | La dégradation de la casbah d'Alger                                    | site internet : www.google.dz  | 29         |
| 9           | La nécropole de Tipaza.  | site internet : www.cherchel-project.  | 43         |
| 10,11       | La nécropole de Jijel.   | site internet : www.jijel-archeo.123.fr  | 44         |
| 12          | Les ruines romaines de Tipaza.   | site internet : www.panoramio.com  | 46         |
| 13          | Vue aérienne sur la ville romaine de Djemila                           | site internet : www.skyscrapercity.com   | 50         |
| 14          | La forteresse byzantine de Timgad.                                     | LASSUS Jean ; "La forteresse byzantine de Thamugadi (Fouilles à Timgad 1938-1956)" ; Edition de CNRS | 51         |
| 15          | La citadelle byzantine de Tébessa.                                     | site internet : membres.multimania.fr  | 53         |
| 16          | Porte de Caracalla à Tébessa.  | site internet : www.vitamedz.com   | 53         |
| 17          | La Qalaa des Béni Hammad.  | site internet : www.vitamedz.com   | 54         |
| 18          | Vue sur la grande mosquée d'Alger (Djamaa el kbir)                     | Tripadvisor, le plus grand site de voyage au monde, site internet : www.tripadvisor.fr               | 55         |
| 19          | Vue intérieure sur la citadelle du Méchouar                            | auteur 2012.   | 55         |
| 20          | Vue aérienne sur une des pentapoles mozabites (Ghardaia)               | exposé fait par l'auteur sur la vallée du M'Zab  | 56         |
| 21          | Vue aérienne sur la casbah d'Alger.                                    | Site internet : www.espace.algerie.over-blog.com   | 57         |
| 22          | Vue d'intérieur su palais Mustapha pacha                               | site internet : www.skyscrapercity.com   | 59         |
| 23          | La grande poste d'Alger.   | site internet : fnaca.lalande.pagesperso-orange.fr   | 63         |

|       |  |   |     |
|-------|--|---|-----|
| 24    | Hôtel de ville d'Oran, source :  | www.forum-algerie.com   | 63  |
| 25    | Tit-Mllil (Maroc), Jean- François Zevaco, aérogare, 1951   | "l'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003       | 102 |
| 26    | Casablanca, le tronçon central du boulevard Mohamed V  | "l'architecture coloniale et patrimoine ; l'expérience française"; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003       | 122 |
| 27    | Hôtel Lincoln ou Immeuble Bessoneau  | Nazly SAFARZADEH, « tourisme et patrimoine récent à casablanca », mémoire de recherche pour obtenir le grade de master of arts interdisciplinaire en études du tourisme | 122 |
| 28    | Vue sur la ville de Jijel et son traitement urbain.  | internet.   | 139 |
| 29    | Caractéristiques architecturales des constructions coloniales (Oran) : utilisation de la symétrie, l'ornementation, le fer forgé, respect entre le plein et le vide. | http://www.vitamedz.com   | 140 |
| 30    | Rue de Beb Azoun   | httpdjazair-france-docs.blogspot.com  | 141 |
| 31    | L'habitat collectif à Annaba   | http://www.vitamedz.com   | 142 |
| 32    | La ligne du Tramway à Alger  | site internet : http/djazair-france-docs.blogspot.com   | 143 |
| 33    | La Rue Damrémont (1855) actuelle Bouhroune (rue Si Abdellah)   | cartes postales anciennes   | 146 |
| 34    | La Rue De France (1857–1861).  | cartes postales anciennes   | 146 |
| 35    | La Rue Impériale (1865).   | Communication : « Le centre ville de Constantine projets Accumulés et contraintes de réalisation »  | 147 |
| 36    | Théâtre de Constantine   | site internet : http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr  | 147 |
| 37    | Hôtel de ville de Constantine  | site internet : http://www.latribune-online.com   | 148 |
| 38    | Vue extérieure de la grande poste d'Alger.   | site internet : algerie-culture.com   | 151 |
| 39    | Vue intérieure de la grande poste d'Alger  | site internet : algerie.voyage.over-blog.com  | 151 |
| 40,41 | Ensemble résidentiel de l'aéro-habitat.  | www.cerclealgerianiste.asso.fr  | 152 |

|    |  |   |     |
|----|--|---|-----|
| 42 | Siège de la wilaya d'Alger                   | site internet : <a href="http://www.alger-city.com">www.alger-city.com</a>  | 153 |
| 43 | L'ancien palais de justice de Constantine    | site internet : <a href="http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr">http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr</a> | 154 |
| 44 | Le boulevard d'Alger                         | site internet : <a href="http://diassaada.alger.free.fr">diassaada.alger.free.fr</a>                                | 155 |
| 45 | L'ancien palais de justice de Batna          | site internet : <a href="http://www.skyscrapercity.com">http://www.skyscrapercity.com</a>                           | 155 |
| 46 | Hôtel Cirta Constantine                      | site internet : <a href="http://www.constantine-hier-aujourd'hui.fr">www.constantine-hier-aujourd'hui.fr</a>        | 157 |
| 47 | L'ancienne gare d'Oran                       | <a href="http://delannoy.blogspot.com">delannoy.blogspot.com</a>  | 157 |
| 48 | Hôtel de ville de Jijel.                     | auteur.   | 158 |
| 49 | Le tremblement de terre à Jijel en 1856.     | site internet : <a href="http://www.benifoughal.com">www.benifoughal.com</a> .                                      | 183 |
| 50 | Avenue Emir Abdelkader                       | auteur 2013   | 189 |
| 51 | Avenue du 1 <sup>er</sup> novembre 1954      | auteur 2013   | 190 |
| 52 | Avenue Abdel Hamid ben Badis_                | auteur 2013   | 190 |
| 53 | Boulevard Rouibah Hocine                     | auteur 2013   | 191 |
| 54 | Voie secondaire.                             | auteur 2013   | 192 |
| 55 | Voie tertiaire.                              | auteur 2013   | 192 |
| 56 | La place du pêcheur.                         | auteur 2013   | 195 |
| 57 | La place de la république.                   | auteur 2013   | 195 |
| 58 | La place Baba Aroudj                         | auteur 2013   | 196 |
| 59 | La place de l'horloge solaire                | auteur 2013   | 197 |
| 60 | La place de l'église.                        | auteur 2013   | 197 |
| 61 | Habitat individuel.                          | auteur 2013   | 201 |
| 62 | Immeuble de rapport.                         | auteur 2013   | 201 |
| 63 | L'Haras.                                     | auteur 2013   | 201 |
| 64 | L'HLM.                                       | auteur 2013   | 202 |
| 65 | Habitat individuel arabe.                    | auteur 2013   | 202 |
| 66 | Habitat individuel récente.                  | auteur 2013   | 202 |
| 67 | Habitat collectif récent.                    | auteur 2013.  | 203 |
| 68 | Equipement scolaire (primaire)               | auteur 2013   | 203 |
| 69 | Equipement scolaire (CEM)                    | auteur 2013.  | 203 |
| 70 | Equipement culturel (bibliothèque communale) | auteur 2013   | 204 |
| 71 | Equipement culturel (musée).                 | auteur 2013.  | 204 |
| 72 | Equipement culturel (ancienne mosquée)       | auteur 2013   | 204 |
| 73 | Equipement culturel (mosquée récente)        | auteur 2013.  | 204 |

|    |  |                         |     |
|----|--|-------------------------|-----|
| 74 | Equipement administratif (hôtel de ville)    | auteur 2013.            | 205 |
| 75 | Equipement administratif (siège de la daïra) | auteur 2013             | 205 |
| 76 | Utilisation de la symétrie                   | auteur 2013.            | 206 |
| 77 | Ouvertures rectangulaire                     | auteur 2013             | 207 |
| 78 | Motifs et des ornementations                 | auteur 2013             | 207 |
| 79 | Façades aveugle.                             | auteur 2013.            | 208 |
| 80 | Construction en bon état.                    | auteur 2013.            | 209 |
| 81 | Construction en bon état.                    | auteur 2013             | 209 |
| 82 | Construction en état moyen.                  | auteur 2013             | 209 |
| 83 | Construction en état moyen.                  | auteur 2013.            | 209 |
| 84 | Construction en mauvais état.                | auteur 2013.            | 210 |
| 85 | Construction en mauvais état.                | auteur 2013.            | 210 |
| 86 | Vue aérienne ancienne sur le centre colonial | carte postale ancienne. | 213 |
| 87 | La même vue plus récente.                    | carte postale ancienne  | 213 |
| 88 | Un coin du centre colonial, vue ancienne     | carte postale ancienne  | 213 |
| 89 | Vue plus récente sur le même coin.           | carte postale ancienne. | 213 |

### LISTE DES FIGURES :

| N° de figure | titre  | Source  | N° de page |
|--------------|--|---|------------|
| 1            | Schématization de la mémoire dans le processus de caractérisation du paysage | site internet : theses.ulaval.ca                  | 13         |
| 2            | Les trois identités complémentaires et indissociables de l'homme.            | site internet : www.greenbees.fr                  | 16         |
| 3            | Les composantes du patrimoine.   | auteur.   | 21         |
| 4            | La distribution des espaces de la ville romaine de Timgad                    | internet  | 47         |
| 5            | Plan de masse du Bastion 23  | planche identificatrice disponible dans le palais | 58         |
| 6            | L'évolution de la législation algérienne portant sur le patrimoine           | auteur.   | 73         |
| 7            | Organismes Nationaux de la gestion du patrimoine                             | auteur.   | 74         |
| 8            | Caractéristiques de l'urbanisation coloniale                                 | auteur  | 99         |
| 9            | Saint-Louis, projet d'une maison   | : coloniale et patrimoine ; l'expérience          | 102        |

|    |   |  |     |
|----|---|--|-----|
|    | d'hospitalité 1859  | française » ; acte de la table ronde organisée par l'institut nationale du patrimoine ; 17-19 septembre 2003.                            |     |
| 10 | Les premiers matériaux locaux utilisés par les colonisateurs                  | auteur.  | 103 |
| 11 | Utilisation du béton armé et pierre   | S. Soukane, M. Dahli, communication sur La Réhabilitation du patrimoine colonial 19ème 20ème dans le contexte du développement durable   | 104 |
| 12 | Utilisation du métal dans la structure  | S. Soukane, M. Dahli, communication sur La Réhabilitation du patrimoine colonial 19ème 20ème dans le contexte du développement durable   | 104 |
| 13 | Le centre colonial de Constantine.  | R. Bouadam-Ghiat ; « Le centre ville de Constantine projets accumulés et contraintes de réalisation »                                    | 145 |
| 14 | Vue en plan de la structure urbaine du centre colonial de Biskra.             | L. sriti,A. belakehal, K. boussora, A.Z. saouli ; « le damier colonial de Biskra ou l'histoire de la marginalisation d'un centre ville » | 149 |
| 15 | Vue aérienne du centre colonial du Biskra.                                    | algeriaspace.blogspot.com  | 149 |
| 16 | Les constructions coloniales et post-coloniales du centre colonial du Biskra. | L. sriti,A. belakehal, K. boussora, A.Z. saouli ; « le damier colonial de Biskra ou l'histoire de la marginalisation d'un centre ville » | 150 |
| 17 | Processus du patrimonialisation.  | LE PATRIMOINE Que faisons-nous de notre passé ? Notre passé ? In visions croisées ; magazine N°5 ; automne 2009.                         | 165 |
| 18 | Zone d'étude et sa périphérie.  | Google earth 2011 amélioré par l'auteur.   | 182 |
| 19 | Le tracé urbain.  | Source : auteur.   | 186 |
| 20 | Le tracé urbain.  | Google earth 2011, amélioré par l'auteur.  | 187 |
| 21 | Evolution du tracé du triangle colonial.                                      | BLIBLI. M ; mémoire du magister p196.  | 187 |
| 22 | Le réseau viaire.   | auteur.  | 188 |
| 23 | Les ilots du triangle colonial.   | Source : auteur.   | 193 |
| 24 | Les places du triangle colonial.  | Google earth 2011 amélioré par l'auteur.   | 194 |
| 25 | Types de parcelles du centre colonial.  | auteur 2013.   | 198 |
| 26 | Parcelles type colonial.  | auteur.  | 199 |
| 27 | Parcelles type arabe  | auteur.  | 199 |
| 28 | Parcelles mixtes.   | auteur.  | 199 |

|    |   |                           |     |
|----|---|---------------------------|-----|
| 29 | Distribution de différents types d'habitat.                                   | auteur.                   | 200 |
| 30 | Pourcentage des trois catégories des constructions selon son état de vétusté. | auteur.                   | 210 |
| 31 | Occupation du sol durant la période coloniale et après.                       | auteur.                   | 211 |
| 32 | Forme d'un ilot durant la période coloniale.                                  | mémoire de la graduation  | 212 |
| 33 | Modifications sur le même ilot.   | mémoire de la graduation. | 212 |
| 34 | Le plan du centre colonial proposé par l'URBAJ                                | URBAJ.                    | 216 |
| 35 | La hiérarchisation de l'ilot proposé.   | URBAJ.                    | 216 |

### LISTE DES CARTES:

| N° de Carte | titre   | Source  | N° de page |
|-------------|---|---|------------|
| 1           | Rome et Carthage après la seconde guerre punique          | <a href="http://www.cosmovisions.com">http://www.cosmovisions.com</a>   | 41         |
| 2           | Les établissements phéniciens et les voies commerciales   | site internet : <a href="http://www.algeriepyrenees.com">www.algeriepyrenees.com</a>                                    | 42         |
| 3           | Les villes romaines au Maghreb.                           | La Guerre d'Algérie sur site internet <a href="http://www.m.site-crc.org">www.m.site-crc.org</a>                        | 45         |
| 4           | Le plan de la ville romaine de Timgad                     | internet  | 48         |
| 5           | Le plan de la ville romaine de Djemila                    | internet  | 49         |
| 6           | Le plan de Tébessa  | Assotebessa's Blog, site internet : <a href="http://assotebessa.wordpress.com">assotebessa.wordpress.com</a>            | 52         |
| 7           | L'Algérie pendant la période turque                       | Encyclopédie Larousse en ligne : <a href="http://www.larousse.fr/encyclopedie">www.larousse.fr/encyclopedie</a>         | 57         |
| 8           | Les étapes de l'occupation française en Algérie           | Encyclopédie Larousse en ligne : <a href="http://www.larousse.fr/encyclopedie">www.larousse.fr/encyclopedie</a>         | 60         |
| 9           | Schéma de la ville coloniale de sidi bel abbesse          | mémoire « impact de l'intervention coloniale sur La vieille ville de Constantine » Bakiri rym, p30                      | 61         |
| 10          | Ville de Sfax en 1910                                     | site internet : <a href="http://www.nachoua.com">http://www.nachoua.com</a> et amélioré par l'auteur                    | 96         |
| 11          | Le périmètre de colonisation de Boufarik.                 | site internet : <a href="http://www.projetsdepaysage.fr">http://www.projetsdepaysage.fr</a>                             | 97         |
| 12          | Situation de Casablanca                                   | <a href="http://www.cityzeum.com">www.cityzeum.com</a>  | 113        |
| 13          | Plan de la ville de Casablanca, Dr. Felix Weigerber, 1900 | <a href="http://mutual-heritage.crevilles-dev.org">http://mutual-heritage.crevilles-dev.org</a>                         | 115        |
| 14          | Casablanca : plan régulateur                              | <a href="http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com">http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com</a> | 117        |

|    |  |   |     |
|----|--|---|-----|
| 15 | Plan général de Casablanca mené par Henri Prost  | <a href="http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com">http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com</a> .   | 118 |
| 16 | Les étapes de l'occupation française en Algérie.   | <a href="http://www.larousse.fr">http://www.larousse.fr</a> .   | 125 |
| 17 | Le tracé général d'une ville ; Plans de la ville de Chlef (Ex Orléans ville).  | A.Khellaf ; « la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie (cas de constantine), mémoire de magister. Université de Constantine.2004 ; améliorée par l'auteur. | 131 |
| 18 | Le tracé général d'une ville ; Plans de la ville de Sidi-Bel-Abbès.  | A.Khellaf ; « la ville coloniale et sa réappropriation en Algérie (cas de constantine), mémoire de magister. Université de Constantine.2004 ; améliorée par l'auteur. | 132 |
| 19 | Nouveau plan de la ville d'Alger et ses environs dessiné et gravé d'après les renseignements de la Guerre et de la Marine, 1850. | Nabila Oulebsir ; « les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie ; 1830-1930 » ; édition de la maison de l'homme ; p129-413.        | 133 |
| 20 | Sétif, plan Guides de la répartition des équipements 1955  | site internet : <a href="http://alger-roi.fr">http://alger-roi.fr</a> ; améliorée par l'auteur.   | 135 |
| 21 | Découpage du sol et vocation des ilots.  | site internet : <a href="http://alger-roi.fr">http://alger-roi.fr</a> ; améliorée par l'auteur  | 137 |
| 22 | Tracé en damier ; Jijel 1960.  | internet.   | 138 |
| 23 | Tombes phéniciennes : Plan des fouilles 1935 de la pointe noire (Rabta)  | internet.   | 175 |
| 24 | Igilgili romaine   | Said SAFRI, mémoire du magister « Renouveau urbain d'un centre ancien en déclin, Cas du centre-ville de Jijel », p27- 226.  | 176 |
| 25 | Jijel durant la période Ottomane.  | internet.   | 179 |
| 26 | Les premiers équipements durant la période coloniale.  | site internet : <a href="http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm">http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm</a>                               | 180 |
| 27 | Djidjelli en 1887 et la reconstruction de la ville.  | site internet <a href="http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm">http://www.univ-jijel.dz/seminaires/stress/jijel.htm</a> .                               | 183 |
| 28 | Le premier plan d'urbanisme de Jijel 1861  | site internet, amélioré par l'auteur  | 185 |

## **LISTE DES TABLEAUX:**

| <b>N° de tableau</b> | <b>titre</b>   | <b>Source</b>  | <b>N° de page</b> |
|----------------------|--|--|-------------------|
| 1                    | Classement des biens culturels patrimoniaux durant la période coloniale et l'indépendance. | Schéma directeur d'aménagement des sites archéologiques et historiques   | 78                |
| 2                    | Type et nombre d'habitat.  | données du POS N°01.   | 200               |
| 3                    | Les hauteurs de constructions  | Said SAFRI, mémoire du magister « Renouveau urbain d'un centre ancien en déclin, Cas du centre-ville de Jijel » ; p 101- 226 | 206               |

## RESUME

L'Algérie est l'un des pays Maghrébins qui ont hérité d'un legs colonial architectural et urbain immense. Il fut considéré dès le début de la colonisation comme une occasion idéale pour les ingénieurs du génie militaire afin d'expérimenter les champs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Aujourd'hui, et après plus de cinquante ans d'indépendance, ce même héritage se trouve dans un état "lamentable". Jusqu'à ces dernières années aucune action de sauvegarde et de patrimonialisation ne la concerné. Fortement lié aux événements de l'époque, il a été victime d'un amalgame, entre séquelles du colonialisme et legs colonial, il est en fait, considéré comme un héritage d'un colonisateur qu'il fallait effacer de la mémoire. Il ne s'agit pas uniquement d'un refus de cet héritage, mais une négation de toute une période qui fait malheureusement, partie de notre propre histoire.

En conséquence, la mise en patrimoine de cet héritage colonial en Algérie, doit faire appel à plusieurs procédés : politique, législatif, culturel et opérationnel tout en essayant d'éviter les obstacles qui entravent les opérations de sa patrimonialisation et sa préservation pour le transmettre aux générations futures.

L'héritage de la période coloniale est considéré, d'une part comme lieux de mémoire et supports de construction culturelle, de communication, de connaissances et d'identité, et d'une autre part, lieux de contemplation esthétique, de loisir, moteurs de développement local et régional, et enfin prétextes à l'activité touristique et à la production de revenus touristiques.

Jijel, à l'instar des autres villes algériennes possède un héritage fort intéressant qui date de cette époque, à l'image de son centre ville, qu'il faudrait absolument mettre en valeur. Un geste qui ne devrait plus constituer une exception.

**MOTS CLES : HERITAGE COLONIAL, PATRIMONIALISATION, JIJEL, HISTOIRE, MEMOIRE.**

## SUMMARY

Algeria is one of the Maghreb countries which have inherited a great colonial heritage architectural and urban. From the beginning of colonization, it was considered an ideal opportunity for engineers of military engineering to experiment in the fields of urban planning and management.

Today, after more than fifty years of independence, the same heritage is in a "deplorable" state. Until recent years, any action to safeguard and patrimonialization didn't concern it. Because it's strongly related to the events of the period, he was the victim of an amalgam, between the crimes of colonialism and colonial legacy. It is in fact, considered a legacy of colonial that it was necessary to erase from memory. It is not only, a denial of this heritage, but a negation of an entire period which is unfortunately part of our own history.

Accordingly, the patrimonialization of this colonial legacy in Algeria must use several methods: political, legislative, cultural and operational, while trying to avoid the obstacles that hampering the operations of its patrimonialization and preservation to transmit to future generations.

The legacy of the colonial period is considered, one hand, as places of memory and supports cultural construction, communication, knowledge and identity, and on the other hand, places of aesthetic contemplation, leisure, motor of local and regional development and finally pretexts for tourism activity and production of tourism revenues.

Jijel, like other Algerian cities has a very interesting heritage which dates from this period, like its city center, which should absolutely be valorized, an action that would not be an exception.

**KEY WORDS: COLONIAL HERITAGE, PATRIMONIALIZATION, JIJEL, HISTORY, MEMORY.**

## ملخص

تعتبر الجزائر من البلدان المغربية التي ورثت إرثا معماريا و حضريا ضخما، حيث انه منذ بداية الاستعمار، اعتبرت الجزائر فرصة مثالية لمهندسي الهندسة العسكرية لتجسيد مشاريعهم في مجالات التخطيط و التنمية الحضرية.

اليوم، و بعد أكثر من خمسين سنة من الاستقلال، هذا الإرث الاستعماري يوجد في حالة غموض، حيث انه إلى غاية هذه السنوات الأخيرة لم تشمله أية عملية اعتراف به و اعتباره كتراث. ولأنه مرتبط بقوة بأحداث تلك الفترة، أصبح ضحية خلط بين جرائم الاستعمار و الإرث الاستعماري، فهو يعتبر إرثا استعماريًا يجب التخلص منه و محوه نهائيا من الذاكرة، فهذا لا يتعلق بمجرد رفض لهذا الإرث و إنما هو للأسف رفض لفترة تعتبر جزءا من تاريخنا.

نتاجا لذلك، اعتبار الإرث الاستعماري في الجزائر كتراث معترف به، يستدعي تداخل عدة إجراءات على المستوى السياسي، التشريعي، الثقافي و التنفيذي لتجنب كل ما من شأنه أن يعيق عمليات الاعتراف و اعتبار هذا الإرث كتراث و الحفاظ عليه من اجل نقله للأجيال القادمة.

يعتبر الإرث الاستعماري من جهة كأماكن الذاكرة و دعامة للبناء الثقافي، وسيلة للتواصل و التعريف بالهوية الوطنية، من جهة أخرى يعتبر أماكن لتأمل الإبداع، للترفيه و محركات للتنمية المحلية و الإقليمية و أخيرا أسباب للنشاط السياحي وزيادة العائدات السياحية.

جيجل، على غرار باقي المدن الجزائرية تضم إرثا استعماريًا مثيرا للاهتمام الذي يؤرخ لتلك الفترة أبرزها مركز المدينة، الذي يجب الاعتراف به و اعتبار هذا النوع من الإرث كتراث، و يجب الاحتفاظ به كباقي التراث الوطني.

**الكلمات الرئيسية: الإرث الاستعماري، الاعتراف به كتراث، جيجل، التاريخ، الذاكرة.**